
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixantième séance – Mardi 21 avril 2009, à 17 h

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Pierre Maudet*, conseiller administratif, *M^{mes} Ariane Arlotti*, *Catherine Buchet-Harder*, *MM. Grégoire Carasso*, *Guy Dossan*, *Jean-Marc Froidevaux*, *M^{mes} Laetitia Guinand*, *Claudia Heberlein Simonett*, *Danièle Magnin*, *Anne Moratti Jung*, *Mary Pallante*, *Véronique Paris*, *MM. Jean Sanchez*, *Armand Schweingruber* et *Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny* et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 avril 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 21 avril 2009, à 17 h.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, en date du 6 avril 2009, M^{mes} Carron-Cescato, Olivier et Kraft-Babel m'ont interpellé sur la réponse du Conseil administratif à la motion M-840 et au projet d'arrêté PA-92. Je constate qu'elles sont présentes, c'est important, ainsi que M^{me} Figurek, vice-présidente de ce Conseil municipal, qui est également concernée par la lettre que j'ai envoyée à tous les conseillers municipaux concernant le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC).

Lors de cette séance du 6 avril, un certain nombre de choses ont été dites qui m'ont beaucoup étonné, parce qu'elles ne correspondaient pas au souvenir que j'en avais. Je vous ai donc envoyé copie du *Mémorial* et des débats qui avaient eu lieu le 16 décembre 2008 sur ce sujet. J'ose croire que vous aurez constaté que certaines choses dites le 6 avril étaient erronées. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu des discussions et des décisions prises au sein de la commission des arts et de la culture, indépendamment de ce qui a été dit en séance plénière.

Ainsi, le 6 avril, pour ne prendre que cet exemple, M^{me} Olivier disait qu'elle avait imaginé que l'exposition du FMAC en septembre serait financée sur la subvention de 600 000 francs affectée aux expositions à l'intérieur du Bâtiment d'art contemporain (BAC). Or, non seulement on ne peut pas prendre de l'argent sur les lignes des subventions pour financer des activités des services de la Ville, mais à aucun moment nous n'avons discuté de cela en séance plénière. Si cela avait été le cas, j'aurais au moins pu faire valoir cette impossibilité. C'est le premier élément important.

Ensuite, je m'adresse à M^{me} Figurek, qui était à l'époque présidente de la commission des arts et de la culture. Je pars du principe que, lorsque des commissaires s'expriment dans un débat qui concerne cette commission et qu'aucun membre ne conteste les propos tenus, ils sont tenus au nom de la commission, ou alors on est dans une situation étrange. Donc, M^{me} Figurek avait dit que, dès lors qu'on retirait des missions au fonds municipal – doté dorénavant par les 2% prélevés sur un certain nombre d'investissements – il convenait qu'en mars 2009 je vienne avec une demande de crédit... (*Protestations.*) Ne contestez pas, Madame Olivier, c'est écrit dans le *Mémorial*. A l'issue de ce débat, j'ai donc annoncé que rapidement, en 2009 déjà, je proposerai un certain montant pour qu'en septembre l'exposition du FMAC puisse avoir lieu.

Maintenant, on me dit qu'il aurait fallu déposer une proposition. Vous savez bien, Mesdames et Messieurs, que si j'avais déposé une proposition en mars ou en avril 2009 le vote ne serait intervenu qu'en juin, voire en septembre, et que l'exposition n'aurait pas eu lieu. C'est pourquoi, de parfaite bonne foi, avec l'accord du Conseil administratif, je suis arrivé en mars avec une demande de

dépassement budgétaire pour la mise en œuvre de l'exposition que votre Conseil municipal avait demandée. Pour ma part, je n'avais jamais imaginé que le FMAC ferait des expositions, ce n'était pas prévu dans son règlement...

En l'occurrence, la commission des arts et de la culture, par le biais d'une motion, demande une exposition. Je la mets en route en me basant sur les débats qui ont eu lieu et, ensuite, on m'attrape ici, en me disant que c'est pour 2010... Je propose donc à la commission des arts et de la culture – et j'aimerais que M^{me} Anne Carron-Cescato, présidente de cette commission, en prenne bonne note – de me donner le feu vert pour continuer les travaux en vue de cette exposition. Et si la commission des arts et de la culture me dit, au mois de mai, qu'elle ne veut plus de cette exposition en 2009, eh bien, je ne la ferai pas et je demanderai au FMAC de cesser son travail de préparation.

Reste que, de bonne foi, j'avais le sentiment que vous souhaitiez que les objets du FMAC soient exposés au public, et cela déjà cette année. En effet, tous les deux ans a lieu à Genève la Manifestation d'art contemporain (MAC), que vous soutenez et que vous avez votée au budget. Celle-ci se passe dans différentes institutions de la Ville, dont des musées, et j'avais compris lors du débat que c'est dans ce cadre-là que le FMAC devait exposer ses acquisitions. Il me semblait ridicule de faire cette exposition du FMAC en dehors de la Manifestation d'art contemporain et c'est pourquoi j'avais imaginé une corrélation entre les deux. Mais si la commission des arts et de la culture me dit qu'elle ne veut pas de cette solution, soit nous ferons cette exposition en 2010, soit nous la reportons en 2011.

Il est important qu'il n'y ait pas de malentendus. Ce n'est pas un enjeu qui mérite un conflit entre le Conseil municipal et le Conseil administratif. Mais, je le répète, d'après les débats, dont vous avez reçu copie, j'avais de bonnes raisons de croire qu'en vous donnant cette réponse j'allais dans le sens souhaité par la commission.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais bien que, dorénavant, s'il y a un malentendu – je sais que cette motion a été reportée plusieurs fois, dont une en raison de mon absence – vous me téléphoniez, ou que la commission des arts et de la culture m'invite pour discuter. En l'état, il serait dommage que cette exposition de septembre n'ait pas lieu, alors qu'il y a de beaux objets à montrer au public et que nous sommes encore dans une année où le budget peut supporter cette charge. Cela dit, je ne bougerai pas jusqu'à la prochaine session du Conseil municipal.

En ce qui concerne les aides à la publication et la question des locaux, c'est moins urgent et je verrai comment nous pouvons nous débrouiller. Mais, à un moment donné, il me faudra un signal de la commission pour ne pas me retrouver, une fois de plus, dans une impasse où on m'accuserait de je ne sais quoi, concernant les intentions des uns et des autres. Voilà, j'espère avoir été clair.

Considérant qu'il était intéressant de voir comment des choses qui se sont peut-être dites en dehors de ce plénum ont été reprises comme ayant été dites ici, j'ai donc fait envoyer cette lettre à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le président. Cette lettre figurera au *Mémorial*.

Madame Olivier, vous demandez la parole, mais il n'y a pas de prise de parole après les communications du Conseil administratif. Si vous avez quelque chose à dire par rapport à l'intervention de M. Mugny, vous pouvez le faire par une interpellation ou une question écrite... (*Remarque.*) Non, il n'y a pas eu de mise en cause!

Lettre du 20 avril 2009 envoyée aux conseillers municipaux par courriel.

Concerne: réponse à la motion M-840 et au projet d'arrêté PA-92 – FMAC

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères,

J'ai pris acte de nos débats du 6 avril dernier relatifs à la réponse citée en marge, à savoir que M^{me} Anne Carron-Cescato, présidente de la commission des arts et de la culture, M^{me} Christiane Olivier et M^{me} Florence Kraft-Babel, également membres de cette commission, se sont déclarées opposées à ce que la motion M-840 soit mise en œuvre dans le cadre d'un dépassement budgétaire 2009 et que la nouvelle mission d'exposition confiée par le Conseil municipal au FMAC par le PA-92 se traduise également par l'octroi de moyens en dépassement budgétaire 2009, afin de programmer une exposition sur la collection du FMAC en septembre prochain dans les locaux communs du BAC dans le cadre de la Manifestation d'art contemporain (MAC), biennale organisée par le FMAC.

Permettez-moi de m'étonner de ces positions qui ne reflètent pas les positions exprimées et publiées dans le *Mémorial* de la séance du 16 décembre 2008 du Conseil municipal.

Vous trouverez en annexe ce *Mémorial* qui retranscrit les propos des conseillers(ères) qui traduisent tous une volonté pour que le FMAC expose la collection, notamment en 2009, dans les locaux communs du BAC selon les propos de M^{me} Olivier. Contrairement à ce que cette dernière a indiqué le 6 avril, le financement de cette exposition ne peut pas être imputé sur la nouvelle ligne de subventionnement de 600 000 francs constituée pour permettre aux acteurs de l'art contemporain d'organiser des expositions et événements dans les locaux

communs. En effet, vous n'ignorez pas qu'une ligne de subvention est destinée à des tiers et ne peut pas être utilisée par un service municipal pour ses propres activités.

Vous y trouverez également les propos de M^{me} Vera Figurek, ex-présidente de la commission des arts et de la culture et toujours membre de cette commission, qui m'a expressément demandé de confirmer que, dès 2009, les aides à la personne retirées des missions du FMAC feraient l'objet d'une ligne budgétaire ad hoc de façon à ce que les artistes puissent être soutenus sans interruption. Je m'étonne d'ailleurs que M^{me} Figurek et son groupe ne soient pas intervenus lors de nos derniers débats.

Enfin, vous y lirez mes propos qui sont très clairs lorsque je réponds à M^{me} Figurek qu'il ne s'agit pas du budget 2010 et que je dis au Conseil municipal que, d'ici un à deux mois, je lui ferai des propositions de modifications budgétaires. Or c'est ce que j'ai fait avec la réponse à la motion M-840 et au projet d'arrêté PA-92 qui a été proposée au Conseil municipal dès la séance de février 2009.

Par ailleurs, les votes de la motion M-840 et du règlement PA-92 sont intervenus après mes déclarations qui n'ont amené nul commentaire au sein de l'assemblée du Conseil municipal.

Dès lors, je ne peux que m'étonner des reproches qui m'ont été faits le 6 avril dernier, ayant fait ce que j'avais dit que je ferais et ayant le sentiment légitime de répondre à la demande de la commission.

Je trouverais très regrettable que le travail déjà réalisé à ce jour par l'équipe du FMAC pour organiser une exposition en septembre prochain au BAC pour valoriser la collection dans le cadre de la MAC doive être annulé. Tout comme je trouverais également regrettable que les soutiens à la publication déjà attribués à ce jour doivent être annulés auprès des artistes, en raison de votre position du 6 avril dernier.

Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers(ères), à l'assurance de mes meilleures salutations.

Patrice Mugny

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'excuse l'absence de M. Tornare et de M. Maudet et je reporte les points qui les concernent. J'excuse également l'absence de mon deuxième

vice-président, Jean-Marc Froidevaux, qui représente le Conseil municipal à l'assemblée générale de la Banque cantonale de Genève.

Cette séance consacrée essentiellement au renvoi des comptes 2008 dans les commissions se terminera donc à 19 h, comme l'ont décidé les chefs de groupe. Elle sera rediffusée sur TV Léman bleu demain, de 16 h à 18 h.

Nous avons reçu une motion d'ordre demandant de traiter la résolution urgente R-120 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Andrienne Soutter, Christiane Olivier et Silvia Machado: «Sauvons les offices de poste des Acacias, de la Cluse et de Saint-Jean!» Je passe la parole à M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio pour expliquer l'urgence, mais nous en débattons lors de notre prochaine session.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste a en effet déposé cette résolution urgente pour demander au Conseil administratif d'intervenir en faveur des offices de poste des Acacias, de la Cluse et de Saint-Jean. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la Poste projette de fermer 500 offices de poste dans l'ensemble de notre pays, dix dans notre canton, dont trois dans notre ville. C'est pourquoi, conformément d'ailleurs aux déclarations du président du conseil d'administration de la Poste suisse, M. Béglé, qui s'est engagé dans la presse écrite et à la télévision à mener un dialogue constructif avec les communes qui le solliciteraient, nous demandons que le Conseil administratif sollicite le conseil d'administration de la Poste pour demander la préservation des trois offices postaux que j'ai mentionnés. D'ailleurs, par le passé, la Ville était déjà intervenue, en tout cas pour deux d'entre eux.

Le président. Je vous propose donc de traiter cette motion d'ordre et l'urgence lors de notre prochaine session, le 12 mai 2009.

Je passe encore la parole à M^{me} Christiane Olivier pour son interpellation urgente I-192: «Déclarations et courrier de M. Mugny à la suite de la réponse à la motion M-840 et au projet d'arrêté PA-92 (Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève)».

M^{me} Christiane Olivier (S). Monsieur le président, vous auriez dû me laisser répondre tout à l'heure à M. Mugny! Suite au courrier de M. le magistrat ainsi qu'à son intervention qui cite nommément plusieurs personnes, et vu que ce dossier est extrêmement compliqué, je propose de ne pas entrer dans le débat ce soir, mais de le remettre à l'ordre du jour du mois de mai 2009. C'était le but de ma demande de parole tout à l'heure. Ce dossier est plein de malentendus de part et

d'autre et, pour clarifier la situation, je pense qu'il convient de le traiter à fond au mois de mai. Voilà l'objectif de mon interpellation urgente.

Le président. Je vous propose de traiter cette urgence lors de session du 12 mai 2009 et nous pourrons toujours ouvrir le débat, puisque la procédure nous le permet.

Après le renvoi du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 dans les commissions spécialisées, le bureau vous propose de traiter le rapport PR-575 A, que nous devons voter aujourd'hui. J'aurais bien voulu profiter de l'occasion pour entamer les réponses du Conseil administratif, mais vu le peu de magistrats présents ce soir, nous verrons ce que nous pourrons faire... Ensuite, nous attaquerons les propositions des conseillers et conseillères municipaux qui ont six, voire cinq étoiles à l'ordre du jour.

3. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 (PR-690).

Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008

ANALYSE FINANCIÈRE ET BILAN ANNUEL

Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2008	I-8
Analyse des principaux écarts des revenus	I-11
Evolution de la fiscalité	I-16
Compte des investissements	I-21
Engagements futurs et financement des investissements	I-23
Financement des investissements en 2008	I-24
Variation de la fortune de la Ville de Genève	I-25
Emissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2008	I-26
Synthèse du Conseil administratif	I-27
Gestion hôtelière	I-29

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes	I-3
Délégation à l'aménagement du territoire	I-4

ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2008 PAR MISSIONS ET PRESTATIONS

AUTORITÉS

Service de la Direction générale	III-6
Administration centrale	III-8
Service juridique	III-9
Relations extérieures	III-10
Office de l'état civil	III-12
Contrôle financier	III-13

FINANCES ET LOGEMENT

Direction des finances et du logement	III-18
Contrôle de gestion	III-20
Assurances	III-22
Comptabilité générale et budget	III-23
Taxe professionnelle	III-24
Achats et impressions	III-25
Gérance immobilière municipale	III-26
Ressources humaines	III-29

CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT

Direction des constructions et de l'aménagement	III-35
Urbanisme	III-38
Architecture	III-41
Bâtiments	III-43
Aménagement urbain et mobilité	III-45
Énergie	III-48
Génie civil	III-50

CULTURE

Direction de la culture	III-56
Service administratif et technique	III-58
Promotion culturelle	III-60
Service aux artistes et acteurs culturels	III-62
Conservatoire et jardin botaniques	III-64
Musées d'art et d'histoire	III-67
Musée d'ethnographie	III-71
Muséum d'histoire naturelle	III-74
Bibliothèques et discothèques municipales	III-76
Bibliothèque de Genève	III-79

ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ

Direction de l'environnement urbain et de la sécurité	III-84
Incendie et secours	III-85
Service d'assistance et protection de la population	III-86
Sécurité et espaces publics	III-88
Direction des systèmes d'information et de communication	III-90
Logistique et manifestations	III-92
Voirie-Ville propre	III-93

COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE ET SPORT

Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports	III-99
Délégation à la petite enfance	III-101
Écoles et institutions pour l'enfance	III-103
Espaces verts et environnement	III-105
Pompes funèbres et cimetières	III-108
Social	III-109
Délégation à la jeunesse	III-111
Sports	III-114

SUIVI DES COÛTS DES GRANDES MANIFESTATIONS

Fête de la Musique	IV-4
Musiques en été festival	IV-5
La Ville est à Vous	IV-6
La Nuit de la Science	IV-7
Les Fêtes de Genève	IV-8
EURO 2008	IV-9

ANNEXES

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

**ANALYSE FINANCIÈRE
ET BILAN ANNUEL**

Conformément à l'article 48I lettres d) et e) de la loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil administratif a l'honneur de présenter au Conseil municipal son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 2008.

La première partie de ce rapport s'attache à l'analyse financière des comptes 2008, détaillant notamment les principaux écarts constatés entre le budget voté par le Conseil municipal et les comptes, chapitre par chapitre. Un éclairage est ensuite porté sur la fiscalité. Enfin, une attention particulière est donnée au compte des investissements et à son financement, ainsi qu'aux émissions et remboursements d'emprunts durant l'exercice.

Le second chapitre est consacré au bilan annuel des délégations.

Le troisième volet présente les rapports de gestion de l'ensemble des services rattachés aux Autorités et aux cinq départements administratifs pour l'exercice écoulé. Chaque entité dresse le bilan des objectifs fixés pour l'année 2008 par missions et prestations. La présentation appliquée pour les comptes 2007 est reprise en 2008, chaque service rédige un bilan de l'année écoulée sous un chapitre « faits marquants ».

Enfin, les annexes terminent ce rapport de gestion en proposant diverses informations statistiques.

Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2008

En préambule, il convient de rappeler que l'année 2008 s'est vue marquée comme en 2006 et en 2007 par le transfert de charges de l'Etat aux communes par le biais du vote du Grand Conseil de la Loi 10077 sur l'alimentation du fonds d'équipement communal (FEC). Cette loi prévoit deux mesures touchant directement les finances communales :

- augmentation des frais de perception calculés sur les revenus d'impôts de 3,0% à 4,5%.
- augmentation de la participation des communes à la compensation aux communes frontalières de 25,0% à 33,33%.

Au vu du niveau des charges de fonctionnement et leur écart au budget, les comptes laissent apparaître des charges très proches du budget. Une analyse plus détaillée démontrera toutefois que d'importantes économies ont été réalisées par les services.

S'agissant des revenus, ils sont constitués à plus de 77,6% de revenus fiscaux, un niveau record. Pour 2008, le produit des impôts se révèle largement supérieur aux montants budgétés (+93,6 mios). Cet excédent s'explique par une production de l'impôt sur les personnes physiques supérieure de 63,4 mios par rapport aux prévisions. Ce même écart est de 18,4 mios pour les personnes morales. Cependant, ces deux chiffres doivent être relativisés des effets du postnumerando et une analyse détaillée de ce sujet est proposée sous le chapitre 40 de ce document.

Enfin, **le niveau des investissements réalisés** en 2008 s'élève à 66,1 mios, inférieur de 30,5% au budget. Ils sont repris en détail sous le point 5. Comme en 2007, les investissements sont autofinancés sur l'année et un excédent de financement record de 153,6 mios est constaté alors que les prévisions anticipaient un autofinancement positif à hauteur de 3,0 mios.

Tableau résumé du compte de fonctionnement 2008 comparé au budget 2008 et aux comptes 2007

	C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
Revenus					
Impôts	924,4	830,8	857,3	+93,6	+67,1
Revenus des biens	171,7	160,5	177,1	+11,2	-5,4
Revenus divers	61,2	61,1	64,3	+0,1	-3,1
Parts et contributions	0,7	0,2	1,3	+0,6	-0,6
Dédommagements de collectivités publiques	27,5	13,2	25,5	+14,4	+109,3%
Subventions et allocations	6,1	5,7	6,9	+0,4	+2,1
Total	1'191,7	1'071,5	1'132,6	+120,2	+59,1
Charges					
Charges de personnel	401,7	409,7	392,9	-8,0	+8,9
Biens, services et marchandises	181,4	187,0	178,3	-5,6	+3,2
Intérêts passifs	58,7	65,8	62,1	-7,1	-3,4
Pertes sur débiteurs	36,3	18,1	33,2	+18,2	+3,1
Contributions à d'autres collectivités	31,4	29,5	29,6	+1,9	+1,8
Dédommagements à des collectivités publiques	44,6	42,1	42,3	+2,4	+2,3
Subventions et allocations à des tiers	217,6	221,2	218,6	-3,6	-1,0
Attributions à des financements spéciaux	0,2	0,0	0,1	+0,2	+0,1
Total	972,0	973,4	957,1	-1,4	+14,9
Amortissements et investissements					
Amortissements ordinaires et extraordinaires	64,6	66,2	72,3	-1,6	-7,7
Investissements nets	66,1	95,0	73,9	-28,9	-7,8
Comptes de fonctionnement et de financement					
Excédent des comptes de fonctionnement	155,0	31,9	103,2		
Excédent / Insuffisance de financement	153,6	3,0	101,6		
(en mio\$)					

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)
Comptes rendus 2008

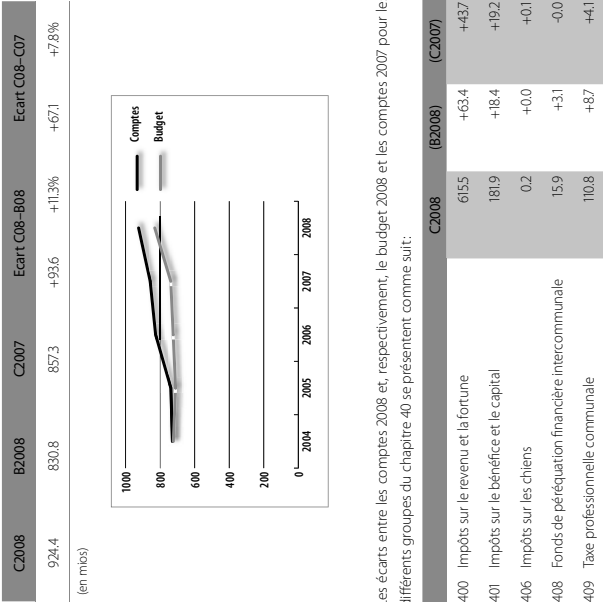
6237

Synthèse des principaux éléments constituant les écarts entre les comptes 2008 et le budget 2008 :

Ecarts sur les revenus	
Revenus fiscaux	
Impôts personnes physiques <i>dont 27,0 mios de report année précédente</i>	+63.4
Impôts personnes morales <i>dont 19,3 mios de report année précédente</i>	+18.4
Fonds de péréquation PM	+3.1
Taxe professionnelle	+8.7
Autres revenus	
Frais de routes selon LRoutes	+14.0
Revenus des loyers du PF	+4.0
Revenus sur Hôtel Métropole & Parc des Eaux-Vives	+1.2
Dividendes BCGe	+0.8
(en mios)	
Ecarts sur les charges	
Provisions	
Frais de route selon LRoutes	+14.9
Amendes d'ordre & Redevances DP	+2.2
Gérance immobilière	+2.0
Provision pour reliquat	-2.9
Taxe professionnelle	-4.8
Pertes sur débiteurs	
Taxe professionnelle	+0.8
Centimes additionnels	-2.4
Pertes sur biens du PF (actions BCGe)	+9.1
Autres charges	
Aides personnalisées GIM	-3.3
Subvention FASE	+1.0
(en mios)	

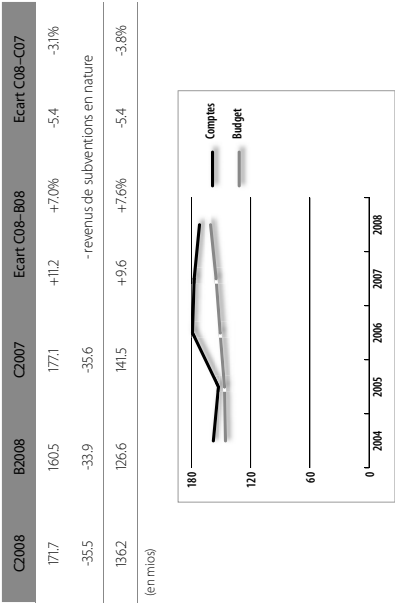
Analyse des principaux écarts des revenus

Chapitre 40 : Impôts



L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts, dans un chapitre spécifique du présent rapport.

Chapitre 42: Revenus des biens



Les écarts entre les comptes 2008 et respectivement le budget 2008 et les comptes 2007 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit :

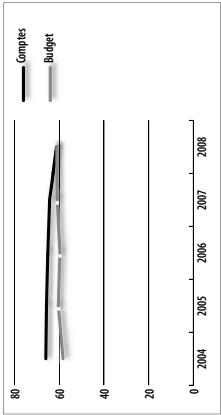
Éléments d'explication			
		C2008	(C2007)
421 Créances	• +4,0 mio sur le produit des loyers du patrimoine financier;	4,0	-0,4
422 Capitaux du patrimoine financier	• +1,6 mio de revenus liés aux prestations en nature;	2,8	+0,0
423 Immeubles du patrimoine financier	• +1,3 mio de redevances d'utilisation du domaine public (SIG);	97,2	+1,6
424 Gains comptables sur placements patrimoine financier	• +12 mio de revenus supplémentaires pour l'Hôtel Métropole et le Parc des Eaux-Vives;	0,0	-7,5
426 Participation permanente du patrimoine administratif	• +0,8 mio correspondant aux dividendes de la BCGe.	5,9	+1,4
427 Immeubles du patrimoine administratif		59,8	-0,0
429 Autres revenus		12	-0,6

(en mio)

Chapitre 43: Revenus divers

C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
61.2	61.1	64.3	+0.1	-3.1
-2.7	-2.8	-3.4	-revenus de subventions en nature	-4.8%
58.5	58.3	60.9	+0.2	-2.4
-3.9%				

(en mios)



Les revenus divers sont en ligne avec le budget 2008 et en repli par rapport aux comptes 2007.

Les écarts entre les comptes 2008 et, respectivement, le budget 2008 et les comptes 2007 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit:

	C2008	(B2008)	(C2007)
431 Emoluments administratifs	2.9	-0.5	-0.1
434 Redevances d'utilisation et prestations de service	27.8	+1.0	+1.3
435 Ventes de marchandises	3.0	-0.4	+0.1
436 Dédommagements de tiers	9.2	+3.0	+0.6
437 Amendes	14.1	-3.6	-3.5
438 Prestations effectuées par le personnel (invest.)	2.5	-0.3	-0.6
439 Autres contributions	1.7	+1.0	-0.9

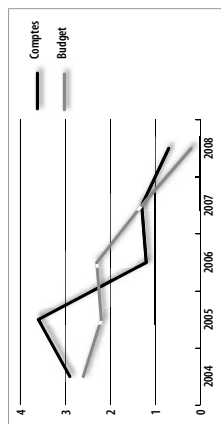
(en mios)

Éléments d'explication

- +2.0 mios de remboursements de l'assurance perte de gain accident, invalidité et maternité;
- +1.0 mio d'honoraires de régie GIM;
- +0.6 mio sur les ventes de vieux papiers et d'aluminium;
- +0.4 mio sur les prestations en faveur de tiers du SIS;
- +0.2 mio sur les concessions de cinématèhes;
- -0.3 mio sur les prestations du personnel pour investissement;
- -0.6 mio sur les interventions du SIS;
- -0.7 mio sur les revenus des émoluments perçus par le Service de l'état-civil;
- -1.0 mio de ventes et refacturation de fournitures funéraires;
- -3.6 mios sur les revenus et rétrocessions d'amendes.

Chapitre 44: Parts et contributions

C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
0,7	0,2	1,3	+0,6	-0,6
(en mio\$)				
			+373,0	-44,8%

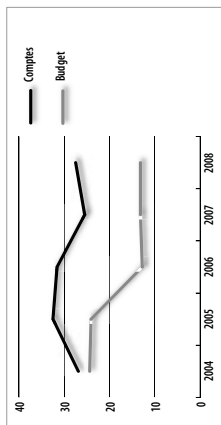


Le budget a été établi en tenant compte de la suppression des rétrocessions cantonales au SIS des participations des assurances aux frais de prévention.

Le Grand Conseil n'ayant finalement pas voté cette disposition, cette rétrocession a été versée à l'instar des années précédentes.

Chapitre 45: Dédommagements de collectivités publiques

C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
27,5	13,2	25,5	+14,4	+2,1
(en mio\$)				
			+109,3%	+8,1%



Éléments d'explication

- +14,0 mio\$ sur la subvention cantonale due pour l'entretien des routes prévue par la LRoutes, l'intégralité de ce montant est provisionné (pas d'effet sur le résultat).

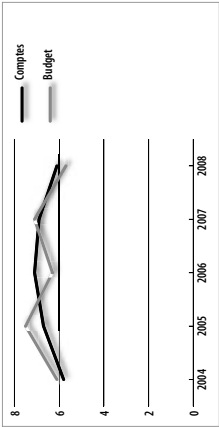
Chapitre 48: Prélèvement sur les financements spéciaux

Pour mémoire, ceux-ci concernent les revenus de la dime du livre et du Sport-Toto.

Chapitre 46: Subventions acquises

C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
6.1	5.7	6.9	+0.4	+6.5%
				-0.8
				-12.2%

(en mio\$)

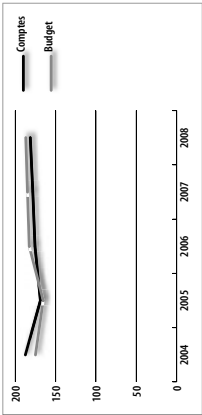


Éléments d'explication

- -0.5 mio de participation du fonds d'équipement communal au SIS (infrastructure central 118);
- -0.3 mio de participation du fonds d'équipement communal et du canton pour la création de places de crèche.

Les écarts entre les comptes 2008 et, respectivement, le budget 2008 et les comptes 2007 pour les différents groupes du chapitre 31 se présentent comme suit :

C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
181,4	187,0	178,3	-5,6	+3,2
(en mios)				
+1,8%				



	C2008	(B2008)	(C2007)
310 Fournitures de bureau	9,8	- 1,6	- 1,1
311 Mobilier, machines, véhicules	6,4	- 0,0	+ 0,2
312 Eau, énergie, combustible	23,2	+ 0,1	+ 2,2
313 Achats de fournitures et marchandises	12,9	- 0,8	+ 0,1
314 Entretien des immeubles par des tiers	51,7	+ 0,2	+ 0,1
315 Entretien objets mobiliers par des tiers	9,8	- 0,1	+ 0,6
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	11,1	- 0,5	+ 0,4
317 Dédommagements	2,3	+ 0,1	+ 0,3
318 Honoraires et prestations de service	52,8	- 2,9	- 0,3
319 Frais divers	1,5	+ 0,0	+ 0,6

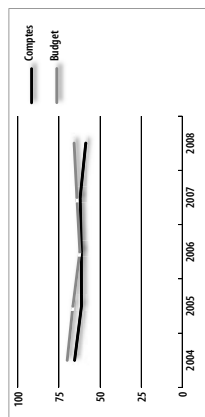
(en mios)

Éléments d'explication

- +1,6 mio sur l'entretien et les contrats pour les bâtiments locaux;
- -1,1 mio sur prestations pour services divers;
- -0,5 mio sur les impressions diverses;
- -0,6 mio sur les frais d'eau et d'électricité;
- -0,4 mio sur les frais de surveillance;
- -0,4 mio sur les frais de téléphone.

Chapitre 32: Intérêts passifs

C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
58,7	65,8	62,1	-7,1	-3,4
(en mio\$)				
			-10,8%	-5,5%

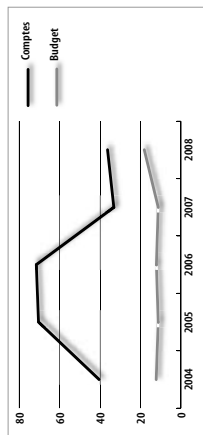


Éléments d'explication

- L'évolution des taux s'est avérée plus favorable que le scénario retenu lors de l'élaboration du budget;
- Le niveau de la trésorerie a permis le remboursement d'un emprunt public d'un montant de CHF 200 mio\$ échéant en juin 2008, et ce, sans recours à un nouvel emprunt.

Chapitre 33: Pertes sur débiteurs

C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
36,3	18,1	33,2	+18,2	+3,1
(en mio\$)				
			+100,9%	+9,3%



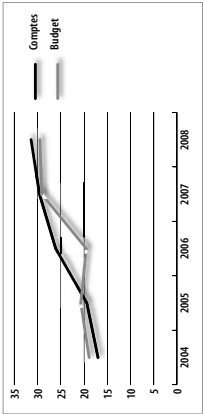
L'écart important entre le budget et les comptes 2008 est expliqué par la nécessité de provisionner des montants qui n'ont pas pu être budgétés ou qui n'avaient pas de raison d'être. Il s'agit notamment de la subvention relative à l'entretien des routes.

Éléments d'explication

Provisions	
Subvention à l'entretien des routes (L.Routes)	+13,6
Amendes d'ordie et redevances DP	-2,2
Géance immobilière municipale	+2,5
Reliquat	-2,9
Taxe professionnelle communale	-4,8
Pertes effectives	
Centimes additionnels	+6,8
Taxe professionnelle communale	+1,0
Amendes d'ordie et redevances DP	-1,4

Chapitre 34: Contributions à d'autres collectivités

C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
31,4	29,5	29,6	+1,9	+1,8
(en mio\$)				+6,0%

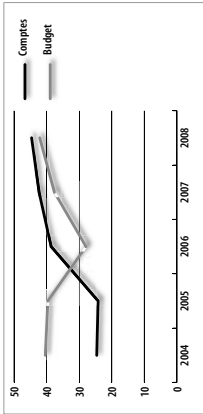


Éléments d'explication

- La compensation aux communes frontalières, influencée par les effets de la loi 9679, s'est révélée quelque peu supérieure aux prévisions budgétées.

Chapitre 35: Dédommagement à des collectivités publiques

C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
44,6	42,1	42,3	+2,4	+2,3
(en mio\$)				+5,8%



Les écarts entre les comptes 2008 et, respectivement, le budget 2008 et les comptes 2007 pour les différents groupes du chapitre 35 se présentent comme suit:

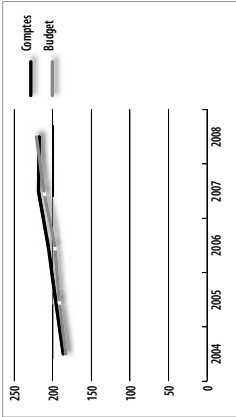
	C2008	(B2008)	(C2007)
350 Dédommagements versés à la Confédération	0,0	+0,0	+0,0
351 Dédommagements versés au Canton	37,4	+2,5	+1,2
352 Dédommagements versés à des communes	7,1	-0,0	+1,1
(en mio\$)			

Éléments d'explication

- +4,2 mio\$ de frais de perception dus à la hausse des revenus fiscaux;
- -1,2 mio\$ concernant les frais de ramassage des déchets (comptabilisés en 318);
- -0,5 mio\$ concernant les émoluments versés au Canton par le Service de l'état-civil.

Les écarts entre les comptes 2008 et, respectivement, le budget 2008 et les comptes 2007 pour les différents groupes du chapitre 36 se présentent comme suit :

C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
217,6	221,2	218,6	-3,6	-1,0
-38,2	-36,7	-39,0		-0,4%
179,5	184,5	179,6	-5,1	-0,2
(en mios)				
			-subventions en nature	-0,1%



	C2008	B2008	C2007
361 Subventions aux cantons	7,5	+0,4	-0,3
363 Subventions à des propres établissements	6,2	+0,2	+0,2
364 Subventions à des sociétés d'économies mixtes	1,8	+0,1	+0,2
365 Subventions à des institutions privées	174,0	+0,3	+0,0
366 Subventions à des personnes physiques	23,6	-4,6	-2,0
367 Subventions à des institutions étrangères	4,0	+0,0	+0,9

(en mios)

Éléments d'explication

- +1,5 mio de subventions relatives à des prestations en nature ;
- +1,0 mio sur la subvention accordée à la FASE ;
- +0,9 mio sur les subventions accordées au fonds général cinéma ;
- -0,8 mio sur les subventions et allocations accordées aux personnes physiques par le Service social ;
- -0,8 mio sur la subvention prévue par le SIS pour les caisses de secours des pompiers volontaires ;
- -3,3 mios sur les aides personnalisées octroyées par la Gérance immobilière municipale.

Évolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2008, 77,6% du total des revenus (aux comptes comme au budget) contre 75% aux comptes 2007. Il convient de rappeler que les prévisions relatives aux centimes additionnels, tant des personnes morales que des personnes physiques, ont été fondées en grande partie sur les évaluations communiquées durant l'automne par le Département cantonal des finances. Une analyse différenciée des revenus fiscaux selon ses composantes se révèle intéressante.

Depuis l'introduction du système postnumérando, les productions des impôts «personnes physiques» et «personnes morales» de l'année courante, inscrites aux comptes, sont estimées en totalité. A ces estimations, il convient d'ajouter des montants correspondant à des correctifs liés à la production effective des années antérieures. Une analyse pertinente de la même fiscale réelle implique par conséquent de tenir compte de ces ajustements et de reconstituer a posteriori les résultats fiscaux de chaque exercice.

Les résultats fiscaux 2008 révèlent ainsi que les impôts «personnes physiques» vont au-delà des montants budgétés (-11,5%) et que les impôts «personnes morales» sont également nettement supérieurs aux attentes (+11,2%).

- Le montant des impôts «personnes physiques» dépasse le budget de 634 mios. Ceci est dû en partie à la poursuite de la progression de l'impôt à la source, qui s'inscrit en augmentation de près de 16,2 mios par rapport à 2007. Par ailleurs, des correctifs liés aux années antérieures pour un montant approchant les 27,0 mios ont été comptabilisés en 2008. Enfin, l'estimation des revenus 2008 s'est basée sur des revenus 2006 dont le niveau a

été corrigé à la hausse de 49,8 mios. A cet égard, nous constatons que la croissance des revenus de 2007 à 2008 est conforme aux attentes, dès lors qu'une fois la déduction opérée sur les correctifs, la différence des estimations entre le budget 2008 et les comptes 2008 s'élève à moins CHF 14,3 mios.

- La situation est relativement similaire pour les personnes morales. Le montant comptabilisé est supérieur de 18,4 mios au

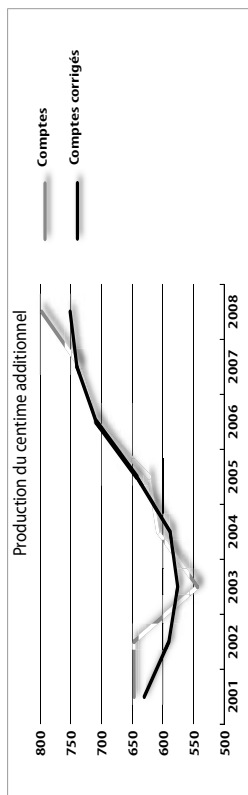
budget. Cet écart est uniquement dû aux correctifs des années précédentes. La révision de la production fiscale «personnes morales» 2007 entraîne à elle seule un correctif de 20,0 mios de francs. La somme des correctifs liés aux années antérieures se monte à 19,2 mios de francs. L'estimation des revenus «personnes morales» en 2008 est ainsi conforme au budget et s'inscrit en diminution avec la production de l'année précédente.

	C2008	B2008	C2007	Ecart C08-B08	Ecart C08-C07
Revenus					
Personnes physiques	615,5	552,1	571,8	+63,4	+43,7
Personnes morales	181,9	163,5	162,7	+18,4	+19,2
Impôts sur les chiens	0,2	0,2	0,2	+0,0	+0,1
Fonds de péréquation pers. morales	15,9	12,8	16,0	+3,1	-0,3%
Sous total I	813,6	728,7	750,6	+84,9	+63,0
Taxe professionnelle	110,8	102,2	106,7	+8,7	+4,1
Sous total II	924,4	830,8	857,3	+93,6	+67,1
Impôt sur les bénéfices immobiliers	-0,7	0,0	0,0	-0,7	-
Impôt sur la remise des commerces	0,0	0,0	-0,1	-0,0	-9,0%
Total	923,7	830,8	857,3	+92,9	+66,4
Charges					
Rétrocession aux communes frontalières françaises	31,4	29,5	29,6	+1,9	+6,0%
Pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	12,6	15,0	15,3	-2,4	-18,0%
Sous total I	44,0	44,5	45,0	-0,5	-1,0
Pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	2,2	1,4	2,0	+0,8	+63,0%
Sous total II	46,2	45,9	47,0	+0,3	+0,7%
Frais de perception impôts	35,7	31,5	33,0	+4,2	+8,1%
Total	81,9	77,4	80,0	+4,5	+5,8%
Revenus nets	841,8	753,4	777,3	+88,3	+64,5

(en mios)

Évolution de la fiscalité

| 21



Valeur de production d'un centime additionnel en 2008

en comparaison avec le budget 2008

(en CHF)	Personnes		Total
	physiques	morales	
Comptes 2008	13 527 665 14	3 998 234 48	17 525 899 62
Budget 2008	12 134 703 30	3 594 219 78	15 728 923 08
Différence	+1 392 961 84	+404 014 70	+1 796 976 54
Différence en %	+11.5%	+11.2%	+11.4%

en comparaison avec les comptes 2007

(en CHF)	Personnes		Total
	physiques	morales	
Comptes 2008	13 527 665 14	3 998 234 48	17 525 899 62
Comptes 2007	12 566 362 74	3 576 085 86	16 142 448 60
Différence	+961 302 40	+422 148 62	+1 383 451 02
Différence en %	+7.6%	+11.8%	+8.6%

La production de la taxe professionnelle s'inscrit en progression par rapport aux comptes 2007 à 110.8 mios. La taxe professionnelle étant un impôt basé sur un système de taxation praenumerando bisannuel, la progression constatée traduit l'excellente conjoncture des années précédentes.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs « centimes additionnels » restent à un niveau important à 12.6 mios. A relever que le reliquat lié à l'imposition des personnes physiques se stabilise (en diminution de 0.5 mio à 316.5 mios), et que dans le même temps, celui relatif aux personnes morales poursuit sa diminution (-8.3 mios à 33.6 mios). Au total, le reliquat diminue de 9.5 mios pour atteindre 350.2 mios. Ceci permet de réduire la provision ad hoc de 2.9 mios.

Les montants comptabilisés aux comptes 2008 sont de 46.3 mios supérieurs aux revenus correspondant effectivement à l'exercice sous revue. Il conviendra de tenir compte de cet élément pour établir les prévisions de rentrées fiscales pour les années futures. Tout comme relevé à l'occasion des comptes 2007, l'importante réévaluation des rentrées fiscales des années antérieures explique cet écart.

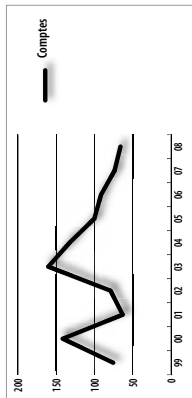
Compte des investissements

En 2008, les investissements nets se sont élevés à 66,1 mios, inférieurs de 30,5% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements opérés depuis 1999 et leur taux de réalisation.

	Comptes	Budget	Taux de réalisation (en %)
1999	75,7	137,8	54,9%
2000	141,6	118,4	119,6%
2001	63,3	121,9	51,9%
2002	79,2	109,7	72,2%
2003	160,4	155,0	103,5%
2004	132,6	100,0	132,6%
2005	100,3	110,0	91,2%
2006	91,5	110,0	83,2%
2007	73,9	100,0	73,9%
2008	66,1	95,0	69,7%
1999-2008	984,6	1157,8	85,0%

(en mios)



En 2008, les investissements sont inférieurs au montant budgété. Les principales dépenses d'investissements 2008 ont porté sur les travaux relatifs au développement des réseaux de trams, en particulier le TCVM, ainsi que sur ceux du pont de la Machine et de la rénovation du Musée Rath.

Le total des investissements atteint 984,6 mios pour ces dix dernières années, soit une moyenne annuelle de 98,5 mios et un taux de réalisation de 85,0%.

Crédits extraordinaires votés en 2008

Durant l'année 2008, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté 177,6 mios de nouveaux crédits extraordinaires.

Ces crédits concernent :

Le patrimoine administratif : 166,3 mios

Le patrimoine financier : 11,3 mios

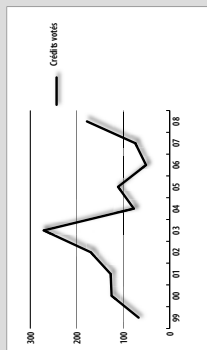
La moyenne des crédits votés ces dix dernières années atteint 125,0 mios. Depuis le pic de 2003, en moyenne, le montant des crédits est resté contenu dans l'enveloppe annuelle des investissements.

A noter que le patrimoine financier aura faiblement bénéficié des crédits votés en 2008 (6,4%).

Évolution des crédits votés

	Crédits votés
1999	67
2000	125
2001	127
2002	170
2003	271
2004	77
2005	111
2006	51
2007	76
2008	178
1999-2008	1253

(en mios)

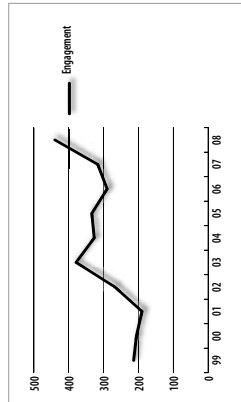


Engagements futurs et financement des investissements

Après avoir analysé les dépenses d'investissements comptabilisées en 2008 et leur mode de financement, les commentaires suivants se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 2008, le Conseil municipal a voté pour 78.0 mios de nouveaux crédits d'investissements, soit un montant nettement supérieur à celui de 2007 (76.0 mios).

Le total des engagements s'élevait, au 31 décembre 2008, à 440.0 mios, en hausse de 72.0 mios. Le niveau record de 2003 est désormais dépassé.



Une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer leur évolution au 31 décembre de chaque année:

(en mios)	Engagements	Variations
1999	214	-3
2000	206	-8
2001	190	-16
2002	268	+78
2003	379	+111
2004	327	-52
2005	334	+7
2006	290	-44
2007	317	+27
2008	440	+123

Le niveau actuel des engagements est un signal devant nous inciter à la mesure dans le vote de nouveaux crédits d'investissements. A ce stade, les projets existants entraîneront une augmentation du niveau des investissements qui risque fort d'être difficile à contrôler. Pour cette raison, il conviendrait de ne pas voter des crédits d'investissements au-delà de l'enveloppe annuelle fixée. Faute de quoi, le montant des engagements continuera de croître, et provoquera, d'ici quelques années et si ils sont utilisés, une nouvelle augmentation de l'endettement de la Ville de Genève.

A cet effet, il convient de rappeler que le Conseil administratif informe de manière permanente le Conseil municipal sur le montant des crédits votés au cours de l'exercice et l'incidence budgétaire de ceux-ci, grâce à un panneau affiché dans la salle des délibérations et au biomètre financier remis à chaque chef de groupe.

Situation au 31 décembre 2008

	Montant	Incidence budgétaire annuelle (annuités)
Crédits votés	178	15
Crédits à l'examen des commissions	97	16
Total (en mios)	275	31

Financement des investissements en 2008

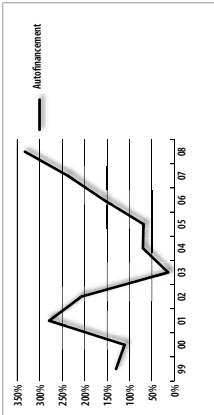
La structure du financement des investissements en 2008 s'est présentée comme suit :

(en mios)	Comptes	Budget
Amortissements réglementaires	64.6	66.2
Excédent de revenus (charges)	155.0	31.9
Autofinancement	219.7	98.0
Investissements nets	66.1	95.0
Excédent/insuffisance de financement	153.6	3.0
Taux d'autofinancement	332.5%	103.2%

Après trois exercices présentant un taux d'autofinancement insuffisant, le résultat 2008 est réjouissant et permet de dégager 153.5 mios d'excédent de financement.

Taux d'autofinancement réalisés entre 1999 et 2008

	Autofinancement
1999	130%
2000	111%
2001	275%
2002	207%
2003	14%
2004	70%
2005	69%
2006	157%
2007	237%
2008	333%



Variation de la fortune de la Ville de Genève

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2008 de 155.0 mios est porté en augmentation de la fortune nette de la Ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2008, à 707.9 mios.

Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2008

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 8 décembre 2007 :

- le Conseil administratif est autorisé à renouveler en 2008 les divers emprunts qui viendront à échéance et à procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables,
- le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

Durant l'exercice écoulé, le Conseil administratif a procédé aux opérations suivantes :

Remboursements	Echéance	Montant
Emprunt public 35%	30.06.1998 – 30.06.2008	200.0
Total		200.0

(en mioS)

Conclusion d'un contrat swap d'une durée de 28 ans à compter du 13 avril 2009. Ce contrat couvre un emprunt existant d'un montant de 120.0 mioS de francs émis sur la base du taux LIBOR CHF 6M. Le taux fixe qui sera payé par la Ville de Genève sera de 2.27%. En tenant compte de la marge de crédit de l'emprunt sous-jacent, le taux fixe de cet emprunt sera au total de 2.29% pendant les 28 prochaines années.

Synthèse du Conseil administratif

Les résultats obtenus en 2008 rejoignent à l'évidence le Conseil administratif puisque qu'ils démontrent l'excellente maîtrise des charges. La Ville de Genève a, une nouvelle fois, témoigné sa capacité à gérer au plus près ses dépenses, restant en dessous de celles budgétées.

Le Conseil administratif nourrit cependant quelques craintes quant à l'élaboration de budgets réalistes au cours des prochains exercices au vu des fluctuations fiscales annoncées, année après année, par l'administration fiscale cantonale. Si les résultats 2008 sont particulièrement favorables, il convient de garder en mémoire l'exercice 2003 qui a vu les revenus fiscaux être largement inférieurs à ceux prévus et présentant dès lors un déficit du compte de fonctionnement de 33,3 millions.

Dans ce contexte, il est souhaitable que le processus d'établissement des prévisions fiscales, mis en place depuis l'adoption du système de taxation postnumérando, continue à s'améliorer dans les années à venir. Des espoirs importants avaient été suscités par le fait que l'expérience de plusieurs années devait permettre d'affiner les prévisions, tout en pouvant fonder la réflexion sur une, voire deux années de référence dont la taxation était quasiment achevée. Force est de constater, au vu des résultats de cet exercice que les prochains budgets devront encore s'élaborer dans un cadre laissant une large place à l'incertitude. Celle-ci est d'autant plus importante que la dégradation de la situation conjoncturelle est rapide.

La Ville de Genève poursuit en conséquence une politique de prudence budgétaire lors de l'évaluation des revenus fiscaux, se fondant sur la réalité des années de taxation plutôt que sur les

résultats des comptes, lesquels induisent des éléments se rapportant à plusieurs exercices antérieurs. Il conviendra également de remettre une nouvelle fois à l'ordre du jour la question de l'accès aux données traitées par l'administration cantonale, laquelle assume pour le compte des communes le rôle d'autorité fiscale, afin de donner crédit aux informations transmises et de permettre un minimum de contrôle de cohérence des chiffres annoncés. Cette demande de la Ville de Genève trouve toujours une fin de non recevoir au prétexte d'un secret fiscal qui s'appliquerait aux Magistrats-e-s et employé-e-s communaux.

2008 aura également été marquée par l'aboutissement des négociations relatives à la mise en œuvre d'une nouvelle péréquation intercommunale. Cette négociation tripartite État, Communes et Ville de Genève, s'est menée de manière constructive durant de nombreux mois, et a abouti en 2008 au dépôt d'un projet de loi devant le Grand-Conseil (PL-10412). Tout au long de ce processus, le Conseil administratif est resté particulièrement attentif pour que la mise en place d'une telle péréquation ne se fasse pas au détriment de la Ville de Genève. Un très large consensus a finalement été trouvé. L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif devrait se réaliser en 2010. Ce dernier remplacera les dispositions transitoires de la loi 10077 (dite transfert de charges).

S'agissant plus concrètement des chiffres 2008, il convient de mettre en perspective les excellents chiffres constatés dans les rentrées fiscales, en particulier celles des personnes physiques. L'estimation des revenus 2008 est réalisée sur la base de la réévaluation des rentrées fiscales 2006 et 2007. Cette dernière avait été revue à la hausse par rapport à la première estimation prise en considération en 2007. Nous sommes donc en présence d'un effet

dit de base. Ainsi la progression estimée de l'impôt entre 2007 et 2008 reste mesurée. Les rentrées fiscales relatives aux personnes morales s'inscrivent en diminution après les records comptabilisés en 2007. La situation conjoncturelle mondiale, qui s'est fortement dégradée durant l'année 2008, incite le Conseil administratif à faire preuve de prudence pour les prochaines années. En effet, les conséquences financières des retournements conjoncturels sont toujours d'autant plus difficiles que les charges ont augmenté sous l'impulsion des rentrées fiscales en retard par rapport à la conjoncture.

Ces rentrées fiscales de haute conjoncture, associées à une maîtrise exemplaire des dépenses, permettent ainsi à la Ville de Genève de se désendetter de manière substantielle, à hauteur de 200,0 millions de francs. Au 31 décembre 2008, la dette consolidée atteint 1,64 milliard de francs. Le Conseil administratif se réjouit de cette réduction, d'autant plus dans un contexte économique tel que celui que nous connaissons à l'heure actuelle. Une saine gestion publique se doit en effet de profiter de conjonctures favorables afin d'assurer au mieux les missions publiques également en période de basse conjoncture.

Au niveau des prestations, les objectifs principaux visés lors de l'élaboration du budget 2008 ont été atteints au cours de l'exercice sous revue. A titre d'exemple, le domaine de la petite enfance a pu poursuivre son déploiement en Ville de Genève.

Les investissements annuels ont, pour leur part, traduit les grands projets en cours en Ville de Genève avec, en premier lieu, les aménagements concrets aux lignes de tram. La fin des travaux initiés à la rue de la Servette notamment pour le tram «Meyrin-CERN»

ont pesé pour plus de 110 mios sur le compte d'investissements. De manière globale, l'enveloppe annuelle de 100.0 mios qui figurait au budget n'a pas été atteinte avec un montant annuel de dépenses d'investissements de 661 mios.

Le Conseil administratif va poursuivre dans la voie qu'il s'est fixée depuis deux ans afin de pérenniser la constance qui a été la sienne dans la maîtrise des charges de fonctionnement de l'administration. L'exercice 2008 est une « bouffée d'oxygène » bienvenue qui permet au Conseil administratif d'aborder plus sereinement les années budgétaires difficiles qui s'annoncent.

Gestion hôtelière

Swissôtel Genève Métropole

Les résultats enregistrés en 2008 par le Swissôtel Genève Métropole sont une nouvelle fois remarquables puisque la barre des 5.0 mios de bénéfice aura, à nouveau, été approchée. 2008 est également une année record pour le chiffre d'affaires qui dépasse pour la première fois la barre des 26.0 mios. Outre une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement, l'Hôtel Métropole doit ce succès à un taux d'occupation de 77.1%.

Sur le plan financier, l'exercice 2008 est bouclé avec un bénéfice de 4.8 mios contre 4.9 mios en 2007. Ce résultat tient compte de 3.2 mios d'amortissement de matériel, de mobilier et des équipements de l'hôtel, ainsi que des intérêts versés à la Ville de Genève, à savoir 1.7 mio.

Le chiffre d'affaires s'élève à 26.2 mios en 2008, alors qu'il avait atteint 25.6 mios l'an passé. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il a été réalisé de concert avec une légère diminution des charges d'exploitation.

Comptes de résultat comparés 2008 - 2007

	2008	2007
Produits d'exploitation	26'234.5	25'561.3
Charges d'exploitation		
Marchandises et frais généraux	15'868.0	15'599.1
Entretien et maintenance	6'74.7	710.9
Bénéfice d'exploitation avant intérêts et amortissements	9'691.8	9'251.3
Amortissements	3'215.1	2'624.8
Intérêts versés à la Ville	1'683.1	1'744.9
Bénéfice net d'exploitation	4'793.6	4'881.6

(en milliers de francs)

Bilans comparés 2008 - 2007

	2008	2007
Actif	61'077.0	62'708.1
Total	54'247.7	55'464.8
Immobilisations		
Terrains	1'001.7	1'001.7
Bâtiments, mobilier, matériel	53'246.0	54'463.1
Stock marchandises et fournitures	463.5	516.8
Marchandises	371.4	396.1
Fournitures, combustibles	92.1	120.7
Réalisable et disponible	6'365.7	6'726.5
Actifs transitoires	25.9	57.6
Débiteurs, dépôts de garantie	3'929.6	5'150.3
Liquidités	2'410.2	1'518.6

(en milliers de francs)

	2008	2007
Passif	61'077.0	62'708.1
Total	53'502.8	55'140.3
Exigible à long et moyen terme		
Ville compte d'investissements	53'502.8	55'140.3
Exigible à court terme	2'780.5	2'686.2
Créanciers, fournisseurs	2'267.8	2'111.8
Passifs transitoires, provisions	512.7	574.4
Bénéfice de l'exercice	4'793.6	4'881.6

Restaurant du Parc des Eaux-Vives

L'exercice 2008 a confirmé la tendance qui s'est dessinée en 2007 avec des résultats permettant au Restaurant du Parc des Eaux-Vives d'afficher, à nouveau, un exercice bénéficiaire, dans des proportions toutefois moindres que l'an dernier. Ainsi, le bénéfice d'exploitation s'élève à 0.4 mio, contre 0.6 mio en 2007.

Ce résultat d'exploitation est à mettre en regard avec la charge d'intérêts répartis relative aux investissements consentis par la Ville de Genève dans cet édifice.

Le chiffre d'affaires a toutefois légèrement fléchi pour atteindre un peu plus de 70 mio de francs. Bien que les charges d'exploitation aient été quelque peu réduites par rapport au niveau constaté l'an dernier, la baisse du chiffre d'affaires diminue le résultat d'exploitation et le bénéfice net.

L'établissement a trouvé son rythme de croisière. L'activité des banquets et autres événements est réjouissante. Le restaurant du Parc des Eaux-Vives est devenu incontournable notamment pour les mariages.

S'agissant du restaurant gastronomique, la seconde étoile attribuée par un grand guide gastronomique a été confirmée une nouvelle fois fin 2008. C'est une magnifique reconnaissance pour le Restaurant du Parc des Eaux-Vives son personnel et, bien entendu, son chef.

L'évolution de l'établissement reste indéniablement positive, tant en termes de prestations qu'au niveau financier. Les habitudes des consommatrices et des consommateurs sont néanmoins longues à se dessiner pour un établissement qui est resté fermé durant plus de quatre ans et qui a étendu son offre aux prestations hôtelières. Courant 2009, la perte reportée devrait être compensée, l'établissement aura ainsi comblé les déficits accumulés lors des 15 premiers mois d'exploitation.

Comptes de résultat comparés 2008 - 2007

	2008	2007
Produits d'exploitation	7'016.5	7'367.0
Charges d'exploitation		
Marchandises et frais généraux	6'047.9	6'238.7
Entretien et maintenance	187.4	188.1
Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements	781.2	940.2
Amortissements	295.6	295.3
Intérêts	86.7	90.3
Bénéfice net / Perte nette d'exploitation	398.9	554.6

(en milliers de francs)

Bilans comparés 2008 - 2007

Actif	2008	2007	Passif	2008	2007
Total	3'630.3	4'489.5	Total	3'630.3	4'489.5
Immobilisations	2'619.0	2'838.2	Exigible à long et moyen terme	2'851.2	3'514.6
Terrains			Swissôtel compte d'investissement	2'851.2	3'514.6
Bâtiments, mobilier, matériel	2'238.7	2'433.8			
Immobilisations incorporelles	380.3	404.4			
Stock marchandises et fournitures	512.6	518.8	Exigible à court terme	1'025.5	1'620.2
Marchandises, fournitures, combustibles	512.6	518.8	Créditeurs, fournisseurs	685.5	1'413.0
			Passifs transitoires	340.0	207.2
Réalisable et disponible	498.7	1'132.5			
Actifs transitoires	6.4	13.7			
Débiteurs, dépôts de garantie	273.2	258.6			
Liquidités	219.1	860.2			
			Perte reportée	(645.3)	(1'199.9)
			Bénéfice / Perte de l'exercice	398.9	554.6

(en milliers de francs)

**DÉLÉGATIONS
DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

La Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes, présidée par Monsieur Manuel Tornare, s'est réunie à 4 reprises durant l'année écoulée. Monsieur Patrice Mugny a participé à l'ensemble des sessions et Madame Sandrine Salerno aux deux premières.

La Délégation a reçu 122 demandes de soutien, soit un nombre identique à l'année passée. 93 dossiers ont été présentés à la Délégation et 44 projets ont pu être financés pour une somme totale de CHF 1,25 million. Riches de par leur diversité, ces projets figurent sur les tableaux en annexe.

En annexe également, le tableau des 52 projets financés par la Fédération Genevoise de coopération (FGC). Partenaire privilégié de la Ville de Genève en matière de coopération depuis sa création en 1966, il lui a été attribué en 2008 un montant de CHF 1'865'000.- soit une augmentation de plus de 24%! Cette augmentation s'inscrit donc dans la poursuite d'une collaboration entre les deux parties qui porte ses fruits année après année.

Une réunion organisée par le service de la Solidarité internationale du Canton de Genève a permis à diverses communes genevoises d'échanger des informations pratiques en matière de coopération. Ces échanges informels permettent de tisser un réseau de compétences et de connaissances utiles à l'analyse des divers dossiers soumis à l'appréciation de la Délégation.

C'est ainsi que la Ville de Genève a pu rallier un projet de coopération décentralisée impliquant le Département du territoire de l'Etat de Genève, la municipalité de Matagalpa au Nicaragua et UNOSAT, une ONG active dans les images satellites. Ce projet vise à mettre en place une instance régionale de gestion du territoire permettant d'affronter les défis sociaux, économiques et environnementaux. En terme de ressources humaines, des échanges entre collaborateurs et collaboratrices des services impliqués ont permis et permettront de les former aux techniques nécessaires pour exploiter les données récoltées.

Un autre exemple de collaboration est le maintien à Genève du Forum humanitaire mondial (FHM) dirigé par M. Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies, grâce à l'action conjointe de la Fondation Wilsdorf, de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève, par l'intermédiaire de sa Délégation à la coopération.

Il a également été possible de prélever sur le budget 2008 de la Délégation à la coopération, un montant de CHF 200'000.- en vue de la reconstruction des infrastructures dans la bande de Gaza.

Ces quelques exemples permettent d'illustrer l'action entreprise par les membres de la Délégation : créer de la cohésion sociale sans frontière!

Délégation à l'aménagement du territoire (1/3)

La délégation à l'aménagement du territoire a pour but de traiter des études d'aménagement des espaces publics ou de plans d'affectation du sol conduites par les services du Département des constructions et de l'aménagement ou par des tiers et portant sur le territoire de la Ville de Genève.

La Délégation donne l'orientation des études, des rapports et travaux à exécuter, et en définit les priorités. Elle décide des options stratégiques en relation avec les dossiers d'aménagement. Les dossiers ainsi traités sont régulièrement rapportés au CA par le Département des constructions et de l'aménagement en vue des décisions à prendre qui relèvent de sa compétence.

Elle est composée des Magistrats en charge du Département des constructions et de l'aménagement (Monsieur Rémy Pagani, Conseiller administratif), du Département de la culture (Monsieur Patrice Mugny, Conseiller administratif) et du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (Monsieur Pierre Maudet, Conseiller administratif). La Délégation comprend également la présence permanente de la Direction du département des constructions et de l'aménagement (Mme Isabelle Charollais, codirectrice, et M. Claude-Alain Macheret, codirecteur).

La présidence a été assurée successivement par Monsieur Rémy Pagani, de janvier à mai 2008; puis par Monsieur Patrice Mugny, de juin à décembre 2008.

En 2008, la Délégation s'est réunie à 16 reprises. Madame Annick Viacoz, assistante de direction au Département des constructions et de l'aménagement, a assuré la prise des notes de séances.

La Délégation a instruit de nombreux dossiers. Parmi les objets les plus importants il convient de citer ceux qui ont fait l'objet de communications régulières au CA :

Site Artamis

La Délégation a été régulièrement informée de l'avancement du projet de décontamination du site.

Elle a débattu des différentes variantes d'assainissement proposées, puis a continué d'instruire le dossier sur la base de la décision globale d'assainissement édictée par le Département cantonal du territoire.

S'agissant du projet de réaménagement du site, elle a suivi l'évolution du dossier et les décisions prises par le comité de pilotage politique concernant le programme de reconstruction, qui servira de base au concours en vue de la réalisation d'un éco quartier.

Aménagement de la rade

Comme l'année précédente, le suivi du dossier de l'aménagement de la rade a occupé la Délégation pratiquement à chacune de ses séances.

Les discussions ont porté sur l'occupation actuelle et la gestion des activités qui se déroulent sur les quais marchands.

Après avoir permis d'éviter un référendum populaire sur le projet qui avait fait l'objet d'une délibération favorable du CM, la Délégation a fait évoluer le dossier vers une nouvelle organisation du site, qui privilégie le déplacement des bancs de glaces près de l'eau. Une proposition de crédit a été déposée auprès du CM, afin de permettre ce déplacement.

Dans le cadre de ce dossier, la Délégation a à nouveau rencontré l'Association Genevoise des Exploitants de Stands du Lac (AGESL).

Délégation à l'aménagement du territoire

(2/3)

ICOB

La nécessité de sauvegarder les intérêts de notre municipalité en regard de l'OPB, notamment à la rue des Deux-Ponts où une diminution drastique de la circulation est demandée par la Ville de Genève, ainsi que dans le quartier de Saint-Cervais, avait motivé l'établissement d'un préavis «favorable sous conditions».

Les conditions posées par la Ville de Genève ont été traitées comme des oppositions par l'Office fédéral des transports, dans le cadre de la procédure d'approbation des plans.

La levée de cette opposition a été rendue possible par la signature d'une convention avec le Département du territoire. Elle doit permettre, à terme, plusieurs améliorations sensibles en matière de circulation, notamment la fermeture du quai des Bergues aux véhicules motorisés et le respect des normes OPB à la rue des Deux-Ponts.

Pont Hans-Wilsdorf

Après que le CA se fut déclaré favorable au principe d'un partenariat public-privé pour le financement d'ouvrages publics, la Délégation a été régulièrement tenue informée de l'avancement des études relatives à la construction, par la Fondation Hans-Wilsdorf, d'un nouveau pont sur l'Arve reliant la rue H.-Wilsdorf à celle de l'Ecole-de-Médecine.

Celles-ci ont fait l'objet d'une présentation détaillée par la Fondation et ses mandataires à la Délégation.

CEVA

Suivi du dossier dans le cadre du traitement de l'opposition formulée par la Ville de Genève et de la rédaction d'une convention permettant de la lever.

CFF-Montbailant

La délégation a été régulièrement informée de l'évolution du dossier de l'lot 5/7 et de l'opposition formulée par les CFF aux projets d'aménagement et de construction prévus par la Ville de Genève et différents partenaires privés.

Face à une situation totalement bloquée et au manque de dialogue de la part des CFF, la Ville de Genève n'a finalement eu d'autre solution que de s'opposer à son tour au projet de Rail-City concernant les travaux de transformation de la gare de Cornavin.

Des pourparlers sont toutefois en cours dans le but de trouver un accord convenant à toutes les parties.

Délégation à l'aménagement du territoire (3/3)

Péages urbains

Suite à la décision du CA du 27 février 2008, se déclarant favorable au principe d'un péage urbain pour Genève, la Délégation a suivi de manière attentive l'évolution de ce dossier.

Elle a pris connaissance de l'étude menée par le Département des constructions et de l'aménagement, et s'est positionnée par rapport aux différentes options proposées par le rapport final. Celles-ci ont ensuite été communiquées au CA pour décision.

La Délégation a également traité de nombreux autres dossiers, au gré de l'actualité ou des nécessités exprimées en vue de présenter des dossiers à la décision du CA.

Il s'agit notamment :

- du projet d'aménagement de la Plaine de Plainpalais;
- des projets d'aménagement des squares Pradier et Chantepoullet;
- des perspectives d'évolution de la place Dorcière et de l'avenir de la gare routière;
- du dossier de TOMC, ainsi que le projet de modification de zone du périmètre de protection des rives du lac;
- de l'implantation d'un nouveau modèle de caissettes à journaux;
- de l'affichage libre et des conditions relatives à l'intégration de supports sur des éléments de mobilier urbain;
- des WC publics et de la nécessité de trouver des solutions en vue de mettre à disposition de la population genevoise et des touristes des lieux propres et en bon état;
- etc.

De plus, la Délégation a régulièrement procédé à des auditions, telles par exemple :

- la FEC (Fédération économique du Centre-Ville), le TCS et l'ADSM (Association des scooters et motards), permettant la levée des oppositions relatives au projet de réaménagement de la Place Longemalle et de ses abords;
 - les promoteurs souhaitant la construction d'un nouveau parking à Rive/Pierre-Fatio;
 - l'Association Pro-Vélo;
 - les initiants du projet Campus de la Paix.
- Enfin, et pour être tout à fait complet, elle a également siégé hors des murs, se déplaçant :
- pour une visite de la ZIC (zone industrielle des Charmilles);
 - au DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information) pour une séance relative au projet PAV (Prairie-Acacias-Vernets).

**ÉVALUATION
DES OBJECTIFS 2008
PAR MISSIONS
ET PRESTATIONS**

AUTORITÉS



Pendant l'année 2008, la Direction générale s'est fortement engagée dans la préparation et le suivi des séances pour la révision des statuts entre la délégation du CA et les partenaires sociaux. Les négociations n'ont toutefois pas pu être finalisées à fin 2008, comme le CA l'aurait souhaité, et vont se poursuivre pendant le premier trimestre 2009.

L'année écoulée a vu s'opérer différents changements au sein du Département des Autorités. Une réorganisation interne a abouti au transfert, de l'Administration centrale au Service juridique, de cinq collaboratrices du secrétariat du CA, ceci afin d'optimiser la préparation et le suivi des séances du CA. La mise en place du Service juridique a été finalisée en 2008 et celui-ci est maintenant parfaitement opérationnel.

En ce qui concerne le Comité de direction (CODIR) et le Comité d'attribution immobilière (COATIRM), ils ont activement contribué à une meilleure coordination générale au sein de l'administration et ont pleinement joué leur rôle de soutien au CA. D'ailleurs, ce dernier leur a confié plusieurs dossiers : la plupart ont été menés à terme avec succès, d'autres se poursuivent en 2009.

Service de la Direction générale

(1/2)

Introduction et faits marquants

Tout au long de l'année 2008, la Direction générale (DG) a poursuivi ses actions visant à renforcer les processus transversaux, ainsi que la coordination entre les départements et les services de l'Administration municipale.

Parmi les faits principaux concernant la DG, ses groupes de travail et ses comités de direction, on peut notamment souligner les éléments suivants.

Le Comité de direction (CODIR) a continué à jouer son rôle de proposition, de concertation et de décision, en appui au CA.

Durant l'année écoulée ce comité, ou certains de ses groupes de travail, a poursuivi de nombreuses études en collaboration avec la Direction des ressources humaines, comme la simplification de la gestion des postes à l'intérieur des services et départements, l'organisation d'un réseau de correspondants de sécurité, l'engagement d'une réflexion sur le règlement relatif aux indemnités, les indemnités de déplacement et de représentation, ainsi que la préparation d'un nouveau projet de règlement du temps de travail.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale supprimant les emplois temporaires cantonaux, le CODIR a assuré la transition vers le nouveau système d'emplois de solidarité et les programmes d'emploi et de formation. Il a également participé à la réorganisation du Service des achats nouvellement nommé Centrale municipale d'achat et d'impression, et à la coordination pour la mise en place d'un nouveau site Internet.

Quant au Comité d'attribution immobilière (COATTRIM), il a été saisi et a traité pendant l'année de nombreux dossiers, notamment :

- l'installation de la nouvelle centrale d'alarme du Service d'incendie et secours (SIS) à la rue des Rois;
- le regroupement physique des deux services, suite à la fusion du Service d'assistance et protection de la population et du SIS;
- la sélection d'un nouveau site pour l'entrepôt des collections patrimoniales et négociation du contrat de bail;
- le relogement des expositions pour les concours de la Ville de Genève à la salle du Faubourg, dans l'attente de l'aménagement du site Artamis;
- la transformation d'une partie des bureaux du service d'urbanisme en appartements à la rue de Jargonant, afin d'aménager en bureaux le 7ème étage de la rue du Stand en respectant la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations.

Par ailleurs, afin d'optimiser la préparation et le suivi des séances du CA, la DG a mené une réorganisation interne, qui a abouti au transfert de 5 collaboratrices (secrétariat du CA) du Service de l'Administration centrale (ACE) au Service Juridique.

Pour terminer, la DG s'est fortement engagée tout au long de l'année dans la préparation et le suivi des séances entre la délégation du CA et les partenaires sociaux pour la révision des statuts.

Service de la Direction générale (2/2)

Evaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Assistance et conseil au Conseil administratif	
Poursuivre et compléter les réformes mises en place afin d'améliorer le soutien donné au CA.	●
Finaliser les négociations relatives au projet de nouveau statut et mise en place des nouvelles dispositions.	●
2000 Direction de l'Administration municipale	
Renforcer le Comité de direction en le dotant d'outils de gestion et de suivi. Elaborer, par les directeurs, des objectifs à atteindre dans le cadre de ce comité de direction.	●
Mettre en place un suivi consolidé des décisions du CA.	○
Poursuivre les réflexions sur l'occupation des locaux par l'Administration municipale afin de dégager de meilleures synergies, d'optimiser les coûts et de dégager une meilleure rentabilité.	●
3000 Direction des services de la direction générale	
Poursuivre la mise en place d'un service juridique central. Intégrer et mettre à disposition de l'administration, dans une base de données centrale, des statuts et différents règlements et directives.	●
Mettre en place différents systèmes et de nouvelles procédures afin d'optimiser la gestion des séances du CA. Elaborer le nouveau site Internet de la Ville de Genève.	●
Adapter l'organisation de l'Office de l'état civil en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale et de l'absorption des transferts de charges et de compétences de l'Etat de Genève.	●
Poursuivre les actions entreprises afin de consolider les relations avec les différents acteurs de la Genève internationale.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Finaliser les négociations relatives au projet de nouveau statut.

Les négociations n'ont pas pu être finalisées à fin 2008, ainsi que le CA l'avait souhaité. Elles se poursuivront pendant le premier trimestre 2009.

Renforcer le Comité de direction en le dotant d'outils de gestion et de suivi.

Le CODIR s'est réuni à un rythme bimensuel; il a activement contribué à une meilleure coordination générale au sein de l'administration et a pleinement joué son rôle de soutien au CA. Ce dernier lui a confié plusieurs dossiers : la plupart ont été menés à terme avec succès, d'autres sont en cours.

Mettre en place un suivi consolidé des décisions du CA.

La réorganisation de l'ACE menée en 2008 n'a pas permis de mener à bien ce projet ambitieux.

Mettre en place le Service juridique.

La mise en place du Service juridique a été finalisée en 2008 et celui-ci est maintenant parfaitement opérationnel. Quant à la révision de la base réglementaire, celle-ci est toujours en cours et sera vraisemblablement finalisée à fin 2009.

Restructurer l'Office de l'Etat civil.

Le transfert de charges n'a été que très partiel en 2008 et par conséquent l'organisation de ce service n'a pas pu être modifiée à ce stade. Néanmoins un audit a été réalisé afin de pouvoir optimiser la gestion de ce service.

Administration centrale

Introduction et faits marquants

L'Administration centrale (ACE) offre assistance et conseil aux autorités, notamment en ce qui concerne le suivi des séances du CM et du CA, l'ordre du jour, procès-verbaux, courriers, publication et diffusion des extraits). Le service regroupait pour cela le secrétariat du CM et le secrétariat du CA. Suite à une réorganisation du Département des Autorités, le secrétariat du CA a été transféré dans le Service juridique en automne 2008.

L'ACE assume également la gestion de prestations transversales telles que l'information et la communication, ou la gestion des archives de l'Administration municipale.

L'unité « Information et communication » a collaboré avec la Direction des systèmes d'information et de communication à la réalisation du nouveau site Internet de la Ville de Genève. Le but est d'unifier dans un seul site l'ensemble des services de l'Administration municipale, et d'offrir des informations complètes, pratiques et conviviales. Un inventaire de l'ensemble des pages existantes a été réalisé, et une importante réflexion a été menée pour fixer l'architecture du nouveau site, dont la mise en ligne est prévue pour l'automne 2009.

Dans le but d'améliorer ses prestations et de mieux connaître la population faisant appel à ce service, l'unité des Archives municipales a mis en place une enquête de satisfaction auprès des usagers et des usagers de ce service, dont le rapport d'analyse sera disponible également en 2009.

Enfin, fin 2008, le CM a accepté le crédit de rénovation nécessaire à la transformation et l'aménagement d'un dépôt de stockage dans les anciens locaux de Swisscom, situé sous la plaine de Plainpalais et destiné aux Archives municipales, qui pourront ainsi disposer d'un espace longtempo attendu.

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	1000 Assistance et conseil aux Autorités
○	Établir, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), le cahier des charges relatif à la nouvelle version de la base de données « Candide » pour la préparation et le suivi des séances du CA.
○	Élaborer et poursuivre la mise en place de plans de classement au sein du service. Adapter la procédure de travail et réaliser les outils documentaires spécifiques, permettant de traiter les documents tout au long du circuit de l'information.
●	Développer, en collaboration avec la DSIC, une base de données partagée permettant de gérer les calendriers protocolaires du CA.
○	Finaliser, en collaboration avec la DSIC, le nouveau site Internet du CM dans le cadre de la nouvelle version du site Internet officiel de la Ville de Genève.
●	Finaliser et mettre en ligne, en collaboration avec la DSIC, une nouvelle version du site Internet officiel de la Ville de Genève.
○	Développer le service de presse du CA, notamment par la mise en place de rubriques destinées plus particulièrement aux médias sur le site Internet de la Ville de Genève.
2000 Actions transversales pour l'Administration municipale	
●	Réaliser une enquête de satisfaction des usagers et usagers des archives de la Ville de Genève.

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Le transfert du secrétariat du CA n'a pas permis la réalisation des objectifs 1100 et 1250.

L'avancement des objectifs 1750 et 1750.02 sont totalement tributaires du développement du nouveau site Internet.

Introduction et faits marquants

Une réorganisation interne a abouti au transfert de l'Administration centrale au Service juridique, de cinq collaboratrices du secrétariat du CA, ceci afin d'optimiser la préparation et le suivi des séances du CA. La mise en place du Service juridique a été finalisée en 2008 et celui-ci est maintenant parfaitement opérationnel.

Évaluation des objectifs

1000 Assistance et conseil au Conseil administratif en matière juridique		Degré de réalisation
Conception et mise à disposition de l'ensemble des juristes de la Ville de Genève d'un complexe cohérent de ressources dans le domaine du droit.		
Conception et mise à jour de la base de données Hyperlex afin d'assurer la publication électronique de la réglementation communale et la mise à disposition de la jurisprudence et doctrine y afférentes.		
Mise à jour de l'ensemble de la réglementation communale.		

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Conception et mise à disposition de l'ensemble des juristes de la Ville de Genève d'un complexe cohérent de ressources dans le domaine du droit.

Sur le plan juridique, la Ville de Genève a fonctionné durant des décennies de manière complètement décentralisée. Il en résulte que les documents relatifs à l'activité de nature juridique (avis de droit, décisions judiciaires, rapports d'enquêtes, etc.) sont dispersés dans les différents services et départements. Rassembler l'ensemble de cette matière pour la mettre à disposition de tous les praticiens que compte l'administration représente un travail considérable qui est aujourd'hui quasiment achevé.

Conception et mise à jour de la base de données Hyperlex afin d'assurer la publication électronique de la réglementation communale et la mise à disposition de la jurisprudence et doctrine y afférentes.

La réalisation de cet objectif important implique tout d'abord l'achèvement des travaux de mise à jour de l'ensemble de la réglementation communale. Par ailleurs, le Service juridique est tributaire pour la réalisation de cet objectif de la participation de la DSC et de l'Administration centrale.

Mise à jour de l'ensemble de la réglementation communale :

En 2008, les travaux de révision formelle de l'ensemble de la réglementation communale ont pu débuter grâce au renfort de deux juristes engagés sous contrat temporaire. Il s'agit cependant d'un travail de longue haleine qui doit se poursuivre durant une grande partie de l'année 2009.

Relations extérieures (1/2)

Introduction et faits marquants

L'année 2008 s'est déroulée sous les auspices du 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Le CA a souhaité marquer cet événement par diverses manifestations. Ainsi, le Service des relations extérieures (SRE) a organisé la 6ème Conférence de la Charte européenne des Droits de l'Homme dans la Ville de Genève du 8 au 9 décembre 2008. Quelque 200 personnes représentant des municipalités de toute l'Europe et des organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la protection des droits humains ont pris part à cette manifestation. Madame Micheline Calmy-Rey, Conseillère fédérale, a prononcé une allocution à l'ouverture de la Conférence.

En collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et la « Task Force Eleanor Roosevelt », le SRE a organisé, le 5 décembre sur la place des Nations, la cérémonie d'inauguration d'une plaque en hommage à Eleanor Roosevelt et aux principaux rédacteurs de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

La thématique de la défense des droits humains représente un des axes prioritaires du CA dans le domaine des relations extérieures. Il a souhaité s'associer plus étroitement à la remise du Prix Martin Ennals décerné chaque année par dix grandes ONG à une personne qui s'est distinguée dans la défense des droits humains. Ainsi, un partenariat s'est développé entre la Fondation Martin Ennals, la Ville de Genève, la Télévision suisse romande et l'Union européenne de radio-télévision autour de cette cérémonie de remise du Prix, sachant qu'une bonne médiatisation de l'événement contribue à la protection des défenseurs des droits humains ainsi récompensés.

Le SRE a également piloté, avec la Direction du Département des finances et du logement, une étude consacrée à « La Ville de Genève et la Genève internationale. Panorama, piste et propositions » réalisée par Madame Sylvie Gossi Caverzasio à la demande de Madame Sandrine Salermo, Conseillère administrative. Ce travail a non seulement clarifié les compétences de la Ville de Genève vis-à-vis de la Confédération et du Canton, mais a également servi de base de réflexion pour le CA dans ses discussions relatives à la Genève internationale afin d'assurer une cohérence des décisions politiques et opérationnelles ainsi qu'une coordination optimale des ressources au sein de la Ville de Genève.

Toujours en lien avec la Genève internationale, le lancement du Grand Collisionneur de Hadrons (LHC) a donné l'occasion à la Ville de Genève, en partenariat avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), de présenter sur le quai Wilson une exposition de photographies de Peter Ginter. Le SRE a assuré la coordination de ce projet et organisé l'inauguration de l'exposition.

Avec l'objectif de consolider la place de Genève au sein des réseaux de villes, le SRE a organisé l'accueil de plusieurs réunions de l'Association « Maires pour la Paix ». Celle-ci est venue à Genève faire du lobbying pour l'abolition des armes nucléaires auprès du Comité préparatoire de la Conférence de lexamen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est réunie au Palais des Nations du 28 avril au 9 mai 2008. Lors de l'Assemblée générale (AG) de l'Association internationale des maires francophones qui s'est tenue à Québec en octobre 2008, la Ville de Genève a obtenu un siège au Bureau exécutif.

Afin de renforcer les liens avec les municipalités suisses et les réseaux de villes nationaux, le SRE a également accueilli l'Assemblée générale (AG) de l'Association suisse pour le Conseil des communes et régions d'Europe. A l'issue de cette AG, le conseiller d'Etat Monsieur Robert Cramer est venu présenter le projet d'agglomération franco-val-de-genevoise. Enfin, le SRE a assuré un soutien logistique, financier et opérationnel au projet Shanghai 2010 qui unit la Ville de Genève aux villes de Bâle et Zurich. Ce projet démontre la capacité des trois grandes villes à travailler ensemble et permet de consolider la place des municipalités sur la scène nationale.

Enfin, tout au long de l'année, le SRE a continué d'alimenter le CA en documents de synthèse et d'analyse en soutien à son processus de décision.

Relations extérieures (2/2)

6272

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi) Comptes rendus 2008

Évaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Assistance et conseil au Conseil administratif en matière de relations extérieures	
Poursuivre le soutien au CA en lui fournissant les informations et analyses nécessaires à sa prise de décision en matière de relations extérieures.	●
2000 Mise en œuvre de la politique du Conseil administratif en matière de relations extérieures	
Renforcer la place internationale de Genève comme ville de dialogue, de paix et de défense des droits humains.	●
Renforcer les liens avec les municipalités suisses et de la France voisine ainsi que consolider la place de Genève au sein des réseaux de villes nationales et internationales.	●
Mettre à jour sur le site Internet de la Ville de Genève les données relatives aux relations extérieures.	◐
3000 Protocole	
Poursuivre la rationalisation des réceptions du CA.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008
L'objectif 2400 n'a été que partiellement atteint, car sa réalisation est tributaire de l'avancement du projet général de refonte du site Internet de la Ville de Genève encore en cours. Seules quelques mises à jour ont été effectuées.

Office de l'état civil

Introduction et faits marquants

L'année 2008 a vu le départ du Service de l'état civil de 5 collaboratrices. Une collaboratrice a quitté l'exercice de cette profession pour des raisons personnelles et les 4 autres ont obtenu des promotions comme officières d'état civil dans d'autres communes et auprès de la Direction cantonale de l'état civil. Les efforts qui ont été déployés pour former les nouvelles et nouveaux arrivés ont eu comme conséquence de ralentir la saisie des citoyennes et citoyens genevois dans le registre informatisé de l'état civil et de freiner les projets en cours.

Évaluation des objectifs

1000 Gestion des événements d'état civil		Degré de réalisation
Durant l'année 2008, l'Office de l'état civil prendra des contacts avec les autorités cantonales afin d'envisager de co-financer un poste d'officier de l'état civil auprès de la maternité. L'Hôpital cantonal de Genève a l'obligation d'annoncer les naissances à l'état civil et, compte tenu des différentes nationalités des parents, il serait souhaitable de leur donner des renseignements précis sur les documents nécessaires à l'enregistrement de la naissance de leur enfant ainsi que sur les différentes possibilités de choix du nom. Cette information donnée immédiatement lors de la naissance ériterait ensuite le déplacement des jeunes mères à l'état civil. Ce poste répondrait ainsi à la fois aux obligations légales de l'Hôpital cantonal de Genève et aux contraintes de la Ville de Genève liées à l'enregistrement de la naissance.	☐	
L'Office de l'état civil a lancé, en 2007, une étude concernant la commande et le paiement par Internet des actes d'état civil. La mise en place de cette procédure en 2008 permettrait aux citoyens et aux citoyennes de recevoir les actes à domicile sans assumer une taxe postale de contre remboursement. Cette procédure allégerait également le suivi administratif dans le service.	☒	
La formation romande en vue de l'obtention du brevet fédéral d'état civil a débuté en 2007 et se poursuivra en 2008. Il est rappelé que cette formation doit obligatoirement être suivie après avoir travaillé deux ans dans un office de l'état civil.	☐	
Prendre les mesures nécessaires en vue de l'entrée en vigueur, le 1 ^{er} janvier 2008, de la nouvelle loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers. Cette loi donne à l'officier de l'état civil la compétence de refuser de célébrer un mariage ou d'enregistrer un partenariat, lorsqu'un des fiancés ou des partenaires ne veut manifestement pas fonder une communauté conjugale mais veut étudier les dispositions sur l'admission et le séjour des étrangers. Des directives d'exécution seront communiquées aux offices qui devront dès lors modifier la procédure actuelle. Il est ainsi prévu que les fiancés ou les partenaires soient entendus séparément, ce qui risque d'entraîner des délais plus longs pour l'aboutissement des formalités de mariage et de partenariat.	☒	

9000 Gestion du service		Degré de réalisation
Le Service des bâtiments mènera en 2008 trois études destinées à : - sécuriser tous les accès au bâtiment afin d'éviter un vol ou une destruction intentionnelle des registres, - mettre en conformité les locaux et archives avec les exigences de sécurité fédérales afin que les pièces justificatives et les registres soient à l'abri de l'eau et du feu, - aménager l'espace intérieur afin d'améliorer la confidentialité des données lorsque les citoyens et les citoyennes se trouvent aux guichets.	☒	
2000 Pièces d'identité		
L'arcade des pièces d'identité doit continuer à faire face à un flux de commandes de pièces d'identité qui n'est pas constant. La qualité de l'accueil reste un objectif essentiel pour cette prestation.	☒	
Evaluer l'impact de l'augmentation des procédures d'enregistrement de partenariat et des formalités de mariage sur le personnel, en se basant sur les statistiques annuelles 2007. Poursuivre le transfert des données du registre des familles dans la base de données fédérale INFOSTAR (resaliel).		☒

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

L'objectif de rationalisation des tâches d'état civil a été partiellement mené. Certaines procédures ont été simplifiées afin que les citoyennes et citoyens, dont les données ne posent pas problèmes particuliers, n'aient notamment pas à se déplacer plusieurs fois pour les formalités de mariage et de partenariat. L'étude sur la possibilité de célébrer des mariages dans d'autres sites genevois a été arrêtée compte tenu du départ de la responsable de la section des mariages, devenue cheffe d'un autre office genevois.

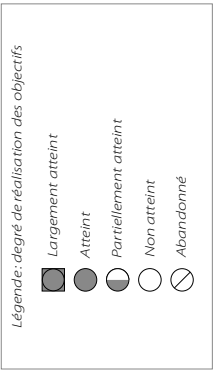
Introduction et faits marquants

Le démenagement du Service en 2008 et le nombre de mandats spéciaux réalisés au cours de cette année a conduit le Contrôle financier à transférer trois audits sur la campagne d'audit 2008/2009. Par ailleurs, la période consacrée aux travaux d'audit interne était initialement prévue de juin 2008 à janvier 2009. Elle a été prolongée à fin février 2009 afin d'inclure des analyses très détaillées en matière de procédures de vérification des organismes subventionnés appliquées par les services versant des subventions. Ces analyses complémentaires sont effectuées en vue de la préparation à la mise en place d'un système de contrôle interne répondant aux critères minimaux de contrôle recommandés par le Contrôle financier (objectif 2009 du Contrôle financier). Compte tenu de ce qui précède, la période de publication des rapports d'audit interne de la campagne d'audit 2008-2009 s'étendra jusqu'au mois d'avril 2009.

Évaluation des objectifs

		Degré de réalisation
1000 Audit interne		
Respect des directives formulées par la direction en ce qui concerne:		
- l'exécution des travaux d'audit (suivi du plan de contrôle, et qualité du travail),		
- la qualité du rapport d'audit (fond et forme),		
- les délais d'exécution des travaux (conformité au plan de contrôle),		
- le délai de remise du rapport d'audit.		
2000 Révision externe		
Respect des directives formulées par la direction en ce qui concerne:		
- l'exécution des travaux de révision (suivi du plan de contrôle, et qualité du travail),		
- la qualité du rapport de révision (fond et forme),		
- les délais d'exécution des travaux (conformité au plan de contrôle),		
- le délai de remise du rapport de révision.		
3000 Missions particulières		
Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction:		
- satisfaction du demandeur ou de la demandeuse quant à la pertinence des prestations fournies,		
- délai d'intervention adéquat.		
Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction:		
- délai d'intervention,		
- satisfaction du demandeur ou de la demandeuse quant à la conformité entre le mandat confié et les prestations fournies,		
- délai de remise du rapport spécial au demandeur ou à la demandeuse.		
Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction:		
- satisfaction des demandeurs ou des demandeuses quant au contenu et au déroulement du cours,		
- délai d'intervention.		

**FINANCES ET
LOGEMENT**



Par ailleurs, la Présidence du Département a présidé la Délégation du CA chargée de négocier le projet de nouveau statut du personnel. Les principes guidant cette réforme sont les suivants :

- une réforme pour promouvoir l'égalité ;
- une réforme sociale et progressive ;
- une réforme qui favorise les débuts de carrière ;
- une réforme en faveur des familles ;
- une réforme qui accroît l'employabilité.

L'année 2008 s'est achevée avec la fin de la première lecture du projet.

Des finances saines

L'année 2008 est marquée par le remboursement de la dette de la Ville de Genève à hauteur de 200 millions ; résultat de la politique du CA de maîtrise des coûts en période de haute conjoncture. Cependant, 2008 sera manifestement la dernière année de la décennie qui enregistra des résultats financiers importants. La crise financière entamée en août 2007 n'a eu cesse de s'aggraver jusqu'à la faillite d'une banque d'affaires américaine. L'ensemble des bourses mondiales a connu un terrible mois d'octobre. La crise s'est également propagée à l'économie réelle en ne favorisant pas les investissements. Dans ce contexte, l'élaboration budgétaire 2009 s'est réalisée sur des bases prudentes. Le CA a poursuivi sa politique de maîtrise de l'évolution des charges.

Corollaire de la crise financière, les taux d'intérêts ont également chuté, et plus particulièrement les taux à court terme. Comme une part importante de la dette de la Ville de Genève est indexée sur des taux courts, il faut s'attendre, pour 2009 et 2010, à de substantielles économies en la matière.

Dans son texte d'appui au budget 2008, le Département des finances et du logement (DFL) se fixait trois objectifs : priorité au logement, un service des ressources humaines modernisé et des finances saines. A l'heure de l'évaluation, le département est heureux de constater que 2008 marque les premières réalisations politiques initiées suite à l'arrivée de la nouvelle Magistrature en charge du département.

Priorité au logement

Mettre en place une véritable politique sociale du logement en Ville de Genève a été une priorité en 2008. Dans cet esprit, la réflexion sur un nouveau règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social a été menée. Un projet de règlement a été soumis par le DFL au CA qui l'a ainsi déposé au CM. Ce règlement devrait à terme prévaloir et ainsi abolir l'existence des cinq règlements en vigueur qui n'assurent pas l'égalité de traitement entre les locataires. A noter que ce nouveau règlement tient compte de la situation actuelle liée à la pénurie de logements à Genève, surtout en matière de logement social. Il est également évolutif dans son approche de proposer des logements aux personnes et aux familles qui ont le plus besoin. Ce point est essentiel en regard de la précarité grandissante à laquelle une commune comme la Ville de Genève se doit de faire face. Il présente aussi l'avantage de préserver les locataires d'une fiscalisation de l'aide perçue jusque-là, point à ne pas négliger étant donné que les budgets des familles sont de plus en plus serrés. Ainsi il prévoit un loyer déterminé en fonction du revenu et du taux d'occupation des logements. Son entrée en vigueur devrait intervenir en avril 2009 et constitue un exemple dans son étude vu qu'il émane d'un travail du CA et du CM. Il s'agit ainsi d'un règlement adopté non seulement par l'exécutif mais ayant aussi reçu l'aval du délibérant.

Un service des ressources humaines modernisé

Le Service des ressources humaines, renommé Direction des ressources humaines a accueilli une nouvelle directrice. Celle-ci s'est vue prioritairement chargée de :

- favoriser l'égalité homme-femme dans l'Administration municipale ;
- offrir une formation et un perfectionnement professionnels de qualité et adaptés selon les particularités des services ;
- finaliser le projet des nouveaux statuts souhaités par le CA.

Direction des finances et du logement (1/2)

Introduction et faits marquants

Le rôle de soutien aux services de la Direction du département a été pleinement joué s'agissant des grands dossiers menés par les services et plus particulièrement par la Gérance Immobilière municipale (GIM).

La Direction du Département des finances et du logement (DFL) avec l'appui de la GIM, est allée négocier le départ des artistes et artisans d'Artamis et s'est vue chargée de leur trouver une solution de logement satisfaisante. Cette démarche a été effectuée en collaboration avec le Département des constructions et technologies de l'information (DCTI) de l'État de Genève. Sur proposition de la GIM, le choix du CA s'est porté sur le centre artisanal de la Jonction, dit le Vélodrome. Ces négociations peuvent être qualifiées de réussites pour l'ensemble des intervenant-e-s dans la mesure où elles ont pour la majorité abouti à un dénouement heureux. Seul un locataire, sur les douze (hors administration) qui occupent ou occupaient le site, a porté son cas devant la justice.

Il est à souligner que ce changement d'affectation s'est inscrit dans le projet plus global de la Ville de Genève de redynamiser le centre-ville et d'y offrir des lieux de création. Ainsi, à terme, ce seront environ 80 personnes qui travailleront ou répéteront au Vélodrome.

La directive d'application du fonds chômage a été complètement revue afin de permettre la mise en place d'une véritable politique en matière d'insertion socio-professionnelle.

Cette révision est le résultat de deux constats :

- le règlement n'était appliqué ni dans son esprit ni dans sa lettre ;
- les activités de l'antenne socio-professionnelle constituaient un doublon avec celles de l'Office cantonal de l'emploi.

De ce fait, la directive a été revue afin de :

- utiliser le Fonds en conformité avec l'art. 2 du Règlement du CM, soit «financer un éventail flexible de mesures ayant pour objectif de contribuer à la réintégration sociale et professionnelle des

- chômeuses et chômeurs ainsi que de toute personne en recherche d'emploi» ;
- intensifier la collaboration avec les institutions cantonales et les associations actives dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle ;
- ouvrir le Fonds aux services municipaux et aux entreprises sociales d'insertion ;
- renforcer la politique des ressources humaines en matière d'insertion et de réorientation professionnelles.

En décembre 2008, la nouvelle directive a été acceptée et la constitution d'une commission chargée de préviser l'attribution des subventions a été constituée.

Le Service des achats et impressions a cédé sa place à la centrale municipale d'achat et d'impression (CMA). Cette dernière s'est vue confier la mise en œuvre de la rationalisation des directives en matière d'achat, en conformité aux exigences écologiques, sociales et déontologiques.

Parmi les nouvelles orientations du département, une étude sur la Ville de Genève et la « Genève internationale » a été réalisée. Ce rapport permet de redéfinir la politique de la Ville de Genève en la matière.

2008 aura également été l'année du déclenchement du processus d'Aalborg. Un état des lieux a été entrepris en vue de définir un plan local d'action en faveur de la durabilité.

Enfin, le dossier très complexe de la péréquation intercommunale a trouvé son issue. Un projet de loi a été déposé devant le Grand Conseil pour approbation. Il définit de nouveaux flux de financement entre les communes et pérennise le financement d'un fonds intercommunal qui remplace le Fonds d'équipement communal. Les objectifs assignés en début de négociation ont été atteints, à savoir une importante réduction des disparités entre les communes, tout en préservant la situation particulière de la Ville de Genève.

Direction des finances et du logement (2/2)

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation

1000 Direction et coordination	
Mettre en œuvre la nouvelle structure de direction suite à l'arrivée de la Magistrate.	
Mettre en œuvre une stratégie afin d'inciter les entreprises à s'implanter en Ville de Genève.	
L'unité Agenda 21 a pour objectifs en 2008 de : - définir et mettre en œuvre un programme environnemental 2008-2011 pour les places de travail administratives et une démarche environnement, santé et sécurité pour les places de travail non administratives, - proposer une méthode pour le monitoring du Plan directeur communal.	
Repositionner la commune dans le débat sur la Genève internationale.	
Travailler de concert avec la Confédération et le Canton de Genève notamment en matière d'accueil et d'appui aux organisations internationales et non gouvernementales.	
2000 Gestion financière	
Mettre en œuvre la stratégie financière déterminée par le CA avec l'objectif de désendettement. Intensifier les contacts avec l'Administration Fiscale Cantonale (AFC) pour mieux appréhender la gestion des centimes additionnels communaux par l'Etat de Genève.	
Participer au développement du Plan financier d'investissement (PFI) et à la mise en place du Plan financier annuel. Rédiger les préavis financiers donnés aux autorités politiques s'agissant des projets d'investissement.	
Limiter l'utilisation de la ligne de crédit de la Ville de Genève en assurant une gestion pointue des échéances de paiement des fournisseurs.	
Former les nouvelles élues et nouveaux élus municipaux à la lecture des principaux rapports financiers publiés par la Ville de Genève. Synthétiser sous forme de tableau ou graphique certaines données. Poursuivre les efforts d'amélioration des publications financières.	
3000 Relations externes	
Intensifier la communication émanant du Département des finances et du logement. Se joindre à la refonte du site Internet de la Ville de Genève.	
Représenter les intérêts de la Ville de Genève au sein des différents organismes dont elle est actionnaire ou partenaire et pour lesquels le Département des finances et du logement a été chargé de sa représentation.	
Analyser les impacts liés aux reports de charges de la Confédération et du Canton de Genève sur la commune.	
Participer au groupe de travail chargé d'établir une nouvelle pérennité intercommunale d'ici 2010.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Les différents champs d'action en matière de promotion économique ont été définis. Ils seront mis en œuvre en 2009.

L'intégration de l'unité Agenda 21 au sein du département a amené à une redéfinition de ses objectifs politiques. Sur la base du bilan du programme environnemental 2003-2007, réalisé en mars 2008, la définition d'un nouveau programme environnemental 2008-2011 n'a pas été retenue comme priorité pour la législature 2008-2011.

Contrôle de gestion (1/2)

Introduction et faits marquants

L'unité du Contrôle de gestion a été appelée à présenter au CM tant son champ d'actions, que les projets en cours. Il a été question d'exposer par la même occasion les pistes d'amélioration des grandes procédures en vigueur en Ville de Genève.

La Magistrate a souhaité un rapprochement géographique du Contrôle de gestion avec les principaux services du Département des finances et du logement, ce qui a engendré le déménagement de cette unité au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville. Ce rapprochement favorisera l'atteinte de l'objectif de mise en valeur et de visibilité de cette unité.

En ce qui concerne les travaux liés aux grandes procédures 2008, le Contrôle de gestion a opéré quelques modifications dans le but de rendre les exercices de bouclage des comptes et de budget toujours plus pertinents. Les principaux axes d'amélioration peuvent se présenter en deux volets :

Rapport de gestion du CA à l'appui des comptes 2007

- Intégration d'une rubrique « Introduction et faits marquants » relatant les principales réalisations de l'année en lieu et place des commentaires détaillés pour chaque objectif ;
- Evaluation synthétique des objectifs 2007 et ajout de commentaires généraux ;
- Intégration d'une partie réservée à l'analyse des coûts liés aux grandes manifestations 2007.

Rapport du CA à l'appui du projet de budget 2009

- Fusion dans un seul et même document des catalogues de missions et prestations, des objectifs annuels et des coûts et revenus par missions et prestations ;

- Intégration des 5 derniers services municipaux dans l'approche de comptabilité analytique par missions et prestations, à savoir la Direction des constructions et de l'aménagement et les Services de l'architecture, des bâtiments, de l'aménagement urbain et mobilité, ainsi que du génie civil ;
- Alignement des missions et prestations des institutions muséales et des bibliothèques ;
- Intégration d'une rubrique « Priorités et perspectives » ;
- Modification de la procédure de définition des objectifs 2009 : description de 1 à 5 objectifs majeurs, d'indicateurs et de valeurs-cible ;
- Décomposition comptable des coûts et revenus par missions et prestations.

Cet effort de pertinence et de transparence sera poursuivi durant les prochains exercices.

A la demande de la Magistrate en charge du Département des finances et du logement, le Contrôle de gestion a été mandaté en 2007 pour un audit organisationnel du Service des achats et impressions, afin d'opérer une réflexion de fonds sur les missions et prestations de ce service et d'étudier la possibilité d'externalisation des activités d'impression. Ce projet, qui a nécessité deux ressources internes au Contrôle de gestion durant plus de 6 mois et qui a eu d'importantes implications dans les processus transversaux de la Ville de Genève, s'est poursuivi sur l'exercice 2008 et a abouti à la création de la Centrale municipale d'achat et d'impression. En outre, cette étude a permis en parallèle, de mettre un accent particulier sur l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP) et d'en faire respecter les normes au sein de l'Administration municipale.

Contrôle de gestion

(2/2)

Evaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000. Élaborer, déployer et exploiter le contrôle de gestion en Ville de Genève	
Pour renforcer le dialogue de gestion entre les autorités politiques et l'Administration municipale: Présenter aux autorités politiques (CA et CM) l'activité du Contrôle de gestion ainsi que l'articulation des documents budgétaires, afin de leur permettre de mieux utiliser les informations mises à disposition par le Contrôle de gestion.	●
Pour contribuer à l'évolution de la culture de gestion au sein de l'Administration municipale: Offrir aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève une formation ciblée sur le Contrôle de gestion en collaboration avec le Service des ressources humaines.	◐
Pour améliorer la connaissance du coût des prestations municipales: Mettre en place une comptabilité analytique par missions et prestations pour les services qui ne sont pas encore intégrés à cette démarche. Améliorer la qualité, l'exhaustivité et les délais de production de l'information relative aux grandes manifestations par une meilleure sensibilisation des services concernés à ces exigences.	●
Pour assurer la qualité de service sur la plate-forme SAP et permettre des évolutions fonctionnelles: Assurer le changement de version du progiciel SAP en collaboration avec le centre de compétence SAP de la Direction des systèmes d'information et de communication en limitant au maximum l'impact sur les utilisatrices et utilisateurs.	◑

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Seules des formations ponctuelles et sur mesure ont été dispensées directement aux services qui en ont fait la demande au Contrôle de gestion (CDG) ou pour lesquels une mise à niveau s'est avérée nécessaire.

Au vu de l'importante évolution des grandes procédures prévue en 2008, il n'a pas été jugé pertinent d'intégrer un cours spécifique au Contrôle de gestion dans le catalogue de formation de la Ville de Genève.

Le projet de changement de version du progiciel SAP initialement prévu en 2008 a été reporté par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Le CDG reste un acteur important dans ce projet et, de ce fait, a participé activement durant l'année 2008 à l'analyse de nouvelles solutions SAP en collaboration avec le centre de compétence SAP (DSIC) pour répondre toujours mieux aux besoins des services.

Assurances

Introduction et faits marquants

Le secteur des assurances a été rattaché administrativement et localement à la Centrale municipale d'achat et d'impression.

Évaluation des objectifs

2000 Conseils en assurance		Degré de réalisation
Continuer à assurer la formation personnalisée et suivre des collaboratrices et collaborateurs des services partenaires afin de garantir le respect et le bon suivi des procédures administratives, notamment en cas de sinistre.		●
Poursuivre en étroite collaboration avec l'entité Santé Sécurité au travail du Service des ressources humaines l'action visant à stabiliser, voire à réduire, le nombre de sinistres liés à l'activité professionnelle (accidents sur la place de travail, accidents en matière de circulation routière, risques liés à la mise en place d'une manifestation, etc.).		●
Avec nos assureurs, les services techniques et les utilisatrices et les utilisateurs concernés, procéder à de nouvelles visites de risques de bâtiments de la Ville de Genève en vue d'en améliorer la sécurité patrimoniale, ainsi que celle du personnel y travaillant.		●
Garantir la disponibilité des collaboratrices et collaborateurs du service afin de prodiguer des conseils professionnels en matière d'assurance aux diverses personnes ou entités qui sollicitent le service.		●

Comptabilité générale et budget

Introduction et faits marquants

L'année 2008 a été marquée par plusieurs événements. Le chef de service ayant fait valoir son droit à la retraite, c'est le responsable de la section comptabilité du service depuis 2004 qui lui a succédé. Le transfert de compétences et de connaissances est ainsi assuré.

Les différentes réorganisation de locaux ont permis de rapprocher la section budget de l'unité du Contrôle de gestion. Ce rapprochement ne peut qu'améliorer les processus communs aux deux entités.

Les documents financiers publiés ont été améliorés pour apporter une unité dans la présentation et faciliter la lecture de leurs contenus.

Évaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Élaboration, publication et suivi du budget	
Améliorer, en collaboration avec la Direction des Systèmes d'information et de communication, les processus d'interfaces entre les modules SAP afin d'assurer l'intégralité des données et de faciliter leur contrôle.	●
Augmenter la sécurité dans la saisie des données par les services en vérifiant l'application des règles de gestion établies.	●
Poursuivre l'amélioration des publications relatives au projet de budget, au budget et aux comptes.	●
2000 Tenue, clôture et publication des comptes	
Obtenir des services un meilleur traitement des factures fournisseurs afin de bénéficier des escomptes proposés.	◐
Affiner la gestion des paiements aux fournisseurs en lien avec la trésorerie.	●
Coordonner en collaboration avec le Contrôle de gestion, le traitement des virements correctifs d'écritures (analytiques et comptables).	●
Procéder au bouclage des crédits d'investissement terminés dans les délais définis.	●
Sensibiliser les services sur l'importance du respect des délais pour la remise des documents et informations lors de la clôture annuelle.	●
Définir les normes de sécurité minimale et analyser, en collaboration avec le Centre de compétence SAP, les possibilités d'améliorer les niveaux de sécurité dans les différents modules.	●

	Degré de réalisation
3000 Formation, assistance, instructions	
Poursuivre la formation ciblée sur SAP par service, selon les besoins effectifs.	●
Compléter la formation ciblée sur SAP par un cours de comptabilité en fonction des besoins et des faiblesses constatées dans chaque service.	●
Participer à la mise à jour et au maintien de la base de connaissances REPAIR.	◐

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Les formations au sein des services de l'administration se sont poursuivies en 2008. Celles-ci contribuent à l'amélioration de la qualité des connaissances et de la pratique du personnel comptable en Ville de Genève, qu'il s'agisse de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices ou de fonctionnaires déjà en poste depuis de nombreuses années. Ces formations traitent de l'utilisation du progiciel intégré SAP ainsi que de l'application des directives comptables.

En 2008, une analyse portant sur l'amélioration et la sécurisation des informations modifiées sur les fiches de tiers (fournisseurs et débiteurs) a été développée et donnera lieu à une modification du traitement des données en 2009.

Concernant les factures fournisseurs, on constate encore des retards dans le processus de saisie et de validation par les services.

Taxe professionnelle

Introduction et faits marquants

2008 aura été marquée par d'excellents résultats en terme de recettes fiscales, dus principalement à la progression très marquée des chiffres d'affaires 2006 et 2007 des établissements bancaires et à l'augmentation des coefficients de taxation de ce groupe professionnel.

Les négociations entreprises depuis plusieurs années en vue d'assujettir de manière partielle une des grandes régles fédérales pour la part de son activité commerciale en concurrence directe avec le secteur privé ont finalement abouti.

Par ailleurs, un travail conséquent a été effectué en collaboration avec quelques-uns des plus importants contribuables exerçant leur activité dans plusieurs cantons, voire plusieurs pays, afin de mettre en place une méthode pérenne de détermination de leur chiffre d'affaires imposable à Genève au titre de la taxe professionnelle communale. Cela a notamment permis de régler le litige opposant depuis plusieurs années la Ville de Genève à son plus gros contribuable.

D'autre part, la Ville de Genève a été à l'origine de la refonte du formulaire de déclaration qui sera utilisé par les principales communes genevoises dès l'exercice 2009. La nouvelle déclaration permettra au contribuable de mentionner davantage d'indications utiles à sa taxation et ainsi de réduire les demandes de renseignements complémentaires à effectuer par l'autorité de taxation.

En ce qui concerne la gestion du personnel, on retiendra les congés maternité de deux taxatrices et de la chef de service. Pour cette raison, deux nouvelles collaboratrices ont été engagées, dans un premier temps à titre temporaire afin de pallier ces absences, puis de manière fixe pour remplacer une collaboratrice partie à la retraite et pour compenser les réductions de temps de travail accordées à certaines collaboratrices.

Au niveau du recouvrement des créances, une vérification complète des comptes débiteurs a été effectuée afin de détecter les dossiers restés indûment en suspens.

Enfin, le projet pilote de collaboration en matière de taxe professionnelle communale entre la Ville de Genève et une autre commune, initié l'an passé a été finalisé et le contrat reconduit à la satisfaction des deux parties.

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	1000 Appliquer les dispositions légales relatives à la taxe professionnelle communale (Articles 301 à 318 C LCP)
	Mettre en place un outil de gestion et de suivi des dossiers complexes, afin d'en garantir le traitement optimal.
	Diminuer le temps de traitement des dossiers en contentieux.
	Réviser les coefficients des groupes professionnels selon le planning établi et poursuivre les démarches en vue de restructurer les différentes catégories professionnelles.
	Étendre à d'autres communes l'offre de traitement de leurs dossiers.

Commentaires sur la réalisation des objectifs

Courant 2008, il a été procédé à un recensement général des contribuables établis sur deux grandes rues commerçantes de la Ville de Genève, à savoir la rue du Rhône et la rue des Eaux-Vives. En outre, les stands de glaces et de marrons ainsi que les commissaires-priseurs ont fait l'objet d'un recensement systématique.

La mise à jour de la base de données du progiciel Opale et l'épuration des listes informatiques ont été effectuées selon le planning établi, ce qui a permis d'accélérer par la suite le traitement des dossiers.

26 groupes professionnels ont été traités dans le cadre des travaux de la Commission 307.

La Ville de Genève a, comme à l'accoutumée et tout au long de l'année, prodigué ses conseils aux personnes en charge de la taxe professionnelle communale dans d'autres communes du canton. De plus, elle a organisé un groupe de travail en vue de mettre à jour les principes utilisés en matière de répartition intercommunale. Enfin, la Ville de Genève a repris la gestion de l'ensemble des dossiers des contribuables en répartition avec deux autres villes du canton.

Achats et impressions

Introduction et faits marquants

Pour rappel, en 2007, le service accusait divers problèmes :

- non-respect des normes relatives à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) ;
- sollicitation du Service des achats et impressions au bon vouloir des services ;
- méconnaissance des prestations délivrées par le Service des achats et impressions en termes d'impression ;
- achats et impressions directs auprès de fournisseurs retenus par le Service des achats et impressions à des conditions moins favorables ;
- achats directs auprès de fournisseurs « non agréés » AIMP ;
- achats directs par les petites caisses pour des articles dont le Service des achats et impressions à un fournisseur « agréé ».

Ces constats ont justifié une étude détaillée, dont le rapport a été remis en novembre 2007. Sur la base des conclusions de cette dernière, le CA a accepté :

- la création de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) le 19 décembre 2007 succédant ainsi au Service des achats et impressions ;
- la création d'un groupe interdépartemental (un représentant par département) qui a pour but de valider tous les nouveaux processus lancés par la CMAI ;
- la redéfinition des missions et prestations du service.

La CMAI est dorénavant composée d'une unité achat, d'une unité impression et du secteur des assurances. Les nouvelles missions et prestations de la CMAI consistent à :

- mettre en place une politique d'achat intégrant la législation sur les marchés publics et les dimensions du développement durable ;
- organiser les achats à l'échelle de l'administration publique ;
- optimiser les processus d'acquisition ;
- conseiller les services de l'Administration municipale dans l'acte d'achat ;
- mettre en œuvre une stratégie relative aux prestations de prépresse et d'impression à l'échelle municipale.

Cette redéfinition n'aurait pas pu avoir lieu sans la mise en place d'une nouvelle politique d'achat, soit : « tous les services sont dans l'obligation de s'approvisionner auprès des fournisseurs désignés suite à l'élaboration des appels d'offres et à la conclusion des contrats d'achat qui ont été menés par la CMAI, représentante de l'autorité adjudicataire qui est la Ville de Genève ».

Durant l'exercice 2008, l'unité achat a réalisé pas moins de sept appels d'offres selon les normes AIMP pour une valeur totale de marché de CHF 723'679.-. A fin 2008, l'adjudication des appels d'offres les plus importants concerne les contrats d'assurances (incendie et dégât d'eau), le nettoyage des locaux administratifs ainsi que les consommables informatiques ; l'économie annuelle estimée s'élève à CHF 170'000.-.

Cette unité a également développé des processus d'approvisionnement optimisés pour l'acquisition des billets CFF et des consommables informatiques (politique du juste-à-temps).

Ce dernier changement et la modification, dans le futur, du processus d'achat et budgétaire des fournitures de bureau et du papier entraîneront la fermeture définitive du magasin de la CMAI.

S'agissant des contrats de nettoyage des bâtiments administratifs, ceux des linges rouleurs ainsi que de l'acquisition des consommables informatiques, les services sont dorénavant responsables de leurs budgets. La CMAI a terme n'aura plus de budget dit « compétent ».

Par ailleurs, en janvier 2008, décision a été prise par le CA du maintien de l'atelier d'impression (2 ans) suite au rapport complémentaire établi par la CMAI. Le processus des travaux d'impression a entièrement été revu. Les services sont dans l'obligation de transférer par la CMAI pour tous types de travaux d'impression, à l'exception des photocopies.

Pour pouvoir assumer cette nouvelle activité, il a été essentiel de :

- Mettre en place un logiciel de gestion et de planification, permettant :
 - une facturation en interne ;
 - de déterminer la rentabilité des équipements à disposition ;
 - de définir les prestations rentables pour mettre en évidence celles qui seront externalisées, afin de lancer les appels d'offres AIMP nécessaires.
- acquiescer avec l'aide de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), deux nouvelles imprimantes numériques (performances améliorées, sans surcoût).
- mettre en place un processus de facturation des prestations aux services de l'Administration municipale.

Pour tous ces changements, il a été indispensable de mettre en place des systèmes de communication efficaces, à savoir notamment une hotline et la mise en production, début 2009, d'un nouveau site intranet. Ces systèmes permettront à tous les utilisateurs et utilisatrices d'avoir à disposition des outils performants pour la mise en application des nouveaux processus de la CMAI.

Gérance immobilière municipale

(1/3)

Introduction et faits marquants

Durant l'année 2008, la réorganisation de la Gérance immobilière municipale (GIM) s'est poursuivie. Malheureusement, le renforcement de l'équipe de direction n'a pas pu être réalisé comme l'aurait souhaité la Magistrature. Il n'est pas aisé de trouver les personnes à même de piloter ce service. Dès lors, dans l'intervalle la direction est assurée ad intérim par le département et les recherches se poursuivent.

La pénurie des logements qui sévit à Genève depuis plusieurs années se répercute fortement sur la GIM qui voit ainsi le nombre de ses dossiers demandeurs en forte progression. Cette situation se reflète inévitablement sur l'attribution des logements: 318 baux ont été signés durant 2008 contre 350 en 2007. En fonction des objets disponibles et de l'urgence des dossiers, la GIM a privilégié les situations familiales les plus sensibles telles que les familles monoparentales, les couples avec enfants ainsi que les personnes seules voire divorcées, au bénéfice ou non d'un droit de visite.

De plus, la GIM a poursuivi son action sociale en mettant notamment l'accent sur les entretiens individuels avec les demandeurs et demandeuses et en favorisant, dans la mesure du possible, les échanges de logements. Comme pour l'année 2007, ces démarches se sont révélées fructueuses, puisque sur 76 propositions d'échange, 44 ont été acceptées (41 pour 2007).

Dans son soutien constant à la précarité sociale et aux logements d'urgence, la Ville de Genève a concrétisé 10 relogements de personnes ou de familles qui occupaient un appartement de l'Unité de logement temporaire (ULT). De plus, suite à la restitution par l'Hospice général de 16 logements à la rue Michel-Simon, la GIM a établi 8 baux pour les occupants des lieux, pour la plupart anciens requérants-e-s d'asile légalisé-e-s.

La GIM a soutenu la mise en place de projets de quartiers divers dans l'optique de mener des actions préventives liées aux conflits relationnels. A titre d'exemple, on peut citer l'organisation de l'exposition «l'Art chez les Voisins» dans un de ses immeubles.

Par le biais de la gestion des établissements publics de la GIM, la Ville de Genève a soutenu l'intégration professionnelle de personnes handicapées psychiques ou en réinsertion socio-professionnelle.

Ainsi, la gestion du stand glacier saisonnier sur le quai Gustave-Ador et celle de la yourte à fondues sur le site de l'Île Rousseau ont été confiées à l'association T-Interactions. Ces opérations se sont avérées être un véritable succès et ont permis la création d'emploi.

Gestion des immeubles

Pour l'ensemble des locataires de la GIM, les acomptes des frais accessoires ont été adaptés au vu de la forte augmentation du prix des énergies fossiles et de la réadaptation des prestations de Naxoo (téléréseau).

Suite à une complète rénovation, l'année 2008 a été marquée par la mise en location de 20 appartements dans l'immeuble sis rue Jean-Jacques-de-Sellon 3 ainsi que de 41 chambres à l'Hôtel Silva géré par une entreprise sociale. Cet hôtel a la particularité d'être destiné non seulement à du logement touristique mais revêt également une action sociale.

Par ailleurs, l'immeuble sis rue des Etuves 9 a fait l'objet d'une réhabilitation complète. Enfin, les communs du bâtiment Promenade du Pin 3 ont été entièrement réfaits et 6 appartements au Quai du Seujet 32 – 36 ont fait l'objet d'une réfection importante.

Plusieurs chantiers d'envergure ont démarré en 2008, il s'agit essentiellement de la rénovation des immeubles au 10 rue du Perron, au 9 rue des Gares et au 5bis rue de la Terrasse. Ils devaient être mis en location au plus tard en 2010.

S'agissant des établissements publics, l'année 2008 voit la fin de la longue période de tractation avec l'ancien locataire du Restaurant des Vernets et l'attribution du lieu à un nouveau géant.

2008 voit également le démarrage des travaux des Halles d'Ile avec un nouveau concept. Ce dernier prévoit notamment des animations culturelles tout public, l'organisation de concerts et d'ateliers interactifs avec les artistes.

Gérance immobilière municipale (2/3)

Traitement de l'aide personnalisée

Depuis la mise en place de la Cellule de l'aide personnalisée, en septembre 2007, l'analyse des dossiers de locataires au bénéfice d'une aide s'est poursuivie tout le premier semestre 2008 pour s'achever, finalement, en juillet 2008, soit dans les délais prévus. L'ensemble des dossiers a ainsi pu être actualisé et les aides personnalisées ont été adaptées afin d'être en adéquation avec la situation familiale et économique des locataires.

Conciergerie

Suite à l'absence de longue durée du contremaître des concierges, un nouveau responsable de ce secteur a été nommé ad interim.

Par ailleurs, un énorme travail de réflexion à la faveur des concierges a été mené en 2008 avec l'appui de la direction du DFL. Premièrement, des discussions avec l'Administration fiscale genevoise ont été menées dans le but d'éviter la taxation de la prestation en nature liée au logement de fonction des concierges. La démarche a été effectuée pour l'ensemble des concierges de la GIM et du Service des écoles. Son issue est satisfaisante dans la mesure où l'ensemble des concierges du Service des écoles et la majorité des concierges de la GIM ne se verront pas imposer sur cette prestation en nature. Deuxièmement, la situation, liée à la classification des concierges et bloquée depuis des années, a été traitée. Ainsi, les concierges ont vu leur classification évoluer de la catégorie de l'échelle des traitements de 5 à 6. De plus, la fonction des concierges professionnel·le·s dans les immeubles gérés par la GIM a été révalorisée par la mise en évidence dans leur cahier des charges du volet social. Il s'agit pour eux d'assurer notamment les tâches de médiation dans les immeubles et à proximité. Des cours de formation complémentaires dans ce sens ont été dispensés tout au long de l'année et se poursuivront en 2009.

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	
	1000 Gestion et entretien des immeubles
	Consolider la politique d'attribution en redéfinissant les critères et le fonctionnement de la Commission d'attribution.
	Inclure les locataires et locataires à adhérer à la procédure de médiation en cas de conflits de voisinage.
	Fixer des moyens permettant de vérifier, au cours du bail, que les critères ayant présidé à l'attribution sont toujours remplis.
	Évaluer la politique en matière de fixation des loyers.
	Sensibiliser les locataires et locataires au respect du personnel d'entretien et à la préservation de la propriété collective par un comportement citoyen.
	Créer un guichet virtuel pour faciliter les démarches administratives via Internet.
	Mettre à jour la liste des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève sur Internet.
	Mettre en œuvre les nouvelles compétences déléguées à la GIM pour la gestion de l'entretien des logements.
	Évaluer l'accord de coopération passé avec le Service des bâtiments dans le cadre du projet de budget 2008.
	Rapprocher les pratiques de gestion des acteurs institutionnels œuvrant dans le domaine du logement d'urgence.
	Créer un réservoir d'appartements pour les situations d'urgence notamment pour les femmes et les enfants fuyant les situations de violence familiale.
	Fournir un état des lieux complet des fermages (baux commerciaux) et des droits de superficie.
	2000 Application de la politique sociale de la Ville de Genève
	Évaluer et consolider la politique sociale d'attribution des logements.
	Réexaminer la pertinence des mises à disposition gratuites de locaux à des tiers.

Commentaires sur la réalisation des objectifs

La politique sociale du logement de la GIM a été renforcée en 2008 sous deux volets. D'une part, l'aboutissement d'un nouveau règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social et présenté au CM. D'autre part, la mise en place d'une politique d'attribution entièrement reconsidérée. La priorité est donnée aux personnes qui se trouvent dans une urgence plus que réelle (évacuation imminente, personnes fuyant des situations difficiles, douloureuses, etc.) ainsi qu'à celles qui sont à même de bénéficier d'une aide personnalisée. De plus, la GIM et l'Unité de logement temporaire collaborent sur de nombreux dossiers qui laissent apparaître des situations sociales délicates.

Une séance en vue d'harmoniser les pratiques a été organisée et le travail se poursuit dans ce sens. A noter qu'en 2008, les moyens à disposition de la GIM n'ont pas permis de s'assurer que les locataires en place, sans aide personnalisée, remplissent toujours les conditions leur permettant de bénéficier d'un logement à caractère social. Cette démarche devrait être menée dans le cadre de l'application du nouveau règlement qui entrera en vigueur en 2009.

S'agissant des conflits de voisinage, la GIM encourage ses locataires à trouver un terrain d'entente soit dans le cadre de la GIM soit auprès de la Maison des médiations. Dans ce domaine, il est à noter que les concierges professionnels ont bénéficiés de formation continue leur permettant d'appréhender au mieux ces situations de conflits. De même, le respect du personnel d'entretien reste une priorité à laquelle la GIM et la Direction du département sont sensibles et attentives.

Pour ce qui est de la convention entre la GIM et le Service des bâtiments, elle est appliquée dans sa globalité à la satisfaction des deux parties. Une rencontre à la fin de l'année 2008 entre les deux directions de service a permis de mettre en évidence les points à améliorer pour parfaire l'efficacité dans l'entretien des bâtiments. La démarche d'optimiser ces processus se poursuit en 2009.

En raison de la réflexion de fond menée par l'ensemble de la Ville de Genève de revoir le site Internet, les objectifs de la GIM liés à la publication des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève et à la création d'un guichet virtuel ont été suspendus. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration du nouveau site de la Ville de Genève et dans le cadre de la mise en place du nouveau règlement relatif au logement social.

Enfin, au vu du nombre de chantier en cours, la GIM n'a pas pu s'atteler au réexamen de la pertinence des mises à disposition gratuite de locaux à des tiers. Il s'agit d'un volet important dans la gestion de la GIM qui devrait être entamé en 2009.

Ressources humaines

(1/2)

Introduction et faits marquants

Le CA, par la voie de la Magistrat en charge du Département des Finances et du Logement, a décidé de faire des Ressources Humaines une priorité politique. En conséquence, les missions confiées à la Direction des Ressources Humaines sont devenues plus nombreuses et complexes. Le poste de directeur-trice des Ressources Humaines a été repoussé au mois de mai 2008 et la gestion de projets a été généralisée dans tous les secteurs qui les composent.

Secteur Développement et formation

Une vaste campagne de prospection en faveur de l'apprentissage a été menée à fin 2007 et les engagements de la rentrée 2008-2009 témoignent des effets positifs de ces démarches.

16 services municipaux ont décidé de participer à la formation des jeunes ou de se lancer dans de nouvelles formations.

Pour la rentrée 2008-2009 la Ville de Genève offre 18 filières professionnelles différentes, 3 professions supplémentaires en Ville de Genève et 33 nouvelles et nouveaux apprenti-e-s dont une créatrice de vêtements au Service d'incendie et de secours, un cuisinier au Service d'assistance et de protection de la population et deux nettoyeurs-nettoyeuses en bâtiment au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

L'effectif total des apprenti-e-s a augmenté de plus de 40% et le nombre des services formateurs a plus que doublé en enregistrant une augmentation de 114%.

Secteur Conseil en organisation

En 2008 l'objectif principal du secteur a été de repositionner l'Antenne socioprofessionnelle et d'en faire évoluer les prestations.

Cette réflexion a conduit à la fermeture de l'Antenne socioprofessionnelle et au rattachement du fonds chômage à l'Unité Agenda 21. La Directive d'application du Fonds chômage a été modifiée et acceptée par le CA en date du 24 septembre 2008.

A l'avenir le Fonds chômage, plutôt que de venir en aide à des individus, mettra l'accent sur le soutien financier à des projets visant à l'insertion socioprofessionnelle.

Secteur Santé et sécurité

Le poste de responsable étant à repousser, le secteur santé et sécurité a fonctionné avec des effectifs restreints. Les tâches inhérentes à chaque fonction ont toutefois été remplies.

Un nouveau concept de santé et sécurité en Ville de Genève au sens de la directive fédérale a été élaboré et accepté par le CA.

Secteur Juridique

Le secteur des affaires juridiques a reçu, en 2008, 183 demandes en provenance des différents départements et services de l'Administration municipale. 64 d'entre elles ont porté sur des questions juridiques d'ordre général et 119 sur des situations particulières.

Le secteur des affaires juridiques a par ailleurs participé aux projets suivants :

- établissement d'un mémorandum du chef ou de la cheffe de service ;
- la municipalisation de la petite enfance ;
- le règlement relatif au temps de travail ;
- la gestion des archives concernant les collaborateurs et collaboratrices.

Il a également été très fortement sollicité dans le cadre des travaux relatifs à la refonte du Statut du personnel de l'Administration municipale.

Secteur Administration

En plus des tâches habituelles inhérentes à sa mission, le secteur administration a été chargé de reprendre la gestion des compléments en cessation d'activité. Ces derniers demeurent affiliés à la Caisse d'assurance du personnel en qualité d'assurés actifs et reçoivent une indemnité spécifique jusqu'à l'ouverture d'une rente de retraite de la CAP. Le financement de l'indemnité pour cessation d'activité est payé par la Ville de Genève.

Enfin il a été sollicité par le CA pour simuler les différents scénarios retenus dans le cadre de la révision du statut du personnel et fournir les estimations financières des solutions retenues.

Évaluation des objectifs

Commentaires sur la réalisation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Gestion du personnel et de l'organisation	
Mettre en place, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSC), un module de gestion de la formation.	
Développer, en collaboration avec la DSC, une base de données pour l'établissement des ordres du jour relatifs aux affaires du personnel à soumettre au CA.	
Améliorer les méthodes d'analyse de l'évaluation des fonctions.	
2000 Gestion de carrière et orientation (y compris fonds chômage)	
Définir un nouveau concept de mobilité professionnelle des collaborateurs et des collaboratrices au sein de l'Administration municipale en séparant notamment les questions de la réadaptation professionnelle et de la mobilité « souhaitée ».	
Adapter et faire évoluer les prestations de l'Atterme socioprofessionnelle, notamment au regard des nouvelles dispositions cantonales en matière de chômage et cela en tenant compte du calendrier législatif proposé au plan cantonal.	
Utiliser différemment le fonds chômage, notamment pour favoriser les projets d'intégration socioprofessionnelle.	
3000 Gestion de la formation	
Jeunes (apprenti-e-s, stagiaires, jobs d'été, civilistes) : Proposer un projet d'augmentation du nombre d'apprenti-e-s en Ville de Genève.	
4000 Gestion de la qualité de vie au travail	
Dresser un catalogue des principaux facteurs psycho-sociaux intervenant dans l'absence d'une personne en Ville de Genève. Grâce à ces informations, il sera possible dans une phase ultérieure, de mener des campagnes de prévention de la santé et de proposer des évaluations structurées des services.	
Mener une analyse en vue de déterminer les facteurs prioritaires qu'il y a lieu de faire évoluer pour remplir la mission de prévention.	

En ce qui concerne le développement d'une base de données pour l'établissement des ordres du jour relatifs aux affaires du personnel à soumettre au CA, la Direction des systèmes d'information et de communication a suspendu le projet en juillet 2007 suite au déplacement de la Direction des ressources humaines du département des Autorités à celui des Finances et du logement, dans l'attente d'une stabilisation des processus de travail liés à l'établissement des ordres du jour relatifs aux affaires du personnel à soumettre au CA. Cette stabilisation n'a pas eu lieu en 2008, année au cours de laquelle le Service de l'administration centrale responsable de cette activité a connu des modifications organisationnelles.

Dans le cadre de l'objectif visant l'amélioration des méthodes d'analyses, un plan de mesures a été adopté par la Commission plénière et un groupe de travail, issu de cette Commission, a été créé. Celui-ci a travaillé sur une standardisation des organigrammes et des descriptions de fonctions. Un nouveau modèle d'organigramme standard a été proposé et accepté par la Commission plénière d'évaluation des fonctions. Celui-ci sera utilisé dans le cadre du processus d'évaluation des fonctions. Le groupe précité continue à travailler sur la standardisation des descriptions de fonctions.

**CONSTRUCTIONS ET
AMÉNAGEMENT**

Légende - degré de réalisation des objectifs

Largement atteint

Atteint

Partiellement atteint

Non atteint

Abandonné

III-32 | Évaluation des objectifs 2008 par missions et prestations

En matière d'aménagement et d'organisation de l'espace urbain

Le département a poursuivi et terminé en fin d'année l'élaboration du nouveau Plan directeur communal, en parfaite transversalité avec l'ensemble des départements municipaux et des communes riveraines. Ce travail important a été réalisé dans les délais prescrits. Il permettra de procéder comme prévu à sa mise en consultation publique, puis à sa présentation au Conseil d'Etat pour adoption dans le courant de l'année 2009.

L'année 2008 a également vu la poursuite des études relatives à plusieurs grands projets, notamment

- l'assainissement et la reconstruction du site des anciens terrains des Services industriels de Genève (SIG) dans le quartier de la Jonction;
- l'aménagement du site de la gare des Eaux-Vives pour accueillir la liaison ferroviaire Comavin – Eaux-Vives – Annemasse;
- l'aménagement et la reconstruction du site dit du « Foyer de Sécheron ».

Il s'agit de projets d'envergure à l'échelle de notre municipalité, qui présentent tous l'opportunité de réaliser à moyen terme, en propre ou avec l'aide de partenaires ou de tiers investisseurs, plusieurs centaines de logements sociaux et d'équipements publics de proximité.

En matière de construction

L'évaluation de l'état des bâtiments selon la méthode STRATUS a permis de définir les priorités en matière d'entretien et de rénovation des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève. Ainsi, bien que l'état général des bâtiments puisse être considéré comme bon, tous les immeubles nécessitant une rénovation à court ou moyen terme ont été inscrits au plan financier d'investissement. C'est aussi le cas pour les grands ensembles, construits pour la plupart à une période où la consommation d'énergie pour les besoins en chaleur n'était pas au centre des préoccupations.

L'ensemble des investissements prévus dans le domaine du logement en matière de rénovation représente une somme de l'ordre de CHF 250 millions. Celle-ci est jugée suffisante pour la mise à niveau des constructions nécessitant une intervention lourde au cours des 15 prochaines années.

L'application systématique des normes Minergie en matière de constructions neuves ou de rénovations, ainsi que le choix d'une énergie plus respectueuse de l'environnement pour couvrir la consommation résiduelle, participent pleinement à l'important programme présenté au CM sous l'intitulé « 100 %

Durant l'année 2008, c'est un département redimensionné et principalement organisé autour des métiers de l'aménagement de l'espace public et de la gestion du patrimoine construit, à la suite des décisions du CA élu en juin 2007, qui a poursuivi ses activités.

L'organigramme général du département a vu la constitution au 1^{er} janvier 2008 d'un nouveau Service d'aménagement urbain et de la mobilité, né de la fusion entre les anciens Services de l'aménagement urbain, d'une part, et de la mobilité, d'autre part. Cette solution, finalement jugée plus efficiente tant au plan administratif que fonctionnel, fait suite à la décision du CA d'intégrer le Service de la mobilité au sein d'un autre service du département.

Nombreux ont été les projets et activités menés par le département au cours de l'exercice 2008. Il est dès lors impossible de les mentionner ici de manière exhaustive. Parmi les plus importants, on citera cependant plus particulièrement les éléments suivants :

En matière de gestion et de direction générale

Le département a poursuivi la démarche de cohérence et de transparence entreprise simultanément à la réorganisation de la direction et des services et unités qui lui sont rattachés. Celle-ci s'est notamment concrétisée s'agissant des procédures en matière d'engagement et de contrôle des dépenses, ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des projets.

Le 4^{ème} plan financier d'investissement (PFI) a été élaboré en collaboration étroite avec les autres directions de départements. La définition des projets prioritaires et la planification de leur réalisation respective tiennent compte des ressources des différents services gestionnaires et de la décision du CA de limiter la dépense annuelle en matière d'investissement.

Un effort particulier a été entrepris dans le but de boucler les comptes d'investissement d'opérations terminées, et soumettre à la délibération du CM ceux pour lesquels un dépassement du montant autorisé a été constaté.

En application de la décision du CA et de la volonté du CM exprimée par voie de motion, tous les services du département ont oeuvré en vue de présenter désormais des budgets et comptes de fonctionnement par missions et par prestations, en parallèle à la présentation traditionnelle par nature de dépenses et de recettes.

Enfin, il est à constater qu'un certain retard subsiste concernant le rattrapage des réponses attendues par le CM aux différentes questions écrites, motions et autres interpellations que le CA a renvoyées au département pour raison de compétence.

renouvelable en 2050». Comme son nom l'indique, celui-ci a pour but de s'affranchir à cette échéance et de manière définitive de notre dépendance envers les agents énergétiques non renouvelables.

En matière d'aménagement de l'espace public

Parmi les projets destinés à embellir l'espace urbain, celui du réaménagement de la place Longemalle a vu l'ensemble des oppositions levées. Ainsi, une proposition de crédit pour sa réalisation a été rédigée, afin d'être présentée au CM durant le premier semestre 2009.

Quant à celui de la Plaine de Plainpalais, le projet a été finalisé dans le but de pouvoir débiter les travaux selon la planification prévue, soit en mai 2009.

Dans le cadre du projet de nouvelle ligne de transports collectifs qui doit relier Cornavin à Onex, puis Bernex, deux conventions ont été signées avec l'Etat de Genève. L'une concerne la répartition des coûts entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève, alors qu'une seconde concerne diverses mesures d'aménagement et de circulation à entreprendre en cours et à la fin des travaux.

Enfin, plusieurs services du département ont participé de manière active aux études financées par la Fondation Hans-Wilsdorf en vue de réaliser un nouveau pont sur l'Arve afin de relier la rue Hans-Wilsdorf à celle de l'Ecole-de-Médecine.

Direction des constructions et de l'aménagement (1/3)

Introduction et faits marquants

En matière d'assistance à la présidence du département et de stratégie générale

- la Direction du département et le Magistrat ont intensifié leurs réunions dédiées à la préparation et au traitement des décisions des séances du CA et du CM. Elles ont permis de définir ensemble les options à prendre dans les nombreux dossiers en cours, en phase stratégique ou opérationnelle;
- poursuite de la démarche entreprise en vue de procéder au bouclier de l'ensemble des crédits d'investissement concernant les études ou les opérations de construction terminées. Depuis deux ans, le département a fourni un effort considérable mais la tâche n'est pas encore terminée. Le département a fixé des objectifs clairs aux services pour 2009;
- le 4^{ème} Plan financier d'investissement (PFI) a été constitué en transversalité et en collaboration avec les autres directions de départements, en tenant compte de la décision du CA de maintenir la valeur des investissements annuels à CHF 95 millions par an;
- en délegation à l'aménagement du territoire, de nombreux dossiers ont été traités aux plans politique et opérationnel. Parmi les plus importants, citons le projet d'aménagement de la rade, Artamis, TCOB, CEVA, nouveau pont sur l'Arve, péages urbains, pléonisation du centre ville, etc).

Direction et coordination du département, assistance et conseils aux services

- les unités rattachées à la Direction du département ont apporté assistance et conseils aux différents services en matière juridique, de gestion des dossiers en regard des exigences en matière de marchés publics, de gestion foncière et de conservation du patrimoine;
- les directives internes en matière d'engagements financiers et de processus d'attribution des travaux ont été revues afin de tenir compte du nouveau règlement cantonal sur la passation des marchés publics;
- l'effort relatif à l'unification des procédures s'est poursuivi. Il s'est notamment concrétisé par l'adoption d'un document de conditions générales du contrat d'entreprise commun à la Ville de Genève, à la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FVMB), à la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), ainsi qu'au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI);

- s'agissant des grands projets, la direction du département s'est particulièrement impliquée en phase stratégique dans les dossiers suivants:
 - CEVA (poursuite de la valorisation de l'emprise sur les parcelles de la gare des Eaux-Vives et gestion du recours déposé par la Ville de Genève en phase d'approbation fédérale du projet);
 - TCOB (négociation de deux conventions avec l'Etat de Genève, l'une relative à la répartition des coûts et l'autre concernant les mesures d'aménagement et de circulation à engager à l'issue des travaux);
 - site Artamis (appel d'offre public pour les travaux d'assainissement, élaboration des conditions pour la mise sur pied du concours en vue de la reconstruction du site);
 - foyer de Sécheron: (démarrage du projet et négociations avec les Services Industriels de Genève concernant les conditions de fourniture de chaleur);
 - Aire-Ain: étude av. d'Aire/av. de l'Ain en collaboration avec l'Etat de Genève, lancement du projet, mise en place d'une structure participative, demande de fonds auprès de la Confédération en vue de la densification mesurée de ce secteur.
- organisation d'un séminaire destiné aux cadres du département, sur le thème «travailler mieux pour travailler moins», ou comment gérer la surcharge de travail.

En matière de relations externes, information et communication

- la participation à de nombreuses réunions de travail avec les partenaires habituels externes à notre administration, tels l'Etat de Genève, les TPG, les CFF, SIG a permis d'assurer la coordination stratégique et opérationnelle des différents projets et domaines d'activité menés par le département;
- le CA a décidé la mise à disposition de notre département d'une des salles du Faubourg. Cette décision nous permet désormais de disposer d'un lieu pérenne pour l'organisation des concours d'architecture et l'exposition des projets. Des conférences seront aussi organisées, en collaboration avec la Maison de l'architecture;

Direction des constructions et de l'aménagement (2/3)

- importante contribution de l'unité de conservation du patrimoine architectural dans l'organisation des Journées européennes du patrimoine 2008, sur le thème « Lieux de délices », en collaboration avec l'Etat de Genève.

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	
1000	Assistance à la présidence du département et stratégie générale
	Renforcer les activités de soutien et de conseil au Magistrat, notamment par la mise en place d'un mode de communication et de fonctionnement efficient.
	Poursuivre la collaboration interdépartementale, notamment par le biais de la délégation à l'aménagement, en relation avec les importants dossiers d'aménagement du territoire municipal : liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, tram Onex-Bernex, Plan directeur communal, etc.
	Mettre en place une procédure permettant de répondre de manière systématique et dans les délais imposés aux différentes motions, questions et interpellations émanant du CM, et répondre à l'ensemble des objets encore en suspens.
	Favoriser la construction de logements par l'intermédiaire de coopératives d'habitation ou de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.
	Rénover le patrimoine financier en poursuivant et en renforçant l'action en matière de rénovation des bâtiments de logements les plus dégradés.
	Réaliser des travaux d'aménagement de l'espace public selon 2 axes principaux: embellie urbaine et qualité de vie dans les quartiers.
	Préparer le 4 ^{ème} Plan financier d'investissement (PFI), et poursuivre le développement de l'application informatique y relative, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication, en vue d'un suivi et d'une gestion plus efficaces.
	Intégrer une démarche de contrôle de gestion et de comptabilité analytique pour l'ensemble des services du département.
	Poursuivre les efforts en vue de procéder au bouclage de l'ensemble des propositions de crédits concernant des études ou des opérations de constructions terminées.
	Etablir un bilan et poursuivre les réflexions et les actions entamées avec les directions de service dans le but de comprendre et de diminuer l'absentéisme.

Degré de réalisation

2000	Direction & coordination du département, assistance et conseils aux services
	Poursuivre la mise en place et la coordination du fonctionnement du département selon la nouvelle organisation décidée par le CA, en renforçant la collaboration transversale avec des services hors département, notamment le Domaine public et le Service des espaces verts et de l'environnement.
	Intégrer un public, en tenant compte de l'intégration du Service de la mobilité au sein du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et d'une plus étroite collaboration avec les responsables de projet du Service du génie civil.
	Poursuivre et intensifier la collaboration interdépartementale, notamment en ce qui concerne la définition et la planification des investissements dans le cadre de la gestion du PFI.
	Poursuivre l'intégration de l'unité juridique en amont des projets du département, notamment par la participation systématique des juristes aux séances stratégiques, afin de pouvoir mieux anticiper les éventuels problèmes juridiques.
	Poursuivre l'assistance aux services, notamment en matière de marchés publics.
	Poursuivre une politique d'acquisition foncière ciblée et en relation prioritaire avec la construction de logements sociaux et d'équipements publics futurs.
	Elaborer des instruments d'aide à la décision permettant de fonder une stratégie claire et explicite dans le domaine de la gestion foncière, notamment dans le cadre d'attribution de droits de superficie, d'octroi de servitudes, etc..
	Préparer les arguments dans le cadre de l'élaboration des préavis ou du traitement de dossiers impliquant des problématiques de conservation du patrimoine.
	Produire, commander et diffuser des études historiques et effectuer la mise à jour et l'information de l'index bibliographique des bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Genève.
	Représenter la Ville de Genève au sein de la Commission des monuments et des sites et de la Fondation pour la conservation des temples genevois d'avant 1907.
3000	Relations externes
	Définir et mettre en œuvre une stratégie d'information commune à l'ensemble des services du département.
	Développer un nouveau site Internet pour le département.
	Poursuivre et intensifier le développement de campagnes de communication et d'information publiques afin de soutenir l'action du département et des différents services.
	Représenter la Ville de Genève et le département auprès de tiers et dans le cadre de la participation à diverses commissions et manifestations officielles.
	Poursuivre la collaboration avec l'Etat de Genève et les associations professionnelles dans le but d'unifier et de simplifier les procédures en matière d'appel d'offres.

Direction des constructions et de l'aménagement (3/3)

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Certains objectifs, qui n'ont pas pu être atteints, nécessitent les compléments d'information suivants :

- malgré de réels efforts, il subsiste toujours un retard dans les réponses à apporter aux différentes motions, questions et interpellations du CM. Compte tenu des sujets traités, il est vrai que le département est particulièrement sollicité. Cet objectif sera poursuivi en 2009 (n°1100.03) ;
- plusieurs projets impliquant la FVGLS sont en cours, notamment à Sécheron et à la rue du Cendrier. D'autres sites prévoient également l'implication de celle-ci : à Malagnou-Rieu, aux Eidguenots, aux Allières, à Artamis, Jean-Louis Prévost, en partenariat avec des privés. Les réalisations s'échelonnent entre 2009 et 2020 (n° 1200.01) ;
- depuis plus de deux ans, le département a fourni un effort considérable mais la tâche n'est pas encore terminée. La Direction a fixé des objectifs clairs aux services pour 2009 (n° 1300.03) ;
- la situation s'améliore d'année en année et une nouvelle méthode de travail, allant dans le sens souhaité, a été introduite pour l'élaboration du 5e PFI 2010 – 2021 (n° 2200) ;
- la mise en place de la base de données foncières est en cours, en collaboration avec le service d'urbanisme (n° 2400.02) ;
- l'index bibliographique bénéficie maintenant d'une base de données informatisée. Elle est opérationnelle et mise en ligne au sein de l'unité de la conservation du patrimoine architectural. Cette importante étape franchie, il s'agira de reprendre le travail de saisie régulière (mise à jour) et le rattrapage d'une période durant laquelle la saisie a été interrompue (n° 2500.02) ;
- l'unité Info-com a coordonné la création et la réalisation d'une signalétique commune au département pour les chantiers. Elle a également créé et produit un nouveau type de publications (format triptyque) commun pour tous les services. Il reste à unifier les affiches et panneaux de chantiers (n° 3100.01) ;
- cet objectif n'a plus cours, dans la mesure où un projet de refonte du site de la Ville de Genève dans son entier est en cours. L'unité Info-com participe au groupe de travail interdépartemental mis sur pied à cet effet (n° 3100.02).

Urbanisme

(1/3)

Introduction et faits marquants

Le Service d'urbanisme a connu en 2008 une augmentation de ses tâches due à la nature stratégique des dossiers traités, impliquant notamment un nombre croissant de décisions et courriers à préparer pour le CA. Parallèlement, la direction du service a été amenée à fixer des priorités radicales sur certains dossiers pour assurer avec les mêmes forces de travail le calendrier du Plan directeur communal, raccourci de près de 6 mois.

Évaluation des transformations du territoire communal et des besoins de la population

- élaboration d'un tableau de bord sur la production du logement en Ville de Genève avec affinement de la temporalité des potentiels;
- constitution, analyse et cartographie des statistiques parking pour 2007 et actualisation des taux de motorisation par quartier et par commune;
- constitution d'une couche SITV digitalisée et renseignée de tous les Plan localisés de quartiers récents;
- UbaSiC: génération des préavis, introduction de données complémentaires, amélioration des applications, renforcement de sa dimension fédératrice;
- Mémocité: nouveau concept pour sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville de Genève;
- cartographie des bibliothèques et médiathèques de la Ville de Genève;
- maquette: 3 modules finalisés, 2 réalisés, 2 engagés et mise à jour de plusieurs modules et site Internet. Réalisation de maquettes d'étude: gare des Eaux-Vives, Sécheron, etc.;
- planification scolaire (yc restaurants): rapport du CA et établissement des prévisions scolaires pour 14 communes (sous mandat).

Planification du territoire communal en application des lois et plans-cadre cantonaux et des principes du développement durable

- traitement de 213 requêtes en autorisation de construire: certains préavis ont mis en lumière la complexité de l'application de nouvelles dispositions légales (LUP, augmentation hauteur gabarit);
- préparation de dossiers techniques en vue de recours;
- traitement de 21 droits de préemption;
- mise en cohérence entre planification impérative (PLQ) et objectifs de la loi sur les LUP;
- révision des mesures OPAR: rédaction des fiches et participation aux séances;
- réflexion stratégique sur l'extension piétonne du centre-ville en relation avec le parking P-Fatio;
- base de données et propositions pour la refonte de la gestion de la politique de location des places de stationnement GIM;
- Plan directeur communal: bilan forums, rédaction des options politiques, élaboration des stratégies territoriales et programmes urbains, consultation des départements municipaux et des services techniques cantonaux, approbation du CA (6 décisions), rédaction d'une PR pour le CM en vue de la consultation publique;
- préparation de la révision du plan directeur des chemins piétons;
- participation au projet d'agglomération franco-valdo-genevois et coordination de 11 mesures Ville de Genève acceptées par Confédération pour subventionnement sur fonds d'infrastructure (env. 25 mio pour 5 mesures 2011-2014);
- copilotage projet Voie verte avec direction de projet agglomération et DGM;

- copilotage technique du projet de PDO + MZ Gare des Eaux-Vives, membre SOVAGEV, coordination avec CEVA ;
- finalisation de l'étude Petite-Boissière en vue stratégie foncière active;
- finalisation du projet de PLQ Rieu-Malagnou ;
- suivi des études « PAV » et préavis technique sur projet de MZ avec Carouge et Lancy ;
- contribution au pilotage technique du projet « Carré vert »: cahier des charges, règlement de concours, contrat société simple, coordination, participation au COPIL ;
- conduite de l'étude de PLQ Allières avec les propriétaires ;
- instruction des requêtes et projets de plans d'affectation dans le quartier de Sécheron ;
- élaboration d'une image directrice et dépôt d'une DR dans le périmètre des Eidguenots ;
- exploration potentielle des parcelles Ville de Genève à Chandieu, évaluation in situ d'un équipement public dans pénétrante de verdure et établissement avant projet PLQ ;
- participation au groupe de travail et COPIL de l'étude Aïre-Ain.

Assistance, vulgarisation et échanges professionnels sur la connaissance du territoire

- préparation 42 lettres et décisions du CA ;
- représentation technique à divers comités (PACA, PAV, Carré vert, Positionnement des villes, État-Ville Sécheron, Enjoy Geneva, Commission cantonale d'urbanisme, etc.) ;
- ordres du jour et PV séances mensuelles Politique foncière et urbanisme ;

- finalisation du recueil « Genève à pied » et organisation conférence de presse pour salon du livre (22 avril 2008) ;
- réponses aux motions, questions écrites, etc. ;
- coordination État-Ville avec la DGT ;
- co-réalisation du Petit Plan Piétons (Jonction), réédition d'un dépliant et diffusion de 154770 unités du Plan Piétons ;
- organisation de « Dimanche à pied » du stand du salon du livre et participation à Escalade Expo, Dev. Durable et semaine de la mobilité ;
- présentation du Plan Piétons le 9 octobre 2008 à Québec aux 21èmes entretiens de Jacques Cartier.

Évaluation des objectifs

1000	Evolution des transformations du territoire communal et des besoins de la population	Degré de réalisation
	Mettre à jour la base de données « plans d'affectation » d'UrbanSIT (tableau de procédures).	
	Renforcer la dimension fédératrice de l'application UrbanSIT en fonction des demandes des autres services.	
	Mettre en production, en lien avec l'unité « opérations foncières », une application « acquisitions foncières Ville de Genève ».	
	Déposer une demande de crédit auprès du CM pour la reprise informatique des plans-maquettes non digitalisés.	
2000	Planification du territoire communal en application des lois et plans-cadre cantonaux et des principes du développement durable	
	Préciser les conditions d'intervention dans un milieu urbain dense à faire valoir dans le cadre des préavis.	
	Élaborer, examiner et mettre en consultation publique le Plan directeur communal pour adoption par le CM et le Conseil d'État.	

Degré de réalisation	
	Mettre à jour le Plan directeur des chemins pour piétons.
	Finaliser le Plan directeur de quartier (PDQ) de la Petite-Boisière / Belmont / Godefroy qui intègre la mise en place d'une stratégie foncière pour la Ville de Genève.
	Finaliser le PDQ de la Gare des Eaux-Vives, accompagner sa présentation au CM et créer les conditions de lancement des études d'aménagement du futur domaine public.
	Valoriser les objectifs et les obligations de la Ville de Genève dans l'étude Praille-Acacias-Vernets.
	Proposer un outil pour introduire la mixité dans le cadre de la mutation des zones industrielles.
	Assurer la procédure d'adoption du projet de Plan localisé de quartier (PLQ) Rieu-Malagnou ainsi que sa mise en œuvre.
	Monter l'élaboration du projet de PLQ « Anciens Services Industriels de Genève ».
	Faire aboutir le PLQ des Allières sur la base de la concertation avec les propriétaires.
	3000 Assistance, vulgarisation et échanges professionnels sur la connaissance du territoire
	Editer le recueil des promenades et organiser sa promotion dans le cadre du Salon du livre 2008.
	Développer le concept et organiser la 2 ^e édition des « Dimanches à pied ».
	Promouvoir en lien avec l'Organisation mondiale de la santé, le principe de la mobilité douce au sein des organisations internationales.
	9000 Gestion du service
	Permettre un accès rapide et aisé à l'information. Faciliter le choix de commandes des documents.

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Si certains objectifs ont été qualifiés de partiellement atteints, reporté voire abandonnés, c'est en raison de :

- la mobilisation des forces de travail en interne pour les besoins du PDCom, dont le calendrier a été accéléré (2200.02, 2200.03) ;
- les imprévus de la coordination (2200.01) ;
- le degré de complexité des thématiques et projets (2200.06, 2300.03) ;
- l'apparition de nouveaux dossiers à traiter en priorité (1200.01) ;
- la réceptivité/réactivité des partenaires (1100.02, 1100.03, 2200.05, 3300.03) ;
- l'allongement des délais de délivrance des outils informatiques (1100.01).

En revanche, l'objectif « Éditer le recueil des promenades et organiser sa promotion dans le cadre du Salon du livre 2008 » a été largement atteint puisque le recueil intitulé « Genève à pied : 10 parcours à thème » a fait l'objet de la 6^{ème} meilleure vente dans l'une des principales librairies de Genève.

Architecture

(1/2)

Introduction et faits marquants

Dans le cadre de sa mission première: « construire et rénover le patrimoine immobilier de la Ville de Genève », le Service d'architecture (ARC) a développé tout au long de l'année 2008 de nombreuses prestations, les plus importantes étant :

THEMES	PRESTATIONS
Quartier de Saint-Gervais	• rénovations et études à la rue des Etuves et à la place des Gares ;
Quartiers des Grottes et de la Gare	• rénovations à la rue Jean-Jacques-De-Sellon et à la rue des Gares ; • études pour la rue de l'Industrie et la rue des Grottes ;
Quartiers de Sécheron et des Pâquis	• dépôt d'une proposition de crédit pour la construction d'un espace de quartier ; • coordination de l'ensemble des projets au « Foyer de Sécheron » ; • rénovations du pavillon Plantamour et de la villa Moy-nier (parcs Mon Repos et Perle du Lac) ; • étude de l'extension de l'Herbier au Conservatoire et jar-din botaniques (CJB) ;
Quartier des Eaux-Vives	• démarrage de plusieurs rénovations au parc La Grange : dépendances de la villa et théâtre de l'orangerie ;
Concours d'architecture	• préparation ou tenue de trois concours d'architecture ;
Demandes de crédits	• préparation et/ou dépôt d'importantes demandes de crédit de réalisation pour des rénovations d'immeubles de logement ou pour la réalisation d'infrastructures culturelles et sociales ;

Par ailleurs, l'ARC dans le cadre de sa deuxième mission: « établir les préavis architecturaux » a examiné, du point de vue architectural, 736 préavis en autorisation de construire déposés sur le territoire communal. L'habitabilité ainsi que l'aspect architectural des façades et des toitures ont été examinés.

Lors du déroulement des opérations de construction, l'ARC a mis son savoir-faire au service de la col-lectivité en se portant garant du respect des priorités et critères définis par le département comme :

- la stratégie des constructions définies par le CA (rénovation d'immeubles de logements très vé-tustes, développement d'infrastructures culturelles et d'accueil de la petite enfance) ;
- les besoins des utilisateurs et des utilisatrices ainsi que les programmes ;
- la maîtrise des coûts, des délais et des procédures ;
- la haute performance énergétique dans les constructions neuves et la rénovation ;
- la mise en valeur du patrimoine architectural ;
- le choix et la qualité des matériaux utilisés.

Cette année, sur 76 opérations actives concernant le patrimoine immobilier dont le service a assuré le suivi, 27 ont été menées en phase d'étude, 17 en phase de réalisation ou de chantier à démarrer et 32 en phases diverses ou à boucler. Sur les 23 crédits proposés en boudement en 2008, répondant ainsi aux dispositions de la loi sur l'administration des communes (LAC), le service a déposé en juin 2008 une proposition de boudement de 8 crédits, dont 6 en dépassement pour plus de CHF 3.2 millions au total et 15 opérations sans dépassement. Cette proposition de boudement achève ainsi la « campagne d'as-sainissement » des opérations en dépassement et terminées depuis plusieurs années. L'année 2008 a connu également l'encaissement d'environ CHF 2 millions de participations de tiers au financement de 5 opérations en phase de réalisation par le service.

Évaluation des objectifs		Degré de réalisation
1000 Construire et rénover le patrimoine immobilier de la Ville de Genève		
Donner une priorité à la rénovation des immeubles de logement en adéquation avec la stratégie commune aux 3 services (architecture, bâtiments, énergie).		●
Affiner une méthode de travail permettant l'établissement de programmes stables très en amont des processus et évaluer ces programmes au moyen d'études de faisabilité chiffrées, notamment pour les espaces de vie infantile et les édifices culturels.		●
Organiser des concours d'architecture et des appels d'offres pour les opérations dont les crédits d'études ont été votés en adaptant les procédures aux nouvelles directives du département.		●
Maîtriser la planification inscrite dans le Plan financier d'investissement pour la gestion des crédits d'études et de construction.		●
Définir des programmes d'intervention et répartir la gestion des opérations de constructions entre les 3 services (architecture, bâtiments, énergie) ainsi qu'avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance.		●
Collaborer avec les Services de l'énergie et des bâtiments pour la mise à jour des informations sur l'état du patrimoine financier.		●
Poursuivre l'étroite collaboration avec le Service de l'énergie à toutes les étapes du processus de construction dans le but d'atteindre les standards Minergie et Minergie P pour les constructions neuves gérées par le service.		●
Améliorer les performances énergétiques des immeubles à rénover en fonction des particularités de ces derniers.		◐
Organiser des journées portes ouvertes à la population pour présenter les réalisations effectuées par le service.		◐
Collaborer avec l'unité info-com en vue d'élaborer des documents de présentation tels qu'affiches, fichier PowerPoint, plaquettes, etc., et de la mise à jour du site Internet.		●
2000 Etablir les préavis architecturaux		
Former deux architectes du service au traitement des préavis (sous la direction de l'adjoint de direction technique) ceci suite à la forte augmentation des requêtes à traiter.		●
Etablir des statistiques au moyen de tableaux récapitulatifs.		●

La dépense d'environ CHF 14 millions en investissements réalisée en 2008 correspond à 85% de planification de la dépense financière indiquée dans le Plan Financier d'Investissement (PFI) estimée à CHF 16,5 millions.

Parmi les trois concours, celui concernant l'extension du Musée d'ethnographie de Genève a été attribué en juin 2008. La préparation de 2 autres concours, devant se tenir en 2009, a également été effectuée en grande partie sur 2008. Il s'agit des concours pour la réalisation d'une crèche à la rue Lamartine et pour la réalisation du nouveau théâtre de la Comédie en remplacement de l'actuel, sur le site de la gare des Eaux-Vives. Le service a poursuivi également l'avancement de l'étude faisant suite au concours de novembre 2007 pour l'extension de l'herbier au CIB.

Concernant les demandes de crédits, l'ARC a également élaboré et déposé auprès du CM 4 propositions de crédit d'étude (dont 3 sur la PR globale d'études du département) et 5 propositions de crédits de réalisation.

Priorité a été donnée aux bâtiments inscrits dans la liste des immeubles dont l'indice de dégradation est inférieur ou égal à 0,5 selon Stratus. Sur 38 bâtiments, l'ARC est en charge de 17 bâtiments dont 3 ont déjà été rénovés, 2 sont en chantier, 4 ont fait l'objet d'une PR déposée ou votée en 2008, 8 sont à l'étude.

En concertation avec les services de l'énergie (ENE) et des bâtiments, ARC a poursuivi l'évaluation de l'état du patrimoine financier. Ce travail permet de définir les priorités d'intervention sur les bâtiments et de planifier les rénovations à inscrire dans le PFI. Il s'inscrit également dans l'accomplissement de l'objectif « 100 % renouvelable en 2050 ».

Cette stratégie, coordonnée avec l'ENE, s'est poursuivie aussi bien dans les rénovations que pour les constructions neuves. C'est ainsi que les autorisations de construire déposées pour la rénovation de la Cité-de-la-Corderie 10, l'agrandissement de l'herbier aux CIB et l'espace de quartier au Foyer de Sécheron répondent au standard 100 % renouvelable et au label Minergie et Minergie P.

Enfin, en 2008 l'ARC a consolidé son organisation interne en renforçant son équipe de direction afin d'améliorer son approche en matière de gestion financière et de contrôle interne.

Bâtiments

(1/2)

Introduction et faits marquants

L'année 2008 a été très chargée pour le Service des bâtiments. Outre une planification de travaux d'entretien s'élevant à plus de CHF 11,6 millions, il a fallu faire face à la mise en route d'un certain nombre d'opérations prévues au PFI, mais encore prendre en main des dossiers non planifiés comme celui du futur CECOFOR, centre de formation du Service d'incendie et secours (SSS, projet prioritaire pour le Département de l'environnement urbain et de la sécurité qui aboutira prochainement sur une demande de crédit). La demande de crédit pour la réalisation des aménagements du septième étage de la rue du Stand 25 a été déposée simultanément à la demande de reconversion des locaux actuellement occupés par le Service d'urbanisme, en logements.

Le SIS est de façon générale très demandeur de travaux (usure dû à l'usage intensif des locaux), ainsi que le Grand Théâtre.

Des procédures ont été entamées en vue de poursuivre nos objectifs politiques, notamment en relation avec les opérations de rénovations d'immeubles de logements encore à entreprendre sur les périmètres Grottes et St Gervais.

Une première phase d'analyse des grands ensembles locaux a permis de mettre en évidence les périmètres prioritaires dans un document daté d'avril 2008. Les quatre ensembles dont les enjeux énergétiques groupés représentent plus du quart de la consommation du patrimoine financier de la Ville de Genève et près de 20% du nombre total de logements, seront traités dès 2009 selon l'ordre: Minoteries - rue de Carouge; périmètre des tours de la Jonction, (Les Asters Servette 100 - Hoffmann), et enfin quai du Seujet.

Le chantier 2008 aura sans doute été celui du Musée Rath qui s'achèvera dans les délais impartis au début 2009. Mais encore celui de la transformation de bureaux en logements à la rue du Perron 10, de la réhabilitation des façades du périmètre des Schtroumpfs, du remplacement des verres devenus dangereux en toiture d'une serre du jardin botanique. Opération peu commune, la réalisation de la voilure du Bois de la Bâtie permettant de mettre à l'abri les oiseaux lors de risques de grêle aviaire a permis, nous l'espérons, de poser une première pierre à la démarche de réflexion au sujet de l'ensemble de ces lieux populaires.

Le bâtiment principal du Musée d'art et d'histoire a vu les travaux de consolidation des corniches de la plus grande part des salles du premier étage, suivi par le remplacement des éclairages. Le bâtiment de la chapelle des Rois a eu droit à un lifting sérieux et bénéfique à son image.

Le chantier technique de rénovation complète des installations de traitement des fumées du crématorium du cimetière St Georges est en cours d'achèvement à notre entière satisfaction et la première étape des travaux de mise à niveau de la patinoire des Vernets s'est achevée avec la reprise des entrainements du Genève Servette HC à la fin du mois d'août.

Des mandats d'études ont été lancés, notamment sur le bâtiment situé 12-14 rue des Grottes; des procédures de mise au concours pour des mandats d'architectes sont entamées, par exemple pour la rénovation de l'immeuble de la rue Jean-Robert Chouet 4.

Situation identique sur le thème de l'amiante dans les crèches de la Ville de Genève qui aboutira à l'octroi d'un mandat d'analyse d'ici au printemps 2009.

Le bureau d'études qui a retrouvé son effectif de trois personnes, a poursuivi de nombreuses études de faisabilité, déposé nombre de dossiers de requêtes en autorisation de construire, et mené à bien un certain nombre de projets dont la signalétique des bâtiments publics à l'attention des personnes handicapées (PMR) qui a requis une ample coordination entre le Département des constructions et de l'aménagement, celui de la culture et les représentants des associations concernées.

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	1000 Gestion, entretien, rénovation du patrimoine immobilier
	Poursuivre en coordination avec les services demandeurs, en fonction de critères de priorité, de coût et de ressources humaines, les prestations de rénovation, d'entretien et de maintenance des bâtiments qui constituent le patrimoine immobilier municipal.
	Participer et appuyer les demandes des divers utilisateurs et utilisatrices internes de la Ville de Genève dans les domaines de la conception et de la mise au point des cahiers des charges.
	Vérification des faisabilités techniques et financières, en fonction des avant-projets approuvés par les services bénéficiaires, afin d'assurer un cheminement décisionnel cohérent jusqu'à la réception des locaux par les utilisateurs et utilisatrices.
	Suivre et planification des travaux d'entretien à l'aide de tableaux de bords gérés par le service.
	Suivre en ligne les informations relatives à l'état du patrimoine immobilier à l'aide des différents outils d'évaluation mis à disposition et édition d'un nouveau rapport de situation selon les résultats de la méthode Stratus.

Degré de réalisation	
Procéder aux analyses et études de faisabilité demandées par le comité d'attribution immobilière. Gérer et appliquer le concept de sécurité sur la base des normes cantonales et fédérales en vigueur, ainsi que celles des assurances en fonction d'une échelle de risques analysés. Suivre la réalisation des nouvelles installations. Gérer et contrôler les contrats des sociétés privées pour la maintenance des installations techniques de sécurité ou pour la surveillance humaine. Poursuivre le programme de mise en œuvre, par étape, des plans d'évacuations dans les locaux de la Ville de Genève.	
9000 Gestion du service	
Participer activement à la mise en commun des connaissances et des compétences des services (bâtiments, architecture et énergie) et adapter les modes de fonctionnement à la nouvelle répartition des départements.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Entretien et gérer le patrimoine financier et Entretien et gérer le patrimoine administratif:

Il n'est pas possible de prétendre avoir atteint 100% d'objectifs en matière d'entretien. Le retard usuel correspond aux imprévus, à la charge de travail, aux blocages politiques, administratifs ou sociaux sur lesquels le Service des bâtiments n'a pas de prise.

Pour 2009 il est urgent que le service puisse bénéficier d'un poste de coordinateur de grands projets dont la mission sera d'appuyer et d'assurer le suivi des opérations d'engagements qui sont planifiées sur le moyen terme.

Aménagement urbain et mobilité

(1/3)

Introduction et faits marquants

Fonctionnement

La création du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité en janvier 2008, à partir de deux services préexistants, a permis de mettre en pratique l'hypothèse de réorganisation prévue à l'automne 2007. Des lacunes sont cependant vite apparues et un accompagnement au changement a été mis en place, qui s'est poursuivi tout au long de l'année. Ce processus de mutation, associé à une reconstitution de l'équipe de direction, a en partie entravé l'action prospective du service, la concentrant davantage sur les projets déjà engagés et la réponse aux sollicitations extérieures.

Définition des grandes orientations

La réorganisation interne du service a permis de faire émerger une mission claire d'aménagement de l'espace public regroupant la majeure partie des compétences du service – architecture, déplacements, mobilier, éclairage.

La collaboration avec le Service d'urbanisme à l'occasion de la mise au point du projet de Plan directeur communal a permis de définir les grandes options en la matière pour la décennie à venir. Le Plan lumière, mais aussi le Concept directeur du mobilier urbain ont été joints au document, renforçant leur légitimité et leur validité.

L'approche stratégique a permis de dégager les grandes lignes de ce que pourra être le développement de zones piétonnes au centre-ville et des zones 30 km/h dans les quartiers, la mise en œuvre d'un plan d'assainissement du bruit routier d'ici 2018, les mesures de limitation du trafic à l'échelle de la Ville de Genève, etc. Ces stratégies doivent encore faire l'objet de validations qui constitueront, avec le Plan directeur communal, la feuille de route principale de l'activité du service.

D'une manière générale, les liens avec les autres services partenaires sur le domaine public ont été renforcés de manière à garantir une approche commune en amont et une pérennité des aménagements en aval. D'autre part, la promotion des mobilités douces a été reconduite notamment par l'organisation des samedis du vélo et la participation à la Journée à pied à l'école.

Aménagement d'espaces publics

Les chantiers du parc des Chaumettes et du pont de la Machine se sont poursuivis.

Le projet définitif de réaménagement de la plaine de Plainpalais a été élaboré en vue d'un démarrage de chantier en 2009. Les oppositions au projet de réaménagement de la place Longemalle ont été levées.

Le projet des pavillons de la rade a lui été réorienté et le Service des bâtiments en a repris le pilotage.

Dans les quartiers, les projets de modération de trafic ont été poursuivis (mise en service de la zone 30km/h Lotard, concertation sur la zone 30km/h Délices, travaux aux Eaux-Vives, rue de Saint-Jean, etc.) et quantité de mesures ponctuelles ont été prises pour améliorer les déplacements quotidiens.

L'accompagnement de la nouvelle ligne de tramway TC08 a été renforcé par la conduite de mandats complémentaires visant à faire valoir les objectifs de la Ville de Genève en matière d'aménagement d'espaces publics.

Des processus de concertation et médiation ont été engagés respectivement aux Grottes et à la Cour-louvrière, qui déboucheront probablement sur des projets d'aménagement dès 2009.

Éclairage public

Une grande partie de l'échange systématique des lampes d'éclairage public a été reprise en 2008 après une pause de 3 ans pour cause de budget insuffisant.

Le Plan lumière a été validé par le CA et le CM de telle sorte que ses recommandations peuvent déjà être appliquées dans le travail courant du service. Dans ce sens, un projet pilote de valorisation lumière a été engagé sur les quais du Seujet et Turretini, qui sera probablement réalisé en 2009-2010.

Des récompenses ont été accordées à plusieurs réalisations de la Ville de Genève, confirmant la qualité des projets mis en œuvre.

Aménagement urbain et mobilité
(2/3)

La collaboration avec les services des bâtiments, d'architecture, du génie civil, de l'énergie et des espaces verts – s'est poursuivie, voire renforcée avec la nouvelle direction du SEVE notamment.

La manifestation les Yeux de la Nuit n'a pas été reconduite en 2008 sur décision du CA.

Mobilier urbain

Bien qu'assurée par un seul collaborateur, la composante mobilier urbain du service s'est bien développée au cours de l'année 2008.

La collaboration interservices et interdépartements s'est renforcée à l'occasion notamment des projets suivants: nouvelles caissettes à journaux, supports d'affichage libre, signalétique (balises, accès des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics, Wi-Fi, Grütli, etc.).

De nouveaux éléments de mobilier sont développés: banquette Léman, table de pique-nique, barrières, etc.

L'approche prospective et expérimentale a aussi trouvé sa place avec l'exposition «Les espèces du mobilier urbain» au parc des Bastions (collectif «Légoville» / FMAC), la participation au projet de recherche en design «UrbanMob New» menée par la Haute Ecole d'Art et de Design et l'Université de Genève, la mise au point d'un module de sondages amovibles Visiomatic-Visioville dans le cadre du Salon de l'auto.

Enfin, la qualité de l'approche de la Ville de Genève est toujours reconnue. En témoignent au niveau local les demandes des Villes de Lausanne et d'Yverdon de pouvoir utiliser nos caissettes à journaux, celle de la Ville de Chêne-Bougeries de pouvoir implanter notre abribus et, au niveau international, la nomination au DesignPreis 08 suite à l'obtention en 2007 d'un IF-International Forum Design Award pour les bacs d'orangerie «OXIDE».

Évaluation des objectifs		Degré de réalisation
1000 Aménagement des espaces publics		
En priorité, réaliser des aménagements importants déjà engagés (plaine de Plainpalais, quais de la Rade, place de Longemalle).		
Participer aux projets complémentaires du réseau de transport collectif: branche de tramway «Onex-Berneux» et traversée du Rhône, plateau de Champel (CCVA), branche de tramway «Grand-Saconnex», par des mesures d'accompagnement.		
Améliorer le mode de travail commun, allant du projet à la réalisation, dans les domaines de l'aménagement, du mobilier et de la mise en lumière.		
2000 Éclairage, illumination du domaine public et assimilé de la Ville de Genève		
Maintenir la base de données et coordonner son évolution au sein des Services industriels de Genève.		
Utiliser les analyses de l'état des installations pour l'organisation des travaux de remplacement.		
Capitaliser les effets de planification en termes de réponses aux questions de l'action sur l'environnement posées par l'Agenda 21.		
Appliquer les analyses effectuées dans le cadre de la planification à des cas concrets, afin de les soumettre au Fonds énergie des collectivités publiques et d'en faire la somme au sein de l'Agenda 21.		
Concrétiser le «plan lumière».		
Établir les projets nécessaires par la restructuration des voiries et des transports collectifs.		
Établir les projets de mise en lumière de lieux urbains de valeur et en application du «plan lumière».		
Garantir la qualité du travail des prestataires en veillant au respect des obligations contractuelles.		
Améliorer la mise en lumière des bâtiments, monuments, fontaines, suivant les principes du «plan lumière».		
Innover dans la communication et la mise en lumière par une prestation éphémère, focalisée sur un thème et un lieu, fédérant les prestations des entités municipales, cantonales et privées.		
3000 Design et mobilier urbain		
Intensifier le programme de mobilier urbain propre à la Ville de Genève, intégrant des principes de véracité des matériaux d'usage adaptés aux divers utilisateurs et utilisatrices (personnes à mobilité réduite, mal et non voyantes), d'insertion aux lieux urbains, de développement durable, de rationalité et de maintenance par les services techniques.		

Aménagement urbain et mobilité

(3/3)

Degré de réalisation	
	Coordonner la conception, la réalisation et la maintenance lors de l'établissement des projets de mobilier urbain. Rassembler les missions de nettoyage, d'entretien et de maintenance. Assurer une cohérence dans les domaines territoriaux (plan d'affichage, concept lumière, mobilier urbain), du mobilier urbain (style) et de la communication (signalétique, sites Internet, affichage).
	
4000 Mobilité	
	Développer des projets d'aménagements conformes à la hiérarchie du réseau, notamment dans le cadre des programmes d'assainissement du bruit routier. Poursuivre la mise en œuvre des aménagements liés au Plan directeur des transports publics 07-10.
	Développer des programmes d'assainissement du bruit routier selon l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Appuyer l'Etat de Genève dans ses projets localisés d'assainissement de la qualité de l'air.
	Mettre au point de nouveaux plans sectoriels dans les quartiers avec les associations locales afin d'améliorer la sécurité des déplacements et de rendre une part plus importante de la chaussée à la déambulation et aux modes doux.
	Poursuivre la mise en œuvre du réseau cyclable, la modération du trafic et les mesures de sécurité en faveur des personnes les plus vulnérables en répondant prioritairement aux demandes qui sont issues de groupes de concertation dans les quartiers. Fournir un appui aux Transports Publics Genevois pour améliorer la progression des lignes et développer le réseau.
	Poursuivre le travail de conseil et d'expertise auprès de la présidence, du CM, des services et départements pour les questions de mobilité.
	Assurer l'information relative aux différents projets d'aménagements mis en œuvre dans les quartiers en concertation avec les associations locales et les riverain·e·s.
	Mettre à l'enquête publique des projets de réglementation de trafic préparés par l'Office cantonal de la mobilité (OCM).
	Soutenir la Journée internationale « A pied à l'école » et participation à la semaine de la mobilité. Organiser les samedis du vélo. Effectuer des campagnes de sensibilisation diverses (Journées du développement durable, la ville est à vous, fêtes de quartiers, forums et conférences, etc.)

Énergie
(1/2)

Introduction et faits marquants

Les actions menées par le Service de l'énergie (ENE) au cours de l'année 2008 ont été largement influencées par les objectifs généraux que le service s'est fixés, à savoir:

- l'orientation de la politique énergétique municipale vers une diminution de sa dépendance aux énergies non renouvelables pour ses besoins en chauffage;
- l'application au sein du domaine des constructions (services de l'énergie, des bâtiments et de l'architecture) à la mise en place d'une stratégie d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti;
- la poursuite de l'évolution engagée en matière d'organisation interne du service;

Les principaux faits marquants qui peuvent être relevés pour cet exercice sont:

D'une manière générale l'ensemble du secteur des énergies a été extrêmement tendu et des augmentations de prix inédites se sont succédées durant les trois premiers trimestres. Le prix du pétrole a culminé à CHF 135.50 les 100 litres début août, pour finalement redescendre en dessous des CHF 70 - les 100 litres en décembre.

Dans ce contexte l'ENE s'est plus que jamais attaché à concentrer tous ses efforts afin de développer, en collaboration avec le Service de l'architecture, des projets à haute performance énergétique, conformément à la stratégie générale « 100% renouvelable en 2050 ». Cette dernière se concrétise par plusieurs projets:

- Sécheron, espace de quartier: premier bâtiment de la Ville de Genève répondant au standard Minergie P;

Raccordement de la parcelle au réseau Genève-Lac-Nations: mise au point des modalités de financement et des conditions de fourniture de la chaleur par le biais d'un contracting avec les Services Industriels de Genève

- Cendrier 1-3: proposition du premier projet de construction d'un immeuble de logement et d'une crèche « 100% renouvelable » en partenariat avec la Fondation HLM de la Ville de Genève;
- Conservatoire et jardin botaniques: développement du projet d'alimentation du site en chaleur, 80% grâce à des énergies renouvelables: déchets de bois, solaire et 20% avec du gaz.

Proposition d'un projet de construction d'un nouvel hercier, répondant à des critères de très haute performance énergétique.

Le service a également engagé le processus de labellisation « Cités de l'énergie » et « European Energy Award », ainsi que les démarches afin que la taxe CO2 soit intégralement rétrocedée à la Ville de Genève.

Évaluation des objectifs

1000	Assurer la maintenance d'exploitation des installations thermiques du patrimoine immobilier de la Ville de Genève	Degré de réalisation
	Finaliser le processus de réorganisation du service, conformément au projet « Organisation du Service de l'énergie / Phase finale: 2007 – 2008 ».	●
	Développer les capacités d'intervention du personnel d'exploitation sur des travaux de chauffage de petites et moyennes importances.	●
	Suivre et renforcer la stratégie d'entretien pour l'ensemble des installations de ventilation.	●
	Finaliser la mise en place d'une stratégie de remplacement du matériel de régulation visant à augmenter le taux de renouvellement.	●
	Renforcer les travaux d'assainissement du parc des chaufferies, notamment grâce à l'élaboration d'une planification des rénovations, intégrant les critères réglementaires de vétusté ainsi que les enjeux énergétiques et environnementaux.	●
2000	Application d'une politique énergétique basée sur la maîtrise des consommations, l'utilisation rationnelle des besoins, le développement et la valorisation des énergies renouvelables	●
	Développer des solutions d'énergies renouvelables pour les besoins en chauffage en substitution d'énergies fossiles: biomasse, géothermie, biocombustibles, etc.	■
	Intégrer un volet énergie au Plan directeur communal.	●
	Développer et mettre en place des concepts énergétiques de site ou de quartier avec un objectif de très haute performance énergétique, par exemple de type Minergie P, voire à énergie positive. Cas de Sécheron, des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), des Vernets et du site Atrami.	●
	Réaliser des expertises environnementales ou en relation avec le développement durable pour les services de l'administration.	●

Degré de
réalisation

Poursuivre les programmes d'actions en matière de gestion durable de l'eau et mise en place d'une stratégie générale en matière de récupération d'eau de pluie en vue de son utilisation pour l'arrosage et le nettoyage des rues.	
Mettre en œuvre des actions visant à diminuer les consommations d'électricité municipale, et en particulier développement d'une stratégie générale d'intégration des critères de performance énergétique en matière d'éclairage extérieur nocturne.	
Poursuivre les programmes de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti (programmes photovoltaïque, solaire-thermique et biomasse).	
Développer des projets à caractère didactique et pédagogique, visant à sensibiliser le grand public à la maîtrise de l'énergie, à la préservation des ressources naturelles et au développement des énergies renouvelables.	
Renforcer les échanges d'information et d'expérience en Suisse Romande.	
Mettre en place des outils de suivi de la campagne Display.	
9000 Gestion du service	
Mettre en place une stratégie générale en matière d'émission de CO ₂ intégrant, d'une part les modalités d'application de la taxe CO ₂ et, d'autre part les possibilités de valorisation des économies de CO ₂ réalisées.	
Gérer le financement de projets par des fonds externes aux budgets Ville de Genève. Rechercher de nouvelles possibilités de financement et mise en place des procédures de gestion associées.	
Elaborer en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication, un système d'information intégré, et mettre en exploitation un outil métier de gestion des coûts et des consommations d'énergie.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Sur le plan organisationnel, l'année 2008 a été plus particulièrement dédiée à la construction du secteur « chauffage-thermique » avec le recrutement de 2 ingénieurs thermiciens, à effectif global constant. Cette nouvelle structure a également permis de consolider la direction de la section exploitation, suite à la réduction du temps de travail à 80% de son responsable. La finalisation de cette étape et la disponibilité d'une équipe à présent solide et opérationnelle, permettra de réaliser les objectifs « partiellement atteints » de la mission « 1000 ».

Les objectifs relatifs à l'information et à la communication ont été partiellement atteints. En effet, un certain nombre d'actions ont été réalisées en Suisse comme à l'étranger, en revanche, il n'y a pas eu de nouveaux projets à caractère didactique orientés vers le public jeune.

Pour ce qui est du projet d'évolution des applications informatiques, la collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication s'est poursuivie. Néanmoins, il s'agit clairement d'un projet qui se développera progressivement sur plusieurs années.

Génie civil (1/3)

Introduction et faits marquants

En matière de gestion et d'organisation:

Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2005, les services Études & construction, d'une part, et Entretien du domaine public, d'autre part, ont fusionné et c'est au cours de l'année 2007 que l'organisation et la structure définitive du service ont été entérinées. Dans ce cadre, trois entités distinctes ont été créées à savoir:

- gestion & administration;
- projets & réalisations;
- exploitation & maintenance;

chacune d'entre-elles étant placée sous la responsabilité d'un adjoint de direction.

En décembre 2007, deux nouveaux adjoints de direction ont été nommés pour diriger respectivement les entités Gestion & administration et Projets & réalisations puis, suite à un départ à la retraite en février 2008, le poste d'adjoint de direction de l'entité Exploitation & maintenance a été mis au concours.

En parallèle trois postes d'ingénieurs civils, un technicien en génie civil, deux agents techniques, un adjoint de direction, un comptable et un peintre ont été mis au concours, par voie d'inscriptions restreintes et publiques.

Sur demande de la présidence du département une analyse des postes et des membres de la direction du service a été entreprise par un bureau privé qui, dans ses conclusions rendues en janvier 2009, validait ladite structure. Cependant dans cet intervalle, la plupart des dossiers de candidatures des postes susmentionnés ont été bloqués par la présidence du département.

Pour ce qui est de la collaboration interservices et interdépartementales, le service collabore étroitement avec le nouveau service d'aménagement et de la mobilité, ainsi que le Service des espaces verts, dont il rencontre régulièrement les représentants lors de réunions de coordination de projets d'espaces publics. De plus, il a été sollicité à une trentaine de reprises par le Service de la sécurité et de l'espace publics pour des avis techniques, dans le cadre d'occupation du domaine public et autres manifestations.

Dans sa première mission, l'entité Gestion & administration a mis en place une structure de gestion administrative et financière pour l'ensemble du service et a renforcé le contrôle des procédures internes et de celles du département, notamment dans le cadre du lancement des appels d'offres, de la gestion des factures et de tous les justificatifs y relatifs.

Enfin 21 demandes de crédit d'investissement ont été élaborées et pour certaines d'entre elles, en collaboration avec les services d'aménagement urbain et de la mobilité.

En matière de diagnostic du domaine public:

Ouvrages d'art

- trois ouvrages ont été inspectés et une analyse structurale (compatibilité de la structure avec les charges de trafic) a été effectuée;
- ces analyses ont permis d'établir une liste exhaustive de leur état et des moyens financiers nécessaires à mettre en place à court, moyen ou long terme, afin qu'ils puissent répondre aux normes en vigueur;
- pour des raisons de sécurité, la passerelle de l'Ecole-de-Médecine a été fermée à la circulation le 24 août 2007. Une solution provisoire a été étudiée et a été mise en place dans le courant du premier semestre 2008 dans l'attente de la construction d'un nouvel ouvrage.

Caussées, trottoirs

- durant cette année 2008, l'inspection des chaussées et trottoirs a été considérablement ralentie faute de ressources humaines (agents techniques). Ce manque de personnel n'a pas permis de quantifier de façon significative l'état de dégradation du domaine public.

En matière de travaux:

- en 2008, près de 81 chantiers ont été exécutés sous l'autorité du service du génie civil par des entreprises privées. Parmi eux, le tram Cornavin – Meyrin – Cern la deuxième étape de l'aménagement du parc des Chaumettes, l'assainissement des falaises de Saint-Jean et de la Bâtie, la zone 30 Lotard ont été achevés et inaugurés;
- l'année 2008 a vu également le lancement de chantiers importants tels que l'assainissement du site Aramis et la restauration du pont de la Machine;
- le service a élaboré les demandes de crédits du tram Cornavin-Onex-Bernex totalisant un montant

Génie civil (2/3)

de plus de CHF 59 millions et les a déposées auprès du CMI. Ces montants correspondant à la réfection et/ou au remplacement du réseau d'assainissement ainsi que l'aménagement des chaussées et trottoirs jouxtant la pose des voies de tram;

- par ses équipes de marquages routiers, l'Unité «Contrôle & maintenance» a réalisé environ 400 interventions liées à la modification et à l'entretien de marquages routiers, selon les plans établis par la DGM, ainsi que, selon les rapports internes d'inspection de secteurs, 73 interventions pour la réparation et l'entretien de bornes réfléchissantes, 118 interventions pour la réparation et l'entretien de potelets métalliques et divers mobiliers urbains (barrières type vge, bancs, totems, bornes simili pierre);
- 190 interventions pour sécurisation et divers entretiens de chaussées, trottoirs, et cheminements situés dans les parcs;
- 30 interventions pour sécurisation des entourages d'arbres;

- 48 abaissements de trottoirs;

- le groupe en charge de la surveillance de travaux de tiers a supervisé et géré les dossiers de 690 interventions de tiers sur le domaine public (gaz, eau, électricité, Swisscom, réseaux privés, etc).

Monuments et fontaines

- le nettoyage de tags et autres graffitis a fait l'objet de 675 interventions;
- en plus du remplacement et de la restauration de fontaines, bornes, et autres diverses interventions mécaniques, l'ensemble des vannes des fontaines a été remplacé par mesure d'économie d'eau.

Évaluation des objectifs

1000 Études	Degré de réalisation
Renforcer la prospection et la communication des constats de l'état de dégradation du domaine public en sensibilisant les services municipaux dont les collaborateurs et collaboratrices sont amenées à fréquenter et travailler directement sur le domaine public.	
Étudier et répertorier les zones géographiques prioritaires et secondaires demandant une adaptation et une mise en conformité des accès aux personnes à mobilité réduite.	

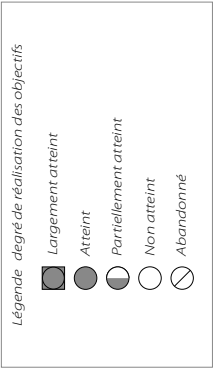
Degré de réalisation	
	Créer un groupe de travail délégué dit «Mat-éco» pour l'étude et l'élaboration d'une directive permettant l'utilisation maximale de matériaux de construction respectueux pour l'environnement et d'utilisation renouvelable.
	Procéder au contrôle périodique des ouvrages.
	Poursuivre et terminer l'établissement du Plan régional et du Plan général d'évacuation des eaux avec les instances cantonales et communales pour fin 2008.
	Planifier les interventions d'entretien du marquage routier.
	Planifier les interventions en requérant les avis de la Conservation du patrimoine.
	Planifier les études visant à l'installation de dispositifs de limitation de consommation, de recyclage et création de nouveaux points d'eau.
	Veiller au respect de la planification des études concernant la restauration des barrières.
2000 Réalisations	
	Dans le cadre des travaux de tiers, exécutés sur le domaine public, faire adapter systématiquement les chaussées et trottoirs aux besoins des personnes à mobilité réduite, selon les nouvelles directives ad hoc.
	Selon les premières conclusions du groupe «Mat-éco» appliquer progressivement les nouvelles directives, dans le cadre de chantiers d'aménagement et d'entretien.
	Poursuivre les interventions de remise en état et éventuellement de renforcement ou de limitation de charges des ouvrages d'art compte tenu des nouvelles charges admises.
	Assurer l'entretien systématique du réseau d'assainissement afin d'éviter tout risque de dégradation accélérée et de pollution.
	Assurer l'état de visibilité du marquage routier.
	Conduire et/ou participer à la direction des chantiers de maintenance et de rénovation des monuments.
	Poursuivre les travaux d'équipement des fontaines visant à diminuer les consommations d'eau et publier un bilan de consommation.
3000 Système d'information du territoire	
	Poursuivre l'information aux professionnels de la construction intervenant sur l'espace public.

Génie civil
(3/3)

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Malgré les difficultés, attendues, liées à la finalisation de la création du Service du génie civil, au blocage de plusieurs postes clés par la présidence et en dépit des importants mouvements de personnel, le Service du génie civil a réussi à atteindre presque tous les objectifs qu'il s'était fixé.

CULTURE



Les bibliothèques municipales ont mis en place des chartes d'accueil du public et de collaboration, qui détaillent les responsabilités des collaborateurs et collaboratrices de l'institution vis-à-vis des usagers et usagères. En 2008, elles ont enregistré une augmentation significative de leur fréquentation. Cette évolution positive est également due aux enquêtes réalisées pour mieux connaître les attentes de la population dans ce secteur. Par ailleurs, une réflexion a été engagée sur l'avenir du service de bibliobus.

La nouvelle salle Ami-Lullin de la Bibliothèque de Genève a été inaugurée. Un crédit destiné à financer la rétroconversion des catalogues de l'ensemble des bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève a été déposé.

Dans le domaine des arts de la scène, il convient de relever que le Département de la culture (DC) s'est impliqué activement dans le processus de dialogue initié par le Rassemblement des artistes et des acteurs culturels (RAAC) dans le cadre du forum «Arts, culture et création». Le DC est également partie prenante du processus de médiation entre l'Usine et l'association qui représente les habitants du quartier. Cette médiation a permis de dresser un catalogue d'actions dont certains ont déjà pu être mis en œuvre.

L'année 2008 a encore vu le lancement de «Poésie en Ville», nouvelle manifestation gratuite qui s'est révélée très prometteuse. Prévu pour 2012, le projet «Rousseau pour tous» est entré dans une nouvelle phase avec l'étude de faisabilité des projets retenus par le jury international.

Enfin, le DC a poursuivi les discussions liées à la réalisation d'un véritable pôle d'art contemporain dans le quartier des Bains en intégrant deux éléments nouveaux: la redéfinition des missions du RWAC d'une part, qui implique que soit repensée la place que ce service de la Ville de Genève occupe dans le Bâtiment d'art contemporain, et, d'autre part, le transfert des activités du Centre pour l'image contemporaine (CIC) au Centre d'art contemporain (CAC), voté par le CM en décembre 2008.

Sur le plan budgétaire, la priorité a été de consolider le soutien accordé à la culture indépendante, en augmentant les fonds généraux consacrés au théâtre, à la danse, au cinéma ainsi qu'au livre et à l'édition ainsi que par la création d'un fonds destiné à soutenir les projets pluridisciplinaires.

Dans le cadre de l'année de mairie de M. Mugny, les cinq premiers mois de l'année 2008 ont été marqués par la mise en œuvre de plusieurs projets sur le thème «Vivre ensemble à Genève». Ainsi, diverses actions ont été entreprises pour explorer les différentes facettes de la diversité qui caractérise notre cité. Les rencontres avec les sans-papiers avaient pour but d'afficher la solidarité de la Ville de Genève envers les personnes sans statut légal. Avec le programme Plurielles, l'objectif était de mettre l'accent sur l'importance du rôle des femmes dans la cité. Le projet GENEVE accessible, conçu en partenariat avec un artiste multimédia et l'Association Handicap Architecture Urbanisme (HAU), a permis de dresser une cartographie de l'accessibilité de la Ville de Genève aux personnes handicapées. L'année de mairie s'est achevée sur une note hautement symbolique: le dévoilement de «L'Immigré», une statue d'Ousmane Sow qui témoigne de la lutte contre les injustices sociales en rendant, selon l'expression de l'artiste, «visibles les invisibles» que sont les sans-papiers.

L'année 2008 a été marquée par le succès jouissant des actions mises en place pour favoriser l'accès de tous à la culture. Les mesures d'incitation à participer à la vie culturelle de la cité – chèque culture, guides des sorties culturelles à petit prix, carte 20ans/20francs, billets individuels à prix réduit, cinéma pour les personnes âgées – affichent une croissance constante avec plus de 65 000 billets subventionnés offerts durant l'année écoulée.

Des impulsions décisives ont été données à des projets liés à la revalorisation de certains grands équipements culturels de la Ville de Genève. Dans le domaine des musées, un intense travail de préparation a été réalisé dans la perspective du dépôt en 2009 du crédit de construction pour la rénovation et l'agrandissement du Musée d'ethnographie (MEQ). La fondation privée constituée pour réunir des fonds (40 millions) en vue de rénover et d'agrandir le Musée d'art et d'histoire a poursuivi ses démarches, encouragée par les premiers succès enregistrés. Le financement du projet BOT V aux Conservatoire et jardin botaniques est désormais assuré grâce à des fonds privés, et l'enveloppe destinée à rénover le Muséum a été votée par le Conseil municipal (CM). Par ailleurs, une étape a été franchie en vue du lancement du concours d'architecture pour la construction de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives. Enfin, les chantiers de rénovation du Musée Rath et de la Promenade du Pin 5 ont débuté et le crédit d'étude relatif à la construction d'un grand dépôt patrimonial sous le site Atlantis pour réunir les collections municipales a été déposé.

Direction de la culture (1/2)

Introduction et faits marquants

La direction a supervisé l'audit réalisé au sein du Service administratif et technique (SAT). Cet audit a permis d'établir une feuille de route en vue de renforcer l'autonomie des différents secteurs du service. Le but est également d'obtenir un meilleur équilibre entre les contraintes liées aux horaires pratiqués dans le monde du spectacle et le cadre réglementaire de l'administration.

La direction a également supervisé la procédure de recherche et de sélection d'un nouveau directeur pour le Musée d'ethnographie (MEG), qui a abouti à la nomination à ce poste de M. Boris Wastiau. Ce choix présente le double avantage de désigner une personnalité internationalement reconnue sur le plan scientifique et académique tout en garantissant une continuité dans le travail engagé par son prédécesseur dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du musée.

A la suite d'une analyse en profondeur du fonctionnement des institutions muséales de la Ville de Genève, la direction a encouragé l'introduction du concept de gestion par projets dans l'ensemble des secteurs où cette nouvelle orientation s'est avérée nécessaire.

L'étude et le suivi de plusieurs projets d'investissement ont été réalisés par la Direction. Le cahier des charges pour le concours relatif à la Nouvelle Comédie a fait l'objet d'une étroite concertation avec l'Association pour une Nouvelle Comédie et le Département des constructions et de l'aménagement. De fructueuses négociations ont permis de mettre en place le financement privé pour l'agrandissement de l'herbier et la création d'un espace d'accueil du public aux Conservatoire et jardin botaniques (CJB). Le dossier concernant les travaux de rénovation du Muséum a été finalisé et l'enveloppe financière a été votée par le Conseil municipal. Parallèlement à la nomination d'un nouveau directeur, la Direction a suivi et participé à l'élaboration du projet d'agrandissement du MEG.

L'année écoulée a été mise à profit pour parachever la réflexion initiée dans le cadre du projet « Transition BGE ». Au terme de ce processus, qui visait à réaliser une évaluation en profondeur des missions de l'institution, la Bibliothèque de Genève peut désormais se développer sur la base d'un projet patrimonial clairement défini.

Les préparatifs relatifs à la commémoration «2012 Rousseau pour tous» ont consisté à sélectionner, par un jury international, les projets les plus intéressants déposés dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2007. Ainsi, cette commémoration devrait comprendre à la fois des projets phares, des projets des institutions de la Ville de Genève et des projets portés par différents organismes et groupements. Une conférence de presse, organisée en septembre, a permis de les présenter au public.

Dans le contexte du rélogement des artistes d'Artemis et de la constitution de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), le groupe de concertation culturelle travaille désormais sur la recherche de locaux de travail et de lieux adéquats pour des activités ouvertes au public pour les artistes, tous domaines d'expression confondus. Deux axes sont privilégiés : la réutilisation de bâtiments existants dans des zones industrielles et la construction de nouveaux équipements, notamment dans le cadre des nouvelles zones de développement (PNV, gare des Eaux-Vives, etc.).

La modernisation du fonctionnement du Grand Théâtre a continué, notamment avec la mise en place effective de la Commission santé et sécurité, la création d'une Commission du personnel du Grand Théâtre, la création d'un comité de direction, la municipalisation annuelle de plusieurs postes et la création d'un service informatique.

Évaluation des objectifs

1000 Assistance et conseils à la présidence du département	Degré de réalisation
Évaluer les conventions de subventionnement arrivant à échéance fin 2008 (Théâtre des Marionnettes, Société de lecture, Centre d'art contemporain et Compagnie Alias)	
Négocier des nouvelles conventions de subventionnement, notamment avec le Grand Théâtre, la Fondation pour l'écrit et l'Association pour la danse contemporaine et renouveler les conventions soumises à la nouvelle loi sur les indemnités et les aides financières de l'État de Genève (LIAF).	
En collaboration avec le Service des ressources humaines, appliquer dans l'ensemble du département la méthode retenue pour lutter contre l'absentéisme.	
Suivre la planification des nouveaux investissements et des travaux d'entretien inscrits au Plan financier d'investissement (Musée d'ethnographie, bot. V. Alhambra, Musées d'art et d'histoire, etc.).	
Proposer la mise en place d'une coordination des manifestations de la Ville de Genève.	

Direction de la culture

(2/2)

Degré de réalisation

2000 Direction et coordination	
Identifier des indicateurs pertinents pour évaluer l'impact de l'action culturelle du point de vue du développement durable.	
Accompagner la réorganisation du Grand Théâtre.	
Terminer le processus Trans-BGE: établir une feuille de route sur plusieurs années et piloter la succession du directeur de la BGE.	
Sur la base d'un budget test, préparer un outil permettant d'évaluer les impacts financiers de chaque mission et de chaque prestation, avec des indicateurs de suivi.	
Proposer l'octroi d'une enveloppe financière de quatre ans au Muséum d'histoire naturelle.	
Appliquer le modèle de suivi financier développé pour la Fête de la musique au Festival Musiques en été afin de pouvoir connaître le coût complet de l'ensemble des manifestations organisées par le Département de la culture.	
Achever la mise en cohérence des sites Internet des institutions du département, en terminant par le Domaine des bibliothèques.	
3000 Relations extérieures	
Contribuer au développement du Groupe de concertation culturelle.	
Participer au volet culture du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Les projets de convention de subventionnement avec le Grand Théâtre et avec l'Association pour la danse contemporaine ont été initiés en 2008, mais ces conventions seront signées en 2009. Un projet de convention avec la Fondation pour l'écrit a également été négocié en 2008, mais il n'a pas abouti en raison des incertitudes concernant la succession du président du Salon du livre. Durant l'année, 14 conventions de subventionnement ont été signées. Elles concernent les institutions suivantes : Cinéma Tout Ecran, le CAC-Voltaire, la Fondamco, La Bâtie - Festival de Genève, la FAD, le Théâtre Am Stram Gram, le Théâtre des Marionnettes, le Théâtre du Loup, l'AMR, le Concours de Genève, l'OSR, l'OCG, Contrechamps et le Festival Archipel.

La méthode retenue pour lutter contre l'absentéisme commencera à être appliquée en 2009. La pré-paration de cette mise en œuvre a été accomplie avec succès en 2008.

Le projet de mise en place d'une coordination des manifestations de la Ville de Genève a été abandonné, car il n'a pas reçu un accueil favorable des personnes concernées.

L'identification d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact de l'action culturelle du point de vue du développement durable a été abandonnée en raison de la mise en œuvre, par la Ville de Genève, des engagements d'Aalborg et de la création d'indicateurs dans ce cadre. De même, l'identification d'indicateurs permettant d'évaluer les impacts financiers de chaque mission et de chaque prestation a été abandonnée en raison de la nouvelle présentation des missions, prestations et objectifs de la Ville de Genève.

Le projet d'enveloppe financière de quatre ans au Muséum d'histoire naturelle a été abandonné, car les dérogations aux dispositions légales actuelles n'ont pas été obtenues.

La mise en cohérence des sites Internet des institutions du département n'a pas été entièrement achevée, car certains aspects doivent être traités dans le cadre de la refonte complète du site Internet de la Ville de Genève.

Service administratif et technique (1/2)

Introduction et faits marquants

L'année 2008 a été consacrée au renforcement des liens entre les équipes par la mise en œuvre du projet pilote intitulé « cohésion professionnelle et épanouissement personnel ». Le partage des connaissances entre collaborateurs et collaboratrices a permis d'apporter une vision d'ensemble des prestations du Service administratif et technique (SAT), mais également d'améliorer la prise de décision dans chaque secteur spécifique d'intervention.

En début d'année, après la crise intervenue à la salle de l'Alhambra, un audit a été mené dans le but d'étudier le fonctionnement et l'organisation du SAT, plus particulièrement la Section des scènes culturelles, et d'évaluer l'adéquation des prestations et des ressources aux besoins. Des entretiens individuels ont été menés par les auditeurs avec le chef de service, avec le chef de section, avec tous les régisseurs principaux, ainsi que les cadres et responsables de l'administration du Domaine art et culture. Les auditeurs ont également assisté à deux spectacles dans les coulisses de l'Alhambra et du Victoria Hall et procédé à une observation impromptue sur le terrain de l'équipe des Nomades lors du festival « Voix de fête » dans la salle du Palladium, afin d'élargir le champ d'analyse.

Les conclusions générales de l'audit ont été positives. Elles ont démontré une identification forte du personnel avec le service, de grandes compétences et une forte motivation pour tous les aspects ayant trait au monde du spectacle. Elles ont soulevé qu'il est nécessaire de renforcer la communication entre le SAT et la Direction du département de la culture et de trouver un juste équilibre entre les nécessités du spectacle et le cadre réglementaire. Pour y remédier, des objectifs communs ont été fixés par la Direction du département et le SAT, notamment un véritable positionnement du chef de service comme répondant de l'employeur. Une feuille de route a été établie pour l'année 2009 et a été communiquée à l'ensemble du personnel.

La section des scènes culturelles a continué de développer le système de transmission vidéo « live » des concerts, afin d'accentuer le confort visuel des nombreux spectateurs de la Scène Ella Fitzgerald, dans le cadre des Musiques en été festival – Musiques colorées.

Évaluation des objectifs		Degré de réalisation
1000 Administration DOMAC (hors FMAC)		
Reorganiser la planification et le contrôle des horaires au niveau des responsables d'équipes.		●
Revoir les conditions d'attribution des indemnités et nuisances pour horaires irréguliers.		●
Améliorer la planification des horaires du personnel de salle en modifiant les démarches consultatives.		●
Mettre en œuvre un programme de formation comptable destiné aux collaborateurs et collaborateurs du service, notamment les responsables d'équipes.		●
Initialiser le suivi des aménagements et travaux effectués dans les bâtiments culturels de la Ville de Genève gérés directement par des institutions subventionnées.		●
Procéder à la révision du règlement interne de la Maison des arts du Grütli.		○
Créer un règlement pour la scène mobile et le faire valider par le CA.		○
Finaliser l'inventaire du matériel du Casino-Théâtre.		○
Adapter le programme informatique pour initialiser l'inventaire du matériel du Victoria Hall.		○
Préparer le programme de formation interne concernant la logistique (informatique, téléphonie, cuisiers, etc.).		●
2000 Scènes culturelles		
Parachever les travaux du Victoria Hall, notamment les finitions encore en suspens.		●
Poursuivre la formation du personnel de salle dans les domaines de la gestion de l'agressivité du public et améliorer la maîtrise des mesures de sécurité ainsi que le comportement en cas d'évacuation.		●
Rendre le matériel technique du Casino-Théâtre mobile et transportable pour des manifestations extérieures.		●
Renouveler complètement le système de paiement par carte de crédit (changement de génération des lecteurs de cartes).		●
Développer la vente de billet par Internet.		●

Service administratif et technique

(2/2)

3000 Ateliers de décors		Degré de réalisation
Réviser le règlement des Ateliers de décors de théâtre		☐
9000 Gestion du service		
Appliquer le projet pilote « Cohésion professionnelle et épanouissement personnel ».		☒
Mettre l'accent sur la formation interne au service notamment pour la comptabilité et la logistique.		☒

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

La finalisation de l'inventaire du matériel du Casino-Théâtre et l'adaptation du programme informatique pour initialiser l'inventaire du matériel du Victoria Hall ont été abandonnés, car le SAT et la Direction des systèmes d'information et de communication travaillent conjointement à la conception d'une nouvelle base inventaire sur Lotus Notes. Cet outil répondra aux spécificités liées au matériel technique à inventorier et facilitera également la gestion des prêts de matériel aux associations subventionnées par le Département de la culture.

Concernant la révision du règlement des Ateliers de décors de théâtre et la création d'un règlement pour la scène mobile, ceux-ci sont en cours de réalisation et seront finalisés en intégrant les remarques éventuelles contenues dans le rapport du Contrôle financier, à venir.

Le dossier concernant les conditions d'attribution des indemnités et nuisances pour horaires irréguliers suit son cours. A ce stade, son issue n'est plus de la compétence du SAT.

En raison du bon fonctionnement actuel de la Maison des arts du Grutli, il a été décidé de retarder volontairement la modification du règlement interne.

Promotion culturelle (1/2)

Introduction et faits marquants

L'année 2008 a été caractérisée par la promotion de manifestations ainsi que par le soutien promotionnel apporté à des événements liés à la mairie, portant sur des collaborations internationales ou de portée plus locale. Par ailleurs, le Service de la promotion culturelle (SPC) a mené une importante réflexion sur les mesures d'accès à la culture permettant l'élaboration de nouveaux supports de communication.

Une nouvelle identité visuelle a été élaborée avec une ligne graphique et de nouvelles photographies. Cette identité se décline à travers les différents supports de communication institutionnelle, du site Internet à la nouvelle brochure de présentation du Département de la culture en passant par les agendas mensuels. Ces derniers ont été modifiés en un format plus facile à utiliser. Les brochures semestrielles informant sur les expositions temporaires ont été rééditées.

Dans le cadre de l'année de mairie, le SPC a assuré la communication de l'événement « Plurielles, engagements au féminin » et de l'inauguration de la statue « L'immigré » d'Ousmane Sow.

La nouvelle manifestation « Poésie en ville » a été promue par le SPC par le biais de différents supports. Le SPC s'est chargé des relations avec la presse (organisation d'une conférence de presse, dossier de presse, etc.) dans le cadre de « 2012 Rousseau pour tous », ainsi que pour le soutien à la candidature de Lyon comme capitale européenne de la culture et enfin pour la deuxième phase du projet Néons. Une nouvelle ligne graphique a été lancée pour la Fête de la musique qui se déclinera en 2009 et en 2010 et la promotion des événements de l'art musical a été assurée.

La plupart des manifestations ont été relayées par le biais du magazine *In Situ* qui a été diffusé sur Léman Bleu et TV8 Mont-Blanc ainsi que sur le site Internet. Par ailleurs, de nombreux sujets ont été réalisés sur les coulisses des musées et des bibliothèques de la Ville de Genève. Un spot promotionnel sur les musées gratuits a été réalisé et projeté dans les cinémas genevois. Les trois derniers volets (sur 5) de la série « Genève, ville de culture » ont été réalisés et diffusés.

Chaque manifestation a bénéficié d'un site Internet. On peut relever qu'en 2008 la page « programme » du site de la Fête de la musique a reçu 1'937'180 visiteurs. Les lettres d'information du Département de la culture, de la carte 20 ans/20 francs et de « 2012, Rousseau pour tous » ont été envoyées régulièrement en format électronique.

Le Centre multimédia a participé à la refonte du site Internet de la Ville de Genève, et a œuvré en tant que conseil en matière de communication web.

Une campagne de promotion de la carte 20 ans/20 francs a été mise en œuvre et la vente des cartes a considérablement évoluée (4 fois plus qu'en 2006). Les séances de cinéma pour les aînés ont rencontré un vif succès avec 3'937 spectateurs (2'790 en 2007). L'utilisation du chèque culture a augmenté avec 1'519 chèques utilisés, soit 285 de plus qu'en 2007. L'ensemble des mesures est en croissance constante avec plus de 65'000 billets subventionnés.

Le SPC a été fortement impliqué dans la conduite du projet de signalétique extérieure de la Maison des arts du Grütli.

Durant le premier semestre, une collaboratrice a assuré l'intérim à la tête du SPC et une nouvelle cheffe de service a été nommée au mois de juillet. Deux stagiaires, un d'origine en fin de droit et un collaborateur temporaire ont été accueillis.

Promotion culturelle

(2/2)

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation

1000 Missions de promotion	
Éditer une brève brochure de présentation du Département de la culture et des objectifs de la nouvelle législature.	●
Site Internet : développer une rubrique images dans le coin presse ainsi qu'une base de données commune à tous les services du Département de la culture pour la gestion des agendas culturels en ligne, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication.	○
Fête de la musique : lancer la nouvelle ligne graphique suite au concours organisé en 2007.	●
Promouvoir les manifestations «2012 Rousseau pour tous» prévues en 2008.	●
Organiser le jury suite à l'appel à projets et proclamer les résultats.	●
La Ville est à vous : créer un site Internet afin de promouvoir l'ensemble des manifestations.	●
Suspendre l'impression des brochures présentant les équipements culturels genevois (salles de spectacle, Bibliothèques, Musées et centres d'art). L'information reste à disposition sur le site Internet.	●
Améliorer la mise à disposition de l'information culturelle dans les lieux municipaux.	◐
2000 Missions en faveur du public	
Rééditer la brochure «Entrée libre».	■
Établir un premier bilan du Chèqueur culture.	○
Développer l'information sur l'offre culturelle auprès des détenteurs et détentrices de la carte 20 ans /20 francs (lettre d'information) et promouvoir la carte dans les écoles primaires.	■
Étudier les mesures d'information culturelle et d'accès des publics dans d'autres villes suisses et françaises.	●
9000 Gestion du service	
Participer à la nouvelle stratégie d'archivage vidéo de la Ville de Genève.	●
Accueillir et former deux stagiaires et un-e bénéficiaire des mesures cantonales.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Le SPC a atteint la plupart des objectifs fixés pour 2008. Une brochure de présentation détaillée et chiffrée du département a été éditée. Les campagnes de communication sur les programmations de l'art musical ont été mises en œuvre et un concours a été lancé afin de définir une nouvelle ligne graphique pour la Fête de la musique.

Le résultat de l'appel à projet de «2012 Rousseau pour tous» a fait l'objet d'une communication médiatique, d'une part avec l'organisation d'une conférence de presse et d'une information multimédia, d'autre part par le biais du site Internet, agrémenté de vidéos d'interviews de personnalités.

La brochure «Entrée libre» a fait l'objet d'une refonte de contenu et de format et n'a donc pas pu être éditée en 2008. Elle sera diffusée en 2009.

Le travail d'évaluation du chèqueur culture a été remplacé par une enquête qualitative de la carte 20 ans/20 francs. La communication concernant le chèqueur culture a en effet été repensée et il conviendrait dès lors de laisser le temps nécessaire pour prendre en compte l'impact de celle-ci sur cette mesure d'accès à la culture. Les systèmes d'information culturelle dans d'autres villes que Genève ont été étudiés au sein du service. L'information sur l'offre culturelle auprès des détenteurs de la carte 20 ans/20 francs s'est étoffée.

Le Centre multimédia a été très impliqué dans la deuxième phase du projet Néons ainsi que pour les prix BD. Dans les deux cas, des vidéos très détaillées ont été réalisées et des projections ont eu lieu lors de l'inauguration des installations lumineuses Néons et à l'occasion de la remise des prix BD.

En raison de la mise en œuvre du projet de portail Internet de la Ville de Genève, les développements ont été bloqués et la rubrique «images» prévue dans le coin presse n'a pas pu être réalisée. Il en va de même pour la base de données commune à tous les services du Département. En revanche, la diffusion de vidéos sur les sites Internet a été mise en œuvre.

Un représentant du SPC a participé au comité de rédaction des magazines Vivre à Genève et VG Mag. Le SPC a également participé à de nombreux groupes de travail (concours graphique BGE. Signalétique Genève tourisme, site Internet Ville de Genève, etc.).

Service aux artistes et acteurs culturels

(1/2)

Introduction et faits marquants

Comme les années précédentes, le service aux artistes et acteurs culturels (SAAC) a assuré la continuité dans le suivi culturel et administratif du subventionnement aux artistes, associations et fondations. Les subventions octroyées par la Ville de Genève au travers du Département de la culture et du SAAC représentaient au Budget 2008 un montant supérieur à CHF 46 millions (y compris les prestations en nature et hors Grand Théâtre). Ce sont environ mille demandes de subventions qui sont reçues chaque année, y compris les demandes de bourses, de locaux et d'autres prestations en nature.

Ces chiffres attestent de la richesse de la vie culturelle locale et donnent une indication de la variété de son offre publique. Les conseillers et les conseillers culturels du SAAC ont ainsi été présents sur de nombreux fronts, à l'occasion de représentations ou concerts, de débats, comme sur des lieux de travail d'artistes ou de rencontres individuelles, séances de travail, etc. Il faut citer en particulier le Forum « Art, culture et création », initié par le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) et soutenu par les collectivités publiques. Ce Forum, en sus de deux week-ends ouverts au public, au Théâtre du Grütli, a oeuvré au travers de plusieurs ateliers et de multiples séances auxquelles ont participé plusieurs membres du service. Les propositions issues de ce Forum seront connues en 2009.

Par ailleurs, cette même année a été marquée par les travaux de préparation de plusieurs conventions de subventionnement réalisées conjointement avec le Service cantonal de la culture, d'une part, et des acteurs culturels, d'autre part. Les conventions de subventionnement signées en 2008 concernent les institutions suivantes : Cinéma Tout Ecran, le CAC-Voltaire, la Fondamco, La Bâtie – Festival de Genève, la FAD, le Théâtre Am Tram Gram, le Théâtre des Marionnettes, le Théâtre du Loup, l'AMR, le Concours de Genève, IOSR, LOCG, Contrechamps et le Festival Archipel. Deux nouvelles conventions de soutien conjoint avec Pro Helvetia ont également été signées dans le domaine de la danse (Grèffe et 7273). Désormais, sur les 14 conventions de soutien conjoint existant en Suisse pour la danse, 5 concernent Genève.

C'est également en collaboration avec le Service cantonal de la culture qu'ont été poursuivies les discussions autour du Projet d'agglomération. L'événement « 2012 Rousseau pour tous », auquel le SAAC est partie prenante, a été retenu comme projet fédérateur sur le plan culturel. Les collaborations concrètes avec les communes francophones voisines ont été maintenues et les bases d'une extension à l'agglomération d'Annecy posées.

Le SAAC a participé activement à l'organisation en automne d'une manifestation nouvelle, « Poésie en Ville », qui vise à donner la parole aux acteurs de la poésie à Genève. Cette manifestation doit avoir eu lieu de manière biennale en alternance avec la Fureur de lire.

Les difficultés du Centre pour l'image contemporaine, signalées dans le Rapport de gestion 2007, se sont confirmées en 2008. Ainsi, la Commission des arts et de la culture a traité cette question lors de plusieurs séances. Pour sa part, le Conseil de fondation de Saint-Gervais, prenant notamment en considération l'évolution technologique de l'art vidéo, mais également le souhait de renforcer le pôle d'art contemporain au Bâtiment d'art contemporain (BAC), a souhaité une reprise des activités publiques du Centre pour l'image contemporaine par les institutions sises dans ce bâtiment tout en renforçant l'assistance aux artistes par de nouvelles mesures. Ce choix s'est traduit, entre autres, par une diminution de la subvention à Saint-Gervais pour l'année 2009. Cette décision du Conseil municipal (CM) a fait l'objet d'un référendum lancé en décembre 2008.

Après cette prise de décision de Saint-Gervais et le retrait du Centre de l'édition contemporaine, le BAC héberge trois institutions indépendantes et le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). Ce dernier, principal acteur relevant du service public au sein de l'art contemporain, a vu son Règlement modifié par le CM. Ainsi, ses moyens financiers devaient être accrus.

Le SAAC a bénéficié d'une bonne collaboration avec le Contrôle financier afin d'améliorer la gestion des subventions. Des propositions concrètes dans le secteur du contrôle des comptes des subventionnés seront formulées en 2009. Toutefois, le système informatique de traitement des subventions n'existe toujours pas, car il est difficile de trouver un système articulé avec SAP. Un travail est en cours avec la Direction des systèmes d'information et de communication.

L'année 2008 a vu l'entrée en fonction d'une nouvelle conseillère culturelle à l'art contemporain et responsable du Fmac.

Évaluation des objectifs

1000	Mise en place de la politique culturelle	réalisation
Proposer la mise en place d'une coordination des manifestations de la Ville de Genève, suite au séminaire organisé à ce sujet en janvier 2007.		
Participer au volet culturel du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et développer les collaborations transfrontalières.		
Participer aux séances du Groupe de concertation culturelle avec les autres communes genevoises et le Canton de Genève.		

Service aux artistes et acteurs culturels (2/2)

Degré de réalisation

Développer les collaborations avec le Bureau culturel (arcade financée par le Pourcent culturel Migros, la Ville de Genève et le Canton de Genève, qui permet aux acteurs et actrices culturelles de toutes disciplines d'avoir accès à une infrastructure et à de nombreuses informations nécessaires à la réalisation de leurs projets). Suivre les implications: - de l'accord intercantonal sur les marchés publics appliqué aux objets culturels; - des nouvelles lois fédérales sur la culture; - de la nouvelle loi cantonale sur le chômage (fin des emplois temporaires).	●
Proposer une nouvelle politique d'aide à l'édition.	●
Proposer un nouveau mode de financement et un fonctionnement budgétaire différent pour le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). Porter une attention particulière aux dossiers et groupes de travail suivants: la Nouvelle Comédie, la Commission consultative pour une mise en valeur du livre, les groupes d'experts du Comité régional franco-genevois (CRFG), Rousseau 2012, BAC+3, l'Alhambra et l'Orangerie.	●
2000 Application de la politique culturelle	
Revoir la répartition des moyens financiers à l'intérieur des enveloppes définies par genres artistiques.	●
Rechercher des possibilités de locaux de travail pour les artistes, afin de pallier à la pénurie actuelle et de répondre aux demandes croissantes des artistes.	●
Etablir de nouvelles conventions de subventionnement, notamment avec le Grand Théâtre, la Fondation pour l'écrit et l'Association pour la danse contemporaine.	●
Inciter Pro Helvetia à étendre les conventions de soutien conjoint à d'autres domaines que la danse.	●
Suivre la deuxième phase de la manifestation transfrontalière « La belle voisine ».	●
Mettre en œuvre un nouveau traitement informatisé des demandes et attributions de subventions, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).	●
Encourager les collaborateurs et collaboratrices des autres départements à collaborer à la Fête de la Musique.	●
Revoir l'organisation des manifestations « La Ville est à vous » en fonction des conclusions de la recherche-action « Sagacité ».	●
Proposer au moins un parcours virtuel sur le site Internet du FMAC autour des interventions artistiques Fmac dans l'espace public.	●
Mettre en œuvre une nouvelle opération de diffusion-médiation sur les œuvres de la collection FMAC.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

L'année 2008 a été marquée par un accroissement considérable du nombre des productions cinématographiques dans le domaine des longs métrages de fiction. Les contributions financières de la Ville de Genève sont fixées à un maximum de CHF 150'000.-. Cet apport est complété par le Fonds Regio, dont la Ville de Genève est l'un des contributeurs avec l'Etat et avec la Loterie romande. De ce fait, l'apport municipal, s'il reste minoritaire, demeure très important pour ces productions, leur assurant notamment un fonds de trésorerie: il faut rappeler que la production d'un film sur soi genevois amène des fonds d'autres provenances pour couvrir des dépenses notamment locales. Le CM a voté une autorisation de dépenses excédentaires, par rapport au Budget initial, de CHF 1 million. Ceci a permis de répondre positivement à la plupart des demandes qui avaient obtenu un préavis positif de la Commission cinéma.

L'année 2008 a également été marquée par la fermeture de lieux culturels tels que ceux regroupés sur le site Aramis (salles de répétitions, ateliers, Théâtre du Galpon et plusieurs salles de concerts). De nouveaux locaux pour la danse ont été mis à disposition à la rue de la Coulouvrière, mais la problématique générale du manque de locaux n'est pas résolue. Il y a beaucoup de pistes (collaborations intercommunales, PAU, futur projet Aramis, Mottatrom) mais aussi beaucoup de besoins à remplir.

En parallèle, une forte remise en question d'une partie des activités de l'Usine, due aux excès de certains spectateurs et autres notambules sur la voie publique, a nécessité l'organisation d'une médiation. En effet, suite à deux pétitions de riverains se plaignant des nuisances dans le quartier de la Coulouvrière, le Conseil administratif a mis en place une médiation regroupant l'Usine, le BFM et leur voisinage. Une quinzaine de propositions d'amélioration sont issues de cette médiation et sont en train d'être mises en œuvre.

En 2008 s'est ouvert le chantier de rénovation du Théâtre de l'Orangerie. De ce fait, la saison 2009 se fera dans une structure légère en principe installée dans un paic.

Grâce notamment à l'engagement conjoint du Département de la culture, du Département des constructions et de l'aménagement et de l'Association pour une nouvelle Comédie, le projet de construction d'une institution théâtrale majeure sur le site de la gare des Eaux-Vives a avancé. Suite au vote du crédit d'étude, le cahier des charges a été fixé et un jury de concours d'architecture constitué.

A l'inverse, une pétition demandant le maintien d'un café-restaurant à l'Alhambra a freiné la procédure de rénovation de l'Alhambra.

Conservatoire et jardin botaniques

(1/3)

Introduction et faits marquants

À la suite du concours d'architecture organisé en 2007 pour l'agrandissement de l'herbier et la création d'un espace d'accueil du public, une équipe de collaborateurs et collaboratrices des Conservatoire et jardin botaniques (CJB) a suivi le développement par les architectes du projet primé, afin de conduire au dépôt d'une demande de crédit d'investissement et d'une autorisation de construire, avec succès, avant la fin de l'année 2008.

L'exposition temporaire « Jardin de maths » a été vue par plus de 250'000 personnes. Cette exposition s'est appuyée sur une collaboration très efficace avec la Commission d'enseignement des mathématiques du Département de l'Instruction publique, tant au niveau de la conception que de la visite des publics scolaires. La transposition de l'exposition à la Nuit de la science et aux Floralies, ainsi qu'un week-end autour des « maths de la nature et de la musique » ont renforcé cette réussite. Par ailleurs, l'engagement constant du public pour les Variations botaniques et les Ateliers (verts et d'été) ne s'est pas démenti.

Au niveau du Jardin, la collaboration toujours efficace avec ProSpecieRara a conduit à présenter un massif d'une quarantaine de variétés de pommes de terre. On notera par ailleurs un renforcement des présentations de sélections horticoles de cultivars de qualité dans le cadre d'une collaboration avec Fleuroselect.

L'herbier continue, grâce à des fonds extérieurs, la digitalisation des échantillons de référence. Plus de 12'000 échantillons ont été scannés cette année et sont disponibles en consultation sur le site Internet des CJB. Il est très probable que ces fonds permettent de poursuivre cet effort pendant plusieurs années encore.

Du côté de la bibliothèque, la numérisation de la correspondance d'Augustin Pyramus de Candolle en main familiale est terminée, soit un peu moins de 4000 lettres qu'il s'agit maintenant d'indexer. Par ailleurs, le catalogue des ouvrages de langues non européennes, en souffrance depuis de nombreuses années, est terminé. Enfin, l'atelier d'édition a produit le traitement de 9 familles pour la Flore corse, « Flora del Paragay », « Flora of the World » et « Enumeration of African Plants », en plus des 2 fascicules du « Candollea » et du Rapport annuel des CJB, soit un total d'environ 2'000 pages.

Les CJB ont un devoir de protection de la biodiversité. Cette mission peut passer par la mise en place d'une banque de graines, afin d'assurer à des plantes en danger l'espoir qu'elles puissent survivre à des perturbations qu'on espère passagères. Dans le but de doter les CJB d'une banque de semences performante, plusieurs installations ont été modernisées. Notamment, une ancienne chambre froide a été transformée en chambre sèche (humidité relative permanente à 15%) afin d'optimiser le travail de

conditionnement des lots de semences. Ces installations sont maintenant conformes à celles de Kew et Madrid. Fin 2008, la banque de semences contenait les graines d'environ 200 espèces. Les cultures de conservation et de multiplication concernaient 28 espèces dans le Jardin.

Une liste des espèces menacées prioritaires du Canton de Genève a été élaborée en collaboration avec la Direction générale de la Nature et du Paysage de l'Etat. Par ailleurs, les CJB ont collaboré à l'exposition « Genève contre Nature? » au Muséum d'histoire naturelle.

En ce qui concerne la recherche, 5 projets se sont terminés en 2008 et 15 nouveaux projets ont été initiés. Les CJB ont obtenu un nouveau Fonds National pour le projet « Les codes barres ADN chez les plantes vasculaires » et il faut relever que des financements extérieurs ont été accordés pour 7 autres projets. L'activité de recherche a donné lieu à 35 publications scientifiques et il faut entre autres noter que 3 nouvelles espèces ont été décrites suite à leur découverte à Madagascar et que 3 espèces nouvelles pour la Suisse ont été signalées par les chercheurs des CJB. Par ailleurs, les CJB ont organisé 2 congrès dans leurs murs : le « 2nd international meeting of Spatocace Researchers » et le « 2nd meeting of the Swiss Neotropical Plant Systematics working group ».

Pour l'enseignement, on notera que Daniel Jeanmonod a été nommé Professeur titulaire dans le Département de Biologie végétale de l'Université de Genève et que Pierre-André Loizeau a été nommé chargé de cours dans la même structure. D'autre part, 3 thèses de doctorat ont été soutenues avec succès ainsi que 2 masters et 4 bachelors.

Au niveau de l'informatique, et bien que mis en production courant 2007, le nouveau Catalogue des Herbiers de Genève a réellement pris son envol en 2008. Depuis ce nouveau site, les internautes ont accès à l'ensemble des collections enregistrées dans le système informatique des CJB, accompagnées de leur(s) image(s).

Dans la perspective d'une harmonisation des interfaces web des CJB, de nombreux accès aux bases de données ont fait « peau neuve » en 2008.

Pour le projet « Système d'Information du Patrimoine Vert », qui tend à digitaliser les données végétales du Canton, les efforts se sont portés sur le volet « patrimoine arboré » et plus particulièrement sur le suivi du flux des données issues de travaux d'inventaires effectués par des mandataires externes. Une première mise à jour des arbres remarquables a été réalisée et un relevé spécifique sur les arbres fruitiers a été initié.

Conservatoire et jardin botaniques
(2/3)

Évaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Explorer	
Flora et végétation de la montagne d'Ambre (N Madagascar): effectuer une campagne de recensement dans le cadre de travaux de Master (UNI GP et de DEA (UNI Antananarivo).	●
Mettre le travail d'expertise et de suivi de la flore menacée dans la région genevoise effectué par le secteur Conservation.	●
Effectuer une campagne de récolte et d'observation du genre Usnea (lichens) en Amérique tropicale dans le cadre des recherches sur ce groupe.	●
2000 Conserver	
Intégrer les nouvelles acquisitions (Herbier de Corse), ainsi que les collections séparées à la collection générale de l'Herbier.	●
A la bibliothèque, augmenter le nombre de travaux de relure des périodiques récents, pour tenir compte de l'augmentation du nombre de fascicules reçus (en 2006, 1950 fascicules de périodiques ont été reliés parmi les 3365 reçus).	●
Informatiser le catalogue des manuscrits candolliens.	○
Achever le scannage des quelques 3702 lettres d'Augustin-Pyramus de Candolle (1778-1841) encore en mains familiales.	●
Analyser les collections thématiques vivantes du Jardin botanique.	●
Effectuer la digitalisation d'environ 5'500 échantillons types récoltés en Amérique du Sud et poursuivre le catalogue informatique des collections historiques des herbiers. Mettre ces informations à disposition du public et de la communauté scientifique via Internet (également avec l'appui de fonds extérieurs: The Andrew W. Mellon Foundation).	●
Intégrer les données de la Checklist d'Afrique dans le Système d'information botaniques de Genève (SIBG) (environ 150 000 données de référence pour l'Afrique).	●
Mettre en production le nouveau catalogue du jardin, qui permettra la gestion informatisée des collections vivantes, du catalogue de graines et des projets liés à la conservation ex et in situ.	●
Développer et tester le volet « mobilité » du nouveau catalogue du Jardin, permettant la gestion informatisée des collections vivantes en mode nomade (utilisation de tablettes informatiques par les jardiniers).	○
Accueillir des expert-e-s extérieur-e-s pour contribuer à la mise en valeur des collections.	●

	Degré de réalisation
3000 Rechercher	
Standardiser l'information d'écologie et de distribution pour les volumes parus de « Tropical African Flowering Plants » (env. 15'000 espèces à traiter) dans le cadre du Projet « Database of African plant species ».	○
Conduire la soutenance de thèse de M. L. Nusbauer sur la végétation du Daraina et rédiger la checklist des plantes de la région dans le cadre du Projet « Flora and vegetation of the Daraina region (NE Madagascar) ».	○
Étudier la distribution et la morphologie d'une partie des espèces des Cichorioideae (105 espèces de la famille des Composées) en vue de la publication du dernier volume du « Prodrome de la Flore de Corse » (liste exhaustive des espèces de Corse).	●
Finir l'étude et conduire la soutenance de thèse de M. R. Mayor sur l'Aster amelle (espèce protégée de la Liste Rouge du canton de Genève).	●
Publier un guide pratique (espagnol) sur les plantes médicinales utilisées au Paraguay dans le cadre du Projet « EPHY » (Etnobotanica paraguayana).	●
Terminer l'inventaire des hépatiques et des mousses de Genève en vue de la publication du « Catalogue des bryophytes de Genève ».	●
Intégrer d'autres groupes de plantes que les Orchidées terrestres aux travaux du Laboratoire de la Conservation.	●
Attribuer le Prix de Candolle de la Société de physique et d'histoire naturelle à la meilleure monographie en botanique systématique.	●
4000 Transmettre	
Mettre en place la nouvelle signalétique des CJB.	●
Lancer un plan d'aménagement paysagé et de circulation du public dans le jardin des CJB.	○
Présenter des associations végétales dans les massifs.	●
Entretien et développer qualitativement l'espace Pro Specie Rara.	●
Proposer aux publics l'exposition « Jardin de maths », projet intégré aux collections du Jardin botanique (mai à octobre).	●
Participer à la Nuit de la science « Jardin de maths ».	●
Participer aux Floralies (« Jardin de maths »).	●
Organiser les « Variations botaniques » (visite guidée et rencontres thématiques hebdomadaires).	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Les différentes missions des CJB ont été globalement réalisées selon les prévisions. Les objectifs non atteints et ceux qui l'ont été partiellement n'ont pas été menés à terme pour des raisons échappant au contrôle du service (souvent dans le cas de partenariats ou d'externalisation du travail), à l'instar du projet de mise à disposition via Intranet et Internet des informations liées à la flore sauvage du bassin Genevois, dans le cadre du projet SIPV (Système d'Informations du Patrimoine Vert, couche verte du Si-Nature), en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et le Centre du Réseau Suisse de Floristique. En effet, dans ce cas, un prototype a bien été développé en collaboration avec la DSL, mais la suite du projet a été suspendue dans l'attente de la publication sous format papier de l'Atlas de la Flore de Genève (dont la parution doit impérativement précéder la mise en ligne des informations en question et qui a elle-même été retardée suite au remplacement du collaborateur chargé de cette publication).

De même, les difficultés de taille rencontrées lors de la mise en production du nouveau catalogue du Jardin (qualité médiocre du travail livré par le prestataire externe) ont empêché la finalisation du projet consistant à mettre à disposition des jardiniers des CJB des outils permettant une gestion informatisée des collections vivantes en mode nomade (soit l'accès à la base de données directement dans le terrain au moyen d'une tablette électronique). Pour l'heure, l'effort a dû être placé sur la détection et la résolution des dysfonctionnements de l'application.

Degré de réalisation	
	Organiser, en partenariat avec Uni 3, les Ateliers verts des CJB, ainsi que les ateliers d'été avec les collègues d'autres musées.
	5000 Protéger Développer la gestion différenciée du jardin.
	Protection de la Nature en Suisse: à Genève, mettre à disposition via Intranet et Internet des informations liées à la flore sauvage du Genevois, dans le cadre du projet SIPV (Système d'Informations du Patrimoine Vert, couche verte du Si-Nature), en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication et le Centre du Réseau Suisse de Floristique.
	Réaliser les travaux de conservation d'espèces menacées au niveau régional (le glaiéu des marais, torchis des marais, etc), notamment en collaboration avec le Domaine Nature et Paysage de l'Etat de Genève, et optimiser la gestion de la banque de semences du laboratoire de Conservation.

Musées d'art et d'histoire

(1/4)

Introduction et faits marquants

Les travaux de rénovation entrepris au Musée Rath et à la Promenade du Pin 5 ont conduit à la fermeture au public du musée de la Place Neuve et du Cabinet des estampes. La Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAa), également sise à la Promenade du Pin, a pu assurer son service aux lecteurs/consultants malgré des déménagements internes liés au chantier qui ont perturbé le travail quotidien. Le Musée Rath a fermé ses portes à fin janvier. Le chantier s'est déroulé à satisfaction en 2008, en vue de sa réouverture en avril 2009. Des découvertes imprévues en cours de rénovation ont cependant entraîné la demande, par le Service des bâtiments, d'un complément budgétaire au crédit d'investissement voté.

La recherche de dépôts a abouti à la location, effective le 1^{er} janvier 2009, de nouveaux locaux destinés aux collections d'horlogerie et d'émaillerie, deustamps et de textiles. Ces locaux seront sécurisés selon les exigences de l'assurance et climatifiés pour de meilleures conditions générales de conservation des collections. Les baux des anciens locaux, inadéquats, seront résiliés.

Le projet GECOL II (remplacement de la base de données d'inventaire Musinfo) a démarré en août 2008 avec le choix du progiciel MuseumPlus; ce projet permettra de consolider et de faire évoluer la gestion des collections de l'institution de manière transversale, collaborative et pluridisciplinaire. Cet outil, qui concerne la majorité des secteurs, devrait être mis en production en septembre 2009.

L'ensemble des départements et secteurs de l'institution se sont également investis tout au long de l'année dans la préparation de la célébration du Centenaire du Musée d'art et d'histoire (MAH) en 2010.

Plusieurs campagnes de restauration et de conditionnement des collections ont été conduites dans la perspective de leur publication et de leur présentation au public. Les fonds des dessins russes et des tissus islamiques ont fait l'objet d'expositions temporaires, accompagnées d'un catalogue de collection. Le Cabinet des estampes (CdE) a publié un ouvrage consacré à la gravure néoclassique d'après Gédéon-François Reverdin, faisant suite à l'exposition de 2007.

Quarante-deux peintures des écoles flamandes et hollandaises ont été traitées et étudiées en vue de l'exposition prévue à l'automne 2009. Ce fonds est aujourd'hui intégralement photographié, son inventaire complété, et le manuscrit du catalogue raisonné remis à l'éditeur.

La rédaction des textes destinés à une nouvelle publication sur les Musées d'art et d'histoire, dans le cadre de la collection *Musées suisses* éditée par la Fondation BNP Paribas Suisse en collaboration avec l'Institut suisse pour l'étude de l'art, a été définie comme l'une des priorités 2008. L'ouvrage a paru en décembre.

Trois projets d'aménagement ou de rénovation des collections permanentes ont été réalisés. La Maison Tavel a inauguré le 29 janvier la nouvelle salle dite des «têtes sculptées», qui accueille les dix sculptures médiévales déposées de la façade et remplacées par des moulages.

Aux MAH, la présentation permanente du Département des beaux-arts a fait l'objet d'une nouvelle conception pour sa réouverture après les importants travaux de réfection entrepris suite à l'effondrement d'une corniche le 31 août 2007 (restauration des corniches, peinture, parquet, installation partielle d'un nouveau système d'éclairage).

Le Département d'archéologie a repensé le concept de l'ancienne salle étrusque pour inaugurer, après complète rénovation, la salle L'Italie avant Rome. Un vernissage commun a été organisé le 9 septembre. Ce même soir a été lancée la souscription publique en faveur du projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire par la Fondation en charge de récolter les fonds nécessaires à la réalisation du projet Jean Nouvel. Cet événement a rencontré un écho favorable auprès du public, qui a largement répondu à cet appel de fonds.

Les MAH ont organisé douze nouvelles expositions temporaires d'ampleurs différentes, et mis à profit la fermeture du Musée Rath pour proposer des expositions-dossiers autour des collections, parallèlement à des événements d'envergure tels que l'exposition «Le profane et le divin. Arts de l'Antiquité», en collaboration avec le Musée Barber-Mueller, ou «Akhénaton et Nefertiti. Soleil et ombres des pharaons», dont le succès auprès du public ne s'est pas démenti depuis son ouverture en octobre.

Prioritaire, le projet de développement d'audio-guides en trois langues (français, anglais et allemand) permettra de proposer deux parcours commentés à travers les collections du Musée Ariana (site pilote). La mise en service doit intervenir en février 2009.

Le secteur communication a organisé un concours pour la création d'une nouvelle identité visuelle des MAH, actuellement mise en œuvre, et lancé la première lettre d'information électronique de l'institution le 3 septembre 2008 (envoi mensuel).

Musées d'art et d'histoire (2/4)

La gestion du service a été marquée par le développement du mode de gestion par projet, introduit à la fin 2007. Trois formations ont été organisées pour les collaborateurs-trices en 2008; un processus d'encadrement accompagne la mise en place des nouveaux outils de gestion.

Enfin, il faut relever le transfert du Centre d'icnographie genevoise à la Bibliothèque de Genève (BGE), à partir du 1^{er} août 2008. Trois collaborateurs ont rejoint la BGE. Une convention de partenariat pose le cadre des échanges entre les deux institutions.

Evaluation des objectifs

1000 Conservation	Degré de réalisation
Rechercher de nouveaux lieux de conservation pour les collections en collaboration avec la Direction du département de la culture et la Commission d'attributions immobilières. Sont concernées en priorité: les collections du Musée de l'horlogerie et de l'émallerie, des arts appliqués, des textiles, et du Cabinet des estampes.	●
Collaborer avec les divers services concernés suite à la fermeture du Musée Rath et du Cabinet des Estampes pour rénovation.	●
BAA: poursuivre les contrôles des réserves et développer les instruments de conservation préventive avec le Laboratoire des IMAH. Réactualiser les documents cadres de la conservation.	●
BAA: transformer un local existant, déjà en possession de la BAA, en un dépôt de livres (financement par PR-266 accordé en 2007).	●
Cabinet des dessins: achever le rangement des boîtes de conservation acquises en 2006 pour des dessins de petit et grand format — poursuivre la campagne de réalisation d'étuis et emballages pour les albums et carnets de dessins.	●
Laboratoire et ateliers de restauration: avec le secteur Sécurité et entretien des bâtiments, poursuivre le déploiement du programme d'entretien des œuvres en particulier au musée Ariana, à la Maison Tavel et au dépôt Le Corbusier (création pour chacun de ces trois bâtiments d'un dossier contenant des instructions précises sur les travaux d'entretien des locaux et des œuvres par les surveillants, la fréquence des interventions, les produits et moyens à utiliser, ainsi qu'une liste des objets à ne pas toucher).	●
Département des arts appliqués: effectuer le tri et le rangement de la collection des dra-peaux au dépôt Harsch, et réaliser le déménagement de la collection Danièle Luquet de Saint Germain, actuellement conservée au Musée Rath, en raison des travaux qui y seront entrepris en 2008.	●
Département des beaux-arts, collections d'art ancien: poursuivre la campagne de conservation et restauration des peintures des écoles flamande et hollandaise (1620-1800), dans la perspective de la publication de cet ensemble sous la forme d'un catalogue raisonné de collection, et de l'exposition «L'art et ses marchés» prévue à l'automne 2009. 35 peintures seront traitées en 2008.	■

Degré de réalisation	
■	Cabinet des dessins: dans le cadre de la campagne annuelle de restauration et de montage, réaliser les travaux relatifs au fonds italien (fonds: restauré en 2006/2007, à monter en passe-partout, soit 70 dessins); au fonds russe (70 dessins au total, à monter en passe-partout, dont environ 40 demeureront à restaurer en 2008 après une première série planifiée pour 2007 — un accrochage du fonds aura lieu à l'automne 2008); au fonds Adam Töpffer (premier choix effectué en vue d'une exposition prévue en 2010, restauration d'environ 20 dessins, dont le montage se réalisera en 2009); et enfin, aux dessins de la collection (écoulement progressif de la collection et rangement par format de dessins; restauration de 60 à 80 dessins et montage de 150 dessins environ).
●	Département des arts appliqués: poursuivre la campagne de restauration de pièces de la collection de drapaueux (fonds comportant environ 130 pièces). Restauration au rythme de 4 drapaueux par an.
◐	CG: réaliser les travaux préparatoires; la sélection et les interventions sur les images en vue de l'exposition «Regards de photographes» prévue au printemps à la Maison Tavel.
◐	CG: reprendre et poursuivre les travaux de restauration, engagés il y a quelques années puis interrompus temporairement, sur le fonds documentaire de la cathédrale Saint-Pierre. Ce fonds est composé d'environ 485 plans et documents, dont 97 pièces ont déjà été restaurées; le traitement se poursuivra régulièrement sur plusieurs années (d'ici à 2011).
■	Maison Tavel: réaliser les travaux nécessaires à la présentation des sièges du Palais Eynard en vue de l'exposition-dossier prévue au printemps.
●	Poursuivre le projet de remplacement de la base de données d'inventaire Musinfo.
◐	Département des beaux-arts, collections des XX ^e et XX ^e siècles: poursuivre le recensement des œuvres conservées dans les réserves Harsch; compléter et vérifier l'inventaire des œuvres nouvellement présentées dans l'exposition permanente.
○	Département des beaux-arts, collections d'art ancien: lancer les travaux en vue de compléter l'inventaire de la collection de sculpture (actuellement inventaire sommaire), composée de quelque 2000 pièces en débutant par le fonds Pradier (149 sculptures) à la faveur de la prochaine publication du catalogue raisonné de l'artiste.
■	Département des beaux-arts, collections d'art ancien: poursuivre la campagne photographique des peintures des écoles flamande et hollandaise (1620-1800), 120 tableaux, dont pour certains des prises de vue recto-verso seront nécessaires).
◐	Cabinet des dessins: lancer les campagnes photographiques des dessins restaurés des fonds italien et russe et du fonds Töpffer (une centaine de dessins environ pour l'ensemble).
●	Département d'archéologie, collection égyptienne pharaonique: réaliser l'inventaire général, planifier et mettre en œuvre les opérations de préservation, de conditionnement d'archivage et d'étude des fonds Edouard Naville offerts par Mme Louise Martin en 2006. Cette opération est prévue sur 3 ans en raison du nombre important de documents concernés (2007-2010).
●	Département d'archéologie-collection d'archéologie classique: poursuivre la mise à jour du classement des terres cuites de la collection (env. 3 000 pièces) en cours depuis 2006; 900 objets (collection de Candolle) ont déjà été récatalogués et classés sur l'ensemble des 2 000 pièces de la collection. 300 pièces seront traitées en 2008, le travail devant se poursuivre de manière échelonnée en corrélation avec le catalogue raisonné des terres cuites.

Musées d'art et d'histoire

(3/4)

Degré de réalisation	
	Musée de l'horlogerie et de l'émallerie (MHE) : préparer le nouveau plan de réaménagement réserves et espaces d'exposition — en vue de la réouverture du Musée prévue en 2011.
	BAA : réaliser le récolement des collections. A la suite de la rénovation intérieure du bâtiment, réorganiser le libre accès à l'attention du public, en salle de lecture.
	BAA : collaborer avec la photothèque le CIG et les autres départements afin d'ouvrir un accès public aux fonds iconographiques des MAH.
2000 Recherche	
	Département des beaux-arts, collections d'art ancien : effectuer des recherches et réunir la documentation sur « Corot et la Suisse » en vue de l'exposition prévue en 2010.
	Effectuer des recherches ou les poursuivre, réunir de la documentation sur : - les peintures des écoles flamande et hollandaise (1620-1800) en vue de la publication du catalogue raisonné de collection et de l'exposition « L'art et ses marchés » prévue à l'automne 2009 ; - Jean-Pierre Saint-Ours en vue d'une grande exposition prévue en 2012 (compléter les dossiers d'œuvres) ; - Adam Töpffer et ses contemporains en vue de l'exposition prévue en 2010 ; - la collection de vaisselle en bronze, et la reddition du manuscrit en 2008 en vue de la publication du catalogue raisonné (publication 2009) ; - la publication des sceaux de la collection Zakos (2009), et des « 1001 deniers de la République romaine » (reddition du manuscrit en 2008, publication prévue en 2009), - les terres cuites en vue de la préparation du 1^{er} tome du catalogue raisonné (reddition du manuscrit en 2009) ; - la collection byzantine Janet Zakos (1^{er} volume à publier pour 2008), les sceaux de la collection Janet Zakos (pour 2009), l'argenterie genevoise, l'argenterie hispano-péruvienne (pour 2008) et lancer une étude sur la broderie au cordon serré ; - les armes d'hast en vue de leur publication (2010) ; - une sélection de chefs-d'œuvre dans les domaines de l'horlogerie de grand et moyen volume, de petit volume, de la bijouterie, de l'émallerie, des pièces de forme émaillées, et des miniatures parmi l'ensemble des collections du musée en vue de la rédaction (2008-2010) et l'édition d'un « Catalogue d'œuvres choisies » en vue de la réouverture du MHE ; - la suite des « Scherzi di fantasia » (1743-1757) de Gianbattista Tiepolo (23 planches), acquise en décembre 2006 ; - le fonds Félix Vallotton en vue de la publication du catalogue raisonné de l'artiste et de l'exposition prévue en 2010, à l'occasion du Centenaire du Musée.

Degré de réalisation	
	Laboratoire et ateliers de restauration : lancer un projet de recherche en conservation préventive des objets en bois dans le cadre de l'action COST Ebo01 « Wood science for conservation of cultural heritage » de l'Union européenne, en collaboration avec la Haute Ecole Spécialisée bernoise (section architecture, construction et bois, Bienne). Ce programme de recherches financé par l'Union européenne permettra d'adapter les résultats obtenus aux besoins de l'institution (pièces importantes conservées au Département d'archéologie et au Département des arts appliqués, mobilier).
	Laboratoire et ateliers de restauration : poursuivre les travaux d'examen et d'analyse des peintures flamande et hollandaise du XVIII ^e siècle des collections des MAH, en vue de l'exposition et de la publication qui leur seront consacrées en 2009.
	Publier plusieurs catalogues raisonnés sur les collections et fonds, notamment : - le fonds russe du Cabinet des dessins, parallèlement à sa présentation au public à l'automne (accrochage temporaire) ; - la collection byzantine Janet Zakos (1^{er} volume) ; - la collection d'argenterie hispano-péruvienne (collection Janet Zakos, environ 50 objets, tiré à part de la revue Genava) ; - les Armes à feu (1700-1835) (parution début 2009) ; - les tissus islamiques, en lien avec l'exposition qui leur sera consacrée à l'automne au MAH ; - la faïence italienne — rédaction des notices, mise en œuvre de la production des textes de synthèse par des auteurs extérieurs (financement assuré partiellement par le mécénat de la Fondation Anaverunt).
	CIG : « Regards de photographes » : éditer les recherches réalisées sur l'activité professionnelle des deux photographes Max Kertel et Joseph Zimmer-Meylan, et la diffusion de leurs photographies à Genève et en Suisse, en lien avec l'exposition de printemps à la Maison Tavel.
	BAA : étudier la faisabilité de la publication des collections de la BAA dans le méta catalogue européen et virtuel pour l'histoire de l'art (www.artlibraires.net).
	Accueillir dans les différents départements scientifiques des MAH des stagiaires dans le cadre du Diplôme d'études supérieures spécialisées en conservation du patrimoine et muséologie des Universités de Genève et de Lausanne.
	BAA : former un.e apprenti.e et des stagiaires dans le Domaine des bibliothèques.
3000 Communication et diffusion	
	Département des beaux-arts, collections d'art ancien et des XX ^e et XXI ^e siècles : réaliser une nouvelle présentation des collections dans 5 salles du Département des beaux-arts.
	Département d'archéologie : collection d'archéologie préhistorique et régionale : mettre en œuvre la rénovation des salles d'archéologie régionale (ouverture prévue en 2009), conception et lancement de la rénovation de la salle étrusque.

Musées d'art et d'histoire (4/4)

Département des arts appliqués : élaborer un concept pour la nouvelle présentation des arts appliqués au MAH.	Dégré de réalisation
Musée Ariana : procéder à l'assainissement des vitrines, dévolues à la présentation permanente du verre, en fonction des exigences de la conservation préventive.	
MHE : préparer le nouveau plan de réaménagement — espaces d'expositions permanentes — en vue de la réouverture du Musée prévue en 2011. Collaborer avec les architectes et muséographes mandatés par la Ville de Genève.	
Département des beaux-arts : collections des XX ^e et XXI ^e siècles ; élaborer les concepts scientifiques et muséographiques de l'exposition Alberto Giacometti, prévue pour la réouverture du Musée Rath, en 2009 ainsi que le concept scientifique de l'exposition « Corot et la Suisse », prévue en 2010, et envoyer des demandes de prêt.	
Cabinet des dessins : élaborer le concept scientifique de l'exposition Töpffer (prévue en 2010) et envoyer des demandes de prêt.	
Maison Tavel : concevoir et proposer une exposition temporaire sur l'avenir de la Maison Tavel (avec débats, prises de position, présentation de l'étude actuellement en cours etc.).	
Réaliser le programme des expositions temporaires du MAH et de ses filiales : 4 expositions (2 expositions de petite envergure en salle dite de l'AMAH), et deux expositions de grandes envergure dans les salles dites palatines) ainsi que 2 présentations temporaires des collections du Cabinet des dessins aux Musées d'art et d'histoire : 2 expositions au Musée Ariana : 3 à la Maison Tavel (dont 1 exposition-dossier), et une nouvelle présentation à la BAA. Le MHE proposera une exposition au MAH. Le Cabinet des estampes ne présentera pas d'exposition temporaire à la Promenade du Pin en 2008, en raison des travaux de rénovation intérieure qui y seront entrepris.	
En marge des expositions temporaires, publier 5 catalogues hors les publications consacrées aux collections (3 pour le MAH ; 1 pour le Musée Ariana ; 1 pour le MHE).	
Médiation culturelle : publier les supports de médiation web à destination des publics sur le site Internet des MAH dans le cadre de l'intégration du site du secteur de la Médiation culturelle au nouveau site des MAH.	
Médiation culturelle : collaborer avec les médiateurs du domaine des Musées du Département de la culture pour unifier et harmoniser la médiation culturelle en participant au groupe de travail des responsables de la médiation (GREM) et aux assemblées dites de métier.	
Médiation culturelle : élaborer un module d'accueil spécifique pour les crèches (3-4 ans) en partenariat avec des professionnels de la petite enfance (domaine des beaux-arts).	
Médiation culturelle : poursuivre le développement de la série de dossier de visite à l'attention des enseignants (Musée Ariana, Archéologie et transcolleçons).	
MAH : rechercher des fonds pour l'agrandissement du MAH, en collaboration avec la Fondation pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, et autres partenaires.	
MHE : développer les relations avec l'Industrie horlogère, en vue du soutien futur au MHE et de son financement.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

La grande majorité des objectifs publiés a été atteinte. Certains d'entre eux ont été redéfinis en fonction de nouvelles priorités ou adaptés aux contraintes inhérentes aux chantiers de rénovation.

Le CA a pris la décision d'abandonner le projet de réaménagement et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie, et donné pour mandat d'intégrer les collections d'horlogerie et d'émallerie dans le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire à Charles-Galland. Cette réflexion a été lancée concrètement avec la création de trois groupes de travail — beaux-arts, arts appliqués, archéologie — qui ont pour mission de développer un projet muséographique pour le nouveau Musée. Dans l'attente de la décision finale quant à la réalisation de l'extension du bâtiment, les groupes travaillent sur deux hypothèses : réaménagement du musée d'une part, et réaménagement avec agrandissement (projet Jean Nouvel) d'autre part. Les rapports intermédiaires ont été remis en janvier 2009.

Afin de préparer la réouverture de l'étage beaux-arts en septembre, la priorité a été donnée à la mise à jour de l'inventaire des œuvres exposées de la collection, parallèlement à celui des fonds flamand et hollandais. En raison du départ de sa conservatrice responsable le 31 août, le Cabinet des dessins a dû différer certains projets et se concentrer sur ses objectifs à court terme : l'exposition et la publication des dessins russes ont ainsi été réalisées avec succès.

Le transfert des collections de textiles, des estampes, d'horlogerie et d'émallerie a été reporté à plusieurs reprises en raison de difficultés techniques liées notamment à l'aménagement des nouveaux dépôts. Ce retard a rendu les collections inaccessibles et perturbé les activités scientifiques et les campagnes de restauration.

La BAA et le CdE ont aussi subi les conséquences du retard de la rénovation interne du bâtiment de la Promenade du Pin et revu leur programme en conséquence.

La Maison Tavel a adapté son programme d'exposition en fonction des besoins et proposé une exposition en synergie avec les opérations de préservation des têtes sculptées et la restauration de la façade, avant d'accueillir une exposition du Cabinet des dessins qui aurait dû se tenir dans les salles en restauration du Département des beaux-arts.

L'ensemble du programme d'exposition et de rénovation des salles permanentes a par ailleurs été réalisé conformément aux attentes. Il était accompagné par la publication de cinq catalogues d'exposition et de trois catalogues de collection. La préparation de nouvelles publications, le lancement des travaux des nouvelles salles d'archéologie régionale ou encore la préparation des activités du Centenaire en 2010 contribuent au bilan positif des activités de l'année.

Musée d'ethnographie

(1/3)

Introduction et faits marquants

Le Musée d'ethnographie (MEG) a maintenu son cap avec pour objectifs, d'une part, d'offrir au public un programme culturel et scientifique riche et, d'autre part, de jeter les jalons de son avenir en contribuant activement au dossier du projet d'agrandissement du Musée.

Choisi au terme d'un concours international d'architecture lancé en décembre 2007, le projet «OGIEK» a été choisi parmi les 48 projets retenus. Réalisé par les architectes GRABER PULVER Architekten AG Zurich et Berne, il a fait l'unanimité du jury. Il apportera les réponses aux exigences spatiales et techniques d'un musée d'ethnographie contemporain, tout en s'intégrant de façon simple, efficace et esthétique au site. Les différents partenaires du musée, de la Ville de Genève et externes ont collaboré ardemment tout au long de l'année à l'ajustement du programme, travail qui va se poursuivre jusqu'à l'aboutissement du projet.

Pour ses activités orientées vers le public, le MEG a opté pour une présence soutenue dans l'agenda culturel de Genève. De nombreux événements ont rythmé la vie de l'institution, de ses partenaires et de ses publics. Après l'inauguration de l'exposition «Vodou. Un art de vivre» fin 2007, le MEG a proposé divers événements dans son prolongement : un forum d'anthropologie visuelle à Carl-Vogt intitulé «Parfums Vodou», composé d'un festival de films et de rencontres, une collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie pour le festival de musiques et danses afro-caribées «Autour du Vodou» à l'Alhambra, une performance de trois artistes sculpteurs venus de Haïti pour la Journée internationale des musées à Carl-Vogt le 18 mai et de nombreux programmes d'accueil, visites et ateliers jusqu'à la fin de l'exposition le 31 août. À l'initiative du MEG, cette exposition a alors commencé une itinérance en Europe, avec pour première étape Amsterdam. Suivront Göteborg, Berlin et Bièrrne jusqu'en 2011.

En février, le MEG a inauguré à Carl-Vogt l'exposition «Bambous Kanak. Une passion de Marguerite Lobsiger-Dellenbach» présentant les objets de sa collection de bambous gravés de Nouvelle-Calédonie. Marguerite Lobsiger-Dellenbach a été directrice du MEG de 1957 à 1967 et cette exposition a permis de rendre hommage tant à son propre travail sur ces objets qu'à la culture kanak.

En prise avec l'actualité sportive (Eurofoot 2008), le MEG a présenté à Conches dès le 21 mai son exposition «Hors jeu», qui tentait de sérier les diverses facettes du football dans nos sociétés et d'inviter les publics à une réflexion sur la complexité de ce monde, tant au travers de l'exposition elle-même que lors des divers ateliers et débats organisés en marge du festival de films «Hors jeu fait son cinéma» et lors des accueils organisés en semaine et les week-ends.

Le dernier trimestre a été marqué par l'inauguration à Carl-Vogt de l'exposition «Médusa en Afrique.

La sculpture de l'enchantement». Par la présentation de 120 œuvres prélevées dans ses réserves, le MEG offre la possibilité au visiteur de s'initier à l'art africain et de prendre conscience de la richesse du patrimoine conservé dans ses collections.

Au total, ce furent 31000 personnes qui visitèrent ou participèrent aux événements au JMEI[Carl-Vogt et 6000 au JMEI] Conches. A noter encore au chapitre des contacts avec la population de Genève, mais sans les dénombrer, les rencontres lors des vernissages organisés par les milieux culturels de l'art contemporain du QUARTIER des Bains qui apportent une dynamique très intéressante dans le quartier. Le MEG y trouve une synergie, notamment lors de l'accueil de la fête organisée dans son parc au printemps, qui devient un lieu de convergence et de décharge entre les divers publics, et lors de la fête de Noël, rendez-vous qui devient habituel et qui a réuni encore une fois, le temps d'un soir, les partenaires du musée, les publics et les habitants du quartier.

Le récapitulatif de la médiation et des accueils de groupes se présente ainsi : 9190 personnes (ou 512 groupes) ont visité les expositions du MEG. L'exposition Vodou a accueilli 262 groupes, dont 223 avec une visite commentée. L'exposition Bambous kanak a accueilli 108 groupes, dont 106 avec une visite commentée. L'exposition Hors jeu a accueilli 142 groupes, dont 97 avec une visite commentée. La grande majorité de ces groupes sont des groupes scolaires. Les expositions Vodou et Hors jeu ont été très demandées par des enseignants du Cycle d'orientation et du CEPTA (60 classes en tout pour le Vodou et 41 pour Hors jeu). L'exposition Bambous kanak a quant à elle été très demandée par des enseignants des classes enfantines et primaires (39 classes).

Dès l'automne a été mise sur pied une formule «Anniversaire» (Bon anniversaire au pays des Kanak) pour les enfants de 5 à 11 ans, qui a rencontré un succès immédiat. 12 anniversaires ont été organisés entre octobre et décembre.

La collaboration avec les secteurs de médiation culturelle des autres musées a été poursuivie en mettant sur pied notamment une nouvelle édition de MUSEES EN ETE, un camp de vacances itinérant qui propose aux participants (66 enfants) de découvrir jour après jour un autre musée, à travers une activité ludique et créative.

A mentionner encore que le Forum d'anthropologie visuelle 2008, consacré au Vodou, a été suivi par 72 spectateurs dont 53 ont participé à une table ronde réunissant des réalisateurs de films consacrés au Vodou. De plus, le FAV a permis la projection en première mondiale du film de Irène Lichtenstein «Une mémoire Vodou» (Suisse, 2008).

Musée d'ethnographie

(2/3)

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	
1000 Conservation patrimoniale	
Mettre en œuvre un nouveau processus de désinfection des collections par anoxie ou par fumigation, en remplacement du Bromure de méthyle.	☐
Mettre en ligne sur le site Internet du MEG 20% de l'inventaire de la collection d'anthropologie visuelle.	☐
Mettre en ligne sur le site Internet du MEG 100% de l'inventaire des collections d'objets (artefacts).	☐
Constituer une collection sur le thème de l'homo sovieticus, par acquisition d'objets de l'ex-URSS.	☐
Reprendre les travaux de relure (notamment pour les périodiques courants) après 2 ans d'interruption.	☐
2000 Recherche scientifique	
Éditer un catalogue illustré dans le cadre de l'exposition de présentation des bambous kanak.	☐
Publier le volume numéro 5 de la collection Tabou sur le thème du football en accompagnement de l'exposition «Hors jeu». L'exposition donnera également lieu à l'impression d'un guide.	☐
Publier le volume numéro 6 de la collection Tabou (au 4 ^e trimestre 2008, thème à définir).	☐
Organiser à Genève un colloque scientifique international, avec pour objectif de créer un réseau international des musées d'ethnographie.	☐
Organiser un colloque scientifique et de conférences dans le cadre de l'exposition «Hors jeu».	☐
Mettre en place, en partenariat avec l'Université de Genève, un cours d'introduction au bouddhisme japonais et un cours d'ethnomusicologie.	☐

6332

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)

Comptes rendus 2008

Degré de réalisation	
3000 Diffusion culturelle	
IME[G] Carl-Vogt, galerie du 1 ^{er} -1 ^{er} trimestre 08 : réaliser et inaugurer l'exposition sur les bambous kanak.	☐
IME[G] Conches-2 ^e trimestre 08 : réaliser et inaugurer l'exposition «Hors jeu» ayant pour thème une approche anthropologique du football.	☐
Préparer des programmes variés d'accueil pour les expositions «Vaudou», «Bambous kanak» et «Hors jeu», adaptés aux différents publics (plusieurs niveaux scolaires et hors scolaire).	☐
Réaliser des programmes d'accueil transversaux des publics pour l'été 2008, impliquant plusieurs musées de la Ville de Genève.	☐
Collaborer au festival d'ethnomusicologie des Ateliers d'ethnomusicologie, au 1 ^{er} trimestre 2008, thème du festival coordonné avec l'exposition «Vaudou».	☐
Programmer le Festival d'anthropologie visuelle 2008, au 1 ^{er} trimestre 2008, thème du festival coordonné avec l'exposition «Vaudou».	☐
Assurer une présence du MEG à la «Nuit de la science 2008» par le montage et l'animation d'un stand propre.	☐
Participer à divers événements organisés par le Département de la culture, notamment à la Fête de lire et la Fête de la musique.	☐
Imprimer et diffuser dans l'année (dates en fonction du calendrier de la programmation des événements du MEG) 3 numéros du Totem (journal d'information du MEG).	☐
IME[G] Carl-Vogt: participer aux trois événements-vernisages du QuARTier des Bains.	☐

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Au chapitre des mesures de conservation des collections, l'investissement pour une chambre d'anoxie est financièrement important. Par mesure d'économie, il avait été envisagé de collaborer avec les Musées d'art et d'histoire (MAH), pensant pouvoir procéder aux mesures de traitement des objets dans leur chambre d'anoxie. Après (examen), la tâche étant très conséquente, le MEG a dû y renoncer car elle aurait nécessité une participation du personnel des MAH beaucoup plus lourde que prévu. Il sera néanmoins possible, pour le MEG, de procéder ponctuellement à des traitements auprès des MAH, mais il devra rapidement faire l'acquisition de son propre équipement. Dans l'intervalle, le MEG a pris des mesures en contactant une entreprise spécialisée dans la lutte contre les parasites et il a entrepris une campagne de traitement dans ses réserves. Pour la collection de la bibliothèque, il a été possible d'entreprendre quelques travaux de reliure pour les principaux périodiques (les plus consultés au quotidien), complétés d'interventions d'urgence et de sauvegarde.

Très proche du but d'avoir la totalité des collections artefacts mis en ligne sur le site Internet du MEG, il manque encore les objets de quelques secteurs. En ce qui concerne la mise en ligne des collections d'anthropologie visuelle, 25% de la collection des films sont couverts et le travail continue.

En matière d'acquisitions d'objets, la collecte d'objets de l'époque soviétique s'est poursuivie. Elle sera le sujet d'une exposition programmée pour novembre 2009.

Au chapitre de la recherche scientifiques et des publications, le MEG a eu une production remarquable avec l'édition de :

- « Bambous kanak. Une passion de Marguerite Lobsiger-Dellenbach », catalogue de l'exposition du même nom;
- « Hors Jeu. Football et société », catalogue de l'exposition du même nom (publié hors collection);
- « Vodou, a way of life », version en anglais du catalogue de l'exposition « Vodou. Un art de vivre »;
- « Kunsten mystiek uit Haïti », co-édition du catalogue de l'exposition du même nom au Musée royal des tropiques d'Amsterdam;
- « Medusa en Afrique. La sculpture de l'enchantement », catalogue d'exposition du même nom et de « Medusa. The African Sculpture of Enchantment » (version en anglais).

Le volume n° 6 de la collection Tabou s'intitulera « Mémoire Vive » et sortira en février 2009 pour accompagner l'exposition « L'air du temps » qui sera présentée par le MEG à Carl-Vogt.

Le cours sur les religions au Japon est dorénavant inscrit au programme de l'Université de Genève et donné par un des conservateurs du MEG. D'autres collaborations sont à l'étude.

En ce qui concerne la politique de promotion et communication, le MEG a produit et diffusé trois numéros du journal Totem et trois numéros de l'InfoMEG. En outre, le MEG a continué la diffusion de sa lettre d'information envoyée par courriel et la mise à jour régulière de son site Internet.

Muséum d'histoire naturelle (1/2)

Introduction et faits marquants

Le nombre de visiteurs du Muséum d'histoire naturelle (MHN) fut de 225'075 et celui du Musée d'histoire des sciences (MHS) de 52'374.

Le MHN s'est doté d'un nouveau logo (une grande lettre « m » aux contours arrondis, suivie d'un petit « u » accolé) et d'une nouvelle identité graphique. A cette occasion, un nouveau dépliant de présentation du MHN a été créé. Les nombreux supports (le plus souvent des feuilles volantes format A6) qui présentaient les différentes prestations du MHN et du MHS ont été remplacés par un Agenda trimestriel qui paraît en même temps que le Muséum & Co. Le nouveau site du MHS, harmonisé avec les sites des autres musées municipaux, a été mis en ligne.

Cette année, le MHN a donné la parole à son public avec deux expositions temporaires. Dans les « Apprentis sorciers : à vous la parole », les enfants s'exprimaient sur les catastrophes écologiques. Dans « La parole est à la nature », des acteurs genevois d'horizons divers étaient invités à exprimer leur rapport avec la nature.

Les deux grandes expositions temporaires du MHN et du MHS furent le fruit d'une collaboration enrichissante. Au MHN, l'exposition « Genève contre nature ? » a été réalisée en collaboration avec le Département du Territoire de la République et Canton de Genève et les Conservatoire et jardin botaniques. « De temps en temps », une production commune du MHS et de l'Espace des Invention de Lausanne, était une expérience temporelle inédite. Elle était présentée en même temps dans les deux institutions.

Dans les expositions permanentes, il faut en signaler deux nouvelles au MHN « La salle Blaschka », un mélange d'art et de science, ouverte au public en juin, et « Planète Océans », achevée en décembre. Dans cet espace, des décors grandioses, réalisés entièrement par l'atelier de décoration du MHN, invitent le visiteur à voyager dans le monde sous-marin sans submersible et sans quitter la terre ferme.

La politique d'édition de catalogues du MHN, initiée en 2007, s'est poursuivie avec la parution de deux brochures : « Blaschka, les dompteurs de verre » et « Le Regardeur ».

Ce fut la 7^e édition de la « Nuit de la science », qui connut encore un grand succès malgré des conditions météorologiques défavorables. A cette occasion, un livre en relation avec le thème de la manifestation, « Les 24 heures du temps » (Ed. Zoé), est paru. Une manière de prolonger cet événement dans le temps.

La présence du MHN et du MHS, avec des expositions itinérantes, des participations ou des animations, en dehors de l'institution a été particulièrement forte cette année, à Genève (Centre Nature de

la Pointe à la Blse, Espace SIG au Pont de la Machine, etc.), en Valais (Fondation Tissières de Martigny, Musée de la nature de Sion, Fimhaut) et en France voisine (Station supérieure du téléphérique du Sa-lève, Fort Lelièvre, Festival des sciences de Chamonix, Festimom2008 d'Annemasse, etc.).

Du 9 au 11 octobre, trois collaborateurs du MHN ont participé à la première édition des « Journées de la science » à Beyrouth (Liban), une manifestation inspirée par la « Nuit de la science » genevoise.

Dans le domaine de la recherche, les scientifiques ont été, comme lors des années précédentes, très actifs : découverte de nouvelles espèces et nombreuses publications. La découverte la plus insolite qui mérite d'être signalée est celle d'une mouche, trouvée pour la première fois dans le Canton de Genève plus de 100 ans après sa découverte dans le pays.

Une nouvelle subvention de la part du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique pour un projet de recherche sur l'origine des marbres a été obtenue. Le MHN est partenaire d'un projet de recherche sur les vers parasites qui a décroché l'une des plus grosses bourses de recherche existantes (3 millions de dollars). Cela témoigne de la renommée du MHN dans le monde scientifique national et international.

Le Section de Physique de l'Université de Genève a proposé, à partir de la rentrée universitaire 2008, des cours publics de physique au MHS.

Les collections scientifiques du MHN et du MHS se sont enrichies notamment dans le domaine de l'entomologie avec des collections de lépidoptères, de fourmis et autres insectes. La bibliothèque a reçu deux collections importantes (bibliothèque et archives) sur les géosciences, celles de D. Rigas et de J.W. Schroeder, des géologues genevois. Il faut aussi signaler le don de la collection d'ouvrages d'A. Scharlig, ancien journaliste scientifique.

En 2008, le MHN a organisé la Journée des conservateurs des Musées d'histoire naturelle de Suisse.

Le Crédit suisse a fait don au MHN d'une sculpture intitulée « La dynamique ancestrale » d'André Bucher qui prendra place dans le parc environnant du MHN.

Sur le plan administratif, une démarche de gestion de projets a été mise en place. Toutes les collaboratrices et collaborateurs susceptibles d'être impliqués dans un projet transversal, soit une trentaine, ont participé à une formation de 2 jours. Un manuel sur la gestion de projets a été édité, ainsi qu'un aide-mémoire. Une formation continue personnalisée pour le personnel du département de la surveillance et de l'entretien a été mise en place. Les cahiers des charges de l'ensemble du personnel ont été révisés et mis à jour. Un recours accru au partenariat avec des institutions en vue de l'engagement de stagiaires a été mis en œuvre. Un outil d'évaluation du public a été élaboré.

Muséum d'histoire naturelle

(2/2)

Evaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Conservation	
Mettre à disposition de la communauté internationale une partie des collections zoologiques et paléontologiques par l'intermédiaire du Global Biodiversity Information Facility.	●
Acquérir une collection d'œufs.	●
2000 Recherche	
Participer à une recherche collective sur des instruments de la collection du MHS (collaboration avec le Département du territoire de l'Etat de Genève, l'Université de Genève, l'Ecole d'ingénieurs de Genève, l'Institut et Musée d'histoire des sciences de Florence (Italie), le Centre national de la Recherche Scientifique (France), l'Université de Saint-Etienne (France) et le Musée d'histoire de la physique de Padoue (Italie)).	○
Mettre en route le projet « Notre ville abrite une faune sauvage ».	●
Promouvoir la présence des MHN/MHS au sein de la communauté scientifique internationale en participant à huit réunions scientifiques (congrès, colloques, etc.).	●
Organiser la réunion annuelle des conservateurs d'histoire naturelle de Suisse au MHN.	●
Mettre en place une participation à la formation universitaire (cours de minéralogie donnés par le responsable du département de minéralogie et de pétrographie du Muséum) au département de minéralogie de la section des Sciences de la Terre de l'Université de Genève.	●
3000 Communication	
Réaliser l'exposition sur la géologie de la Suisse (y.c. les reliefs de la Suisse).	●
Réaliser l'exposition sur l'histoire de l'homme et la domestication.	●
Terminer l'exposition consacrée aux invertébrés.	●
Poursuivre la modernisation des expositions du MHS.	●
MHN — Réaliser et présenter une exposition temporaire en collaboration avec le Département du Territoire: La nature à Genève, hier, aujourd'hui et demain (titre provisoire).	●
MHS — Réaliser et présenter une exposition temporaire en lien avec la Nuit de la science: Valse à deux temps.	●
MHN — Présenter des petites expositions temporaires dont le thème sera défini en fonction de l'actualité ou d'une opportunité.	●
Organiser le festival du film documentaire au MHN.	●
Organiser la Nuit de la Science au MHS, thème retenu: Le temps.	●

Organiser des forums des sciences.	Degré de réalisation
Mettre en place une charte graphique du MHN/MHS.	●
Organiser un exercice d'évacuation.	●
9000 Gestion du service	
Poursuivre la mise en œuvre d'une démarche de gestion de projet.	●
Adapter la structure organisationnelle par métier vers une organisation transversale par processus.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Faute de moyens financiers, le projet de recherche collective sur des instruments de la collection du MHS est en attente.

Au départ, l'exposition sur la géologie de la Suisse et celle sur l'histoire de l'homme et la domestication devaient être refaites à leur emplacement actuel. Mais le projet a évolué et un réaménagement des espaces, plus pertinent, a été envisagé. De ce fait, il a pris des dimensions importantes. Une recherche de financement extérieur est en cours. Une étude est aussi en cours au service des bâtiments pour déterminer la faisabilité du réaménagement proposé. En définitive, le projet avance mais beaucoup moins vite que prévu.

Seule une partie de l'exposition consacrée aux invertébrés a été réalisée en 2008, car des travaux de menuiserie n'ont pas pu être effectués, l'exposition du MHS ayant occupé cet atelier plus longtemps que prévu.

Le projet d'organiser des forums des sciences a été abandonné en 2007. Après sa 3e édition en 2007, la formule a révélé ses limites en ne se démarquant pas suffisamment des cafés scientifiques et autres conférences ou débats scientifiques organisés en différents lieux de Genève.

L'objectif consistant à adapter la structure organisationnelle par métier pour se diriger vers une organisation transversale par processus est partiellement atteint, car il s'agit d'un changement important qui nécessite du temps pour que les collaborateurs adhèrent à cette innovation. Plusieurs mesures organisationnelles ont déjà été prises dans ce sens mais le projet n'est pas encore abouti.

Bibliothèques et discothèques municipales

(1/3)

Introduction et faits marquants

L'année 2008 a été une année record au niveau des prêts de documents. Avec une fréquentation en hausse et une augmentation des prêts de documents de 10% par rapport à 2007, les BMU ont atteint l'objectif le plus important de l'année 2008 qui était de fidéliser les publics et maintenir le taux de prêt des documents. Jamais les BMU n'avaient atteint une telle augmentation au cours de ces 15 dernières années. Les BMU enregistrent d'un matériel assez constante 6100 nouvelles inscriptions par an. La fidélisation des publics passe par un accueil attentif, des collections et des actions culturelles de grande qualité. Avec plus de 50000 nouveaux documents sélectionnés selon des objectifs et des critères précis, la collection des BMU est attractive et reflète l'actualité tout en préservant la documentation de fond.

Une enquête a été menée auprès des publics qui fréquentent les bibliothèques et les discothèques sans forcément faire d'emprunt. Elle a montré que, contrairement au postulat de départ, ces usagers et usagères sont, dans la majorité des cas, inscrits et utilisent sur place les services et les espaces des bibliothèques et discothèques: lecture de journaux, études, Internet, etc. Les enquêtes menées montrent que les usagers et les usagères souhaitent un élargissement des heures d'ouverture à midi ainsi qu'un prêt des documents entre les bibliothèques et une meilleure communication sur les actions culturelles. La réalisation de ces attentes fera l'objet d'une étude en 2009.

La bibliothèque de la Jonction a été entièrement rénovée et mise aux normes pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Les blogs ont fait leur apparition sur le site Internet des BMU: «Hibouquinneur» pour la littérature et «Blog and play» pour la musique. Le blog pour les 4-8 ans est en cours de réalisation. Les professionnels réfléchissent à un nouveau mode de communication avec les adolescent-e-s. Toutes les collaboratrices et collaborateurs ont accès à la webthèque professionnelle.

Deux bibliothèques du réseau ont proposé un temps fort autour de l'Afrique et ses cultures — expositions, bibliographies, conférences, films, jeu de piste, repas africain.

Les ateliers de formation aux nouvelles technologies et utilisation du web ont rencontré un grand succès, ce qui montre l'importance de ce type d'actions en direction de publics peu ou pas familiarisés avec ces nouveaux outils d'accès à la connaissance.

La charte d'accueil a été affichée dans tous les services aux publics ainsi que dans les services internes. Cette charte est en somme la vitrine par laquelle les BMU exposent leurs savoir-faire et les grandes lignes de leurs actions. Sur la base de la charte d'accueil, une formation spécifique a été organisée pour les bibliothécaires principaux, «le management par les valeurs», ce qui a permis de poser une série d'objectifs concrets de travail pour les équipes en 2009.

La signalisation extérieure est en très bonne voie mais n'a pas pu être réalisée dans l'année comme souhaité. Les demandes d'utilisation de l'espace public sont en cours de validation.

Le nouveau système de prêt basé sur les puces RFID est en place sur tout le réseau et fonctionne parfaitement. Ce travail, qui a pris plus d'un an, a été mené à bien grâce à un parfait partenariat avec la Direction des systèmes d'information et de communication.

Suite aux évolutions du réseau des BMU et à la mise en place de nouveaux projets en direction des publics, certaines réorganisations internes s'imposaient. Celles-ci ont été réalisées en 2008. L'organigramme du service a été modifié afin de refléter les nouvelles orientations de l'institution. Ces réorganisations permettent d'envisager d'offrir deux heures de plus d'ouverture des services aux usagers et usagères en particulier sur le temps de midi.

La première phase de la réorganisation du service des Bibliobus est terminée. La répartition des tournées se fait par région et les usagers et usagères peuvent se rendre d'une commune à l'autre pour des emprunts. Cette réorganisation permet d'économiser 7000 km par an. Un groupe de travail, composé de la Direction du département, de plusieurs Maires de communes genevoises et de la Directrice des BMU, va réfléchir dès 2009 à la mise en place d'un nouveau partenariat avec les communes genevoises.

Deux nouvelles conventions de collaboration entre bibliothèques ont été signées avec les villes de Divonne et d'Evian.

Bibliothèques et discothèques municipales

(2/3)

Evaluation des objectifs

Degré de réalisation	Degré de réalisation
1000 Mise à disposition de collections sur tout support, adaptées à tous les publics, touchant tous les domaines de la connaissance, accessibles et renouvelées	■
Définir et analyser les nouveaux usages de la bibliothèque. Déceler, diagnostiquer, puis répondre aux attentes des usagers et des usagers. Réaliser une enquête sur les attentes des usagers et des usagers.	●
Favoriser l'accès des plus démunis et des publics fragiles aux bibliothèques en développant les collaborations avec des associations ciblées telles que l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, l'Université ouvrière de Genève, Lire et Écrire, etc.	●
Permettre aux usagers et aux usagers des BMU d'être producteurs de contenus et d'échanger en offrant des services sur place et à distance.	○
Mettre à disposition des postes avec accès à Internet et à des ressources numériques spécifiques dans les sections jeunesse.	■
Diffuser publiquement, promouvoir et évaluer la charte d'accueil.	●
Gérer les collections dans les domaines : histoire-sport et santé-art musical-arts audiovisuels-langues.	●
Promouvoir les domaines-bibliographies thématiques en ligne-conférences-expositions.	■
Présenter publiquement la charte des collections secteur adulte.	■
Éditer ponctuellement des bibliographies thématiques qui accompagnent la présentation des différents domaines.	■
Éditer régulièrement des bibliographies thématiques (« Envie de lire », « Coups de cœur », « Livre à toi », etc.).	●
Elaborer des modules thématiques « Construction collective des savoirs », car les usagers et les usagers ne sont plus seulement consommateurs d'un bien culturel mais cherchent de plus en plus à être créateurs et créatrices de contenus, à communiquer, à échanger.	●
Mettre en place le « salon littéraire » en collaboration avec les usagers et les usagers.	●
Participer à la semaine de la poésie « Printemps des poètes ».	●
Proposer à travers le volet social des manifestations culturelles diverses rencontres thématiques.	●
Elaborer un atelier de « slam poetry » dans le cadre du module « Lettres apprivoisées ».	●
Participer à des grandes manifestations de la Ville de Genève et à des journées UNESCO.	●

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)

Comptes rendus 2008

6337

Degré de réalisation	Degré de réalisation
Mettre en valeur le prix P'tits mômes auprès des professionnels de la petite enfance et des parents qui fréquentent les bibliothèques municipales.	■
Réaliser en partenariat avec la Délégation à la petite enfance les projets « Festival livre, lecture et petite enfance » dont le thème change chaque année et « Eveil culturel » dont le thème 2008 est « l'imaginaire ».	●
Réaliser en partenariat avec l'Ecole de parents le projet « Pages de lecture partagées » pour les tout petits.	●
Former les usagers et les usagers à l'utilisation des nouvelles technologies et à la recherche d'informations.	●
Accueillir des crèches et des classes autour d'activités spécifiques pour favoriser le développement de l'environnement de lecture chez les enfants.	●
2000 Formation, recherche et mandats	
Former une apprentie. Poursuivre les activités d'enseignement HES/CESID. Superviser un mémoire dans le cadre de la HES ou du CESID.	●
9000 Gestion du service	
Achever la mise en œuvre du nouveau système de prêt.	■
Former le personnel à l'accueil. Cette formation est basée sur la charte d'accueil et la charte de collaboration.	■
Mettre en place la charte graphique des BMU et la signalétique sur le domaine public.	●
Réorganiser le service en fonction de la mission des BMU :	●
- réorganiser complètement la collection audiovisuelle à la bibliothèque de la Cité;	●
- recenser le service des bibliobus sur les quartiers de la Ville de Genève qui n'ont pas de bibliothèque;	●
- mener une réflexion sur le service de la bibliothèque de la Prison, et à la réorganisation du service à domicile.	●
Développer les outils collectifs au service de la construction et du partage des savoirs administratifs et recherches documentaires en direction des publics.	●
Préparer le cahier des charges pour l'appel d'offre relatif à l'achat des collections selon les normes de l'Accord intercantonal sur les marchés publics.	●

Bibliothèques et discothèques municipales

(3/3)

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Tous les projets annoncés pour 2008 ont été réalisés grâce à des collaboratrices et collaborateurs compétents, attentifs, motivés et qui surtout ont un grand sens du service public.

Les situations les plus difficiles à gérer restent les incivilités, en constante augmentation. Le personnel se fait régulièrement agresser verbalement par des usagères et des usagers de plus en plus exigeants et qui peinent à respecter la vie en commun dans les espaces publics. Ces usagères et usagers ont le sentiment que la collection leur appartient et le partage avec les autres devient difficile. Cette attitude exige beaucoup de savoir-faire de la part du personnel, qui doit aussi être très vigilant au respect du règlement d'utilisation du réseau. Le groupe accueil des BMU veille à ce que les règles soient appliquées partout sur le réseau de la même manière afin d'éviter des conflits supplémentaires. La Direction du département de la culture a engagé un « médiateur en prévention de la violence en milieu urbain ». Sa présence régulière pendant les heures d'ouverture et parfois la nuit permet de mieux réguler certaines situations et de rassurer le personnel.

Bibliothèque de Genève

(1/2)

Introduction et faits marquants

Pour la Bibliothèque de Genève (BGE), 2008 a été une année d'importants changements. Un nouveau directeur a pris ses fonctions. Le Plan directeur 2008-2011, établi à partir des conclusions de « Transition BGE », a été mis en œuvre. Or, les objectifs annoncés pour 2008 ont été formulés au début de l'année 2007. Ils ne tenaient pas compte des décisions du nouveau Plan directeur. Les objectifs 2008 se sont donc trouvés considérablement bouleversés. Certains étaient plus pertinents, d'autres ne l'étaient que partiellement. La BGE a procédé à une réévaluation et opéré de profondes modifications dans ses buts.

En 2008, les efforts de la BGE ont été prioritairement consacrés à développer ses moyens pour lui permettre d'assumer toujours mieux ses responsabilités patrimoniales, au sens le plus large.

La BGE a modifié sa structure en créant un nouveau département de la conservation, qui concentre tous les services concernés, les magasins, la reliure à l'extérieur, l'atelier de l'équipement et l'atelier de restauration. Une responsable a été nommée et une politique dans ce domaine est en cours d'élaboration. Elle est notamment basée sur les analyses des bâtiments et des collections en cours. Ces éléments permettront de mettre en œuvre des programmes d'activité sur plusieurs années.

En collaboration avec les autres bibliothèques de la Ville de Genève, la BGE a demandé au Conseil municipal les moyens de terminer le programme de rétroconversion de ses catalogues, qui est la clé de son développement.

Elle a préparé son programme de numérisation notamment dans le cadre du projet E-Rara pour les ouvrages du 16^e siècle. Cette collaboration sur le plan suisse permet d'acquies l'expérience nécessaire à des projets plus larges qui seront examinés en 2009.

En 2008, la BGE a beaucoup investi en matière de mise en valeur, médiation et communication. La rénovation de l'Espace Ami-Lullin (EAL) a été menée et achevée à la satisfaction de tous. Le programme d'expositions a été élaboré et mis en œuvre. L'ouverture de l'EAL a été un succès et donne à la BGE un instrument de médiation exceptionnel avec notamment un espace de rencontres. Le programme de médiation (visites, conférences, rencontres) a été largement développé, une ligne graphique élaborée et un grand effort de communication mené.

Conscient de la nécessité de développer toutes les collaborations possibles, la BGE a élargi son réseau de contacts genevois, romands et suisses. La Commission des bibliothèques de la Ville de Genève a

été vivifiée et fonctionne désormais comme un espace de collaboration et de concertation dans tous les domaines stratégiques de développement. Elle a établi de bonnes relations avec l'Université de Genève et prépare une nouvelle convention avec elle.

En 2008, la BGE a réuni dans son giron les collections iconographiques du Musée d'art et d'histoire (MAH) et de la BGE dans le nouveau Centre iconographique genevois (CIG). Le processus est en cours.

Enfin, dans l'optique de disposer d'une Direction efficace, la BGE a regroupé l'ensemble de ses services administratifs sous la responsabilité d'un administrateur. La mise en place de cette nouvelle organisation s'est vite révélée indispensable au bon fonctionnement de la BGE et de ses sites (l'Institut et musée Voltaire, la Bibliothèque musicale, le CIG et la Bibliothèque La Grange).

2008 a été une année durant laquelle de nouvelles structures ont été mises en place, des programmes lancés, des demandes émises afin de permettre à la BGE d'asseoir son développement ces prochaines années. Les projets futurs vont largement s'appuyer sur les acquis de 2008.

Évaluation des objectifs

1000 Constitution et traitement des collections	Degré de réalisation
Formaliser la politique d'acquisition et mettre en œuvre la coordination des abonnements de périodiques avec les partenaires de l'institution (« Transition BGE »).	○
Élaborer une charte de refoulement (utilisation de dépôts extérieurs) et éventuellement de déshebergement (dons, élimination de collections à double sur Genève (« Transition BGE »)).	◐
Accélérer les plans de rétroconversion. Examen de nouvelles solutions (Externalisation, Card Image Public Access Catalog, etc.) (« Transition BGE »).	●
Mettre en œuvre la nouvelle politique d'acquisition définie par TransBGE. Réviser la politique des dons et de la procédure de traitement des dons.	●
Automatiser la transmission des commandes et des réclamations par le programme EDI-FACT (en fonction des possibilités du logiciel VIRTUA).	○
Fusionner l'ancien fichier informatisé (dBase III) des affiches de la BPU dans le catalogue collectif suisse des affiches (Virtua).	●
Numériser, cataloguer et reconditionner progressivement les fonds du Département iconographique de la BGE (plan quadriennal).	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

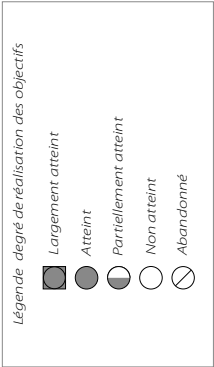
	Degré de réalisation
Achever le catalogue des manuscrits de l'Institut et musée Voltaire (IMV) en vue de leur publication et de leur versement dans la base de données «Odyssée» (manuscrits). Ajouter au moins dix inventaires de fonds manuscrits à la base de données «Odyssée».	
2000 Conservation des collections	
Mettre en œuvre les mesures préconisées par le rapport «Transition BGE» et sur le premier rapport de l'expert extérieur Andrea Giovannini. Cet objectif se déclinera en plusieurs sous-objectifs définis dans les deux rapports accompagnés d'un échéancier précis.	
3000 Services au public	
Étudier l'extension des heures d'ouverture du guichet du prêt entre 12 et 14 heures.	
Informatiser les opérations de consultation des ouvrages en Salle de lecture.	
4000 Mise en valeur	
Transposer la «Bibliographie genevoise», actuellement imprimée, sur support accessible en ligne et en temps réel.	
A la Bibliothèque musicale: valoriser un fonds ancien (manuscrits de vaudevilles genevois) par une publication et une action ponctuelle.	
Exposer et publier à la Bibliothèque de la Cité l'ouvrage «Les Affiches de Martin Peikert».	
Inviter des intervenant-e-s extérieur-e-s dans le cadre des Jeudi midi de l'affiche.	
Assurer le suivi de la rénovation de l'Espace Ami Lullin. Programmer sa réouverture.	
A l'IMV, préparer un projet transfrontalier relatif au deux cent cinquantième anniversaire de l'achat du Château de Ferney par Voltaire en 1758: publier un ouvrage scientifique, monter une exposition succincte sur l'acquisition du Château et programmation spécifique.	
Mettre en valeur les nouvelles acquisitions pour le public, avant rangement en magasin.	
Améliorer la visibilité de la Bibliothèque et de ses filiales sur Internet. Refonte (BGE, IMV) et création (Bibliothèque musicale) de sites Web.	
A l'IMV, mettre à disposition des fichiers multimédias en ligne (podcasting) en collaboration avec la HES-ID.	

Les objectifs 2008 de la BGE et de ses sites ont été réévalués à la lumière du nouveau Plan directeur de la BGE. Certains ont également fait l'objet d'un déplacement de priorité. Ainsi, ceux touchant le service des acquisitions ont été remis ou retardés suite à la nécessité d'élaborer les dossiers, au nommes sur l'accord intercantonal sur les marchés publics, pour les achats de livres. De même, le grand effort de médiation consenti pour l'ouverture de l'Espace Ami-Lullin et pour développer la politique d'exposition et de médiation a diminué les disponibilités du personnel des collections patrimoniales et de l'IMV.

La nomination du conservateur du Département des affiches au poste de directeur de la BGE a évidemment remis en cause l'organisation d'une exposition prévue par ce département. Une publication a toutefois été réalisée sur un sujet différent de celui envisagé, garantissant ainsi la mise en valeur de la collection.

Malgré ces importants changements, bien des objectifs ont été atteints, en dehors de ceux présentés dans le chapitre «Facts marquants». Il est à souligner combien le personnel adhère aux objectifs de la BGE et soutient le processus de développement de l'institution.

**ENVIRONNEMENT URBAIN
ET SÉCURITÉ**



L'année 2008 a été marquée par plusieurs réorganisations structurelles au sein du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS).

Ainsi, le rattachement du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) au Service d'incendie et de secours (SIS), effectif au 01.01.2009, a fait l'objet d'un travail intense d'adaptation des prestations et des postes afférents puisque ce ne sont pas moins de dix postes qui seront au final supprimés à la faveur de cette fusion.

Dans le même ordre d'idée mais dans une moindre ampleur, plusieurs adaptations d'organigramme sont intervenues dans le domaine d'activité de la voirie, avec le renforcement des équipes de direction du Service Voirie-Ville-propre (VVP) et du Service logistique et manifestations (LOM).

Le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) a lui aussi entamé une mue profonde qui déploiera ses pleins effets en 2010. L'essentiel des changements structurels le concernant ont porté sur la mise à jour, voire la création d'une réglementation adaptée dans les nombreuses sphères touchées par la gestion du domaine public.

La Direction des systèmes d'information et de communication, de son côté, a poursuivi, dans le cadre de ses moyens relativement réduits, sa mission de service transversal de l'administration, ainsi que ses projets en matière d'accessibilité de l'information au plus grand nombre. Elle a également consacré ses efforts au recensement des caméras de vidéosurveillance sur le domaine privé de la Ville de Genève.

Au chapitre des projets et actions réalisés, de nombreux défis ont été relevés avec succès par les services qui composent le département, notamment sous le sceau de partenariats public-privé ou dans le cadre d'expériences-pilote: collaboration SIS-SSA, programme anti-tags, écocontrats, levée anticipée du papier, illuminations de Noël, etc.

De manière générale, le département s'est employé à faciliter les procédures administratives impliquant les services dans des relations courantes avec les usagers et usagères, à rendre plus transparentes les règles présidant à l'octroi de gratifications diverses dans les prestations municipales, et à permettre l'organisation sans faille de nombreuses manifestations de grande ampleur, tel l'Euro 2008.

Introduction et faits marquants

Plusieurs changements de nature structurelle furent apportés aux services du département dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs politiques du Magistrat.

A titre d'exemple, citons le dossier relatif à l'externalisation du contrôle du stationnement ou le rattachement du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) au Service d'incendie et secours (SIS). Sur ces importants dossiers, la direction fut amenée à gérer les aspects relatifs aux ressources humaines liés à ces mesures de réorganisation.

L'équipe de direction assura également, aux côtés des services, le succès de plusieurs actions tournées directement vers le public, telles que la campagne « Rade popre » ou l'expérience-pilote en matière de lutte contre les tags.

La Direction du département montra également sa capacité à coordonner les grandes manifestations telles que, par exemple, les préparatifs des événements liés à l'Euro 2008.

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation

1000 Direction et coordination	Degré de réalisation
Assurer la préparation et le suivi des dossiers politiques du Magistrat.	●
Développer de nouvelles synergies entre la direction et les services et favoriser la collaboration entre les services (par exemple entre le Service de la sécurité et de l'espace publics et le Service Voirie-Ville propre en matière de salubrité publique).	●
Participer à la mise en œuvre d'une stratégie des systèmes d'information et de communication au profit de la population.	●
Favoriser la transversalité avec les autres départements, notamment dans le cadre de l'organisation de manifestations.	●
Assurer la coordination des différents services de la Ville de Genève dans le cadre de l'Euro 2008.	●
Assumer la co-présidence de la Commission de gestion des véhicules et y coordonner les demandes des services municipaux en matière de véhicules.	●
Poursuivre les prestations de nature juridique de la direction en faveur des services du département (marchés publics notamment).	●
3000 Relations externes	
Communiquer et rendre plus visibles les actions et prestations du département en faveur de la population.	●
Participer activement aux séances de divers organismes et comités en qualité de représentant de la Ville de Genève et du département.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Les objectifs fixés à la direction ont été atteints. Plusieurs d'entre eux ont nécessité une bonne coordination avec les directions des services, l'équipe de direction ayant dû, à de nombreuses reprises, s'impliquer dans les projets et les actions des services. Cet effort de transversalité s'est opéré également envers les autres services du département, souvent partenaires de nos projets. Les conseillers-ères de direction ont pleinement joué leur rôle auprès du Magistrat.

La notion de partenariat a été concrètement appliquée et a permis de réaliser plusieurs projets, par exemple celui des Illuminations de Noël, en décembre 2008.

Incendie et secours

Introduction et faits marquants

En 2008, le service a accompli 9804 interventions dont 3744 sont des interventions ambulancières. 65,5 % du total des engagements assurés ont été réalisés sur le territoire de la Ville de Genève.

Ce chiffre fait apparaître pour la première fois une diminution du nombre des interventions par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique aisément par les deux considérations suivantes:

- En 2008, le service n'a pas dû faire face à des engagements multiples et répétitifs en rapport à des phénomènes liés aux bouleversements climatiques (pluie, neige, vent, etc.).
- Le concept «Sapeurs-pompiers XXI» a été pleinement déployé sur l'année, engendrant 665 interventions entièrement déléguées aux entités volontaires.

L'année 2008 a également permis de finaliser la démarche confédérale de reconnaissance de la profession de sapeuse-pomprière et de sapeur-pompier. En effet, l'office fédéral compétent a validé les travaux présentés par l'Association des corps de sapeuses-pompières et de sapeurs-pompiers professionnels, reconnaissant ainsi la profession de sapeuse-pomprière et sapeur-pompier professionnel en renforçant et uniformisant le cursus de formation. Dorénavant la formation sera sanctionnée par la délivrance d'un diplôme et de l'inscription au registre professionnel attestant, après examens, la réussite de la formation.

Les études ordonnées, visant à renforcer les synergies entre le Service d'Incendie et de secours (SIS) et le Service de sécurité de l'aéroport, ont permis de cristalliser un projet de construction d'une nouvelle caserne du SIS sur le territoire aéroportuaire. Elles se poursuivront pendant l'année 2009.

Évaluation des objectifs

1000 Interventions	Degré de réalisation
Finaliser le programme d'acquisition sur trois ans des nouvelles vestes et des pantalons de protection feu des sapeuses-pompières et des sapeurs-pompiers professionnels. Ce renouvellement est consécutif au vieillissement et à l'usure des pièces d'équipement (la durée de vie moyenne est de huit ans pour une veste et cinq ans pour un pantalon).	
Renouveler 15% du parc des cousins de levage, la durée de vie d'un tel équipement étant de 6 ans environ, afin de garantir le renouvellement progressif de ces derniers.	
Renforcer le dispositif de prise en charge des secours sanitaires en optimisant les ressources humaines affectées à cette activité et en révisant la tarification des prestations ambulancières.	

Degré de réalisation	
	Renouveler 10% de la dotation en barrages anti-pollution, la durée de vie moyenne de ces équipements étant de 10 ans, afin de garantir un renouvellement progressif de ces derniers.
	Finaliser la convention de partenariat d'intervention avec les CFF. Cette dernière devant rapporter CHF 350'000.- à l'administration.
	Assurer toutes les interventions ayant un caractère environnemental.
	2000 Prestations pour des tiers
	Assurer la sécurité de l'ELIRO 08 conformément aux directives confédérales relatives à la manifestation (renforcement du dispositif du SIS et sécurisation des sites liés à l'activité des fans et du public par les compagnies de sapeuses-pompières et de sapeurs-pompiers volontaires).
	9000 Gestion du service
	Revoir la tarification des prestations du service (prestations ordinaires facturées et tarif ambulancier). Un projet de loi officialisant les pratiques de facturation est en cours d'élaboration auprès du DCTI.
	Finaliser l'étude du projet de construction de la future caserne 2 permanente.
	Mettre en place les structures induites de la reconnaissance de la profession de sapeuse-pomprière et de sapeur-pompier professionnel (adaptation de la gestion des ressources humaines, adaptation des plans de formation, synergies intercantionales, etc.).
	Adapter les prévisions de dépenses à la réalité des besoins enregistrés sur les exercices précédents et en conformité aux directives du contrôle financier (traité de carburants, traité de fournitures, etc.).

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Une nouvelle tarification des prestations facturées par le SIS a été validée par le CA en avril 2008, avec une période d'essais de six mois. A l'issue de cette dernière, et après quelques menues adaptations, un nouveau tarif définitif est entré en force au 1^{er} novembre 2008. Ce dernier permettra d'augmenter les recettes liées aux interventions facturées.

Conformément à la législation en vigueur, un tarif spécifique basé sur le double principe du tiers payant et du tiers garant a été conventionné avec Santé suisse en avril 2008. Cette nouvelle approche permettra de réaliser dès 2009 le montant des recettes prévu au budget du service.

La convention de collaboration liant le SIS aux CFF a été signée dans le courant du mois de juillet. Elle garantira une rentrée financière supplémentaire de CHF 325'000.- par année. De plus, elle contraint l'entreprise de transport à assurer, à ses frais, des prestations complémentaires dans le domaine de la formation du personnel du SIS. En contrepartie, le SIS garantit des prestations d'intervention au profit des installations et moyens de la règle fédérale.

Service d'assistance et protection de la population
(1/2)

Introduction et faits marquants

Déroulement du processus de rattachement du Service d'assistance et protection de la population (SAPP) au Service d'incendie et secours (SIS).

Création d'un ingénierie de formation au profit du Centre de Compétences en matière de Formation (Cecor) prévu en 2009 à Richellen.

Développement de synergies avec le SIS : mise en commun de moyens logistiques, livraisons de repas en cas d'intervention, séances de travail réunissant les instructeurs feu et PCI, etc.

Cours de protection civile d'une durée exceptionnelle de 9 semaines au profit de l'Euro 2008.

Intervention à la bibliothèque de la Faculté des Lettres au profit de la protection des biens culturels (sauvegarde de livres).

Recherche de miliciens volontaires pour la mise sur pied d'une formation rapidement engageable en cas de sinistre.

Évaluation des objectifs

1000 Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans des situations d'urgence	Degré de réalisation
Appliquer les directives de la réforme Pci XXI.	●
Mettre en place le réseau Polycom.	○
Assurer l'entretien technique des installations de protection civile pour garantir la structure de protection.	●
Effectuer 350 contrôles annuels d'abris privés.	●
Former les cadres de l'Office communal pour l'approvisionnement économique du pays (OCOAE) à une situation de rationnement de carburant.	●
Participer à diverses manifestations pour faire connaître les missions de l'Office et assurer le renouvellement des volontaires.	●
Poursuivre la réalisation de plans d'évacuation de biens culturels.	●
Créer une remorque d'intervention spécifique PBC.	●

Degré de réalisation

2000 Formation en prévention, assistance, sauvetage et protection	Degré de réalisation
Parfaire l'état de préparation des miliciens et des miliciens de la protection civile lors des cours de répétition.	●
Dispenser une instruction spécifique en vue de l'Euro 2008 (Polycom, circulation, assistance, etc.).	●
Dispenser des cours de prévention dans le domaine de la sécurité au travail ou à domicile.	●
Dispenser 8 à 10 cours sanitaires aux délégués du CQCR.	●
Collaborer à la formation des partenaires au nouveau système de communication Polycom.	○
Donner 20 cours Pediacric basic life support au personnel de la Petite Enfance et poursuivre la formation des équipes de sécurité des bâtiments.	●
Assurer des cours de premiers soins et de prévention des accidents au profit du personnel de l'administration.	●
3000 Coopération internationale	
Participer à des projets d'entraide du Fonds de la coopération (DDC), de Ville Unies contre la Pauvreté ou l'Organisation internationale de la Protection civile (OIPC).	○
Dispenser des cours sur la protection de la population en faveur de délégations étrangères en collaboration avec l'OIPC.	●
4000 Prestations au profit de la collectivité ou de l'administration	
Assurer un service de piquet pour l'intervention en cas de sinistre.	●
Offrir un soutien au Service social pour l'accueil des sans-abri et au Service des ressources humaines pour l'analyse des cas d'accidents du travail.	●
Co-piloter le groupe ad hoc chargé du suivi du dossier de la grippe aviaire.	●
Développer la mise à disposition de bus aux services de l'administration et à des tiers.	●
Assurer le fonctionnement d'une construction pour l'accueil des sans-abri.	●
Mettre le centre de formation de Richellen à disposition des autres communes pour leurs cours de répétition.	●

Service d'assistance et protection de la population

(2/2)

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Les prestations prévues à l'exercice 2008 ont été fournies parallèlement à l'effort important consacré au processus de rattachement du SAPP au SIS.

Afin de réaliser cet objectif nouveau et majeur, une planification de détail a été assurée durant l'année 2008. Elle a permis de définir l'architecture du nouveau service ainsi créé, de finaliser les nouveaux cahiers des charges du personnel du SAPP, de revoir l'organisation de la conduite et d'optimiser la répartition du personnel dans les infrastructures. Cette analyse a également permis de mettre en évidence les lacunes en infrastructures liées au centre de formation de Richelieu (CECOFOR).

Seuls quelques objectifs ont été partiellement atteints ou abandonnés suite à la réorientation du service ou la réduction de ses effectifs.

Sécurité et espaces publics

(1/2)

Introduction et faits marquants

Durant l'année 2008, le Service de la sécurité et espace publics (SEEP) aura subi de profonds changements dans sa structure et ses procédures.

Les discussions relatives à l'externalisation du contrôle du stationnement se sont poursuivies.

Une procédure de consultation visant l'élaboration d'une nouvelle loi sur les agents de sécurité municipaux a été entreprise, qui débouchera prochainement sur l'adoption de la loi. Par ailleurs, le SEEP s'est doté d'un nouveau Règlement relatif aux gratuits liés aux permissions pour occupation du domaine public.

Ces diverses modifications structurelles engendreront une réorganisation globale du service dès 2009.

Sous l'angle professionnel, l'année 2008 aura été marquée par l'Euro 2008. L'ensemble du personnel du service (uniformé et administratif) a été concerné directement ou indirectement par cette manifestation.

Les collaboratrices et les collaborateurs du service ont eu la charge de missions diverses et variées (sécurité, procédés de réclame, manifestations, chantiers, etc.)

Plus de 61512,5 heures ont été dévolues à cette manifestation.

Evaluation des objectifs

1000 Gérer l'utilisation accrue du domaine public et du domaine privé perceptible du domaine public	Degré de réalisation
Poursuivre la réorganisation de l'entité « chantiers », réattribution des tâches, des compétences et des secteurs.	
Mise en œuvre de la future concession d'affichage, à la lumière du concept directeur d'affichage de la Ville de Genève.	
Inventorier et cartographier l'ensemble des supports d'affichage puis les confronter au concept directeur de l'affichage en Ville de Genève.	
Développer en nombre suffisant les supports destinés à l'affichage libre pour satisfaire à l'objectif prescrit par la nouvelle législation sur les procédés de réclame. Appliquer les sanctions et mesures prévues par cette législation.	
Poursuivre le contrôle des procédés de réclame et empiètements en Ville de Genève aux fins de régularisation ou de mise en conformité selon une méthode systématique.	

Degré de réalisation	
	Rechercher et proposer de nouvelles recettes, avec exposé des motifs, justifiant la perception de nouvelles redevances ou taxes et redéfinir les méthodes actuelles de tarification des émoluments aux plans qualitatif et quantitatif.
	2000 Mener des actions de prévention, de surveillance et de répression afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre publics
	Durant la période de l'Euro 2008, assurer de manière harmonieuse, en collaboration avec l'ensemble des corps constitués (Gendarmerie, Service d'incendie et de secours, Service d'assistance et protection de la population, agents de sécurité municipaux (ASM), des autres communes concernées et les entreprises privées de sécurité) la circulation, le stationnement ainsi que l'ensemble des aspects sécuritaires, dans la limite des compétences ASM.
	Développer l'information aux touristes par le biais de l'antenne ASM, sise sur la Promenade du Lac.
	Concrétiser et appliquer (par la section marchés) les dispositions du nouveau Règlement municipal sur les marchés.
	Amplifier la collaboration ASM-Voie, dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité.
	Assurer une présence régulière des ASM destinée à favoriser la cohésion et la convivialité sur certains lieux gérés par les services sociaux de la Ville de Genève.
	9000 Gestion du service
	Améliorer et rationaliser le traitement des amendes d'ordre payées aux guichets du service.
	Entamer le renouvellement des terminaux portables utilisés par les agents.
	Mettre en production une base de données géomatiques recensant la signalisation verticale sur le territoire communal.
	Procéder à la migration progressive de la géomatique en vision 3D.
	Compte tenu de la modification de la Loi fédérale sur le commerce itinérant, élaborer un nouveau Règlement relatif aux fêtes foraines.

Sécurité et espaces publics

(2/2)

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

De manière générale, les objectifs principaux, permettant la réalisation des projets entrepris par le département ou le service ont été atteints.

Les diverses réformes structurelles ont été lancées. Certaines ont déjà abouti.

Le service s'est doté de nouveaux Règlements et procédures internes facilitant les démarches administratives et la transparence à l'égard des administré-e-s.

Le service a assumé les incombances découlant de modifications législatives. Ainsi, il a su développer, en nombre suffisant, les nouveaux supports destinés à l'affichage libre imposés aux communes par la nouvelle Loi sur les procédés de réclamation. Par ailleurs, le service a mis en œuvre et appliqué le nouveau Règlement municipal sur les marchés; il a, au surplus assuré, dans la limite des compétences des agent-e-s de sécurité municipale, une présence régulière sur le terrain, conjointement ou en substitution aux forces de l'ordre cantonales.

De par leur nature, certains objectifs nécessitent un déploiement sur plusieurs années. Ils ne peuvent ainsi être, en l'état, que qualifiés de « partiellement atteints » (mise en production d'une base de données géomatique, développement d'un programme facilitant le paiement des amendes d'ordre, transformation des données géomatiques en images 3D, etc.).

Finalement, les seuls objectifs non atteints dépendent d'éléments externes au service et/ou à l'Administration municipale (mise en œuvre de la future concession d'affichage—une procédure est en cours —; élaboration d'un nouveau Règlement relatif aux fêtes foraines — ce document dépendra de la réflexion de la plaine de Plainpalais).

Direction des systèmes d'information et de communication

(1/2)

Introduction et faits marquants

L'Administration municipale voit son volume d'information numérique augmenter d'année en année. En décembre 2008, le volume stocké sur les serveurs de la Ville de Genève a atteint 45'000 Go de données, surpassant de 100% le volume constaté un an et demi plus tôt, alors que le nombre de stations de travail informatiques a augmenté de 14% sur cette même période. Pour faire face à cette croissance, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a procédé à un complet remaniement de ses moyens de stockage de données et doit réaménager ses centres de calculs.

Aors que les services de l'Administration municipale adressent à la DSIC plus de 1'000 demandes de matériel et de prestations de service par année, l'infrastructure en place continue de nécessiter des efforts de renforcement ou de renouvellement, notamment lorsque guette l'obsolescence. Dans le secteur de l'exploitation, il faut par exemple relever le remaniement des équipements téléphoniques liés au numéro d'appel d'urgence «118» du SIS. Dans le domaine du développement, un des projets saillants est incontestablement la refonte du site web de la Ville de Genève, dont la mise en service est planifiée en 2009.

Avec de nombreuses nouvelles tâches confiées ces dernières années, il devenait évident que la DSIC n'était plus en mesure d'assurer une large part des prestations attendues, faute de ressources humaines en suffisance. En comparaison, l'effectif de la DSIC représentait en 2008 1,9% du nombre total de postes fixes de l'Administration municipale, contrastant ainsi avec la valeur moyenne de 6,2% caractérisant le secteur des administrations publiques. Dans ce contexte, le vote en fin d'année de 12 nouveaux postes à la DSIC avec le budget 2009 est à marquer d'une pierre blanche.

Évaluation des objectifs

1000 Direction et administration	Degré de réalisation
Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève: - proposer aux autorités une politique en matière de sécurité de l'information et de la communication.	
Pour améliorer le développement durable des systèmes d'information et de communication: - proposer aux autorités une stratégie de déploiement des logiciels libres sur le poste de travail des collaboratrices et des collaborateurs de l'Administration municipale.	
Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations: - déployer au sein de l'Administration municipale les systèmes d'information et de communication prévus sur les Plans informatiques quadriennaux (PIQ).	

III-90 | Évaluation des objectifs 2008 par missions et prestations

Degré de réalisation

2000 Exploitation	Degré de réalisation
Pour favoriser la démocratisation de l'accès à l'information: - poursuivre le déploiement de points d'accès Wi-Fi publics et communautaires.	
Pour améliorer la sécurité des communications entre les partenaires de la sécurité municipale, cantonale et fédérale: - organiser et mettre en œuvre le réseau de sécurité national POLYCOM en Ville de Genève, en collaboration avec les services concernés.	
Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève: - participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles.	
3000 Microinformatique	Degré de réalisation
Pour favoriser la démocratisation de l'accès à l'information: - poursuivre la mise en service d'infrastructures informatiques gratuites à l'intention du public.	
Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève: - participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles ; - effectuer des actions de formation auprès du personnel de la Ville de Genève, en collaboration avec la Direction des ressources humaines.	
4000 Développement	Degré de réalisation
Pour améliorer l'accès aux prestations et la transparence de la Ville de Genève: - en lien avec les chargés de communication, refondre les sites Internet dans une solution cohérente, respectueuse des différences et facilitant le dialogue avec la population.	
Pour doter les Consellères et les Conselliers municipaux d'outils facilitant l'exercice de leur mandat: - refondre le système d'information IntraCM de manière cohérente avec la solution Internet.	
Pour assurer la qualité de service sur la plate-forme SAP et permettre des évolutions fonctionnelles: - mener en coordination avec les services centraux un changement de version du progiciel.	

Direction des systèmes d'information et de communication

(2/2)

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

L'élaboration d'une politique de sécurité de l'information, dans laquelle s'inscrira en chef de voûte la politique du CA en la matière, a été entreprise en 2008 avec l'appui d'un mandataire spécialisé. Malheureusement, faute de ressources, ce projet n'a pas été finalisé. Il sera repris par la future conseillère ou le futur conseiller de direction chargé de la sécurité, un des postes votés au budget 2009.

En ce qui concerne l'objectif favorisant la démocratisation de l'accès à l'information, il est à mentionner que des postes de consultation publique ont été déployés tant dans le cadre d'expositions temporaires que pour des projets durables. Pour cet objectif également, 2008 a vu se concrétiser la mise à disposition du catalogue des bibliothèques et discothèques municipales sur Internet.

La refonte du site web de la Ville de Genève est un projet qui nécessite une bonne coordination entre les départements, un effort de cohésion et d'importants travaux de réécriture des contenus. Partiellement atteint en 2008, cet objectif se poursuivra en 2009. Il en est de même avec la refonte du système d'information IntraCIM dont le sort est lié à la refonte du site web.

Logistique et manifestations

Introduction et faits marquants

Le personnel du service a été fortement sollicité dans le cadre de l'Euro 2008 puis, en fin d'année, pour le projet des Illuminations de Noël.

Une étude visant à rationaliser l'exploitation de la cafétéria en sous-traitant notamment la fabrication des plats du jour à une entreprise extérieure, permettant ainsi de supprimer un poste de cuisinier, a été approuvée par le CA; cette nouvelle organisation a été testée au cours de l'automne et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

La direction du service a été réorganisée avec notamment la création par rcade d'un poste d'adjoin de direction administratif.

En matière d'organisation, deux études ont été menées qui déploieront également leurs effets au 1^{er} janvier 2009 : le transfert de l'Unité de tri des déchets du Service Voirie-Ville propre au Service Logistique et manifestation (LOM) et la reprise de 7 bus PCI suite au rattachement de ce service au SIS.

La COGEVE, dans sa nouvelle composition, a entamé un important « chantier » relatif à l'assainissement des parcs des véhicules de la Ville de Genève. En outre, dans le cadre du Salon de l'automobile, le logiciel VEPROV-GE développé par cette commission a été présenté dans le cadre d'une émission de L'éman Bleu télévision.

Évaluation des objectifs

1000 Gestion et maintenance du parc des véhicules et engins de l'Administration municipale, hors SIS	Degré de réalisation
Poursuivre les interventions préventives sur les véhicules. Proposer des formations appropriées pour le personnel de l'atelier de mécanique.	
Étoffer la planification des immobilisations des véhicules en fonction de leur utilisation saisonnière.	
Prendre en charge la gestion administrative de l'ensemble du parc de véhicules de la Ville de Genève, compétence unique pour les impôts, taxes et RPL, hors SIS.	
Poursuivre la formation à la conduite appropriée des utilisatrices et utilisateurs d'engins.	
Assurer la gestion administrative de la Commission de gestion des véhicules en rapport avec les véhicules et engins immatriculés de l'ensemble de la Ville de Genève hors SIS.	
Recenser et analyser l'expression des besoins de l'ensemble des services en matière de véhicules et engins précités et rédiger à l'attention du CA, les demandes de crédits inhérentes à ce secteur d'activités, dans le respect du Plan financier d'investissement.	

2000 Soutien logistique aux services de la voirie	Degré de réalisation
Adapter les équipements vestimentaires aux besoins des collaborateurs et collaboratrices en tenant compte des exigences actuelles de leurs missions.	
En collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication, assurer la migration de la gestion des stocks sur SAP afin de pouvoir suivre mensuellement les rubriques budgétaires du service.	
Instaurer une systématique de coordination entre les Services de Voirie-Ville propre, Bâtiments, Génie Civil et de l'Énergie dans le but de maintenir les installations et locaux dans un état d'exploitation convenable.	
3000 Matériel de fêtes et autres manifestations et interventions sur le territoire de la Ville de Genève	
Achever la fabrication des bancs et tables répondant aux normes standards (2,50 mètres) et adapter la tribune de 1'500 places aux normes en vigueur en matière d'incendie (AEAI).	
Poursuivre l'étude relative aux méthodes de transport et de stockage du matériel de fêtes en vue d'une rationalisation des activités.	
Mise en production d'un nouveau système de gestion informatisée.	
Développer les conseils aux organisateurs et organisatrices de manifestations qui ont recours au matériel de fêtes.	
Actualiser le règlement en matière de location du matériel de fêtes.	
Terminer la mise en place d'une systématique de maintenance et de contrôle des abrisbus et des WC publics.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Le rattachement du LOM au Département de l'environnement urbain et de la sécurité le 1^{er} juin 2009 a nécessité une mise à niveau dans plusieurs domaines touchant à ses structures et à son organisation. Cet effort — devenu prioritaire — a pesé sur l'activité du service au cours de l'année 2008 de sorte que quelques objectifs n'ont pu être atteints.

Voirie-Ville propre

Introduction et faits marquants

Les missions visant à garantir la propreté du territoire communal se sont poursuivies en 2008. L'accent a été mis sur l'application du principe du pollueur-payeur. Plusieurs opérations ont été entreprises, en collaboration avec le Service sécurité et espace publics (SEEP), dans le cadre d'actions répressives et avec divers services de l'Administration communale. Ces synergies se sont poursuivies et intensifiées au cours de l'année écoulée.

63 supports poubelles pour sacs de 110 litres, dont certains équipés de cendriers, ont été implantés sur la ligne du tram TCVC. 22 supports du même type ont été mis en place, provisoirement, sur le pourtour de la rampe estivale.

Une levée commerciale du papier et des cartons a été introduite dans les Rues Basses. Dès le mois de septembre 2008, des entreprises privées sont en charge de l'effectuer, chaque mardi soir.

Un partenariat public-privé, basé sur un engagement volontaire et moral a été conclu avec plusieurs entreprises. Celui-ci a abouti à la signature des premiers éco-contrats en automne 2008.

Évaluation des objectifs

1000	Collecte des déchets	
Poursuivre les actions visant à réduire la masse des déchets destinés à l'incinération.		
Poursuivre les efforts du tri sélectif des déchets dans la perspective d'atteindre et de dépasser 35% de la masse totale des déchets collectés.		
Terminer l'implantation d'environ 75 sites enfous destinés à la récupération du verre usagé et du PET. Etudier d'autres emplacements possibles en remplacement des sites implantés en surface.		
Tenir encore d'accroître la récupération sélective des déchets dans les manifestations en sensibilisant et responsabilisant les organisateurs aux divers tris imposés par l'Administration communale. L'objectif étant d'atteindre plus de 60 % de la masse totale des déchets collectés sur les lieux festifs.		
Poursuivre et affiner le tri des matières constitutives issues de la collecte des déchets encombrants dans la perspective d'atteindre 75% du tri sélectif de la masse totale de cette fraction collectée.		
Poursuivre les actions d'information et de communication destinées aux habitant-e-s, commerçant-e-s, concierges, propriétaires et régies d'immeubles visant à sensibiliser le plus grand nombre aux différents tris sélectifs.		

2000	Nettoielement du domaine public	Degré de réalisation
Poursuivre les actions de nettoielement des zones sensibles en fonction des fluctuations saisonnières.		
Poursuivre la synergie entre Voirie-Ville propre, le SEVE, l'ECO et le SEEP afin de synchroniser les actions communes de nettoielement et de contrôle pour les rendre plus qualitatives.		
Poursuivre la synergie créée en 2007 avec l'unité de tri sélectif des déchets dans les manifestations.		
Maintenir une antenne saisonnière visant à intervenir rapidement lors des week-ends pour des missions de nettoielement, à effectuer en urgence sur les sites festifs ou sensibles.		
Poursuivre les actions communes engagées avec le Service de la sécurité et de l'espace publics et développer des relations avec ce même service pour des actions concertées dans les différents quartiers de la ville de Genève.		

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

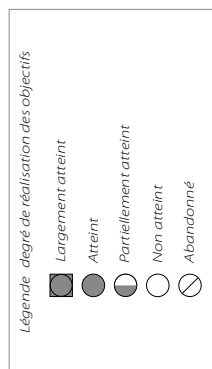
Les efforts, pour améliorer la propreté de la Ville de Genève et réduire la masse de déchets destinés à l'incinération, se sont poursuivis en 2008 et se poursuivront lors des prochaines années.

Les actions d'information et de communication se sont renforcées. Elles s'intensifieront encore en 2009 par la campagne « Propreté '09 », dont la préparation et la mise en place se sont effectuées en 2008.

Les prestations de tri lors des manifestations ont été progressivement réduites afin de sensibiliser et responsabiliser les organisateurs à leurs obligations et, ainsi, les obliger à garantir un taux de tri des déchets de 60 % au minimum.

Des tests visant à améliorer la problématique des débars sauvages ont été effectués en prémisses de la campagne spécifique, qui se déroulera en 2009. Des structures efficaces et dissuasives (bancs publics, pédales parcs, éclairage public, obstacles divers, etc.) seront alors mises en place pour éradiquer un grand nombre de sites de débars sauvages.

**COHÉSION SOCIALE,
JEUNESSE ET
SPORT**



Dans son texte à l'appui du budget 2008, le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports affichait son ambition de donner plus de lisibilité à l'important travail effectué sur les liens sociaux de proximité.

Cet objectif apparaît dans les missions et prestations des différents services du département, mais il convient de relever tout le poids que prennent les projets transversaux qui permettent aux divers acteurs de terrain de se connaître et de se reconnaître pour mieux collaborer.

Ainsi, après avoir approuvé la mise en œuvre d'un « Observatoire des incivilités » dans les quartiers des Eaux-Vives et des Pâquis (à titre pilote) et évalué cette expérience, le CA en a validé les lignes directrices. Co-piloté par les directions des Départements de l'environnement urbain et de la sécurité et de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, cet Observatoire constitue un outil visant à :

- mieux connaître et comprendre les réalités que doit affronter le personnel de terrain ;
- confronter les doléances de la population aux données recensées ;
- favoriser le travail en réseau des collaborateurs et collaboratrices de tous les services concernés ;
- développer des capacités de diagnostic ;
- mutualiser des informations pour apporter une réponse globale et cohérente aux problèmes identifiés ;
- différencier les thématiques en fonction des compétences.

Annoncé dans le discours de législation, le processus des contrats de quartier a été lancé. Un groupe de travail, composé de représentant-e-s des trois départements les plus concernés (constructions et aménagement, environnement urbain et sécurité, cohésion sociale, jeunesse et sports), s'est fixé comme objectif principal de :

- surmonter le cloisonnement et la sectorisation des politiques, et de parvenir à une meilleure coordination entre administrations sur un même territoire ;
- structurer une démarche et les responsabilités ;
- légitimer une action en permettant d'établir un diagnostic et fixer des objectifs partagés ;
- favoriser une visibilité des actions à venir et fixer des engagements sur une période donnée ;
- mobiliser conjointement les acteurs publics et les acteurs privés ;
- entraîner un développement de la participation des habitant-e-s.

Les quartiers de St-Cervais et des Grottes ont été retenus pour une première expérience.

En ce qui concerne les dossiers propres au département, la direction s'est employée à orienter les missions et prestations des services vers un dénominateur commun : le renforcement de la cohésion sociale. Dans ce cadre, une liste des objectifs stratégiques a été élaborée et présentée au CA en fin d'année.

A partir du 1^{er} juin 2008, la Direction du département a soutenu le Magistrat dans son année de Mairie placée sous le thème de la rencontre avec les habitant-e-s. Différents événements ont été organisés, dont les soirées conférences-débats au Palais Eynard.

Notons encore que :

- faisant suite à la décision de principe du CM, le CA a mis en œuvre l'extension du service public à la petite enfance au 1^{er} janvier 2011, avec une intégration du personnel dans celui de la Ville de Genève au 1^{er} juillet 2011. Cette étape constitue un pas décisif dans l'avancement du processus ;
- l'intégration des jeunes en rupture a fait l'objet d'une réflexion approfondie. Un projet consistant à développer une offre de stages au sein de l'Administration municipale et dans le secteur privé a été élaboré et pourrait être mis en œuvre en 2009, sous réserve du financement ;
- le programme de sécurisation, d'entretien et de renouvellement du patrimoine arboré a été présenté au CM et aux médias ;
- parallèlement au gel du dossier complexe des aides financières complémentaires pour les bénéficiaires de l'OCPPA, dans l'attente que le sort de l'initiative municipale demandant le maintien de ces prestations soit tranché, le département a poursuivi sa réflexion sur les aides ponctuelles destinées à des publics spécifiques ;
- le CA est entré en matière sur le principe de signature d'une déclaration commune Ville-État visant à déployer des actions spécifiques de politique sociale dans les établissements et quartiers concernés par le Réseau d'enseignement prioritaire (REP) ;
- la politique en matière d'octroi de subventions sportives a fait l'objet d'une analyse visant à mieux soutenir les associations et les clubs qui assurent la formation de juniors et qui font de la pratique sportive un outil d'intégration.

Les outils dont dispose aujourd'hui le département montrent que les décisions prises il y a quelques années de créer la Délégation à la jeunesse, d'organiser l'action communautaire et de mettre la priorité sur l'offre d'accueil de la petite enfance ont permis d'organiser un dispositif adéquat pour soutenir la politique de renforcement de la cohésion sociale dans un contexte d'augmentation des inégalités.

De façon globale, le bilan 2008 peut être évalué positivement, en ce sens que les prestations ont été maintenues, parfois développées et que de nouveaux projets ont vu le jour.

Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (1/2)

Introduction et faits marquants

Les objectifs stratégiques du département à l'horizon 2011 ont été élaborés dans le cadre d'une démarche transversale impliquant les services. Le CA en a pris acte lors de sa séance du 17 décembre 2008 et le CM est associé à la prise de décision par le biais des demandes de crédit qui lui sont soumises et des informations données en séances de commission et en séances plénières.

L'intégration du Service des sports (SPO) au sein du département, intervenue à partir du 1^{er} juin 2007, a permis de donner une dimension nouvelle aux collaborations intradépartementales. Le volet le plus promoteur concerne l'utilisation du sport comme outil d'intégration de différents publics : jeunes en rupture, migrants et aînés. L'année 2008 a permis de poser ces objectifs et d'inventorier les champs d'action. Le SPO et la Délégation à la jeunesse ont travaillé ensemble sur des projets ponctuels tels qu'Asphaltissimo, Skiville et tournoi de football des quartiers (Euro 2008). Le SPO et le Service des écoles et institutions pour l'enfance ont uni leurs ressources pour organiser des ateliers « Sport et Animation » dans deux établissements scolaires du réseau d'enseignement prioritaire. Les seniors ont, quant à eux, bénéficié d'une semaine de villégiature à mobilité douce en montagne organisée conjointement par le Service des sports et le Service social. Dans le domaine logistique, le Service des espaces verts (SEVE) et le SPO ont adopté une nouvelle répartition des tâches, privilégiant une gestion par compétence métier plutôt que par lieu. Une démarche de ce type est en cours entre le SEVE et le Service des pompes funèbres et cimetières.

Évaluation des objectifs

1000	Direction et coordination	Degré de réalisation
Fournir le soutien et les conseils nécessaires au Magistrat, notamment dans la préparation et le suivi des dossiers du CA et du CM.		●
Mettre un accent particulier dans la capacité de faire évoluer la politique sportive en fonction des priorités du département.		●
Assurer la direction départementale courante, la coordination des projets majeurs du département avec les services et la gestion courante du service de la direction.		●
Veiller à une intégration complète du Service des sports (budget, ressources humaines, moyens logistiques, subventions, etc.).		●
Assurer la coordination interdépartementale sur les dossiers transversaux, comme les projets budgétaires, le Plan directeur communal, la gestion du patrimoine, l'Agenda 21 et certains projets interdépartementaux, notamment les contrats de quartier.		●
Suivre de près les négociations relatives aux reports de charges de l'État de Genève vers les communes et à la nouvelle péréquation fiscale.		■
Assurer la coordination du groupe spécial Organe communal de conduite « grippe aviaire » sur mandat du CA.		●

Degré de réalisation	Assurer le secrétariat de la Délégation à la coopération du CA.	Degré de réalisation
●	2000 Développement des priorités stratégiques d'une action sociale de proximité	
●	Participer à la définition de la politique sociale et favoriser une approche plus transversale de l'action du département avec ses partenaires internes et externes.	●
●	Évaluer de manière continue les prestations offertes à la population afin de les adapter aux besoins, notamment dans le domaine de la petite enfance et celui des aides aux groupes les plus défavorisés.	●
●	Planifier les activités et actions du département, notamment les projets transversaux et le développement des synergies entre services, avec un accent particulier sur la co-éducation (aide à la parentalité), l'intégration des jeunes en difficulté, les diagnostics de quartier dans le cadre d'un référentiel axé sur la qualité de vie partagée et durable, et les synergies entre le sport et les différents domaines de la politique sociale (enfance, jeunesse, aînés, populations précarisées, etc.).	●
●	Assurer la gestion et l'analyse financière de chaque organisme subventionné et mettre en œuvre la nouvelle répartition des subventions avec l'État de Genève.	●
●	Évaluer la pertinence de la mise en place de conventions de partenariat avec les organismes subventionnés.	●
●	Coordonner la conception et le soutien à l'organisation de manifestations, comme les Promotions citoyennes, le Festival « Arbres en lumière », le Colloque Petite enfance, la Fête des voisins, les fêtes des écoles, le Concours international de roses nouvelles de Genève ou Art'air.	●
●	Mettre sur pied un Forum des Sports avec les services concernés.	●
●	Assurer le suivi du Forum « Villes et qualité de vie ».	●
○	Organiser une Journée de réflexion et de rencontre Sport/Jeunesse, en partenariat avec les associations concernées.	○
●	Développer de nouvelles actions de sensibilisation dans le domaine de l'Agenda 21, notamment à l'intersection entre l'usage des équipements publics (sports, espaces verts, écoles, etc.) et les groupes sociaux.	●
■	Favoriser la définition et la visibilité du pilier « cohésion sociale » du développement durable.	■
○	Coordonner la présence des services du département présents à la Fête du développement durable à l'édition 2008 à l'ieu.	○
●	Renforcer la conscience de la gestion écologique dans tous les domaines d'activité du département, y compris lors de grandes manifestations (organisées par la Ville de Genève ou soutenues par elle).	●
●	Assurer le secrétariat de la Délégation à la coopération et à l'aide humanitaire et l'examen des dossiers de coopération au développement selon les critères et les priorités fixés par le CA.	●

Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (2/2)

Degré de réalisation

3000 Relations publiques	
Entretiens les relations et la collaboration avec des institutions publiques ou privées pour le suivi des projets existants et la mise en route de nouveaux projets.	●
Veiller à la visibilité et la compréhension des positions et actions de la Ville de Genève dans le domaine social.	■
Rendre lisible l'action du département par le biais de conférences et communiqués de presse, ainsi que par le site Internet et la présence dans le magazine « Vivre à Genève ».	●
Participer à la phase pilote de la refonte du site Internet de la Ville de Genève.	●
Assurer la circulation de l'information au plan interne et externe.	●
Faire la promotion de la politique des sports du département au service de la cohésion sociale.	●
Assurer une information de proximité des collaborateurs des collaboratrices et des partenaires du département par la publication de lettres d'information des services et de plaquettes ad hoc par quartiers (secteurs CASS).	●
Effectuer un bilan des différentes lettres d'information. 5 déjà existantes.	●
Consolider la nouvelle lettre d'information. 5 commune pour la Délégation à la jeunesse et le Service social de la Ville de Genève.	●
Étudier la mise en place d'une nouvelle lettre d'information. 5 pour le Service des sports.	○
Assurer la représentation de la Ville de Genève et du département au sein de divers organismes et comités.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

La complexité de certains dossiers, notamment l'avenir des prestations municipales et l'extension du service public au domaine de la petite enfance ont fortement mobilisé la Direction du département et les services les plus concernés. Néanmoins, la plupart des objectifs fixés dans les autres domaines d'activité ont été atteints.

Délégation à la petite enfance (1/2)

Introduction et faits marquants

Pour la première fois, le colloque annuel organisé par la Ville de Genève et la Ville de Lausanne sur un thème en lien avec la petite enfance a eu lieu à Lausanne. Celui-ci a de nouveau remporté un vif succès et la qualité des interventions a encore une fois été saluée. Il est intéressant de noter que ce léger déplacement géographique a attiré, en sus des « habitués », des professionnels·les de la petite enfance de cantons autres que celles et ceux enregistrés lors des colloques précédents.

Lors de la « Semaine du Goût » qui s'était déroulée du 17 au 21 septembre 2007, les cuisiniers des Institutions de la petite enfance (IPE) avaient été sollicités par la Délégation à la petite enfance : défi leur avait été lancé d'offrir aux enfants des menus monocolores mais appétissants, équilibrés et variés. Relevant le gant avec enthousiasme et, avec l'aide éclairée de Madame Marie-Pierre THEUBET, diététicienne au service Santé de la jeunesse, ils ont pu faire découvrir aux enfants les recettes imaginées.

Afin de garder trace des recherches et du travail réalisé, un petit ouvrage intitulé « Des goûts et des couleurs » a été édité et offert aux cuisiniers, aux cuisinières et aux Directions des institutions.

Dans le même domaine, il est à souligner que des IPE entreprennent, avec l'aide du service Santé Jeunesse, les démarches nécessaires pour l'obtention du « Label Fourchette verte junior » qui vise à promouvoir une alimentation équilibrée dans un environnement sain.

Dans le cadre de l'Agenda 21, de nouvelles actions de sensibilisation au recyclage ont été menées auprès des enfants.

Pour la deuxième année consécutive, en remplacement du pique-nique annuel organisé précédemment dans les jardins du 4b, route du Bout-du-Monde, la Délégation à la petite enfance a convié l'ensemble du personnel et des comités des IPE subventionnées par la Ville de Genève à fêter l'Escalade, dans la salle communale de Plainpalais. L'organisation du repas a été confiée à l'équipe de cuisine du secteur petite enfance Charmilles.

Évaluation des objectifs		Degré de réalisation
1000 Création et développement de structures d'accueil petite enfance		
Récolte d'indicateurs sociodémographiques permettant :		■
- de mesurer les besoins spécifiques de la population en matière de garde de jeunes enfants en fonction des quartiers ;		
- de consolider la réalisation des secteurs ;		
- de planifier de nouveaux espaces petite enfance dans des quartiers sous-dotés.		
Création d'une cinquantaine de nouvelles places d'accueil et consolidation des places mises en exploitation courant 2007 par un suivi logistique, administratif et pédagogique adapté.		●
■		
2000 Supervision, contrôle et assistance de structures d'accueil petite enfance		
Accompagnement du processus institutionnel pour mettre en œuvre l'extension du service public.		●
Soutien aux associations des institutions de la petite enfance (IPE) dans leur rôle d'employeur.		
Dans le cadre d'une gestion optimisée, accompagnement des structures vers la sectorisation.		○
Coordination et réalisation de travaux pour la sécurisation des espaces de jeux extérieurs.		◐
Mise en place d'un nouvel outil de facturation et de statistique auprès de l'ensemble des IPE.		●
Récolte d'informations permettant d'analyser la gestion des ressources humaines dans les IPE (absentéisme, remplacement maladie / congé, etc.).		
Mise en œuvre d'une politique de formation adaptée aux besoins de la réorganisation structurelle des IPE, de manière complémentaire à l'offre de formation de l'Etat de Genève.		
Établissement de documents de références, sous différentes formes, à l'intention des professionnelles et professionnels et des usagers et usagers de la petite enfance.		●
Évaluation et soutien aux équipes pédagogiques.		
Consolidation de la politique d'éveil culturel de la petite enfance.		
Organisation d'un colloque annuel sur un thème en lien avec la petite enfance.		
organisation de manifestations destinées aux enfants des IPE subventionnées par la Ville de Genève, aux professionnelles et professionnels du secteur et au grand public (parents et enfants).		■
Récolte et analyse de données à usage interne et externe.		■
Recherche thématique.		

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Délégation à la petite enfance

III-101

Délégation à la petite enfance (2/2)

Le bilan de l'année 2008 est positif et le secteur de la petite enfance en Ville de Genève poursuit sa mutation.

A la suite de l'acceptation par le CM en octobre 2007 du principe d'extension du service public au secteur de la petite enfance, un groupe de travail a été créé afin de poursuivre les travaux sur les principes relatifs à la gestion des ressources humaines des futur-e-s fonctionnaires de la petite enfance et de leur intégration dans les processus RH de la Ville de Genève et de la CAP.

Durant l'année 2008, un important travail a été réalisé par ce groupe composé de membres du Département des finances et du logement et du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. En septembre 2008, un rapport a été remis au CA.

Introduction et faits marquants

Le fait marquant de l'année 2008 a été l'entrée en fonction, en septembre, des 32 directrices et directeurs d'établissement scolaire et l'installation préalable de leurs bureaux.

La Ville de Genève ayant décidé de soutenir, dans la mesure de ses compétences, ce processus de réorganisation de l'enseignement primaire, le Service des écoles (ECO) s'est efforcé de leur offrir les meilleures conditions de travail possibles (locaux, mobilier, câblage informatique), compte tenu des surfaces disponibles au sein des établissements scolaires et des contraintes budgétaires du service.

La réorganisation de l'enseignement primaire a mobilisé un grand nombre de ressources au sein du service, également en vue de la mise en place des Conseils d'établissement. Pour ce projet, ECO a commencé à organiser la représentation de la Ville de Genève au sein de ces Conseils.

ECO a également pris l'option de soutenir les écoles ayant intégré le Réseau d'enseignement prioritaire (REP) en développant une offre élargie d'activités parascolaires dans les écoles de Cité-Jonction/Plantaportés et de Pâquis-Centre. C'est ainsi que des « Ateliers sport et animation » ont démarré à la rentrée 2008 et remportent un vif succès. Trois nouvelles écoles sont entrées dans le REP : Allobroges, Hugo-de-Senger et Europe ; ECO espère pouvoir étendre ces mesures à ces trois nouveaux établissements scolaires.

Reprenant l'un de ses engagements liés à la sécurité sur le chemin de l'écolier, ECO a mis en place le projet « Permis piétons » dans le quartier de la Jonction autour des écoles de Cité-Jonction et Plantaportés.

A la suite de la première analyse « amiante » des 26 bâtiments scolaires construits avant 1991, des travaux d'assainissement ont permis de remplacer les faux plafonds contenant de l'amiante dans les écoles de Contamines et Vieuseux, ainsi que dans la salle de cinéma de l'école des Crêts-de-Champel. Divers éléments ponctuels dans 20 bâtiments scolaires ont également été assainis.

La demande de crédit concernant la mise en conformité de 43 aires de jeux a été acceptée par le CM et va permettre d'améliorer la sécurité de l'ensemble des places de jeux, démarche fondée sur les normes de sécurité européennes.

Dans le cadre de l'entretien des préaux, le service a mandaté une société pour effectuer le géoréforcement de l'ensemble des préaux. Cette démarche permettra de finaliser des cahiers des charges précis qui seront mis en application avec les entreprises sociales chargées du nettoyage de ces lieux.

Le service s'est particulièrement engagé dans la formation des jeunes. Un apprenti et une apprentie en nettoyage de bâtiments ont entrepris une formation en 2008 et sont encadrés par les responsables de bâtiment scolaire (RBS) des deux écoles concernées. Des stages ont été ouverts à dix jeunes du Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI). Ces stagiaires ont reçu une attestation de stage afin de faciliter leur recherche d'une place d'apprentissage.

Quant au lien avec les associations subventionnées, on relève que tous les restaurants scolaires ont obtenu le label « Fourchette verte junior » en 2008 et, d'autre part, qu'une nouvelle ludothèque a été professionnalisée, celle de la Vieille-Ville.

Finalement, les sorties du « LUDOBUS » ont répondu à un réel besoin d'activités en plein air pour des enfants présents pendant la période estivale, tout en faisant connaître le travail des ludothèques.

Évaluation des objectifs

1000 Mettre à disposition du Département de l'instruction publique les bâtiments, infrastructures et équipements nécessaires pour les besoins de l'enseignement enfantin, primaire et spécialisé	Degré de réalisation
Le service accordera toute son attention au travail de planification scolaire mené en collaboration avec le Service d'urbanisme et la Direction de l'enseignement primaire, dossier sur lequel se fonde l'évaluation des besoins futurs en locaux et équipements scolaires.	●
En ce qui concerne l'affectation des locaux, le service recherchera toutes les solutions possibles pour favoriser la mise en place des directions d'établissement sans péjorer les moyens des activités parascolaires et associatives, lesquelles doivent aussi trouver leur place dans les bâtiments scolaires.	●
Dans le cadre des objets inscrits dans le Plan financier d'investissement (PFI), le service présentera une demande de crédit extraordinaire pour des travaux d'entretien que le budget de fonctionnement ne permet pas de financer : réfection de toitures, de blocs sanitaires, de sols de salles de gymnastiques, changement de luminaires, ceci conformément aux obligations légales définies par le Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires (C 110.11).	●
Le service entendra le renouvellement progressif du mobilier scolaire en mauvais état, sous réserve de l'évaluation de quelques classes équipées à titre de test. Le nouveau modèle de pupitre a été conçu à partir d'un prototype soumis à une délégation d'enseignement et au personnel de conciergerie. Plus léger que le modèle actuel et d'un prix équivalent, ce pupitre devrait remplacer avantageusement les éléments les plus dégradés du mobilier des écoles.	●

Écoles et institutions pour l'enfance (2/2)

Degré de réalisation	
Le service élaborera un nouveau cahier des charges pour le nettoyage des préaux dans le but de mieux maîtriser les dépenses, sans diminuer la fréquence des passages. Le contrôle des nettoyages fera l'objet d'une procédure formelle permettant de fournir des éléments concrets et factuels d'appréciation afin de pouvoir répondre aux perceptions individuelles liées à la notion de propreté.	
2000 Mettre à disposition les structures pour le déroulement des activités périscolaires	
Le service envisage de profiter de la rentrée scolaire pour donner un maximum de visibilité aux messages de prévention relatifs à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.	
Le service déposera une demande de crédit extraordinaire pour la mise en conformité de l'ensemble des places de jeux, ceci afin d'éliminer les risques qualifiés de graves selon les critères fixés par les normes européennes de sécurité. La démarche consistera à modifier les jeux qui ne conviennent plus et à diminuer ceux qui ne sont pas adaptables; l'objectif étant de diminuer le nombre de places de jeux de manière à pouvoir en assumer l'entretien dans le cadre du budget à disposition.	
Conformément à l'objectif fixé par le CM (M 612), le service mettra tout en œuvre pour que toutes les associations de cuisines et restaurants scolaires soient labellisées «Fourchette verte junior» d'ici fin 2008. Par ailleurs, il poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès des associations pour les inciter à privilégier les produits régionaux Genève Région Terre Avenir. Compte tenu de l'augmentation des subventions, principalement due aux effectifs supplémentaires, à l'ouverture de nouveaux lieux et au nombre croissant de dossiers de contentieux, le service sera plus exigeant et plus intervenant dans le gestion des associations. Une analyse des systèmes de facturation montrant clairement un certain nombre de lacunes, le service examinera la faisabilité d'une facturation centralisée des repas. Par ailleurs, il veillera à une application généralisée du «Statut du personnel de cuisine et de service» mis en place à partir de l'exercice 2007/2008.	
Con vaincu de l'intérêt qu'représente la mise à disposition de locaux pour la vie associative, le service tentera de répondre à un maximum de demandes. Afin de limiter les problèmes liés aux intrusions illicites dans les écoles, il poursuivra l'installation de clés électroniques et programmables sur les ceintures des bâtiments, étant entendu que les moyens à disposition ne permettent d'envisager cette mesure que sur deux à trois bâtiments par an.	
Sous réserve de l'évaluation de cette initiative, organisée pour la première fois en 2007, le service renouvellera son soutien à l'action «LUDOBUS». Il s'agit, principalement pour les quatre ludothèques bénéficiant de personnel salarié, de sortir de leurs murs durant la période estivale pour amener le jeu dans les quartiers et dans les parcs, au moyen d'un ancien biblibus réaménagé. Cette déclinaison de l'activité des ludothèques favorise la rencontre et leur permet de proposer des jeux de plein air et de mouvement, difficilement praticables dans leurs locaux. Le service salue la volonté des ludothèques professionnelles d'orienter leurs activités vers des projets qui s'intègrent dans les objectifs de politique sociale du département et rappelle que d'autres ludothèques disposent de ce potentiel, mais ne peuvent le développer dans le cadre du bénévolat.	

Degré de réalisation	
9000 Gestion du service	
Le service mettra en œuvre le traitement électronique du courrier, de la réception à l'archivage. Ce système lui paraît intéressant en raison de son impact positif sur la consommation de papier et des possibilités qu'il offre de suivre de manière partagée les différentes étapes de traitement des dossiers.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

La majeure partie des objectifs 2008 a été atteinte ou est sur le point de l'être. Les objectifs les plus urgents, tels que les travaux de désamiantage ou encore l'installation des 32 directives et directeurs d'établissement ont été réalisés prioritairement. Les autres objectifs sont en préparation ou en cours de réalisation, c'est le cas de plusieurs demandes de crédits ou encore de l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour le nettoyage des préaux.

Plusieurs projets en phase pilote ont été conduits. La journée d'action intitulée «Permis piétons» dans le quartier de la Jonction, a permis de tester ce modèle et d'évaluer sa pertinence. C'est ainsi que, moyennant quelques modifications, ce projet qui prévoit des mesures permettant d'améliorer la sécurité sur le chemin des élèves, sera probablement étendu à d'autres écoles.

La mise en place des «Ateliers sport et animation» dans deux écoles ayant intégré le réseau d'enseignement prioritaire (REP) est un succès. Cette phase pilote a permis de réaliser à quel point les particularités de chaque quartier doivent être prises en compte dès le démarrage du projet.

La professionnalisation de la ludothèque de la Velle-Ville montre l'engagement et la volonté des ludothèques bénévoles à intégrer le réseau des ludothèques salariées. Cette nouvelle étape a mis en avant la capacité et le souhait des autres ludothèques bénévoles à développer également leur travail dans le cadre d'une politique sociale et professionnelle.

Espaces verts et environnement

(1/3)

Introduction et faits marquants

En préambule, il convient de relever que le CA a décidé de remplacer l'appellation Service des espaces verts et de l'environnement par « Service des espaces verts » mais de conserver l'acronyme SEVE.

Durant l'année 2008, le Service des espaces verts (SEVE) a poursuivi sa mission historique de gestion des grands parcs. La direction du service ad intérim a été assurée, durant le premier semestre, par M. Luc-Eric Revilliod. Suite à l'entrée en fonction du nouveau chef de service M. Daniel Certli, une réflexion a été entreprise, afin de revoir l'ensemble de la politique d'entretien des espaces verts de notre Ville.

Organisation générale:

Grâce à l'acquisition de deux balayeuses, le SEVE a développé des moyens internes afin d'optimiser le nettoyage des espaces verts et faciliter la tâche des jardiniers et jardinières pour les travaux de nettoyage, afin qu'ils puissent se concentrer sur des tâches horticoles.

Le pôle « arbres » a été renforcé par l'engagement de trois arboristes grimpeurs. La fonction première de ces collaborateurs est d'intervenir durant toute la vie de l'arbre en lui apportant les soins spécifiques à son bon développement. Grâce à l'acquisition de ces compétences à l'interne, la gestion du patrimoine arboré et sa sécurisation s'en trouvent renforcées.

Le bilan de la première année d'exploitation du nouvel établissement de production horticole sis à Vessy est positif. La totalité des plantes à massifs, soit environ 250'000 unités, a été produite par cet établissement. Les équipements techniques modernes de ces installations ont permis à nos collaboratrices et collaborateurs de noter une amélioration de leurs conditions de travail. Suite au regroupement de nos établissements horticoles, sept collaborateurs ont été transférés à des tâches d'entretien dans les espaces verts.

Planification directrice:

Trois demandes de crédit urgentes, relatives à des travaux de sécurisation et de mise aux normes, ont été inscrites dans le cadre du plan financier 2009 – 2020 soit:

- mesures de mise en sécurité et réalisation d'un plan de gestion du patrimoine arboré;
- sécurisation des cheminement et escaliers sur le site du Bois-de-la-Bâtie;
- mise aux normes et rénovation des onze pataugeoires.

Demande de crédit:

La rénovation du parc Gourgas a fait l'objet d'une concertation avec ses usagers et usagères. La demande de crédit a été déposée puis votée par le CM, afin de tenir compte de l'usage accru de cet espace public durant la période estivale. Les travaux sont prévus entre l'automne 2009 et le printemps 2010.

Projets d'aménagement:

Le SEVE a notamment participé à l'élaboration du Plan directeur communal (fiche « les espaces verts, patrimoine culturel au service des habitants ») ainsi qu'au projet du TCOB ou un protocole d'accord a été signé avec l'Etat de Genève et une demande de crédit a été déposée pour divers aménagements sur le domaine public.

Partenariat:

Le SEVE a participé à la conception et la réalisation des 5^{èmes} Floralies Internationales de Genève qui se sont déroulées, dans le cadre de la Foire de Genève, en novembre 2008. L'augmentation de 12% de la fréquentation de cette manifestation montre l'intérêt de la population pour les expositions florales.

L'inauguration et l'ouverture du Pavillon Plantamour ont eu lieu durant l'année écoulée. L'Association « La Libellule excursions nature », mandatée par le SEVE, a réalisé tout au long de l'année 2008 des animations relatives à la connaissance et au respect de la nature en milieu urbain telles que des expositions, des présentations ainsi que des journées consacrées à la sensibilisation du public, notamment des enfants.

Formation continue:

Les collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié de différentes formations spécifiques tant dans le cadre de la formation continue que dans l'application des nouvelles normes légales. Les formations les plus importantes sont:

- formation de Lullier-nouveaux ravageurs et maladies sur les plantes cultivées;
- nouvelles énergies et possibilités d'application, aujourd'hui et demain;
- cours informatiques (Lotus Notes, Word, environnement Windows) pour le personnel de terrain;
- taille fruitière (taille des arbres fruitiers, dans le cadre de la restauration des anciens vergers);
- traitement de l'eau des pataugeoires, permis pour l'emploi des désinfectants de l'eau des piscines (formation obligatoire due à la modification du cadre légal en la matière);
- protection et conservation du patrimoine arboré.

Espaces verts et environnement (2/3)

Ressources humaines

A relever que tous les apprenti-e-s du service ont réussi avec succès leur CFC (trois horticulteurs-trices, option floriculture, et un CFC en cours d'emploi). Quatre apprenti-e-s ont rejoint le service fin août. Les formations entreprises sont les suivantes :

- deux apprenties horticultrices option floriculture ;
- une apprentie horticultrice option pépinière ;
- un apprenti horticulteur option paysageisme.

Évaluation des objectifs

1000	Planification, entretien, aménagement, parcs aux animaux, décorations florales	Degré de réalisation
	Poursuite de la mise en valeur de nos grands espaces verts par l'innovation paysagère des massifs floraux et la rénovation des massifs d'arbustes. Mise en place de plans de fleurissement favorisant la biodiversité.	●
	Valorisation des espaces de proximité en réhabilitant et créant de micro-espaces verts de proximité en collaboration avec les habitant-e-s du quartier.	●
	Aménagement d'une nouvelle parcelle dans le cadre de la création d'un parc au chemin de la Forêt (quartier de la Servette).	●
	Réhabilitation du Square Gaillife en collaboration avec des entreprises sociales.	●
	Début de la revalorisation du parc Gourgas qui doit s'achever en 2009 (sous réserve de l'acceptation du crédit par le CM).	●
	Finalisation de l'étude concernant l'aménagement du parc Rigot et dépôt de la demande de crédit pour sa réalisation.	●
	Mise en valeur d'une petite place à l'angle des Rues Liotard et Lamartine.	○
	Réalisation d'un système d'arrosage automatique (quai Wilson).	●
	Poursuite de l'optimisation des ressources internes du service dans le cadre de la propreté des espaces verts tout en intensifiant les opérations transversales avec la Voirie. Maintien à un niveau minimum des interventions de nettoyage par des tiers.	●
	Adaptation progressive du matériel horticole du service afin d'être en adéquation avec nos nouvelles méthodes de gestion des espaces verts (gestion différenciée).	●
	Finalisation de l'inventaire exhaustif des espaces verts gérés et entretenus par le SEVE par l'intermédiaire d'un système informatique géoréférence.	●

Degré de réalisation	
●	Poursuite de la révision et du contrôle des coûts relatifs à l'entretien des espaces verts facturés à des tiers, mise en place de nouvelles conventions.
■	Priorité à la formation continue des collaborateurs et des collaboratrices : organisation de plusieurs formations courant 2008 (taille à la grimpe, utilisation des plantes vivaces, lutte intégrée).
●	Étude du coût de la rénovation des infrastructures de nos onze patageoires en vue d'une demande de crédit d'investissement.
○	Début de la rénovation du parc animalier du Bois-de-la-Bâtie qui va se poursuivre sur quatre ans, sous réserve du vote du crédit d'investissement par le CM.
●	Mise en exploitation de la totalité du nouvel établissement horticole loué à Veyrier en remplacement des centres de production de La Grange et de Beaulieu.
	2000 Environnement
●	Mise en œuvre de la gestion différenciée sur l'ensemble des parcelles entretenues par le SEVE.
●	Poursuite de la politique favorisant la biodiversité urbaine et la renaturation. Grâce au nouveau centre de production horticole, élargissement de la lutte biologique.
■	Intensification de notre politique de récupération et valorisation des déchets verts par la transformation du bois de coupe en copeaux de bois et planches de bois pour une utilisation à l'intérieur.
	Diminution des déchets verts dus à la tonte et économie d'engrais grâce à l'utilisation sur les tondeuses de kits adaptés pour hacher l'herbe pendant la tonte.
●	Mise en place de plusieurs surfaces de prairies fleuries totalisant 2,1 hectares favorisant la biodiversité végétale et animale.
●	En partenariat avec les Conservatoire et jardin botaniques (CJB), poursuite du projet « patrimoine vert : inventaire des arbres genevois ».
●	Le SEVE poursuit ses efforts afin que les véhicules qui s'y prêtent soient alimentés en carburant biologique.
●	Quatre fourgons à gaz font également partie de notre parc de véhicules.
	3000 Vulgarisation, représentation vers l'extérieur
●	La sensibilisation des usagères et usagers à une cohabitation harmonieuse et au respect de la nature en milieu urbain sera poursuivie grâce aux actions effectuées dans les parcs par le pôle animation.
○	L'année 2008 doit voir le remplacement des panneaux signalétiques situés à l'entrée de nos parcs.
●	Dans le cadre de la campagne de sensibilisation « Vivons nos parcs », le SEVE va renouveler sa campagne d'affichage durant l'été 2008 ainsi que la pose d'adhésifs sur la carrosserie de certains véhicules du service.

Droit de révision	Les 5^{èmes} Floralies Internationales de Genève prendront place en 2008. Le SEVE sera en charge de l'organisation technique et logistique de cette exposition. Le service fera également partie des exposants.	
	9000 Gestion du service	
	Mise en place d'un programme d'évaluation des collaborateurs et collaboratrices, y compris en dehors des périodes statutaires.	
	Valorisation des projets issus des équipes de quartier afin d'impliquer chaque collaborateur et collaboratrice dans les réalisations du service.	
	Au vu de la dispersion géographique des collaborateurs et collaboratrices du SEVE (45 lieux différents) l'accent va être mis sur le renforcement de la communication directe par informatique, afin que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices soient en possession de toutes les informations nécessaires à l'exécution de leur tâche en temps réel.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Tout en poursuivant sa mission de gestion des grands parcs le SEVE a entrepris une réflexion sur la rationalisation de l'entretien des espaces verts.

L'année 2008 a vu la finalisation des travaux de revalorisation du parc des Acacias ainsi que la réalisation de quelques micro-espaces tels que la place du Perron et l'esplanade Saint-Antoine.

Le crédit relatif à la rénovation du parc Gourgas a été voté fin 2008. Le commencement du chantier est prévu fin 2009 – début 2010.

Grâce à l'acquisition de 2 balayuses le service a pu optimiser le nettoyage des espaces verts. Les opérations transversales avec, notamment, le Service Voirie-Ville propre se sont poursuivies avec succès durant l'année écoulée. Les interventions de nettoyage par des tiers ont été essentiellement limitées aux week-ends estivaux.

La totalité de la production horticole est réalisée au sein du nouvel établissement horticole de Vessy. Toutefois, des adaptations sont encore nécessaires afin d'optimiser cette production.

La mise en place des luttres biologiques et intégrées, sur la base des observations de 2008, est une totale réussite. L'amélioration des stratégies en production horticole se poursuivra en 2009.

Le SEVE a mis en œuvre une politique favorisant la biodiversité urbaine dans le cadre de la gestion différenciée.

La politique du service en matière de valorisation des déchets verts est un plein succès. La majeure partie des troncs issus de l'abattage des arbres de la Ville de Genève est transformée en copeaux pour les parcs, places de jeux et chaufferie (Crèche de Saint-Jean). Les feuilles mortes sont compostées et utilisées dans le cadre de la production horticole et la pépinière.

La campagne de sensibilisation «Vivons nos parcs» a été renouvelée durant le printemps 2008. La pose d'adhésifs sur la carrosserie de certains véhicules a été abandonnée. Une nouvelle signalétique simplifiée, pour tous les véhicules et machines du service, prendra place durant l'année 2009.

Le nouveau plan des Floralies a été très apprécié et les quarante exposants ont été satisfaits de l'organisation et du déroulement de l'exposition. Une augmentation sensible de la fréquentation des visiteurs de 12% a été observée.

Les collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié de différentes formations spécifiques tant dans le cadre de la formation continue que dans l'application de nouvelles normes (nouveaux ravageurs et maladies sur les plantes cultivées, nouvelles énergies et possibilités d'application, cours informatiques pour le personnel du terrain, taille fruitière, traitement de l'eau des patageoires, protection et conservation du patrimoine arboré).

Pompes funèbres et cimetières

Introduction et faits marquants

Le service est particulièrement heureux que la mise en place de filtres d'assainissement sur les cheminées des fours crématoires du centre funéraire de Saint-Georges permette de rejeter dans l'atmosphère des fumées conformes aux normes Opair.

Les aménagements nécessaires au remplacement de l'ensemble des installations du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais sont en cours de réalisation.

Un nouveau jardin du souvenir, comprenant 3 cuves destinées à recevoir les cendres de personnes dont les familles ne souhaitent pas de sépultures, a été aménagé au cimetière de Saint Georges.

Evaluation des objectifs

	Degré de réalisation
1000 Gestion des Pompes Funèbres Officielles	
Louverture d'un marché public relatif aux fournitures funéraires a permis de conclure un nouveau contrat et pourra ainsi maintenir la prestation à son coût actuel.	
2000 Gestion des centres funéraires, chapelles et crématoire	
L'important projet de modification des concepts énergétiques des bâtiments du centre funéraire de Saint-Georges doit être réalisé par le biais des services compétents (Bâtiments et Energie).	
3000 Gestion des cimetières	
Installation de bornes de distribution d'eau, plus économes que les fontaines actuelles; renouvellement, par étaupe, du réseau d'eau et réflexion des allées dans les cimetières municipaux.	
Acquisition d'un orgue pour la chapelle de l'Ange de la Consolation.	
9000 Gestion du service	
Formation continue des collaborateurs et collaboratrices en ce qui concerne la santé, la sécurité ainsi que l'utilisation des différents outils informatiques spécifiques aux différents métiers du service.	
En collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication, poursuite du géoréférencement des cimetières et columbarium municipaux et mise en place de bornes multimédia destinées au public.	
Trouver une solution de compatibilité de l'ensemble des applications du Service des pompes funèbres avec SAP.	

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Malgré un effectif constant, le service continue à s'engager pour assurer sa mission et offrir des obsèques dignes aux personnes décédées à Genève, en Suisse et à l'étranger.

En ce qui concerne plus particulièrement l'acquisition d'un orgue, la demande de crédit est actuellement traitée par la Commission des finances du CM.

Pour la solution de compatibilité des applications du service, des études sont en cours auprès de la Direction des systèmes d'information et de communication sur des logiciels appropriés à la gestion spécifique d'un service de pompes funèbres.

Social (1/2)

Introduction et faits marquants

Durant l'année, la Direction du service a connu quelques changements, notamment avec le départ d'une adjointe et l'arrivée de deux nouveaux membres. De plus, pour suppléer la cheffe de service en congé maternité durant l'année, l'administrateur a assuré la direction ad intérim.

Le dossier des prestations financières complémentaires a nécessité un travail considérable. Dans la perspective de leur suppression, un effort particulier a été fourni pour, sur la base de l'étude réalisée par l'IDHEAP et de l'avis de droit rendu par M^{re} Christiane Brunner, imaginer un catalogue de nouvelles prestations. À la demande du Conseil d'État, une «feuille de route» a été élaborée sur la transformation du système municipal d'aides sociales, ainsi que sur le calendrier de sa mise en œuvre. Les associations concernées ont été régulièrement informées de l'avancée des travaux, certaines d'entre elles ont contribué à la formulation d'alternatives. Le service a accompagné les travaux liés aux discussions sur la recevabilité de l'initiative municipale. Enfin, le service a organisé ses ressources et ses compétences sociales pour être prêt, le cas échéant, à accompagner cette suppression.

S'agissant de la répartition des subventions entre la Ville et le Canton de Genève, il est à relever l'organisation durant 2008 d'une journée de travail et de réflexion, suivie, quelques semaines plus tard, d'une séance avec le Magistrat communal et le Conseiller d'État concernés. Les objectifs de ces rencontres, qui ont réuni plus de 120 personnes, étaient d'améliorer le dialogue entre les nombreux acteurs et actrices et de confirmer la volonté politique de travailler en étroite collaboration au niveau des différentes administrations, ainsi qu'en partenariat avec les associations. L'organisation de ces rencontres, assurée de manière tripartite (État de Genève, Ville de Genève et associations), a permis d'instaurer un climat de confiance, propice à un suivi constructif du dossier.

Au niveau du secteur exclusion, l'année 2008 a été marquée par l'ouverture de l'Espace d'accueil parents-enfants, fruit d'une collaboration avec la Délégation à la petite enfance. Cette nouvelle prestation a pour vocation d'offrir un espace et des ressources professionnelles afin de favoriser la socialisation des enfants et de soutenir les parents en situation de précarité.

Après avoir contribué à la mise sur pied de la centrale alimentaire «Partage», le service a initié une réflexion sur la distribution d'aides alimentaires aux personnes précarisées, avec pour objectifs de prendre en compte l'évolution des demandes et d'en améliorer la gestion.

L'ouverture de l'arcade de la rue de Lausanne a permis de renforcer les services offerts par Cité seniors en y regroupant les activités d'information et d'orientation, et en y développant un vaste espace Internet ainsi qu'une billetterie de spectacles. Le secteur aînés a par ailleurs entrepris, en collaboration avec le Service de l'aménagement urbain et le Conseil des aînés de Genève, de donner une suite concrète aux 30 propositions pour améliorer la vie des aîné-e-s, issue de l'enquête internationale de l'OMS.

Les actions entreprises portent notamment sur des améliorations de l'espace public, destinées à renforcer la sécurité et à faciliter la mobilité des aîné-e-s, la reconnaissance et la promotion du bénévolat, ainsi que le soutien aux proches aidant-e-s.

Dans le prolongement du bilan effectué en 2007, et pour répondre à ses recommandations, le secteur de l'action communautaire a établi un document de référence qui a permis de clarifier les thématiques prioritaires, les modes d'intervention et les outils de travail des Unités d'action communautaire. Plusieurs projets transversaux, impliquant divers services du département et de l'Administration municipale, ont été mis sur pied et les équipes ont contribué activement à la création des observatoires des incivilités dans les quartiers.

Évaluation des objectifs

Degré de réalisation	
1000 Action sociale individuelle et soutien aux associations	
Pour faire suite à la décision cantonale de prendre en compte toutes aides financières communales dans le calcul des prestations de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), réorienter les soutiens financiers aux personnes précarisées. Dans ce sens, mettre en place des partenariats avec les associations concernées, revoir le règlement et les procédures en conséquence.	
En étroite collaboration avec l'État de Genève et les associations subventionnées, poursuivre les travaux initiés dans le cadre de la nouvelle répartition des subventions entre le canton et la Ville de Genève. Développer les séjours organisés à la Nouvelle Roseraie pour les aîné-e-s à mobilité réduite, habitant la commune.	

2000 Exclusion sociale		Degré de réalisation
Renforcer le travail de réseau et les collaborations entre les structures de jour, les services sociaux, les lieux d'hébergement d'urgence et l'ensemble des structures pouvant offrir des logements aux personnes fortement précarisées.		●
Développer les collaborations avec les services psychiatriques du canton.		○
Développer les prestations de soutien et de conseils aux parents et aux enfants fréquentant les lieux d'accueil d'urgence.		●
Poursuivre les projets spécifiques avec l'ensemble des partenaires, en particulier en ce qui concerne la récolte et la redistribution de denrées alimentaires et non-alimentaires aux membres du réseau et aux personnes individuelles.		◐
3000 Isolement des aîné-e-s		
Consolider l'organisation et développer les activités de Cité Seniors.		●
Mettre en œuvre des recommandations issues du projet «Villes amies des aîné-e-s» de l'OMS, visant à adapter la Ville de Genève aux attentes et aux besoins des seniors		◐
4000 Action sociale communautaire		
Suite au bilan effectué en 2007, préciser les axes d'intervention, adapter les structures et l'organisation du secteur, améliorer le suivi et l'évaluation des projets, renforcer les collaborations dans le cadre des partenariats transversaux et développer l'information sociale auprès des publics difficiles à atteindre.		◐
5000 CASS		
Suivre l'évolution de l'organisation du dispositif		●
9000 Gestion du service		
Améliorer la gestion (recrutement, formation et suivi) des bénévoles des différents secteurs du service.		◐

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Le service a fourni un effort considérable pour formuler des propositions de nouvelles aides dans la perspective de la suppression des prestations financières. Dans la mesure où le dossier est en attente de décisions politiques, les règlements et les procédures n'ont pas été modifiés.

Les associations concernées par la nouvelle répartition des subventions entre la Ville de Genève et le Canton de Genève ont salué les espaces de discussions proposés durant l'année et ont reconnu la volonté des autorités politiques et des administrations cantonales et communales de travailler en étroite collaboration entre elles et en partenariat avec le secteur subventionné.

Au vu de l'augmentation des besoins et des urgences, le travail de réseau entre les nombreux acteurs oeuvrant dans le domaine de la grande précarité et du logement s'est poursuivi, voire renforcé. Des rencontres avec l'ensemble des acteurs publics gérant des logements ont permis d'améliorer la collaboration.

Malgré les promesses du Canton et les rencontres avec des responsables des Hôpitaux universitaires genevois, force est de reconnaître que les structures d'accueil d'urgence n'ont toujours pas de réponse satisfaisante au niveau de leur besoin en compétences psychiatriques.

L'ouverture de l'Espace d'accueil parents-enfants a permis d'apporter un précieux soutien aux familles qui fréquentent les structures d'accueil d'urgence.

Pour améliorer la distribution de denrées alimentaires et non-alimentaires, le service a souhaité bénéficier d'un état des lieux de la situation. En 2009, une fois ce dernier réalisé, des actions concrètes pourront être mises en œuvre.

L'originalité de l'action communautaire et son caractère novateur nécessitent, depuis la mise sur pied du projet, une remise en question permanente ainsi qu'une actualisation des modes d'intervention.

Sur la question du bénévolat, le service a également souhaité disposer d'un état des lieux du bénévolat à Genève, d'une analyse comparative des modèles de gouvernance du bénévolat, d'une meilleure connaissance des besoins, ainsi que d'une analyse de la situation au sein des différents secteurs du service, afin de pouvoir améliorer la gestion de ses bénévoles. En 2009, une fois toutes ces données recueillies, des actions concrètes pourront être mises sur pied.

Délégation à la jeunesse (1/3)

Introduction et faits marquants

Les travailleurs sociaux et travailleuses sociales hors murs (TSHM) ont continué leur travail de repérage, de suivi et d'accompagnement des jeunes dans les 8 secteurs (quartiers de la Ville de Genève). Chacun de ces quartiers dispose d'une personne de référence et d'une suppléante, lesquels participent aux différents réseaux et séances intersectorielles.

Compte tenu du succès que rencontrent le free basket et le free foot, 13 salles sont maintenant ouvertes en libre accès pour la pratique sportive.

Grâce aux deux postes accordés en 2008, l'équipe en charge de l'espace quartier de la rue de Lyon «le 99» a pu être consolidée et contribuée ainsi au bon fonctionnement de cette structure novatrice. Plus de 3000 personnes ont utilisé «le 99» durant l'année 2008 en plus des utilisateurs-trices du restaurant scolaire et de l'Espace de Vie Enfantine 1,2,3 Soleil. A noter également l'engagement d'une apprentie assistante socio-éducative (ASE).

L'opération chaises longues en juillet et août connaît toujours un large succès. De nouveaux engagements ont été proposés, au bénéfice des jeunes engagés pour cette prestation et du public utilisateur. Par exemple, les familles qui se réunissent à la patinoire du Bois-de-la-Bâtie ont apprécié la disponibilité des jeunes occupant non seulement des chaises longues, mais aussi de proposer des animations pour les enfants et leurs parents. Cette action a été menée en collaboration avec la Ville de Lancy.

Pour la deuxième fois, «Le Quai», situé à Baby plage, a rencontré un vif succès. En plus des chaises longues, les massages et les animations sportives, ainsi que les soirées avec DJ's ont séduit un nombreux public (plus de 300 personnes le mercredi). «Le Quai» donne aussi l'occasion à de jeunes musiciens et musiciennes d'exercer leur talent en public les vendredis ou samedis soir.

La buvette du Musée des sciences a pu intégrer 8 jeunes en rupture en leur fournissant non seulement un job d'été, mais également un accompagnement social leur permettant de faire le point sur leur situation et les aidant à trouver une place de stage ou de formation. Cette collaboration avec l'association JOBS, soutenue par la DEJ, préfigure la future antenne d'insertion qui devrait voir le jour en 2009.

La désormais traditionnelle exposition «PrimArt» donne à des jeunes l'occasion d'exposer leurs œuvres pour la première fois. Travail de longue haleine et de préparation avec les jeunes artistes, l'édition 2008 s'est déroulée à Cité Seniors, répondant ainsi au souhait d'activités intergénérationnelles.

La collaboration avec d'autres services de la Ville de Genève a continué et s'est intensifiée. C'est ainsi que plusieurs bibliothèques et discothèques ont engagé des jeunes accompagnés par les TSHM de la délégation. La collaboration entre la DEJ et l'Association «La Boite à Boulots» (Bab) a encore été renforcée. Plusieurs services de la Ville de Genève font maintenant régulièrement appel aux services de la BAB.

L'été 2008 a également amené la DEJ à mener une large réflexion sur la consommation d'alcool par les jeunes. En effet, l'organisation d'un premier «Bottellon» sauvage au Parc des Bastions a conduit à l'élaboration d'un concept de prévention qui a été mis en place à l'occasion d'une deuxième manifestation semblable, cette fois-ci autorisée.

La soirée citoyenne, s'adressant aux jeunes qui atteignent leurs 18 ans dans l'année, s'est déroulée avec succès au théâtre du Léman.

La DEJ a soutenu financièrement plus de 30 projets associatifs. Ce soutien ne se limite pas, dans la plupart des cas, au versement d'une subvention. Les TSHM prêtent main forte à l'organisation de diverses manifestations et projets. Ces appuis permettent de créer des synergies et de développer l'autonomie des partenaires.

Tout au long de l'année, l'équipe de la DEJ est sollicitée pour participer à des séminaires et des rencontres sur le thème du travail avec, pour et par les jeunes. De nombreuses villes se sont ainsi inspirées de l'expérience de la DEJ pour créer leur propre structure de travail social hors murs.

Délégation à la jeunesse (2/3)

Evaluation des objectifs

1000 Actions pour, par, avec les jeunes		Degré de réalisation
Par le biais du sport, l'intégration des jeunes est plus facile. Or les salles de basket ou de football sont de plus en plus fréquentées par des jeunes et sont donc insuffisantes pour faire face à la demande croissante. Des lors, des ressources complémentaires seront mobilisées avec la collaboration du Service des sports.		
Travailler sur les données d'observation accumulées dans les deux quartiers test des Pâquis et des Eaux-Vives.		
Participer activement à l'élaboration d'observatoires de quartier et de diagnostics de quartier, en collaboration avec les autres services de proximité.		
Renforcer le travail de réseau autour des travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM).		
Développer les activités proposées dans l'immeuble 99, rue de Lyon.		
Soutenir l'effort entrepris pour l'intégration des jeunes filles, par des activités ou locaux qui leur sont prioritairement destinés.		
Favoriser l'intégration des filles dans les activités existantes.		
Développer une image positive de la jeunesse par une plus grande implication dans la vie de la cité (action chaises-longues, exposition Prim'Art, travaux de tri des déchets lors de manifestations, etc.).		
Favoriser ce type d'activités avec d'autres services de l'Administration municipale (SEVE, Bibliothèques, Voirie, Sports, etc.).		
Soutenir le travail de proximité des Maisons de quartier, en particulier dans les projets d'actions citoyennes.		
Encourager les synergies développées dans le cadre du projet «Demos» entre les Unités d'Actions Communautaires (UAC), les Maisons de quartier et les travailleuses et travailleurs sociaux de la DEJ.		
Resserrer les liens avec les associations subventionnées et dynamiser davantage la mise en application du principe des contre-prestations.		
Stimuler la mise à disposition de lieux d'habitation pour les jeunes, grâce à de nouvelles synergies à développer avec le Service de la gestion immobilière municipale, le Service social et d'autres partenaires publics ou privés.		
Créer de nouveaux équipements de sports urbains (bowl ou skate-parc couvert), en étroite collaboration avec le Service des sports.		
Déposer un crédit pour la refonte complète du skate-parc de Plainpalais, éventuellement sous forme d'un bowl.		
Mettre à disposition des locaux de répétitions de musique ou de danse, notamment en concrétisant le chanton prévu dans le sous-sol de l'école des Eaux-Vives et en utilisant les baraquements situés à la route de Vernier 115.		

2000 Manifestations, animations et fêtes		Degré de réalisation
Organiser la cérémonie des promotions citoyennes à nouveau au Théâtre du Léman (ex-Grand Casino), salle plébiécée lors de l'édition précédente.		
Etudier une participation plus active des jeunes à la cérémonie.		
Une présence importante de la DEJ dans toutes sortes de manifestations locales est fréquemment requise, souvent comme co-organisateur de l'événement : la DEJ continuera d'essayer de répondre favorablement à ces sollicitations, mais les limites concrètes de cet engagement sont fixées par les disponibilités limitées des TSHM en raison de leurs nombreuses tâches.		
Euro 2008: La DEJ sera appelée à collaborer à des fêtes ou manifestations organisées à Genève par d'autres instances en lien avec l'Euro 2008, et à assurer un suivi de celles-ci.		
La DEJ apportera son soutien à de nombreuses manifestations ponctuelles en collaboration étroite avec le Service des sports. Asphaltissimo n'aura pas lieu en 2008, et devient une manifestation organisée désormais tous les deux ans.		
3000 Relations publiques		
La DEJ continuera d'assumer une présence active dans les groupes de travail traitant des questions liées à la jeunesse au niveau fédéral, cantonal et communal.		
Une journée de réflexion sur les questions liées à la jeunesse est à mettre sur pied.		
Animer un débat sur la répartition des rôles, des responsabilités et des charges de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève au sein de la FASE afin d'effectuer une refonte de la répartition des heures des moniteurs.		

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Si le projet d'antenne d'insertion semble être sur la bonne voie, force est de constater que la problématique des logements pour jeunes n'a pas beaucoup évolué dans le canton. En effet, il n'existe pas de logement d'urgence pour mineurs et très peu de places d'accueil pour jeunes adultes. Une ouverture semble cependant se dessiner avec la future rénovation de la Villa «Freundler».

Les équipements de sport urbain tels qu'un bowl en béton et un skate-parc couvert sont souhaités par tous les pratiquants. Si de telles installations rencontrent un accueil favorable partout les partenariats, il est cependant difficile de trouver une opportunité pour leur emplacement.

L'aménagement de la Plaine de Plainpalais est à l'étude et la construction d'un nouveau skate-parc y sera intégrée. Un large processus de consultation des différentes associations concernées a commencé et contribuera au succès de cette opération.

Si les débats tels que jeunesse et violence, jeunesse et alcool, jeunesse et sexualité sont souvent menés par la presse et les milieux concernés, il manque une réflexion plus globale sur la jeunesse dans notre société.

Le débat sur la répartition des rôles, des responsabilités et des charges en ce qui concerne la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle et, partant, sur l'avenir des Maisons de quartier, est en cours. La DEJ participe activement à ce vaste chantier, qui a des répercussions sur les activités parascolaires et toute l'action de proximité que la Ville de Genève aimerait déployer dans les quartiers.

Introduction et faits marquants

L'année 2008 peut être considérée comme l'année du changement opérationnel pour le Service des sports (SPO).

En effet, dès le début de l'année, la direction du service s'est dotée d'une nouvelle structure organisationnelle en quatre domaines d'activité. Cette organisation doit non seulement permettre de mieux répondre aux besoins des usagers et partenaires, mais s'est également mieux en adéquation avec les missions du service. Afin de renforcer la présence du service « sur le terrain » et de mieux valoriser ses activités, une chargée de la promotion sportive a été engagée.

Le service ayant rejoint le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports en 2007, l'accent a été mis sur le développement des synergies entre les différents services du département (notamment avec la Délégation à la jeunesse et le Service des écoles et institutions pour l'enfance).

Enfin, le premier Forum des sports, réunissant la grande majorité des clubs et associations sportives a été organisé au mois de janvier. Ce Forum a été l'occasion pour le Magistrat de présenter et de développer les principaux axes de sa politique sportive.

En ce qui concerne les manifestations et comme chaque année, 2008 aura connu un nombre impressionnant d'événements sportifs. Les installations sportives ont été prises d'assaut par les nombreux championnats internationaux et locaux, tournois régionaux et organisations du SPO.

Il n'est pas possible de parler d'événements sportifs en 2008 sans s'attarder sur l'Euro 2008. Bien que l'organisation de cette manifestation ne soit pas du ressort de la Ville de Genève, le SPO a largement été mis à contribution. Rappelons que le Centre sportif du Bout-du-Monde et la patinoire des Vernets ont été mis à disposition des organisateurs. Par ailleurs, le service a organisé, en collaboration avec la Délégation à la jeunesse, un tournoi de football entre les habitant-e-s de différents quartiers.

Pour clôturer cette année bien remplie, il faut relever que, pour la deuxième année consécutive, la piste de ski installée sur la Promenade de la Trielle a connu un énorme succès. Plus de 4'500 enfants et adolescents néophytes ont eu l'opportunité de chausser des skis et, pour beaucoup, de faire leur première descente. Parallèlement à la piste de ski, un pôle hivernal a été mis sur pied au Parc des Bassions. De nombreuses écoles de la Ville de Genève ont pu bénéficier gratuitement de cette prestation offerte à la population grâce à l'appui et à la collaboration étroite de partenaires privés.

Les écoles de sport (été/hiver) continuent d'enregistrer une forte augmentation de présence. Plus de 3'500 cours ont ainsi été donnés en 2008. Trois nouvelles écoles ont été créées et les camps à la semaine ont connu une forte demande.

Le programme « sports actifs », destiné aux personnes actives professionnellement, a été développé avec l'organisation de plusieurs cours d'aquagym dans les bassins de quartier.

Les seniors n'ont bien entendu pas été oubliés et un nouveau camp d'une semaine organisé en partenariat avec le Service social a vu le jour.

Sur le plan technique

Les trois derniers courts de tennis du centre sportif du Bois-des-Frères ont fait l'objet d'un changement de revêtement bienvenu et attendu par les adeptes du tennis et par les organisateurs-trices de l'Open de tennis en fauteuil roulant.

Les courts en terre battue du TC Drizia-Miremont ont également été refaits à neuf.

La première phase du chantier de la patinoire des Vernets s'est déroulée en 2008. La deuxième phase pourra ainsi démarrer dès la fin de la saison 2008-2009 de hockey.

Enfin, un nouveau système de billetterie a été installé au centre sportif des Vernets et à la piscine de Varembe.

Agenda 21

Sensibilisé à intégrer, selon ses moyens, les principes de l'Agenda 21 et du développement durable dans sa mission de chaque jour, le SPO a poursuivi son effort en matière de gestion des gazons et de tri des déchets.

Sports
(2/2)

Évaluation des objectifs

Degré de
réalisation

1000 Exploitation d'installations sportives	
Intensifier les contacts avec l'ECO afin de coordonner au mieux l'exploitation des infrastructures sportives existantes dans les écoles.	●
Examiner et planifier une utilisation optimale des salles de gymnastiques en dehors de l'horaire scolaire.	◐
Garantir un soutien optimal aux organisateurs de l'Euro 2008 dans la mise à disposition du site du Bour-du-Monde et des Vernets.	●
Garantir un entretien de qualité des installations sportives existantes, de manière à offrir à nos usagères et usagers des infrastructures sécurisées et adaptées aux besoins.	●
Finaliser la mise en exploitation d'une seconde patinoire de quartier sur la rive gauche.	○
2000 Organisation de prestations sportives offertes au public	
Développer des activités sportives à la journée ainsi que des camps de manière à diversifier l'offre de nos prestations et de répondre aux besoins des familles, notamment pendant les vacances scolaires.	●
Développer les sports de rue en collaboration avec la DEJ en organisant au minimum 3 événements pendant l'année.	◐
Élargir le champ des prestations sportives destinées aux actifs (de 18 à 54 ans) en ciblant mieux les besoins de cette tranche de la population.	●
Créer au minimum 2 nouveaux séjours sportifs pour les aîné·e·s en établissant des synergies avec les activités du SOC.	●
3000 Organisation de manifestations (soutien aux clubs)	
Élaborer une nouvelle politique tarifaire relative à la mise à disposition de nos installations, permettant, d'une part, de faciliter l'organisation de manifestations sportives d'envergure et, d'autre part, de sensibiliser les organisateurs aux contraintes d'exploitation.	◐
Développer une charte de partenariat éthique avec le secteur privé afin de garantir l'équilibre financier des manifestations organisées par le service.	◐
4000 Soutien et encouragement au Sport	
Redéfinir et analyser la politique en matière d'octroi de subventions tout en mettant l'accent sur les réels besoins des associations sportives et des clubs.	●
Tirer les enseignements de l'enquête de satisfaction effectuée en 2007, et adapter les prestations en fonction de cette dernière.	●
9000 Gestion du service	
Adapter la structure du service en fonction de son nouveau rattachement au Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports et harmoniser son organisation en la mettant au service des missions.	●

Commentaires sur la réalisation des objectifs 2008

Compte tenu des changements intervenus au sein du service et des multiples sollicitations auxquelles il a dû faire face, le bilan 2008 du SPO est positif.

Il est vrai que certains objectifs ne sont que partiellement atteints, problème essentiellement dû à une estimation trop optimiste des délais de réalisation. En effet, le développement de projets communs entre les services du département nécessite que les personnes apprennent à se connaître et à travailler ensemble.

**SUIVI DES COÛTS DES
GRANDES MANIFESTATIONS
2008**

Grandes manifestations

Le 2 novembre 2004, le CM invitait le CA, via la Motion M-410, à annexer aux comptes une récapitulation de l'ensemble des manifestations hors institutions ayant coûté à la Ville de Genève plus de CHF 500'000.- (prestations en nature comprises) faisant ainsi ressortir les priorités du CA, ainsi que leurs coûts.

Pour ce faire, le Contrôle de gestion (CDG) a mis au point — en collaboration avec les Départements de la culture et des sports et de la sécurité — une organisation et une méthodologie permettant de calculer le coût complet de grandes manifestations.

Organisation

Comme évoqué lors du compte rendu de la Fête de la Musique 2004 (projet pilote en matière de calcul de coûts complets d'une manifestation), l'organisation dans le cadre d'analyses interdépartementales doit s'appuyer sur une structure de gestion de projet, avec à sa tête un directeur de département.

Les informations délivrées par les coordinateurs et coordinatrices des manifestations ont été cruciales et ont permis à l'équipe de projet de délimiter clairement le périmètre des services municipaux partenaires. Ainsi, l'équipe de projet a pu solliciter directement et précisément les prestataires internes, afin d'obtenir des informations détaillées.

Approche méthodologique et outils

Pour rééditer l'expérience de la Fête de la Musique 2004 dans les meilleures conditions possibles et l'étendre à de nouvelles manifestations, des améliorations qualitatives ont été apportées tant au niveau de l'approche méthodologique qu'en termes d'analyse et de résultat.

Premièrement, des formulaires standard de collecte d'informations ont été mis à disposition de l'ensemble des services municipaux via le réseau Intranet. Ces canevas ont été structurés de sorte à obtenir plus rapidement les éléments escomptés. Ils permettent entre autres de distinguer les coûts provenant des ressources internes — telles que la main-d'œuvre prestée, les véhicules et engins utilisés, le matériel et les locaux ou salles appartenant à la Ville de Genève mis à disposition — de ceux engendrés par des achats de biens ou de prestations externes.

Pour ce qui concerne le recensement des heures de main-d'œuvre interne prestées dans le cadre des grandes manifestations, l'approche pour les exercices 2005 et 2006 a consisté à différencier les heures normales, de celles supplémentaires ou dites de nuisance. Afin de simplifier cette méthode de valorisation, le coût standard de CHF 50.- par heure a été retenu. Celui-ci est majoré de 50% ou de 100% pour les heures supplémentaires. Les indemnités de nuisance ont également été prises en compte.

Enfin, l'ensemble des données est valorisé en collaboration étroite avec le CDG.

Il y a lieu de souligner que ce travail transversal à l'Administration municipale, nécessite la mise en place d'une véritable organisation de projet. En raison des tâches induites par cette comptabilité analytique, l'expérience confirme qu'il est judicieux d'étendre progressivement ce type d'analyse, en le limitant à un nombre maîtrisable de manifestations importantes.

Résultats

En l'état, le calcul des coûts complets a été réalisé pour les manifestations et selon les exercices budgétaires mentionnés ci-dessous :

Comptes 2004	Fête de la Musique
Comptes 2005	Fête de la Musique La Ville est à Vous La Fureur de lire (biennale) Fêtes de Genève
Comptes 2006	Fête de la Musique La Ville est à Vous La Nuit de la science (biennale) Fêtes de Genève
Comptes 2007	Fête de la Musique Musiques en été festival La Ville est à Vous La Fureur de lire (biennale) Fêtes de Genève
Comptes 2008	Fête de la Musique Musiques en été festival La Ville est à Vous La Nuit de la science (biennale) Fêtes de Genève EURO 2008

En plus des manifestations déjà prises en compte en 2007, la planification des tâches de l'exercice 2008 intègre l'EURO 2008.

du 20 au 22 juin 2008

Comptes rendus 2008

6377

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS		Main-d'œuvre Ville	Véhicules Ville	Matériel Ville	Locaux et salles Ville	Total coûts internes	Achats biens et services	TOTAL COÛTS COMPLÈTS
Total des coûts directs	2008	20'000		43'700	140'600	204'300	1'98'200	2'162'500
	2007	20'500		49'300	28'700	98'500	1'885'800	1'984'300
	2006	19'500	400	36'100	26'600	82'600	1'796'100	1'878'700
	2005	30'300	300	48'400	30'000	109'000	1'841'000*	1'950'000
	2004	38'000	500	200*	*	38'700	1'555'600	1'554'300
Total coûts indirects internes au DC	2008	461'800	5'200	58'900	209'900	735'800	300	736'100
	2007	449'400	2'600	28'200	169'800	650'000	2'000	652'000
	2006	387'500	2'900	37'800	1'500	437'700	26'200	463'900
	2005	352'200	2'600	20'500	80'600	435'900		455'900
	2004	578'800*	3'200	11'500	137'500	731'600	8'100	739'700
Total coûts indirects externes au DC	2008	193'100	24'000	22'200		239'300	20'600	259'900
	2007	147'700	25'200	20'800		195'800	16'300	212'100
	2006	158'300	21'700	20'500	2'100	200'000	11'500	211'700
	2005	137'100	16'100	20'200		165'400	11'000	174'400
	2004	962'00*	200*	*		96'400	29'800	126'200
Total des coûts de la Fête de la Musique	2008	674'900	29'200	124'800	350'500	1'179'400	1'979'100	3'158'500
	2007	617'600	27'800	88'300	200'600	944'300	1'004'100	2'948'400
	2006	565'500	25'000	88'400	38'100	706'700	1'835'600	2'546'300
	2005	595'600	19'000	89'100	110'600	728'300	1'852'500	2'585'300
	2004*	713'000	3'900	117'000	137'500	866'100	1'533'500	2'419'600

L'analyse des coûts de la Fête de la Musique 2004 constitue la première exercice en matière de calcul de coûts complets d'une manifestation. Ce projet pilote a mis en lumière un certain nombre de difficultés, notamment dans la collecte la consolidation des informations. Des bornes de charges du personnel logistique au coût indirect au DC (transferts dans les véhicules et le main-d'œuvre mis à disposition par le Service Voie-Ville) en passant par le matériel de la Fête (par exemple, la location de matériel) et les dépenses de la Fête (par exemple, la location de matériel et de la Fête par le Service Voie-Ville) ont été évaluées en 2004 par le Service Voie-Ville.

Commentaires:

Le projet 2008 pour cette nouvelle édition de la Fête de la Musique a été placé sous le signe du feu. Pour ce faire, le périmètre a été spécialement décoré avec diverses installations permettant des illuminations par les flammes.

et tableau récapitulatif des coûts liés à cette manifestation met en avant une augmentation de CHF 310'100,- par rapport à l'édition 2007.

es principaux écarts à constater sont les suivants :

- augmentation du poste « main d'œuvre Ville » essentiellement liée aux heures effectuées par les pompiers volontaires non valorisées en 2007 et à la prestation des ateliers de décors de théâtre en regard du thème de la manifestation cette année;
- utilisation accrue en matériel scénique expliquant la hausse du poste « matériel Ville »;
- le changement tarifaire pour l'utilisation du domaine public et la location du Grand-Théâtre durant un jour supplémentaire justifiant la progression du poste « locaux et salles Ville »;

- l'accroissement des « achats biens et services » est associé à des dépenses inhérentes au thème 2008 de la manifestation.

Il faut donc considérer les revenus indiqués dans le tableau ci-joint (principalement constitués du partenariat et de la location de tentes), et le résultat de cette manifestation reste inférieur à CHF 3 millions. De même, en regard du budget de la cellule « Fête de la musique », le dépassement ne se monte qu'à CHF 24'400.-, essentiellement dû à la location du domaine public.

COMPTÉ DE RÉSULTAT (cellule Fête de la Musique)		Budget	Réel	Écarts
Total des coûts directs	2008	1'955'000	2'162'500	-207'500
	2007	1'945'900	1'984'300	38'400
	2006	1'945'900	1'878'700	-66'400
	2005	1'954'200	1'950'000	-4'200
Total des revenus directs	2008	1'799'400	1'554'300	-245'100
	2007	1'05'000	188'100	83'100
	2006	105'000	99'000	-6'000
	2005	100'000	146'300	46'300
	2004	100'000	96'500	-3'500

Musiques en été festival
du 4 juillet au 21 août 2008

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS		Main-d'œuvre Ville	Véhicules Ville	Matériel Ville	Locaux et salles Ville	Total coûts internes	Achats biens et services	TOTAL COÛTS COMPLETS
Total des coûts directs*	2008 2007	5'600 5'300		97'500 112'600	100	103'100 118'000	1'014'500 1'09'400	1'117'600 1'137'400
Total coûts indirects internes au DC	2008 2007	368'000 394'300	4'200 3'700	109'000 101'700	104'000 112'400	585'200 612'100	150'500 105'600	735'700 777'700
Total coûts indirects externes au DC	2008 2007	3'700 5'400	1500	5'800		3'700 12'700		3'700 12'700
Total des coûts des Musiques en été	2008 2007	377'300 405'000	4'200 5'200	205'500 220'100	104'000 112'500	692'000 742'800	1'165'000 1'185'000	1'857'000 1'987'800

* Les subventions sont incluses dans la colonne « Achats biens et services ».

Commentaires :

Le total des coûts complets pour l'exercice 2008 se révèle stable par rapport à 2007 et ce, malgré une légère diminution de CHF 70'800.-. Les points suivants peuvent cependant être mentionnés :

- meilleure utilisation des ressources internes « Main d'œuvre Ville » ;
- diminution du « Matériel Ville » mis à disposition par le Service logistique et manifestations ;
- baisse des mandats externes liés à la promotion culturelle.

Type de subvention	Bénéficiaires	Assoc. Soutien Musique Vivante	Gpr Production Robert Georges	Opéra Chambre Genève	Total
En espèces	2008 2007	250'000 259'000	120'000 120'000	175'000 175'000	545'000 545'000
En nature	2008 2007	162'600 162'600	15'000 15'000		177'600 177'600
Total des subventions	2008 2007	412'600 421'600	135'000 135'000	175'000 175'000	722'600 722'600

Le tableau ci-contre présente un éclairage particulier sur les subventions octroyées par la Ville de Genève.

La Ville est à Vous

de mai à septembre 2008

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS		Main-d'œuvre Ville	Véhicules Ville	Matériel Ville	Locaux et salles Ville	Total coûts internes	Achats biens et services	TOTAL COÛTS COMPLÈTS
Total des coûts directs*	2008	34'800		53'700	700	89'300	273'500	362'800
	2007	20'500	100	46'200	71'300	138'000	385'600	503'600
	2006	25'200		40'400	103'100	168'700	427'100	595'800
	2005						333'900	333'900
Total coûts indirects internes au DC	2008	138'800	900	12'700	2'300	154'700	16'200	170'900
	2007	89'000	900	15'000	3'000	107'900	56'500	164'400
	2006	50'100	1'300	15'000	2'600	69'000	10'400	79'400
	2005	42'200	5'700	45'600	94'700	188'200	23'900	212'100
Total coûts indirects externes au DC	2008	90'200		9'300		99'500	44'700	144'200
	2007	81'300		21'500		102'800	16'200	119'000
	2006	72'300	9'300	21'400		103'000	5'800	108'800
	2005	51'700		6'900		58'600		58'600
Total des coûts de la Ville est à Vous	2008	263'800	1'000	75'700	3'000	343'500	334'400	677'900
	2007	190'800	900	82'700	74'300	348'700	438'300	787'000
	2006	147'600	10'600	76'800	105'700	340'700	443'300	784'000
	2005	93'900	5'700	52'500	94'700	246'800	347'800	594'600

*Les subventions sont incluses dans la colonne « Achats biens et services ».

Commentaires :

Le tableau récapitulatif des coûts liés à la Ville est à Vous fait ressortir une baisse de CHF 109'100.- en regard de l'édition 2007.

Les principaux écarts sont les suivants :

- hausse de la « Main d'œuvre Ville » essentiellement liée à l'engagement de deux temporaires pour consolider les tâches de gestion administrative et de support logistique sur les différents sites de la manifestation ;
- facturation directe de l'utilisation du domaine public aux diverses associations et maisons de quartier expliquant ainsi la nette diminution du poste « Locaux et salles Ville » ;
- baisse du poste « Achats biens et services » engendrée par la non reconduction du mandat de co-coordonateur et la fin du mandat d'expertise Sagacité. Cette baisse est quelque peu compensée par l'augmentation de la prestation fournie par la Boîte à Boulot pour le tri des déchets.

Ass. ou Maison de quartier	Ass. Maison Kultura	Ass. parents d'élèves Geisendorf	Maison de quartier de Plainpalais	Ass. pré en bulle	Ass. des amis de la terrasse du Troc	Ass. des habitants de la Concorde	Ass. Tierra Incognita	Ass. La Rue est à vous	Maison de quartier de Champel	TOTAL
Lieux	Eaux-Vives	Geisendorf	Plainpalais	Grottes	Saint-Jean	Concorde	Jonction	Paquis	Champel	
2008	25'000	19'000	9'000	10'000	20'000	9'000	27'000	15'000	11'000	145'000
2007	27'000	20'000	10'000	10'000	27'000	10'000	26'000	15'000	15'000	250'000
2006	10'000	17'000	10'000	10'000	27'000	9'000	27'000	15'000	8'000	150'000
2005	20'000	12'000	5'000	20'000	20'000	6'000	20'000	10'000		93'000
Total des subventions	99'000	68'000	34'000	20'000	94'000	34'000	100'000	55'000	34'000	538'000

La Nuit de la Science
du 5 au 6 juillet 2008

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS		Main-d'œuvre Ville	Véhicules Ville	Matériel Ville	Locaux et salles Ville	Total coûts internes	Achats biens et services	TOTAL COÛTS COMPLETS
Total des coûts directs	2008	7'200		15'100	141'700	164'000	438'300	602'300
	2006	8'000		17'500	176'700	202'200	431'400	633'600
Total coûts indirects internes au DC	2008	151'900	100	400	100	152'400	3'800	156'200
	2006	212'000	200	7'100		219'400	4'000	223'400
Total coûts indirects externes au DC	2008	39'200		5'900		45'100	25'000	70'100
	2006	34'600		4'900		39'500	8'300	47'800
Total des coûts de La Nuit de la Science	2008	198'300	100	21'400	141'700	361'500	467'100	828'600
	2006	254'600	200	29'500	176'800	461'100	443'700	904'800

Commentaires:

- Pour son édition 2008, la Nuit de la Science a pu être organisée avec un coût moindre de CHF 76'700.- par rapport à 2006. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution; à savoir:
- une utilisation moindre de personnel temporaire et une baisse de prestation fournie par les nomades (backline, son et lumière) justifiant la diminution du poste « Main d'œuvre Ville »;
 - le redimensionnement du périmètre de la manifestation engendrant une baisse de la facturation du domaine public et donc du poste « Locaux et salles Ville »;
 - l'augmentation du poste « Achats biens et services » est liée à l'utilisation d'une société externe pour la mise à disposition de jeunes pour le tri sélectif.
- Il est à relever qu'une délégation libanaise a été invitée en tant qu'observatrice dans le cadre d'une édition similaire organisée à Beyrouth en octobre 2008.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS		Main-d'œuvre Ville	Véhicules Ville	Matériel Ville	Locaux et salles Ville	Total coûts internes	Achats biens et services	TOTAL COÛTS COMPLETS
Total des coûts des Fêtes de Genève	2008	605'000	190'600	189'200	884'000	1'892'500	366'200	2'258'700
	2007	645'100	196'600	249'600	821'300	1'912'600	439'400	2'352'000
	2006	538'700	150'300	259'200	829'300	1'767'500	523'100	2'290'600
	2005	584'900	135'600	241'400	8'400	970'300	507'100	1'477'500

Commentaires :

Le tableau récapitulatif des charges liées aux Fêtes de Genève fait ressortir un coût complet 2008 de CHF 2'258'700.- comprenant également les charges des Pré-fêtes de Genève. En regard de l'exercice précédent, il est à signaler que la diminution des coûts de « Main-d'œuvre Ville » est essentiellement liée d'une part à une baisse du nombre d'heures d'litage (CHF 15'000.-), et d'autre part à la réduction des heures de maintenance des roulettes WC (CHF 25'000.-). En effet, en 2008, la mise à disposition des roulettes WC et leur nettoyage ont été facturés directement à Genève Tourisme par un tiers, cela explique également la diminution de CHF 70'000.- du poste « Achats biens et services ».

L'abaissement de la valorisation du « Matériel Ville » est quant à lui dû à une mise à disposition moindre de matériel de fête par le Service logistique et manifestations, et de containers par le Service Voirie-Ville propre.

Pour mémoire, l'utilisation du domaine public n'a pas été valorisée en 2005, expliquant ainsi l'écart de CHF 820'000.- dans le poste « Locaux et salles Ville ». En 2008, l'augmentation de CHF 60'000.- est quant à elle liée à l'augmentation du nombre d'emplacements à l'intérieur du périmètre des fêtes.

EURO 2008
du 7 au 29 juin 2008

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COÛTS						TOTAL COÛTS COMPLETS
	Main-d'œuvre Ville	Véhicules Ville	Matériel Ville	Locaux et salles Ville	Total coûts internes	Achats biens et services
Total des coûts de l'Euro 2008	973'228	47'945	339'828	1'773'632	3'134'632	268'389
						3'403'021

Commentaires :

En ce qui concerne les coûts de main-d'œuvre interne, le montant total se compose principalement des heures passées en séances de coordination, des heures liées à l'activité normale durant la manifestation (heures non majorées) et des heures supplémentaires récupérables en congés. L'ensemble de ces heures a été valorisé au coût standard (unitaire). Les heures supplémentaires payées, selon un budget complémentaire voté (cf. tableau ci-dessous), représentent les sommes réellement versées.

Les autres coûts internes correspondent principalement à des ressources matérielles, propriété de la Ville de Genève, et dont le coût représente une valeur de mise à disposition. Cela ne représente aucunement une charge supplémentaire pour la Ville de Genève, si l'on considère les éléments suivants :

- les charges du personnel mis à disposition pour cette manifestation sont fixes ; leur allocation serait tout autre en cas de non-participation à cette manifestation (utilisation différente des ressources à disposition) ;
- les ressources matérielles (véhicules, matériel et locaux) font partie du patrimoine de la Ville de Genève. Tout comme le personnel, leur utilisation dans le cadre de l'Euro 2008 ne se fait qu'au détriment d'une affectation à une autre manifestation ;
- l'utilisation du domaine public a été valorisée selon les lois et règlements en vigueur. Cette charge est facturée à l'organisateur et ne représente qu'un coût administratif de gestion des dossiers pour la Ville de Genève. Dans le cas de l'Euro 2008, un rabais de 70% a été accordé selon les directives du CA, ce qui au final représente une charge calculée de CHF 1'633'550.- et un revenu facturé de CHF 490'415.-.

La différence ne constitue pas une charge pour la Ville de Genève.

Les « achats biens et services » issus du budget complémentaire voté concernent essentiellement des frais de nettoyage, de tri, d'incinération et de surveillance.

Budget complémentaire voté			
Services	Budget	Dépenses	Nature de la dépense
Service d'incendie et de secours (SIS)	700'000	380'800	Heures supplémentaires payées
Sécurité et espaces publics (SEEP)	200'000	34'700	
Logistique et manifestations (LOM)	165'000	82'600	
Voile-Ville propre (VVP)	80'000	109'500	Achats de biens et services
Service des bâtiments (BAT)	550'000	35'700	
Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM)		10'700	
Services des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)		28'500	
Service du génie civil (GC)		1'400	
Total	1'193'000	685'900	

Le tableau synthétique ci-contre détaille le budget complémentaire voté par services et les dépenses réalisées y relatives.

On peut donc constater qu'une économie de plus de 42% a été réalisée par rapport aux prévisions annoncées.

De plus, compte tenu des revenus facturés à la société NEPSA (CHF 630'500.-), qui sont actuellement en litige, le résultat net théorique (si les revenus facturés sont encaissés) ne présente plus qu'un coût résiduel de CHF 53'400.-.

ANNEXES

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes	
Coopérations décentralisées	V-6
Coopérations décentralisées	V-7
Fonds municipal d'aide humanitaire pour collectivités publiques, victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés	V-9
Département de la culture	
Liste des subventions ponctuelles (fonds généraux)	V-10
Musées d'art et d'histoire	
Fréquentation	V-21
Nouvelles salles d'expositions permanentes inaugurées en 2008	V-21
Liste des expositions temporaires	V-21
Muséum d'histoire naturelle	
Fréquentation	V-24

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

Institutions genevoises d'aide au développement (1/2)

Budget 2008 : CHF 1'585'000.- (+ CHF 280'000.- transférés de la rubrique « Coopérations décentralisées ») — Projets financés par l'Intermédiaire de la Fédération genevoise de coopération (FGC).

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
AFRIQUE	Bénin	AccEd-Association pour l'accès à l'éducation et à la formation Nova, R. du Bénin	Socialisation, formation et insertion socioprofessionnelle des Ophtalmes et Enfants Vulnérables (OEV) dans les départements de l'Ouémé et Plateau, Porto Novo, R. du Bénin	47'391
	Burkina Faso	Enfants du Monde	FEPH-Foyers d'éducation et d'innovation pédagogique pour adolescents, (2007-2008) Province du Bazga, Burkina Faso	21'300
	Cameroun	Association Suisse-Cameroun	Adic-Poursuite et dynamiser la campagne souveraineté alimentaire du Cameroun	80'650
	Guinée Conakry	Association Suisse-Cameroun	Prévention du VIH/SIDA auprès des femmes libres à Douala, Yaoundé et dans le Haut Wym, Provinces de l'Union du Centre et de l'Est, Cameroun	44'717
	Laos	Syndicat Interprofessionnel des Travailleuses et Travailleurs	Renforcement des capacités des femmes dans le secteur informel, Guinée Conakry	42'095
	Mali	Helvetas, Section de Genève	Génération de revenu dans les zones rurales par l'utilisation d'énergies renouvelables (RSE), Provinces de Xieng Khouang et Houaphan de la RPD Laos	47'510
	Niger	Helvetas, Section de Genève	Promotion des filières agricoles (Profil), Préfectures de Bougouni, Yankoula et Koulondéba, Région de Sikasso et zone périurbaine de Bamako, Mali	55'000
	Tanzanie	Enfants du Monde	Éducation de base pour adolescent-e-s dans l'arrondissement de Iboha (2006-08), Niger	99'840
	Togo	Association pour le développement des aîes protégées (ADAP) Groupe de réalisations et d'animation pour le développement	Gestion communautaire des ressources naturelles et soutien à l'agriculture dans la région d'Anyongba, (2006-08), Mpana District, Tanzanie	37'609
	Guatemala Nicaragua	Helvetas, Section de Genève Centrale Sanitaire Suisse Romande Espace Femmes International	Fonds de soutien aux programmes de communication pour le développement d'associations rurales, Togo, Bénin, Niger et Burkina Faso	34'470
AMERIQUE CENTRALE	Guatemala Nicaragua	Helvetas, Section de Genève Centrale Sanitaire Suisse Romande Espace Femmes International	Appui aux chaînes de production et commercialisation, pour la fruiticulture et l'horticulture-ACCON, Dpt. occidentaux, R. du Guatemala	39'320
	Nicaragua	Helvetas, Section de Genève Centrale Sanitaire Suisse Romande Espace Femmes International	Prévention de la grossesse chez les adolescentes de la zone rurale, Département de Matagalpa, Nicaragua	27'064
AMERIQUE LATINE	Bolivie	Education et Futur (Bolivie)	Protection juridique, renforcement de la santé et formation en défense légale dans la commune d'Esle, Nicaragua	25'000
	Bolivie	Education et Futur (Bolivie)	Réadaptation sociale des enfants exploités de Tarija, ville et Dpt de Tarija, sud de la Bolivie	18'296
	Bolivie	Education et Futur (Bolivie)	Défense des droits de l'enfant dans la Région du Chapare (Phase 2006-08), Dpt. de Cochabamba, Bolivie	26'104
	Bolivie	Education et Futur (Bolivie)	Femmes rurales organisées autour de l'agro-écologie et l'économie solidaire, zones rurales de la Région Ouest du Rio Grande do Norte, Brésil	100'000
	Bolivie	Education et Futur (Bolivie)	Le théâtre au service des mouvements populaires des femmes (Luccas 2006-2009), Région métropolitaine de Recife et villes de Serita, Pernambuco, Brésil	11'948
	Bolivie	Education et Futur (Bolivie)	Menuiserie Vida Nova-Formation professionnelle et sociale pour adolescents et jeunes, Ville de Juao Pessoa, Etat de la Paraíba, Nordeste, Brésil	22'000
	Bolivie	Education et Futur (Bolivie)	Formation et crédits pour des associations de femmes du Nordeste (2005-08), Recife, Etat de Pernambuco, Brésil	26'943
	Bolivie	Education et Futur (Bolivie)	Sécurité alimentaire dans la Mata Atlantica du Sud de Bahia (2005-08), zone rurale, Commune de Canamu, Bahia, Brésil	27'699
	Bolivie	Education et Futur (Bolivie)	Prévention des violences et des abus sexuels contre les femmes et les enfants (2006-2008), Ville de Cabo et région Mata Sul, Pernambuco, Brésil	25'860
	Bolivie	Education et Futur (Bolivie)	Prévention, insertion et formation professionnelle de jeunes menacés d'exclusion sociale à Puente Alto, Chili	66'951
AMERIQUE LATINE	Chili	Association Alborada	Accompagnement pour jeunes travailleurs dans le secteur informel dans les localités du Sud de Bogota, (2005-07), Colombie	58'869
	Colombie	AccEd-Association pour l'accès à l'éducation et à la formation	Promotion des communautés exclues et renforcement du protagonisme social, de la qualité de vie et promotion des droits de l'enfant, San Cristobal Colombie	28'484
	Colombie	AccEd-Association pour l'accès à l'éducation et à la formation	Gestion locale participative en milieu urbain, Bogota, Colombie	60'000

Institutions genevoises d'aide au développement (2/2)

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
AMERIQUE LATINE (suite)	Colombie (suite)	Genève Tiers-Monde	Vers une culture participative de gestion de l'environnement urbain et péri-urbain (2008-2009), Quartiers populaires et hameaux horticoles proches de Medellín, Antioquia, Colombie	35'000
		Terre des Hommes Suisse-Genève	Prévention de la violence intrafamiliale et défense des droits de l'enfant, Sanatfé de Bogotá, Colombie	22'334
	Pérou	Association Kalpa-Genève	Pampallica: jeunes et adultes acteurs d'une communauté promotrice en santé à Iquitos, « El Porvenir », Région de Loreto, Pérou	23'948
		Traditions pour Denain	Des initiatives communautaires d'affirmation culturelle dans les Andes péruviennes, fin de la 3 ^{ème} étape, Andes et piémont amazonien Pérou	30'000
	Uruguay	Mouvement pour la Coopération Internationale	Prévention de la grossesse et préparation intégrale à l'accouchement chez les adolescentes dans les quartiers populaires (Phase II), Montevideo, quartiers La Unión et Villa Española, Uruguay	17'600
	Venezuela	Espace Femmes International	Des femmes debout contre la violence au Venezuela, Éducation intégrale dans une perspective de genre, État de Mérida, Venezuela	66'650
ANTILLES	Haiti	Association Kombit	Programme de développement local des réseaux d'Opas des Nippes et de la Grand'Anse (Départements), presqu'île du sud, Haiti	93'000
		Association Kombit	Programme de développement local des réseaux d'Opas des Nippes et de la Grand'Anse (Départements), 2009-2010, presqu'île du sud, Haiti	51'750
		Enfants du Monde	Education et Animation communautaire (2005-08), Quartier Bel Air, Port au Prince, Haiti	14'000
ASIE	Bangladesh	Enfants du Monde	Education et initiation professionnelle pratique pour adolescent-e-s (2005-08), plusieurs départements du Bangladesh	35'000
		Enfants du Monde	Education de qualité pour enfants défavorisés, Mohammadpur (Dhaka), Bangladesh	57'000
MOYEN-ORIENT	Indonésie	Unité-Commission Internationale	Développement d'une agriculture familiale durable dans le processus de réforme agraire, Sumatra, Java, West Nusa Tenggara, Indonésie	48'777
	Timor Oriental	Mouvement pour la Coopération Internationale	Centre de développement communautaire (2007-2009) - Soutien aux activités et renforcement institutionnel, Baucau, est du Timor Oriental	19'707
	Palestine	Genève Sanitaire Suisse Romande	Education sanitaire - production et diffusion des supports imprimés et audiovisuels (2007-08), Palestine	40'000
DIVERS	Information	Commission tiers-monde de l'Eglise protestante de Genève	Open Forum Palestine Israël-Programme d'initiatives civiles pour la résolution du conflit et les droits humains, Palestine (Territoires occupés) et Israël	60'500
		Centre Europe Tiers-Monde	Publication « La coopération internationale européenne en question » (titre de travail)	15'225
		Centre Europe Tiers-Monde	Soutien 2008 aux pages « Solidarité » du quotidien Le Courrier	50'000
		Déclaration de Berne, Comité genevois	Publication « Liasons dangereuses » — Les accords bilatéraux de libre-échange Nord-Sud	18'200
		Enfants du Monde	Exposition « Regarde l'enfance » — Quai Wilson-Genève, 7 ^e août au 30 septembre 2008	20'000
		Groupe de réalisations et d'animation pour le développement	Publication et CD « Awa, Joséphine, Salimata et les autres... Des femmes africaines en mouvement »	12'079
		Groupe de réalisations et d'animation pour le développement	Bandes dessinées sur la solidarité internationale et interface pédagogique web	27'015
		Institut de hautes études internationales et du développement	10 ^e Festival « Fimar en America latina », 7 au 23 novembre 2008	11'000
		Institut universitaire d'études du développement	Annuaire suisse de politique de développement-2008- Migration et développement (titre provisoire)	10'500
		Fédération genevoise de coopération	Contribution au Fonds d'Information (1,5% sur 1'865'000.-)	27'955
TOTAL				1'865'000

Coopérations décentralisées
(1/3)

Budget 2008: CHF 1'865'000.-

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
AFRIQUE				
	Bénin	Association Solidarité avec les Villages du Bénin	Construction de latrines dans les marchés de la commune de Banté	5'000
	Bénin, Guinée, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Tchad	Association Asaklassi Fondation genevoise pour la formation et la recherche médicales	Réhabilitation du dispensaire de Nlaoui Prévention et traitement des fistules vésico-vaginales, formation et programme de recherche, ainsi que création d'une banque de données, dans plusieurs pays d'Afrique	10'000 100'000
	Burkina Faso	Gaïné de Boudab Association de soutien au centre écologique Albert Schweitzer – Genève	Construction d'une école de trois classes, sanitaires et mobilier et trois logements pour enseignants, dans le village de V1 Assainissement et valorisation des déchets ménagers à Ouagadougou et dans deux autres villes (financé de 2008 à 2011)	15'000 60'000
		Association Boule de Neige Association ARIWAN	Achat de semences certifiées pour les agriculteurs de la Kompienga, dans l'est du pays Dernière étape de la construction d'une annexe de deux classes et de deux logements pour les enseignants, avec cuisines et latrines, dans un centre bilingue de socialisation pour enfants et d'alphabétisation pour adultes, dans la commune de Bagale	10'000 25'000
		Genève pour Moaga	Création d'une cantine et d'un potager prise en charge de la santé, de l'hygiène et de la sécurité des enfants à l'école, ainsi que formation d'adultes en nutrition, hygiène alimentaire et maraîchage à Moaga et dans neuf autres villages de la Commune de Tenkodogo	30'000
	Burundi	Association EbuSai Association pour la promotion de la communication Pacifique et Non-violente	Construction de centres pour collecter les eaux de pluie dans l'école primaire de Mugirampaka Poursuite de la formation des personnes ayant déjà suivi les cours l'an passé, afin de les envoyer animer à leur tour des séminaires dans d'autres régions du Burundi	9'000 15'000
	Cap Vert	Ass. « Ferre, Pays des Enfants » + Bus Prévention Parcs (BUPP)	Projet « Genève Cabo Verde »	4'000
	Madagascar	Nouvelle Plante	Mise en place d'un atelier de séchage, apiculture et sériciculture.	10'000
	Mozambique	Médecins sans Frontières	Poursuite du projet VIH/sida à Maputo	40'000
	Ouganda	Association Kaiser Initiative for Uganda (KGIU)	Mise en place d'un système de pompage, de filtration et de purification de l'eau du lac Georges, dans le village de Isenyi	19'500
	Ouganda et Zambie	Association Sifecole	Poursuite des projets scolaire et nutritionnel en faveur d'orphelins et d'enfants des rues	9'000
	Republique démocratique du Congo (RDC)	Coulère @tlique	Projet d'association de femmes regroupées dans le but d'améliorer leur production agricole, dans le Cassai Occidental	35'000
	Sénégal	Association Réseau de l'espoir	Amélioration de l'atelier de réparation des chaises roulantes, au moyen d'un approvisionnement adéquat et suffisant de pièces de rechange, ainsi que des soins dispensés dans le centre de santé de Belfort, en Casamance	11'700
	Soudan	Association suisse des Amis de Sœur Emmanuelle (ASASE)	Alimentation de 500 enfants abandonnés et pris en charge dans des foyers et des fermes situés dans les environs de Khartoum	56'000

Coopérations décentralisées
(2/3)

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
AMERIQUE LATINE	Bénel	ONG EQUITIBA	Formation au radio-journalisme de 240 animateurs de radios communautaires des favelas et des milieux défavorisés (durée du projet de 2009 à 2011)	58'800
	Colombie	Fondation Aïde aux Enfants (Foyes « Bambi » Colombie)	Manifestation en faveur des enfants défavorisés de Genève et de Colombie. Prise en charge des frais d'impression des cartons d'invitation pour la représentation du Cirque de Noël du 14 décembre 2008.	3'000
	Guatemala	Casa Alanza	Couverture des frais de médicaments et hospitaliers, ainsi qu'une nutritionniste pour le secteur Santé	15'000
	Honduras	Croix-Rouge Suisse	Renforcement du dispositif de préparation aux catastrophes naturelles, ainsi que des mesures préventives et des premiers secours, dans dix-neuf communes de la municipalité de San Esteban (2008-2010)	20'000
	Nicaragua	Département du territoire + INMOSE Collectif des Mondes Contraires	Création d'une instance régionale pour la gestion du territoire, 10 ans après Mitch, dans la région de Matagalpa (durée du projet de 2008 à 2011) Méssage - Nicaragua. Promotion des droits humains par le biais du théâtre. Pièce de théâtre de R. Biechi jouée au Nicaragua et en Europe.	150'000
ASIE	Inde	Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie Heart for India Foundation	Demande de financement pour le projet « Ecoles Bleues » dans la région de l'Himalaya	10'000
	Liban	Département de la culture	Programme de nutrition dans l'école Mamargalam, vers Madras : distribution quotidienne d'un deuxième repas (snack) à 1'000 enfants lors de la récréation de l'après-midi Présentation par des collaborateurs/ices du Musée et du Musée des sciences d'un stand de la « Nuit de la science genevoise », lors des « Journées de la Science » du 9 au 11 octobre 2008 à Beyrouth.	25'000
	Mongolie	Association pour la Prévention de la torture (APT)	Promotion du monitoring des lieux de détention en Mongolie dans le cadre du Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT)	10'000
	Palestine	Association Palestine Dainin	Solide de soutien en faveur de la Hagar Flowers School, établissement scolaire situé à Bethlém, qui se déroulera à Genève le 12 mars 2009.	35'000
	Thaïlande	Association Le Sourire de Chiang Khong	Construction d'un foyer pour deux cents enfants à Chiang Rai, dans le nord de la Thaïlande	19'700
EUROPE	Vietnam	Association pour l'enfance du Vietnam Les Sœurs de St-Paul de Chartres	Projet de reconstruction de l'école An-Binh Opération de Hué	13'000
	Suisse	Graphiste Département des finances et du logement, unité Agenda 21 Forum humanitaire mondial	Conception et réalisation d'une brochure en anglais pour les actes suite au forum « Villes et qualité de vie » Symposium « from Bali to Poznan to Copenhagen. Local Government Climate Symposium », à Genève, en partenariat avec CLEI Projet relatif aux rapports Nord-Sud	26'55 50'000 150'000
		Service des Relations Extérieures	Gème Conférence de la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville à Genève, les 8 et 9 décembre 2008. Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de tous intervenants et participants	15'000
	Kosovo	Association GEOS Genève-Kosovë	Construction d'une école et aménagement d'un préau pour la pratique du sport en Kosovë	80'000
	Roumanie	Croix-Rouge Jeunesse	Collaboration entre la Croix-Rouge Jeunesse de Genève et la Croix-Rouge de Botosani, en Roumanie, en vue d'organiser un camp d'été et d'élaborer un programme de cours en faveur de jeunes roumains désintérés	2'000
EUROPE DE L'EST	Ukraine	Fondation Suisse du Service Social International	Projet CLIP (Care Leavers Integration Programme) : intégration sociale et professionnelle des jeunes ayant grandi dans des institutions. Subvention demandée pour l'achat du matériel didactique qui permettra la mise en œuvre du programme CLIP	20'000

Coopérations décentralisées
(3/3)

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
MOYEN-ORIENT	Israël	Fondation de Jérusalem	Contribution financière pour l'écolage de l'année scolaire 2008-2009 du Jardin d'enfants multiconfessionnel «Jardin de Paix» à Jérusalem (US\$ 50'000.- = env.)	60'025
	Liban	Think Lebanon	Création d'une fanfare d'harmonie (achat d'instruments de musique), destinée à des personnes déplacées, tant adolescentes qu'adultes	25'000
	Palestine	Musée d'Art et d'Histoire	Reconstruction des infrastructures de la bande de Gaza suite au conflit survenu fin 2008	200'000
			Reconduction de la prise en charge des frais d'assurance et d'entreposage des objets présentés lors de l'exposition «Gaza à la croisée des civilisations», qui a eu lieu du 27 avril au 7 octobre 2007 à Genève, qui ne peuvent retourner en Palestine en raison de la situation politique actuelle	30'400
TIERS-MONDE		Médias et Société	Norme de gestion de la qualité des médias : financement des bilans de qualité de deux à trois entreprises du Tiers-Monde	50'000
DIVERS		Fédération genevoise de coopération (FCG)	Selon convention 2008-2011 portant sur CHF 1'865'000.- complément de :	280'000
	Enseigne Ecoles	Divers établissements scolaires	Projets et partenariats interculturels et humanitaires entre structures scolaires genevoises et d'autres pays (<i>financés sur solde mise en provision fin 2007</i>)	
	Divers		Réallocation de fonds antérieurs sur les divers projets, solde restant	11'220
TOTAL				1'865'000

Fonds municipal d'aide humanitaire pour collectivités publiques, victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés

Budget 2008: CHF 250'000.-

Regions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant en CHF
ASIE	Birmanie	Croix-Rouge suisse	Aide d'urgence aux victimes du cyclone « Nargis » ayant sévi dans la région du Myanmar	100'000
DIVERS PAYS	Divers pays	Programme Alimentaire Mondial (PAM)	Aide d'urgence en faveur de la crise alimentaire mondiale	50'000
MOYEN-ORIENT	Palestine	Croix-Rouge suisse	Aide d'urgence en faveur des victimes de Gaza	100'000
TOTAL				250'000

Département de la culture

Liste des subventions ponctuelles (1/11 – fonds généraux)

Nom	Projet	Montant
3001000 Activités culturelles et scientifiques (CHF 256'000.-)		
André Kasper		5'000
Association de Soutien à la Musique Vaïante		20'000
Association Atmos Festival		2'000
Association de soutien à l'Indie		10'000
Association des amis de la terrasse du Troc		12'000
Attitudes		10'000
Bernard Campiche		3'500
Carmina Burana		7'000
Céline Dulac		1'000
Divine Performing Arts Foundation		10'000
Editions l'Age D'Homme		4'000
Editions Zoé		30'000
Fondation pour l'agrandissement		25'000
Forum de St-Jean		5'000
Jeunes d'Europe		1'000
Les amis de la musique juive		20'000
Les amis fidèles		1'000
L'Olivier- Librairie Arabie		20'000
Plate-forme pour une agriculture sociale		5'000
Tout feu tout flamme		3'000
3005000 Accès à la culture (CHF 838'000.-)		
CHEQUIER CULTURE		
ADC		440
Agence Gacilla		90
AMR		320
Archipel		190

Nom	Projet	Montant
ASIMV		360
Association Confirure		290
Association des Amis de la Musique Juive (AAMI)		20
Ateliers d'Ethnomusicologie		460
Centre d'Animation Cinématographique		1164
Compagnie 100% Acrylique		80
Concours de Genève		80
Fantâtes du Loup		210
Festival Black Movie		90
Fondation Ongexpo		20
Forum Meyrin		600
GPR Production		120
Grand Théâtre		1050
KAB- L'Usine		490
La Baïle Festival de Genève		1130
Le Galton		20
Maison de Quartier de la Jonction		70
Maison de quartier des Pâquis		50
MAMCO		104
Musée de la Croix-Rouge		20
Musée Rath		50
New Events Productions SA Nepesa		280
Opéra de Chambre de Genève		30
Orangerie		90
OSR		180
PTR		490
Saint Genais Genève		280

Liste des subventions ponctuelles (2/11)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Service culturel de l'épicerie		60	Compagnie 100% Acrylique		5773
Service culturel Plan-les-Quarles		300	Compagnie Para-Surbeck		1904
Société Coopérative Migros		50	Ensemble Gli Angeli		1100
Spectacles Onésiens		62	Barbare du Loup		4351
Théâtre Ann-Siam Gam		210	Forum Meyrin		40738
Théâtre Argot		20	Grand Théâtre		143381
Théâtre de Carouge		600	La Blatte Festival de Genève		20'402
Théâtre de la Comédie		630	Les Amis de la guitare		105
Théâtre de l'Usine		90	Les faiseurs de rêve		800
Théâtre de Poche		250	New Events Productions SA Nepca		8835
Théâtre des Amis		150	Saint Gervais Genève		9378
Théâtre des Marionnettes		960	Société Coopérative Migros		4390
Théâtre du Grütli		150	Spectacles Onésiens		10'572
Théâtre du Loup		360	Théâtre Alchimic		3'020
Théâtre en Gavale		410	Théâtre Argot		482
JEUNESSE					
Activités culturelles de l'Université		280	Théâtre de Carouge		63'740
Agence Caecilia		8'607	Théâtre de la Comédie		28'075
AMR		5'883	Théâtre de l'Usine		510
Archipel		12'04	Théâtre de Poche		14'688
ASMW		8'994	Theatre des Amis		18'285
Association Confiture		22'260	Théâtre du Cerveau-Cœur		3500
Association Danse Contemporaine		6'690	Théâtre du Grütli		5'642
Association Zone Lumière		405	Théâtre du Loup		29'060
Ateliers d'Ethnomusicologie		5'598	Théâtre en Gavale		9'510
Cercle Jean-Sébastien Bach		400	Théâtre Kayonan		300
CinémaJeu-enfant		3'560	Théâtre Marathon		684
			Théâtre Spiale		1'400

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)
Comptes rendus 2008

6393

Liste des subventions ponctuelles (3/11)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
JEUNESSE (20 ans / 20 francs)					
Activités culturelles de l'Université		88	PIR		1'742
Agence Casella		590	Saint Gervais Genève		848
AMR		649	Service culturel Plan-les-Quatre		200
ASMW		646	Service culturel Vemier		118
Association Confirure		12'045	Société Coopérative Migros		970
Association Danse Contemporaine		1'400	Spectacles Onégiers		2'366
Association Festival Archipel		45	Théâtre Alchimie		324
Association FFIG		234	Théâtre Am Stram Gram		3'188
Association Zone Lumière		95	Théâtre Argot		585
Aeliers d' Ethnomusikologie		2'660	Théâtre de Camuge		10'925
Centre d'Animation Cinématographique		60	Théâtre de la Comédie		1'370
Cercle Jean-Sebastien Bach		100	Théâtre de l'Esquisse		80
Cinéma des Trois Mondes L.U.E.D.		1'500	Théâtre de l'Usine		400
Cinématou-enfant		1'440	Théâtre de Poche		3'749
Compagnie 100% Acrylique		942	Théâtre des Amis		1'565
Fantôme du Loup		2'343	Théâtre des Marionnettes de Genève		904
Festival Black Movie		864	Théâtre du Cerve-Cœur		4'500
Forum Meyrin		9'339	Théâtre du Grütli		268
Grand Théâtre		112'67	Théâtre du Loup		450
Hip-Hop Communes-lation Festival		105	Théâtre en Cavale		665
La Bâtier Festival de Genève		8'508	Théâtre Spirale		1'600
La Lanterne Magique		2'380	PERSONNES AGÉES		
Le Guljon		84	Centre d'Animation Cinématographique		11'756
Les Amis de la guitare		60	Saint Gervais Genève		816
Maison de Quartier de la Jonction		12'200	Théâtre Am Stram Gram		666
Maison de quartier des Plaquis		42	Théâtre Argot		150
OSR		289	Théâtre de Camuge		18'660
			Théâtre de la Comédie		15'949

Liste des subventions ponctuelles (4/11)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Théâtre de l'Espérance		12'550	DIVERS		
Théâtre de Poche		9'084	Association pour Y Goïte		25'000
Théâtre des Marionnettes de Genève		464	Association Ateliers Portes Ouverte		6'000
Théâtre du Guitli		5'294	3106000 Projets culturels de proximité (CHF 390'000.-)		
Théâtre du Loup		512	Association Bureau Culturel	Activités annuelles	30'000
Théâtre en Cavale		930	Association Maison Kultura	Activités annuelles	44'700
Théâtre Marathon		540	Maison de Quartier de la Jonction	Activités annuelles	30'000
POPULAIRES			Maison de Quartier des Pâquis	Activités annuelles	30'000
AMIR		218	Association Art'O Dance	Festival Juste debout	6'000
Association Confirure		3'420	Association Danse-Hable	Création Parfumière	20'000
Association Danse Contemporaine		825	Association des amis de la Terrasse du Troc	La Birnie Festival de Genève	46'415
Ateliers d'Ethnomusicologie		10'50	Tierru Incognita	Activités annuelles	40'000
Centre d'Animation Cinématographique		5'266	Association Afflux	Création hip hop	10'000
Farfâre du Loup		96	Association Aspasia	Les Experts	5'000
Grand Théâtre		31'536	Association Communica-tion	10ème Festival	6'000
La Laiterie-Musique		2'640	Association Danse-Hable	Genève accessible	4'000
Orangeie		432	Association des habitants des Pâquis	Festi'Pâquis	2'500
OSR		1'531	Association Promotion de la culture arabe	Le cabaret oriental	3'000
Saint Gervais Genève		1'742	Association Théâtre de Pamalal	Le Cirque d'Étoile	6'000
Société coopérative Migros		9'971	Association Zanco	Rêves de faubourg 99	15'000
Théâtre Am. Stram Gram		17'250	CCC Association Gamalal de Genève	Carnaval de Genève	8'000
Théâtre de Garuge		6'015	Collectif des mondes contraires	Enir et Cadur	2'000
Théâtre de la Comédie		5'445	Compagnie des Belles Bobines	Rouge les fruits sur nos joues	5'000
Théâtre de Poche		2'343	Compagnie Garance	Oui-Die	5'000
Théâtre des Marionnettes de Genève		1'218	Evangile et Travail	Le Temple des Pâquis en fête	2'000
Théâtre du Guitli		188	Kasning Albamig	Festival Secundos	7'500
Théâtre du Loup		1'618	La Source Ex. Cadeau centre de rencontre	Isaël & Paléstrine à la rencontre des Eaux-Vives	5'000
Théâtre en Cavale		1'625	Les Créateurs Association	Fête de fin d'année des Créateurs	3'000

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)

Comptes rendus 2008

6395

Liste des subventions ponctuelles (5/11)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Maison de Quartier Asters-Servette	Fête de la rue Schaub	1600	DANSE		
Maison de Quartier de la Jonction	Mai68, des voleurs à ne pas mettre...	10'000	Alias Compagnie	Convention de soutien conjoint	40'000
Maison de Quartier des Acacias	Fête de Quartier	8'850	Neogostis Alint Association	Convention de soutien conjoint	10'000
Maison de Quartier des Eaux-Vives	Semaine de la migration	1'800	Piano Fondation / Gilles Jabin	Convention de soutien conjoint	10'000
Maison de Quartier des Eaux-Vives	Concerts de la chorale	850	Association Ballet Junior	Portugal-Teatro Avelense	2'000
Maison de Quartier des Pâquis	Jeunes et sida	4'000	Association La Ribot	Malaga / Zürich / Utrecht / Bruxelles-Laughing Hole	5'160
Mour Animation Gotes	Semaines des 4 Jéudis	5'000	Compagnie 7273	Düsseldorf / Zürich	15'000
Mouvement ATD Quart Monde	Journée mondiale du refus de la misère	4'650	Compagnie 100% Acrylique / Evelyne Castellino	Tournée européenne	10'000
Pré-en-Bulle Association Animation	Projet Hip-Hop	6'000	Compagnie Diadé	Albanie-Comment étendre une bougie	3'000
Pré-en-Bulle Association Animation	Village du Monde tessinois	6'000	Compagnie Griefte	Paris/Budapest-Balk 0049 & Kemel	3'000
Rezo-Réseau Danse Suisse	Projet danse	5'000	Compagnie Jazzer Trefeli	Hongrie-QOOpheus	1'000
3106000 Soutien aux échanges et tournées (CHF 420'000.-)			Pereuse Productions / Y Marussich	Angleterre / Pologne-Bleu remix	6'300
TRANSFONTALIER/AGGLOMERATION			THÉÂTRE		
Association Festival Archipel	Convention CRG	3'750	Cie Angedange	Convention	15'000
Association Jazz Comiband	Convention CRG	10'000	Association PodetProd	Jura / Valais / Berne-La confession du pasteur Burg	7'000
Art & Fiction, éditions d'artistes	Salon light, Paris	1'000	Collectif des mondes contraires	Nicaragua	16'800
Attraction	La Belle Voisine	5'000	Compagnie des Cris	Béning-Festival Fitehb	4'000
Forum Meyrin Ville de Meyrin	Projet Passe-Dance, CRG	4'000	Teatro Due Punt	Suisse-Romande-Zita la poule	3'500
Kulturbahnen Dampfenrale	Festival Ouest-Est	4'000	Théâtre & Cie	Suisse-Romande-Caisse à die	5'000
La Baïe Festival de Genève	Les Bâisseurs, convention CRG	20'000	Théâtre de l'Epideleme	Suisse-Romande-Du Sene? Merri Jate un nuage...	4'000
Lettres Frontières	Convention CRG	30'000	Théâtre Maillon	Suisse-Romande-Au bout du désert	4'000
Lux Martenberg	Berlin-140 hours art gallery	1'200	Théâtre des Marionnettes	Le Médécin malgré lui	3'750
Nouveau Théâtre de Poche	Colporteurs, convention CRG	6'250	Théâtre Racines	Suisse-Romande-Inconnu à cette adresse	5'000
Saint-Genève Genève	La Belle Voisine	10'000	Théâtre Spirale	Sicile-Las Decimas	5'000
Taado Théâtre	Transfontalier-L'opélin de la Chine	1'125			
Coridis Commission Romande		30'000			

Liste des subventions ponctuelles (6/11)

Nom	Projet	Montant
MUSIQUE		
Compagnie L'Alkan	Convention	15'000
Alessandro Campanelli	Chine et Japon	2'000
Alea Montani	Suisse	1'750
Alphatilli Jodeler-Club	Lucerne	2'000
Association Gwahlr	Europe, Asie et Etats-Unis	4'000
Association Mapping Festival	Lille	2'000
Association n-Fondation-3	Suisse	3'000
Association Scene & Scure	Kinshasa	2'200
Compagnie Intembele	Mécan et Cergy-Pontoise	9'000
Compagnie le Troisième Spectacle	Beiryouth	15'000
Ensemble Makokosmos	Japon	3'000
Gilles Torrent	Munich	10'50
Harmonie Navique	Salzbourg	10'000
Helvetic Shakespeare Company	Suisse	15'000
Labiscou Compagnie	Avignon	5'000
Leo Jardin	Europe	5'300
Luca Pagano	Italie et Suisse	5'520
Borral	Japon	3'800
CINÉMA		
Intermezzo Films Vincent Plass	Niger	2'760
ART CONTEMPORAIN		
Association Utopiana Suisse-Arménie	Biennale internationale- Art contemporain de Gyumri	4'000

Nom	Projet	Montant
31060000 Salles DC (CHF 220'000.-)		
Association MIG	Activité annuelle	25'000
Association Cultures Nord-Sud	Festival International	1'000
Association PFOG	Festival International	5'000
Association Forum Art culture et création	Forum « Art, culture et création »	35'000
Cinéma-tour-enfant	Plateforme Festivalière	5'000
Compagnie Théâtre du Projecteur	Création « Les Liasons Dangereuses »	12'000
Saint Gervais Genève	« Sali Bazi »	15'000
Théâtre en Cavale	Manifestation « Pluri-elles »	30'000
Radio Suisse Romande SSR SRG		100'000
31060000 Fonds général musique (CHF 500'000.-)		
Sylvie Bossi		2'000
Association Zone franche		3'000
Yes Cerf		3'000
Marc Philippin		3'000
Christophe Polese		3'000
Fredrick Sjosterna		3'500
Association Promotion de la culture arabe		4'000
Marc Liebeskind		4'000
Sophie Mayer		4'000
Michael Schindl		4'000
Marc Perrenoud		4'000
Association n-Fondation-3		5'000
Association & Noo		5'000
Quatuor Schumann		5'000

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)
Comptes rendus 2008

6397

Liste des subventions ponctuelles (7/11)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Association Polymnia		5'000	3106000 Fonds général théâtre (CHF 1'030'000.-)		
Alexandre Müller		5'000	Saint Gervais Genève-créations locales		20'000
Nicola Ulmi		5'000	Association Compagnie STT		10'000
Wipe out		5'000	Association E Collectif		10'000
Antoine Läng		5'000	Association Le Coquelicot		15'000
Association Kimono Dare Moreno		7'094	Association Pocket Prod		25'000
Jérôme Soudan		8'000	Association Théâtre du Pont		25'000
Association Promotion de la culture arabe		10'000	Association Theatre Ouivre Boite		6'000
Swiss Chamber Concerts		10'000	Atelier Sphinx		30'000
Association Sémaphore		10'000	Compagnie 94		15'000
Association Aleouphère Jamaap		10'000	Compagnie Angledange		50'000
Jean-Pierre Kazemi		10'000	Compagnie des Hélices		40'000
Association Le Mariage		12'500	Compagnie les Associés de L'Ombre		60'000
B & Co Cie		15'000	Compagnie Un Air de Rien		50'000
Toma Ass Promotion Ramenco		16'500	Compagnie Volodia		20'000
Fondation Cna		20'000	Femmes de théâtre		25'000
Quatuor Tetrascordes		20'000	Helvetix Shakespeare Cie		50'000
Association Mapping Festival		20'000	Howard Productions		3'500
Opéra-Théâtre		20'000	La Compagnie Baraka		10'000
Association Musique en Vie		20'000	La Compagnie des Bassors		35'000
Election Association		30'000	La Fourmilée		20'000
Ensemble Gli Angelî Genève		30'000	La Tête dans le Sac		15'000
Association D3		34'000	L'Alakan Cie		65'000
Association Cape D'Sixto		60'000	Le Club des Arts		8'000
Association l'ambour Battant		63'000	Le Collectif des Mondes Contraires		20'000

Liste des subventions ponctuelles (8/11)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Les faiseurs de rêve		8'000	Earthling productions	Vers une autre terre...	25'000
Studio D'Action Theatrele		50'000	Bienart Films SARL	L'Enlance d' l'are-bodachesu	12'000
Théâtre Koyonan		30'000	Faifaire du losange	Asie Centrale	3'000
Théâtre les Bamboches		15'000	Free Horizon	Crime d'honneur	10'000
Théâtre de Parole		15'000	Idip Films	Dépendances	3'000
Theatre du Solitaire		40'000	Idip Films	La salle des Maîtres	15'000
Théâtre l'Ouangété Association		25'000	Imagia société production audiovisuelle	En compagnie du Scorpion	20'000
Théâtre Spirale		50'000	Kumquat SARL	Larsen	15'000
31060000 Fonds général cinéma (CHF 1'300'000.-)					
5 To Five Team Production	Racines	8500	Les films de la Gigogne	Liboa dentro	15'000
Akka Films	Israël-Palestine, 2 peuples pour la paix	15'000	Les Productions IMH SA	Le troisième désert	3'000
Akka Films	Né un 1 ^{er} Août	20'000	Les Productions IMH SA	La vie en deux	3'000
Akka Film	Passages	15'000	Light Night Productions SA	Emile Jacques-Dalcroze	10'000
Akka Film	Demain, les chiens	18'000	Light Night Productions SA	Tram 12-Plattner	15'000
Association Anapola Films	Cœur de la colline	25'000	Lionel Hupp	La forêt	12'000
Association Bord Cable Films SARL	Opération Casablanca-Neyre	15'000	Lunafilm	L'appartement	5'200
Association Films Plains-Fines	Henri Stern, historien...	4'000	Marisa Koch	Les funérailles	5'000
Association Regio	Maison des Arts du Grütli	5'000	Nadasdy Film SARL	Le Feu Sacré	2'000
Association Tambour Battant	Volet	25'000	Pandora Films SA	Motel-Gasser	15'000
Association Vie en Jeu	Debra Milke	4'000	Point Prod SA	El Suizo	15'000
Bordu Films	Les 4 saisons de M-Thérèse	25'000	Point Prod SA	Comme une lettre à la poste	12'000
Calderon Daniel Thiloc	Michel Vaia, le jeu et son double	2'000	Prince Film SA	Les caprices de Marianne	5'000
Christian Isabini	Demier train de Roveredo	12'000	Ps Productions	Alisa	2'000
Crem Egli	Le jour viendra	25'000	Rita Productions SARL	Rapport aux bêtes	10'000
Cinéma des Tros Mondes LUED.	Festival Fimar en Americana latina	8'000	Rita Productions SARL	La Touche	10'000
C-Side Productions	lo et maintenant	10'000	Rita Productions SARL	Tabou	15'000
				Détachées-Voullamoz	10'000

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)
Comptes rendus 2008

6399

Liste des subventions ponctuelles (9/11)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Saga Productions	Ma vie de courgette	10'000	Compagnie Anjudam Séverine Zufferey	Ma mecmoi-même	5'000
Taeniua Suisse SA	Obscure-Ruiz	15'000	Compagnie Laura Janner	Pige Bleue	35'000
Tipimages Productions	La Trinité	2'000	Compagnie Reverso	Solitudes unies	5'000
Tipimages Productions	Nomad's Land, sur les traces...	4'000	Compagnie Fortessa	Imago & Jezebel Velez	10'000
Troubadour Films SARL	Roman d'ados 3	4'000	Compagnie Virevire	Il solos-Dans de la Cie	20'000
Troubadour Films SARL	Le Vieil Homme à la caméra	4'000	Compagnie Wu Hun	Gazobumeu	10'000
Vanda Rodrigues	Voyage en Suisse	12'000	Dysleptique / B. Graf & G. Buma	Horne	5'000
Vega Film AG	Socialisme-Codard	15'000	Groupe du Vent	Espace des jours	10'000
Virginie Alexa Andrey	Influenza	12'000	Groupe J.M.a.n	Magica Melodia	10'000
Wendit Road Entertainment	L'Âme de l'Âcier	35'000	Le Collectif	J'aimerais que qu'un...	6'000
Xiao-Dong Guo	Vieux Fer	12'000	Vertical Dance / Noémie Laperson	Passeo/Passaggiola	45'000
Zapora Film	Sauvage-Arniquet	12'000	3106000 Soutien au livre (CHF 239'000.-)		
3106000 Fonds général danse (CHF 750'000.-)			Association Post Fenebas Rock	Projet éditorial	10'000
Alias Compagnie / Guillerme Bortello	Convention de soutien conjoint	15'000	Association Usagers Bains	Imagier et Roman-photo	5'000
Piano Productions / Gilles Jobin	Convention de soutien conjoint	15'000	Bastien Vives	Prix international de la bande dessinée	10'000
Negost / Forliva d'mobilité	Convention de soutien conjoint	40'000	Campiche Bernard Editeur	André Steiger « L'aveu de théâtre »	2'000
Association Amica 9CH	Amica 9CH, My life as a dancer	10'000	Center for European Integration Studies	Sometimes, never, maybe	10'000
Association Ballet Junior	Programme 3	12'000	Edizioni la Joie de Lire SA	Jacqueline Delauney, « Rêve »	6'000
Association Concordo	Anroz	15'000	Edizioni la Joie de Lire SA	A. Barma, « Au coin du fourneau »	5'000
Association de Circonsances	D / chérisgraphique	23'000	Editions « Le Miel de l'Ours »	Vahé Gode, « Poèmes »	600
Association Juste Vale	Festival danse urbaine	5'000	Editions Association Dzoophilie	Dzoophilie no7, la Liberté	10'000
Association MadMoielle MCH	Fly Girl	8'000	Editions d'autre part	Nicolas Buri, « Pierre de scandale »	6'000
Association MadMoielle MCH	Freezao / Defreazao	15'000	Editions D'en Bas	Julius Weibel, un industriel genevois	5'000
Association Meik Production	Hapax 2 Humpeli	25'000	Editions du Tricorne	Les aquarelles d'Yrose	5'000
Association Quivala	Traces	25'000	Editions Heros-Limite	Centre culturel Français Moscou, « Nicolas Bouvier »	10'000
Association Traces Danse	Musiques des corps	6'000	Editions Olzane SA	D'Amir, « Je n'ai jamais su quelle heure il était »	8'000
Cie Nathalie Tissot - Agma - Kor	Topographies	80'000	Editions Olzane SA	K. Chieken, « Contes populaires du Bhoutan »	5'000
Compagnie 100% Acrylique / Evelyn Castellino	Création / ADC	25'000	Editions Paquet Sarl	Carnet de voyage sur le train Djibouti-Ethiopien	10'000

Liste des subventions ponctuelles (10/11)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Éditions Zoé	N. Bouvier et la musique	5'000	Nicolas Field	Composition pour batterie et électronique	10'000
Éditions Zoé	Patrice Duret, « Les Ravisseurs »	3'000	Séverine Cénoud	Série de dessins sur les paysages de la Japonie	10'000
Hugette Inoud	Prix des écrivains genevois	10'000	Solvej Andersen Dufour	By the Riverside installation audio-visuelle	10'000
Institut et Musée des Suisses					
Irene Schöch	Albert Gallatin, genevois	5'000	3106610 Acquisition d'œuvres mobiles (FMAC)		
La Bâconnière Arts Editeur	Bourse d'aide à l'illustration	12'000	MOSER Frédéric et SCHWINGER Philippe	Vidéo « Acting Facts »	4'991
Labot et Fides SA	La question de l'art à Genève	10'000	3106610 Soutiens financiers divers (FMAC)		
Labot et Fides SA	T. Merleat et S. Jucker, « L'élève de corps »	7'250	SOUTIEN À LA PRODUCTION D'ŒUVRES		
Les Éditions Métropolis	Nicolas Rigotti, « Love Me »	8'000	WILDI Ingrid	Solde production vidéo « Los invisibles »	6'000
Librairie Albatros	A.-M. Schwarzenbach, « Voir une femme »	5'000	GHAPUSAT Cyril et Gregory	solde production œuvre pour exposition au CREDOC de Paris	5'333
Librairie Droz SA	« L'amado urgente » & « Del olvido no me acuerdo »	5'000	WETZEL Nathalie	production œuvre pour exposition à la Villa du Parc, Anne-masse	6'400
Méris Presses	Critique de l'institution de la religion	10'000	TISSU Association	soutien à la publication de la revue Tissé 2007-2008	6'500
Nathalie Sabato	Bourse d'aide au projet d'édition	25'000	ANDERSEN Solvej Dufour	production œuvre « Effrains » pour exposition à Zurich	6'500
Nouvelle Association du Courrier	Bourse d'aide à l'écriture « nouvel auteur »	4'000	RACOURSPER Anne-Julie	production d'œuvres pour exposition au Centre d'édition contemporaine	5'000
Œuvre Suisse des lectures pour la Jeunesse	Opération Pages Ouvertes	4'200	MORGAN Tony	réalisation du projet « Hospital Edition » au HUG-reprise du projet de l'artiste par la HEAO	4'620
Patrick Maillet	P. Albertine & G. Zullo, aide à la publication	5'000	COLLECTIF _FACT	production d'œuvre pour exposition à Berne	3'485
Théâtre du Senier	Prix Trepier	10'000	LEGOVILLE	réalisation du projet « Botanique urbaine »	5'800
3106000 Bourses pour jeunes artistes (CHF 114'000.-)			DECELIÈRE Rudy	réalisation d'œuvres pour exposition à Bruxelles, Belgique	5'000
Alexandre Joly	Good or ill will, exposition Halle Nord et catalogue	5'000	GDEL Veronique	production d'œuvre pour Bes & Arts 2008	5'000
Association Thebes et Tombe/Jacques Siron	Mille et un Caire, projet multimédia/film documentaire	10'000	GAMBONI Aurélien, LANGME Benjamin, MAMARRO Damien, SAHAVI Vanessa, SGOURLIDS Konstantin	réalisation de projet, exposition au Sculpture Center de New York, USA	6'000
Aurélien Bergat	My Sweet Home, parcours visuel du paysage helvétique	5'000	ELUMET Joëlle	production d'œuvre pour Bes & Arts 2008	5'000
Espace temporaire: association d'art/Magdalena Vlah-guen	Espaces temporaires, 3 expositions	5'000	GRIVET Gaël	production d'œuvre pour exposition à Piano Nobile	5'000
Gilles Gabriel Grassioullet	Réalisation de peintures à partir d'images prises par ariel	10'000	HOFER Michael	production d'œuvre pour « Eternal Tour » Rome 2008	2'250
Gilles Souleymane Laubert	Waypack, réécriture et montage du texte de G. Buchner	10'000	BLANCHER Anne	production d'œuvre pour Bes & Arts 2008	3'140
Jérôme Stettler	Dessin animé et exposition personnelle	10'000	POLONI Marco	production d'œuvre « Májorana Egnasates »	10'000
Martin Widmer	Monster, exposition au CAC Ne/Ne monographie	10'000			
Muriel Decaillet	Out of Shadows, installation et exposition	10'000			

Liste des subventions ponctuelles (11/11)

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
DE BARROS Fabiana	soutien réalisation performance « Paque-rique anthropo- phage » Terrasse du Parc Bâle 2008	4'500	NEONS III	Concours international pour deux interventions artistiques sur les toitures de Plainpalaïs. Lauréats 2008: Sisei Xhafa et Nic Hess (jury concours honoraires, préparation en collabo- ration avec le Fonds cantonal d'art contemporain)	32'005
POST Frédéric et CLERC Fabien	soutien réalisation projet « MOS-ESSA » performance sonore	2'410	3106610 BOURSES ARTISTIQUES (FMAC)		
REY Christophe	versement T1 accompte réalisation projet photographique	2'103	LUPPERT Beat	Bourse Berthoud 2009	10'000
JOLY Alexandre	soutien réalisation exposition « Good will or ill will » à ar- tenile	5'000	GOVEINBACH Christian	Bourse Lüssignol-Chevalier et Galland 2009	10'000
GERSTER Hélène	production d'œuvre dans le cadre d'un séjour à Klappéda, Lettonie	7'145	SCHÄTT Patrick	Bourse Lüssignol-Chevalier et Galland 2009	10'000
FROIDEVAUX Sylvain	production d'une performance-installation « Pot-au-feu du Général de Gaulle »	2'000	BONVIN Laurence	Bourse artiste de plus de 35 ans, lauréate ex-aequo	17'500
FAULON Laurent	réalisation d'un projet artistique dans le cadre d'un séjour à Gyumri, Arménie	6'000	FRUHLHAUF Serge	Bourse artiste de plus de 35 ans, lauréat ex-aequo	17'500
VALDI Pierre	production d'œuvres pour exposition au Swiss Institute New York, USA	5'000	Duplex espace d'art contemporain	Bourse médiateur en art contemporain	5'000
SOUTIENS À LA PUBLICATION			3204000 Promotion de la recherche scientifique (CHF 10'000.-)		
Centre d'édition contemporaine	Publication d'un catalogue retrospectif de l'institution_effet papillon 1989-2006	10'000	M. Miguel Rodriguez-Posada	Étude des chaux-souris	3'600
PERRET Mai-Ithu	publication d'un catalogue monographique de l'artiste	10'000	Mme Nicole Weyeneth	Étude des chaux-souris, Londres	900
URBAN Janos	publication d'un catalogue monographique de l'artiste	5'000	3301000 Bibliothèque et discothèques municipales		
COMMANDE ART PUBLIC			Prix Mini-Livre		500
Fil du Rhône	prise en charge 50% honoraires Ellen Versluis nouveau projet artistique Pont de la Machine_EDR	5'750	3302000 Bibliothèque de Genève (CHF 20'600.-)		
Passage des Grottes	soutien Fmac à la publication de la plaquette éditée par la HEAO consacrée aux projets artistiques conçus pour la réfec- tion du passage des Grottes (concours organisé par le Fmac)	15'000	Société de géographie de Genève		2'720
AMR	solo intervention artistique de Georges Schwabedel pour le bâtiment de l'AMR	10'000	Société de physique et d'histoire naturelle		17'160
NEONS II	Concours international pour deux interventions artistiques sur les toitures de Plainpalaïs. Lauréats 2007: Dominique Gonzalez-Freder et Christian Jankovski (jury concours ho- noraires, préparation en collaboration avec le Fonds cantonal d'art contemporain)	102'667			

Liste des expositions temporaires

(l'astérisque * = signale des expositions donnant lieu à la publication d'un catalogue d'exposition ou de collection éditée ou co-éditée par les MAH en 2008.)

Musées	Expositions	Visiteurs 2007	Visiteurs 2008	Différence
Musée d'art et d'histoire	8	184'979	206'820	+21'841
Musée Rath¹	1	36'053	3'718	-32'337
Musée Ariana	5	83'541	57'278	-26'263
Maison Tavel	4	44'484	42'529	-1'955
Musée de l'horlogerie	-	(Musée fermé)		
Cabinet des estampes²	1	3'961	1'702	-1'989
Total³ (dont 12 inaugurées en 2008)	19	352'748	312'045	-40'703

- ¹ Le Musée Rath a fermé ses portes pour travaux de rénovation depuis le 14 janvier 2008.
- ² Le CdE a fermé ses espaces au public pour rénovation depuis le 31 mars 2008.
- ³ Les présentations thématiques de la BAA, de plus modeste ampleur, ne sont pas prises en compte ici.

Nouvelles salles d'expositions permanentes inaugurées en 2008

- Maison Tavel, nouvelle salle des têtes sculptées, inauguration le 29 janvier 2008
- MAH, l'Italie avant Rome, Département d'archéologie, inauguration le 9 septembre 2008
- MAH, Département des beaux-arts: nouvel accrochage, inauguration le 9 septembre 2008

Bâtiment de la rue Charles-Galland 2 (MAH)

Le Musée d'art et d'histoire a proposé huit expositions temporaires, d'ampleurs différentes, dont 6 inaugurées en 2008:

- *Parures au quotidien. Bijoux anciens et bibelots précieux du Musée de l'horlogerie et de l'émallerie*, du 24 mai 2007 au 20 janvier 2008,
- *Patrimoine en danger. De Véronèse à Picasso*, du 30 novembre 2007 au 30 mars 2008 (accrochage temporaire d'une sélection d'œuvres significatives de la collection des beaux-arts, suite à l'effondrement d'une corniche et à la fermeture au public du niveau beaux-arts),
- **Des Alpes au Léman. Images de la Préhistoire*, du 14 mars au 26 octobre 2008,
- **Le profane et le divin. Arts de l'antiquité. Fleurons du Musée Barber-Mueller*, du 15 mai au 31 août 2008,
- *Dix écoles d'horlogerie suisses. Chefs-d'œuvre de savoir-faire*, du 10 septembre 2008 au 11 janvier 2009,
- **Akhenaton et Nefertiti. Soleil et ombres des pharaons*, du 17 octobre 2008 au 1^{er} février 2009,
- **Peintres et voyageurs russes du XIXe siècle. Collections du Musée d'art et d'histoire de Genève*, du 3 décembre 2008 au 15 février 2009,
- **Issus islamiques. Collections du Musées d'art et d'histoire de Genève*, du 4 décembre 2008 au 19 avril 2009.

Musée de l'horlogerie et de l'émallerie

Les activités scientifiques et administratives liées aux missions de l'institution s'y poursuivent, en dépit de la fermeture des lieux au public, prononcée à la suite du cambliologie de novembre 2002. La conservation a poursuivi son programme d'exposition au MAH avec *Dix écoles d'horlogerie suisses. Chefs-d'œuvre de savoir-faire*, du 10 septembre 2008 au 11 janvier 2009.

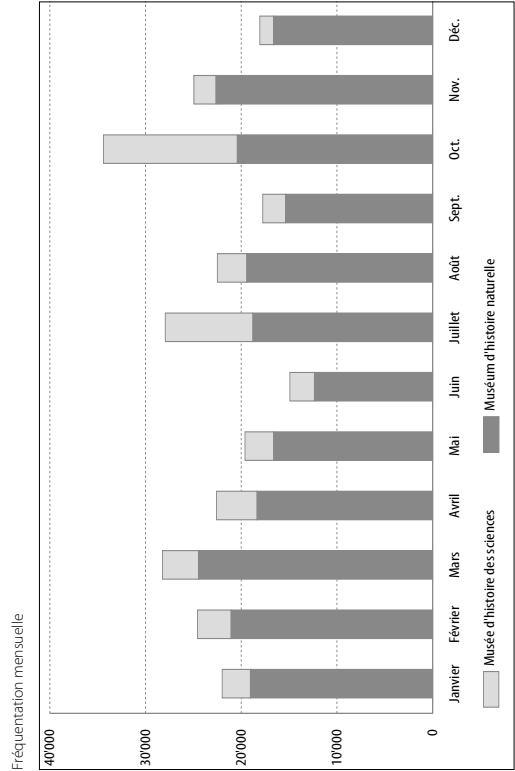
Musée Rath	Maison Tavel
Le Musée a fermé ses portes au public le 14 janvier 2008 pour travaux de rénovation (réouverture avril 2009) - <i>Philippe de Champagne (1602-1674). Entre politique et dévotion</i>, du 20 septembre 2007 au 13 janvier 2008 (19 299 visiteurs et visiteuses au total, dont 3 718 en 2008).	Quatre expositions temporaires, dont trois inaugurées en cours d'année, ont été proposées à la Maison Tavel, qui a accueilli une exposition du Cabinet des dessins pendant les travaux de rénovation de l'étage des beaux-arts au MAH. - <i>Scénographie et modernité: dessins du Genevois Adolphe Appia (1862-1928)</i>, du 30 avril au 17 août 2008. Expositions-dossiers : - <i>Sous le signe de l'aigle et de la clé. Objets aux armoiries de Genève</i>, du 4 mai 2007 au 30 mars 2008, - <i>Le dossier archéologique de la Maison Tavel</i>, du 30 janvier au 23 mars 2008 puis du 30 septembre 2008 au 15 février 2009, - <i>Autour d'un bûteuil du Palais Eynard</i>, du 30 avril 2008 au 29 mars 2009.
Musée Ariana	Cabinet des estampes (CdE)
Le Musée Ariana a organisé cinq expositions temporaires, dont trois ont été inaugurées en 2008 : - <i>Marcouville. La forêt de verre</i>, du 31 mai 2007 au 28 janvier 2008, - <i>Jean-Claude de Crousaz. Céramique</i>, du 6 septembre 2007 au 11 février 2008, - <i>Beautés fragiles: les coups de cœur d'un collectionneur. Porcelaines et talences du XVIIIe siècle</i>, du 10 avril au 28 septembre 2008, - <i>Collection contemporaine et mécénat. Première présentation publique d'acquisitions récentes, hommage aux donateurs</i>, du 9 juin 2008 au 1^{er} mars 2009, - <i>*La porcelaine de Herend. L'or blanc de Hongrie</i>, du 13 novembre 2008 au 9 mars 2009.	En raison des travaux de rénovation intérieure entrepris à la Promenade du Pin's (ouverture du chantier en septembre) le CdE a fermé ses espaces au public à la fin de l'exposition : - <i>*Chants exploratoires Minotaure. La revue d'Albert Skira (1933-1939)</i>, du 30 novembre 2007 au 30 mars 2008.

Bibliothèque d'art et d'archéologie	Expositions présentées à l'étranger
La Bibliothèque d'art et d'archéologie et sa filiale, la bibliothèque du Musée Ariana, ont reçu 11 875 lecteurs-rices/consultant-e-s. 17 863 ouvrages ont été prêtés et 22 858 consultés en salles de lecture, soit un total de 40 721 ouvrages vus par des usagers et des usagères de la BAA. La consultation et le prêt sont en légère hausse. La fréquentation est stable malgré les fermetures en décembre 2008 et janvier 2009 pour la migration du logiciel Virtua et la fermeture de la Médiathèque dès le mois de décembre 2008 en raison des travaux de rénovation intérieure du bâtiment. Pour cette même raison, la BAA n'a pas organisé de nouvelle présentation thématique en 2008 : - <i>Un art enlantin : livres pour enfants illustrés par les artistes</i>, proposés depuis le 26 novembre 2007, s'est achevée le 31 mai 2008.	- <i>Roland Petit à l'Opéra de Paris, Palais Garnier, Paris</i>, du 12 janvier au 21 avril 2009, nouveau concept à partir de l'exposition <i>Zizi Jeanmaire – Roland Petit. Un patrimoine pour la danse</i>, présentée au Musée Rath du 4 avril au 12 août 2007. En partenariat : - <i>Alexandre Perrier (1862-1936)</i>, Kunstmuseum de Soleure, du 15 août au 23 novembre 2008. Présentation à Genève en 2009.

Muséum d'histoire naturelle

Fréquentation

Fréquentation annuelle	
Musée d'histoire des sciences	52 374
Muséum d'histoire naturelle	225 075
Total	277 449



LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)

Comptes rendus 2008

6407

Autorités, départements et services municipaux

	ACE	ACH	Azn	ARC	ASU	BAT	BGE	BMU	CA	CDG	CFI	CGE	CIV	CJB	CM	CMAI	DC	DCA
	Administration centrale	Service des achats et impressions	Agenda 21	Service d'architecture	Service des assurances	Service des bâtiments	Bibliothèque de Genève	Bibliothèques et discothèques municipales	Conseil administratif	Contrôle de gestion	Contrôle financier	Comptabilité générale et budget	Office de l'état civil	Conservatoire et jardin botaniques	Conseil municipal	Centrale municipale d'achat et d'impression	Département de la culture	Département des constructions et de l'aménagement
	DEJ	DEUS	DFL	DG	DPE	DRH	DSIC	ECO	ENE	FUN	GCI	GIM	LEX	LOM	MAH	MEG	MHN	MHS
	Délégation à la jeunesse	Département de l'environnement urbain et de la sécurité	Département des finances et du logement	Direction générale	Délégation à la petite enfance	Direction des ressources humaines	Direction des systèmes d'information et de communication	Service des écoles et institutions pour l'enfance	Service de l'énergie	Service des pompes funèbres et crématoires	Service du génie civil	Gérance immobilière municipale	Service juridique	Service logistique et manifestations	Musées d'art et d'histoire	Musée d'ethnographie	Muséum d'histoire naturelle	Musée d'histoire des sciences
	SAAC	SAM	SAPP	SAT	SEEP	SEVE	SIS	SJS	SOC	SPC	SPO	SPS	SRE	TAX	URB	VVP		
	Service aux artistes et acteurs culturels	Service d'aménagement urbain et de la mobilité	Service d'assistance et de protection de la population	Service administratif et technique	Service de la sécurité et de l'espace publics	Service des espaces verts	Service d'incendie et de secours	Direction et secrétariat du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports	Service social	Service de la promotion culturelle	Service des sports	Direction et secrétariat du département des sports et de la sécurité	Service des relations extérieures	Taxe professionnelle	Service d'urbanisme	Voie – Ville propre		

Autres abréviations usuelles

ACAM	Association des cadres de l'Administration municipale	CCMWL	Commission consultative de mise en valeur du livre	DIP	Département de l'instruction publique
ACG	Association des communes genevoises	CEPTA	Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal	ENSSIB	Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
AEHR	Association pour l'étude de l'histoire régionale	CEVA	Comavin-Eaux-Vives-Artemasse	FAPSE	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
AFC	Administration fiscale cantonale	CFF	Code de frais par éléments	FGC	Fédération genevoise de coopération
AIME	Association internationale des maîtres francophones	CFF	Chemins de fer fédéraux	FHUAT	Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire
AIMP	Accord intercantonal sur les marchés publics	CHF	Franc suisse		
AM	Agent municipal	CESID	Certificat de formation continue en information documentaire		
AMS	Association des musées suisses	CCO	Commission de l'information et de la communication	FMAC	Fonds municipal d'art contemporain
API	Association pour le patrimoine industriel	CIG	Centre d'iconographie genevoise	FSASD	Fondation des services d'aide et de soins à domicile
ASM	Agent de sécurité municipal	CMWS	Commission des monuments de la nature et des sites	HEAA	Haute école d'arts appliqués
B	Budget	COATTRIM	Comité d'attribution immobilière	HEG-ID	Haute école de gestion - information documentaire
BAC	Bâtiment d'art contemporain	CODIR	Comité de direction	HES	Haute école spécialisée
BBS	Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses	COGESIM	Comité de gestion immobilière	IDEA	Instrument de description électronique des archives
BFQ	Budget financier quadriennal	CP	Commission du personnel	IMV	Institut et musée Voltaire
BIPE	Bureau d'information petite enfance	CPR	Cours de réanimation cardio-pulmonaire	IPE	Institution de la petite enfance
BW	Business warehouse	CRER	Centre de rééducation et d'enseignement de la Roseiraie	ISI	Intégration des systèmes d'information
C	Comptes	CVSC	Conférence des Villes suisses en matière culturelle	KCHF	Milliers de francs suisses
CARTS	Commission des arts et de la culture	DDP	Droit de superficie distinct et permanent	LAC	Loi sur l'administration des communes
CASS	Centres d'action sociale et de santé	DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	MAC	Manifestation d'art contemporain

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)

Comptes rendus 2008

6409

Mios	Millions de francs suisses	PGEE	Plan général d'évacuation des eaux	SIG	Services industriels de Genève
OCE	Office cantonal de l'emploi	PIQ	Plan informatique quadriennal	SIPV	Système d'information du Patrimoine Vert
OCM	Office cantonal de la mobilité	PLCP	Plan directeur des chemins pour piétons	SITG	Système d'information du territoire genevois
OCPA	Office cantonal pour personnes âgées	PLQ	Plan localisé de quartier	SITV	Système d'information du territoire de la Ville
ODT	Office fédéral du développement territorial	PR	Proposition de crédit d'investissement du Conseil administratif	TCMC	Tram Cornavin, Meyrin, CERN
OCoAE	Office communal de l'approvisionnement économique		destinée au Conseil municipal	TCOB	Tram Cornavin, Onex, Bemex
OMS	Organisation mondiale de la santé	PRV	Plan quadriennal de renouvellement des véhicules et engins	TGSA	Tram Grand-Saconnex
PAQ	Plan d'achats quadriennal		(hors SIS & voirie)	TPG	Transports publics genevois
PB	Projet de budget	PS	Plan de site	TSHM	Travailleurs et travailleurs sociaux hors murs
PAP	Procédure d'approbation de plans	RALAC	Règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes	TSR	Télévision suisse romande
PDTG	Plan directeur des transports en commun			UAC	Unité d'action communautaire
PETS	Programme d'emplois temporaires spéciaux	RESSI	Revue électronique suisse de science de l'information	UACP	Unité d'action communautaire de proximité
PFI	Plan financier d'investissement	SEF	Scène Ella Fitzgerald	UOG	Université ouverte de Genève
PGCP	Planification générale de la protection civile communale	SIDIT	Systèmes d'information des infrastructures de télécommunication	ZIC	Zone industrielle de Châleaine (anciennement SIP)

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AGT). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, d'aucuns ont lancé, à la cantonade, qu'avec des comptes aussi excellents il n'y avait rien à dire et qu'il fallait les renvoyer sans autre forme de procès à la commission des finances et dans les commissions spécialisées... Eh bien, tel n'est pas l'avis du groupe A gauche toute! qui entend donner son avis sur la question.

Je rappellerai – et pardon si c'est une antienne – que nous avons énoncé que le budget 2008 avait été sous-évalué et que la frilosité budgétaire du Conseil administratif, dans un contexte où l'économie connaissait encore un taux de croissance de 2%, relevait de l'absurde. Les faits nous ont donné raison puisque la Ville enregistre un excédent record de plus de 155 millions de francs!

Je rappelle que le groupe A gauche toute!, fort de cette analyse, avait plaidé pour la fin du *personal stop*, le maintien des prestations municipales en faveur des bénéficiaires de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) et l'augmentation du budget des investissements. Or, vous le savez bien, nous n'avons été entendus que sur un point, très important, voire essentiel pour nous, mais pas sur les deux autres.

Et parlant d'investissements, les 66 millions dépensés nous laissent songeurs, car nous sommes loin d'avoir atteint le plafond budgétisé de 95 millions qui nous paraissait, il y a une année, déjà insuffisant. Nous regrettons ce rythme d'escarrot dû en partie à un effet retard de la matérialisation des crédits votés en 2004, 2005 et 2006 et à un rythme d'exécution qui n'est pas le seul fait des procédures d'adjudications, mais également – car la balle est aussi dans notre camp – au traitement poussif de certains dossiers en commission. Il suffit de penser à la lenteur avec laquelle le quatrième plan financier d'investissement est examiné dans certaines commissions alors même que nous allons recevoir très prochainement le cinquième du même nom!

Cette situation doit nous conduire, dans la période de récession que nous connaissons, à prioriser la réalisation d'un certain nombre d'investissements votés ou à voter à caractère anticyclique et nous pensons que le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), le skate-park de Plainpalais, la patinoire des Vernets ainsi que la réalisation de logements à Sécheron, derrière l'Alhambra, dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives ou sur la parcelle du Cendrier en font partie.

Pour le reste, nous sommes bien évidemment heureux de voir la dette diminuer de 153,6 millions et nous saluons les économies de 5,6 millions qui ont été réalisées dans les groupes 31 dévolus aux biens, services et marchandises. Nous regrettons toutefois que le Conseil administratif n'ait pas réévalué la situation en cours de route en redistribuant, sous forme de crédits extraordinaires, cette manne

fiscale prévisible en faveur des plus démunis qui auraient probablement apprécié que la Ville se montrât plus généreuse au cours d'une année qui entrerait petit à petit dans le cycle de récession que nous connaissons actuellement.

Quid, à cet égard, du crédit de plusieurs millions qui devait nous être présenté pour les prétérités des effets de seuil et les familles monoparentales? Et pour tout dire, nous ne saisissons pas pourquoi, à partir d'un tel boni, le Conseil administratif n'ait pas pensé à mettre en place un «bouclier social» en faveur de la population de notre ville, qui commence à subir de plein fouet les effets de la crise financière déclenchée par les traders fous de Wall Street et de l'UBS en particulier!

Je rappelle que l'Etat, quant à lui, a provisionné plusieurs centaines de millions pour compenser la baisse des recettes fiscales de 2010; une mesure que la loi sur l'administration des communes ne nous permet pas de prendre, mais rien n'interdit de faire preuve d'imagination. D'autres communes, pour d'autres raisons, ont pris dans le passé des mesures compensatoires et, par conséquent, pourquoi ne pas s'inspirer de leur exemple?

Cela dit, nous examinerons avec attention et beaucoup d'intérêt ces comptes budgétaires et financiers 2008 en commission des finances, mais également dans toutes les commissions spécialisées, qui savent souvent bien mieux que la première évaluer la pertinence des comptes en regard du budget du département qu'elles avaient examiné avec beaucoup d'attention.

Le groupe A gauche toute! vous invite donc à leur renvoyer pour cette étude les comptes 2008 sans perdre de temps, car nous allons, sous peu, devoir étudier le budget 2010 en concomitance avec le cinquième plan financier d'investissement.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Pour l'Union démocratique du centre, qui n'avait pas approuvé le budget 2008, notamment en raison du refus de l'ensemble des partis de diminuer la fiscalité, le résultat positif des comptes 2008 n'est pas une surprise. En effet, ainsi que nous le déclarions lors de l'examen de ce budget, les revenus provenant de l'impôt ont été politiquement sous-estimés afin que le Conseil administratif dispose d'un argument spécieux à opposer à notre proposition de diminution de l'impôt.

En bonne démocratie, on attend d'un exécutif qu'il présente des budgets obéissant aux principes de la sincérité. Je dois constater que les revenus du budget 2008 ont été abaissés de plus de 60 millions de francs par rapport aux comptes 2007 en invoquant des difficultés prévisibles. Quelle perspicacité de notre exécutif qui a prévu, dix mois avant tout le monde, la crise de l'été 2008! Or on constate que c'est le contraire qui s'est produit en 2008, puisque les revenus fon-

dés sur les exercices 2007, voire 2006, n'ont pas été inférieurs, mais supérieurs de plus de 120 millions.

Dès lors, dans un souci d'éviter à l'avenir de telles imprécisions et hors toutes polémiques partisans, il nous apparaît indispensable que le projet de budget 2010 obéisse aux principes de réalité et d'objectivité, car c'est bien là le moins que le Conseil administratif doit tant à la population qu'à ses collaborateurs, qui ont su contenir les charges 2008, quand ils ne les ont pas réduites.

La législation sur l'administration des communes stipulant que la commission des finances propose au Conseil municipal sa détermination quant aux comptes, notre groupe y renverra les projets d'arrêtés relatifs à la gestion du Conseil administratif pour l'année 2008.

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs, on ne peut évidemment que se réjouir d'avoir des comptes aussi positifs. Cela dit, avec des prévisions de recettes qui étaient au départ nettement positives – et tant mieux qu'elles le soient encore plus – il n'est pas étonnant qu'on se retrouve avec un tel résultat. Pour nous, démocrates-chrétiens, il nous apparaîtrait beaucoup plus habile, de la part du Conseil administratif, de viser la restriction des dépenses qui ne sont pas vraiment indispensables ou nécessaires, ou qui ne répondent pas à des priorités, sociales par exemple.

Ici, je rappelle la fameuse réflexion sur le budget base zéro, qui pour le moment n'a pas encore été admise par la majorité de ce Conseil, mais nous proposerons aux divers partis de revenir sur cette démarche. Il est bien utile de pouvoir disposer d'un budget par missions et prestations – on sait ce qu'on doit faire, les services qu'on doit offrir à la population – il est utile d'avoir une comptabilité analytique, qui permet de savoir combien coûtent les prestations, il est utile d'avoir un contrôle de gestion. Mais il est encore plus fondamental de remettre en question le rôle de la Ville de Genève, de façon à redéfinir, s'il le faut, ses missions. Peut-être y en a-t-il de nouvelles: avec la pauvreté qui augmente, on peut l'imaginer. Mais peut-être que certaines peuvent être réduites, voire supprimées temporairement.

Ces comptes, que l'on peut accueillir favorablement si on n'analyse pas ce qu'ils représentent, nous, démocrates-chrétiens, considérons qu'il faudra les examiner de très près. Il faudra examiner quelle a été l'évolution des dépenses, pourquoi il y a eu augmentation et, lorsqu'il y a eu diminution par rapport au budget, voir si nous n'aurions pas pu faire encore mieux.

Comme le Conseil administratif nous l'a dit – et comme tous les responsables politiques le disent actuellement en Europe – l'année 2010 ne sera pas facile.

D'aucuns annoncent déjà la reprise et il y aura peut-être reprise dans une partie du pays, mais c'est l'évolution à Genève qui nous intéresse. Or, pour le moment, dans les milieux qui alimentent d'une manière très généreuse les ressources de la Ville, on constate que les pronostics sont négatifs. Par voie de conséquence, 2010, on le sait, va être une année difficile, et il faut nous préparer à avoir une attitude rationnelle en matière de dépenses, sachant que nous devons maintenir en priorité les missions sociales de la Ville de Genève.

En l'état, nous renverrons ces comptes à la commission des finances et aux commissions spécialisées, en leur confiant le soin d'en faire un examen attentif.

M. Mathias Buschbeck (Ve). D'abord, nous souhaitons réagir aux propos que nous avons entendus de la part d'A gauche toute! Nous nous demandons si ses membres ont accepté le budget en décembre 2007 vu le nombre de critiques qu'ils émettent! Nous, les Verts, nous sommes fiers d'avoir voté le budget 2008 et de voir aujourd'hui le résultat de cet exercice. Dans le même ordre d'idées, nous sommes un peu surpris d'entendre que le Conseil administratif aurait dû revenir ici avec des demandes de dépassements, puisqu'il voyait que les comptes étaient bons... En effet, lorsque le Conseil administratif dépense plus, même si les comptes s'annoncent bons, nous lui en faisons le reproche.

Les Verts sont contents de la bonne gestion 2008 que nous retrouvons au niveau des charges et des revenus. D'abord, nous relevons l'excellente maîtrise des charges. Les Verts voudraient féliciter la magistrate en charge des finances, M^{me} Salerno, pour cette excellente tenue: à un million près, nous retrouvons le montant qui avait été budgétisé. Nous espérons la même rigueur pour l'élaboration du budget 2010, qui s'annonce bien plus difficile.

Ensuite, au niveau des revenus, nous enregistrons un excellent boni: 155 millions de francs en plus. Effectivement, nous pouvons remercier la conjoncture, mais nous pouvons également remercier le grand argentier cantonal, M. Hiler, qui fait rentrer l'argent. A ce propos, au niveau du Canton, à chaque fois que la gauche est en charge des finances, les comptes sont dans les chiffres noirs. Par contre, la droite, qui se targue souvent d'une meilleure gestion que la gauche, a souvent été dans les chiffres rouges.

Maintenant, malgré tout, le point rouge de ces comptes, qui a déjà été relevé, c'est le niveau des investissements. Les Verts sont extrêmement déçus de voir qu'environ 60 millions de francs ont été dépensés, alors que nous avions budgétisé plus de 95 millions. Ce chiffre inférieur au niveau des comptes par rapport au budget, nous le retrouvons depuis pratiquement six ans: depuis 2003 nous voyons que l'argent dépensé est en baisse. Nous étions à 160 millions en 2003, à 132 millions en 2004, à 100 millions en 2005, à 91 millions en 2006, à 73 mil-

lions en 2007 et nous atteignons aujourd'hui le plancher de 66 millions. Nous n'avons jamais aussi peu dépensé dans les investissements depuis 2001, et cela alors que nous sommes, depuis quelques mois, dans une situation de crise où il faudrait justement investir pour avoir une politique anticyclique. Il faudrait peut-être que le magistrat en charge des investissements se pose la question de savoir s'il a adopté les bonnes priorités. En effet, comme plusieurs groupes l'ont relevé à d'autres occasions, il est urgent de rénover notre patrimoine, autant au niveau des bâtiments administratifs qu'au niveau des immeubles de logements. Nous avons un énorme retard à ce niveau-là. Il y a des économies potentielles en matière d'énergie et des améliorations de confort à faire au niveau de notre patrimoine immobilier, dont l'état n'est pas digne de la Ville de Genève.

L'autre priorité que nous aurions voulu voir avancée en matière d'investissements, mais nous n'avons rien vu, concerne les aménagements publics et notamment les places de notre ville. Cela fait des années que l'aménagement de la place Longemalle, de la place Neuve, du square Pradier nous semblent au point mort. Les promesses ne sont pas tenues. La plaine de Plainpalais, votée depuis plus d'une année, n'en est même pas encore au stade de l'autorisation de construire! Nous sommes vraiment très déçus de cette politique d'investissement et nous espérons voir la fin de cette chute qui nous voit arriver maintenant à 66 millions, soit pratiquement 20 à 30 fois moins que le Canton, ce qui est vraiment désolant.

Enfin, je dirai un dernier mot au niveau de la méthode par rapport à ces comptes. Nous sommes un peu déçus des documents que nous avons reçus et nous l'avons déjà fait savoir à la magistrature. Effectivement, le Conseil municipal souhaite de plus en plus procéder à une analyse par missions et prestations. Pour cela, il nous faudrait avoir des outils un peu plus performants que simplement des *smiley* sur des missions qu'on a envie de se donner... Il nous faudrait des objectifs, des indicateurs, savoir s'ils sont remplis, à quel pourcentage... Ce travail-là, aujourd'hui, nous ne pouvons pas le faire avec le document que nous avons à disposition.

Le deuxième problème, s'agissant de la méthode, est lié aux deux rapports du Contrôle financier qui vont suivre sur l'audit des comptes. Ces audits ne seront disponibles qu'à la commission des finances. Pour nous, il est difficilement acceptable que des conseillers municipaux aient accès à des documents leur permettant de mieux comprendre les comptes 2008 et que d'autres conseillers ne les aient pas. Il faudrait vraiment se poser la question de la pertinence de ce mode de faire.

Sinon, les Verts se réjouissent également que ces comptes soient renvoyés dans toutes les commissions qui ont traité le budget, puisque celles-ci pourront examiner dans le détail si les missions et les montants budgétés ont été tenus.

Pour cela, les Verts vous demandent de renvoyer les comptes dans toutes les commissions.

M. Olivier Fiumelli (R). D'abord, je rappellerai juste le contexte pour les spectateurs de TV Léman bleu, qui risquent d'être un peu surpris qu'aujourd'hui nous nous félicitons de l'excellent bénéfice des comptes 2008, alors que tout le monde parle de la crise et des difficultés pour les finances publiques. Pour clarifier le débat, je précise que nous parlons bien des comptes de l'exercice 2008 et non pas des comptes 2009, voire du budget 2010.

Ensuite, je dirai que ces comptes n'ont pas encore été audités par l'auditeur de la Ville, à savoir son Contrôle financier, et qu'il est toujours un peu délicat de parler de comptes non vérifiés. C'est là une anomalie propre à la Ville, car dans n'importe quelle autre collectivité publique ou dans n'importe quelle entreprise, en principe, l'assemblée générale, respectivement le Conseil municipal ou le Grand Conseil, examinent des comptes audités.

Cela dit, nous, les radicaux, sommes un peu surpris par l'autocongratulation du Conseil administratif dans ces documents, ainsi que par l'autocongratulation de la majorité Alternative au sujet de ces comptes 2008. En effet, le Conseil administratif, comme n'importe quel exécutif, n'est absolument pour rien dans les excellentes recettes fiscales, n'est strictement pour rien dans l'exceptionnelle conjoncture économique que nous avons connue depuis 2004-2005 et qui s'est achevée en 2008. Les résultats excellents qui nous permettent d'avoir un bénéfice extraordinaire ne sont imputables qu'à l'économie et aux entreprises genevoises, qui ont excellemment bien travaillé en 2008.

Par rapport à la maîtrise des charges, nous pourrions effectivement féliciter le Conseil administratif, mais nous devons aussi relever que celui-ci n'a absolument pas le choix, puisque la maîtrise des charges appartient totalement au Conseil municipal qui vote les budgets. Le Conseil administratif n'a pas la possibilité de déroger au budget que nous avons voté, sauf exception. Il n'y a donc pas à se féliciter de cette maîtrise des charges, qui est, selon nous, la moindre des choses!

Pour répondre à M. Buschbeck, qui constatait que, lorsque la gauche est aux finances, les comptes vont toujours mieux, je dirai qu'il a raison, mais que, pour la droite, c'est la faute à pas de chance! (*Exclamations.*) En effet, quand M^{me} Calmy-Rey est arrivée au Département des finances cantonal, la conjoncture est repartie; puis, quand M^{me} Brunschwig Graf a repris ce département, la conjoncture a baissé. Nous espérons que cette malchance cessera une fois. Et nous verrons ce que la gauche au pouvoir va faire dans les temps difficiles qui s'annoncent...

A gauche toute! a évoqué des recettes sous-évaluées. J'aimerais quand même rappeler que le budget qui a été voté ne concernait que les revenus 2008. Or les

revenus imputables au seul exercice 2008 ont été complètement dans la cible. A ce titre-là, le budget 2008 était tout à fait honnête et conforme aux comptes. Il n'y a eu aucune sous-estimation. Le résultat exceptionnel, l'augmentation des recettes comptabilisées en 2008, est imputable aux correctifs budgétaires qui ont eu lieu depuis les exercices 2005, 2006, 2007. Il n'y a donc eu absolument aucune manipulation, aucune sous-évaluation intentionnelle de la part du Conseil administratif.

A ce sujet, le groupe A gauche toute! a aussi proposé que la Ville fasse comme l'Etat, à savoir une provision pour mettre de côté des cacahuètes pour l'avenir... Je rappelle au groupe A gauche toute! que ce n'est pas la loi sur l'administration des communes qui nous interdit ce type de provision, mais le droit budgétaire. De plus, contrairement à ce que le groupe A gauche toute! a dit, l'Etat n'a absolument pas provisionné son bénéfice aux comptes: il a constitué, non pas une provision, mais une réserve, ce qui n'a rien à voir. Je rappelle enfin que la Ville fait exactement la même chose: elle a constitué en 2008 une réserve grâce au bénéfice, puisque ce bénéfice n'est redistribué à personne et qu'il est imputé totalement à la fortune de la Ville, qui se monte aujourd'hui à 707 millions de francs. La Ville détient donc une réserve pour faire face aux temps difficiles.

Par ailleurs, le groupe radical regrette encore et toujours la forme de ces comptes. Une motion sur le sujet est actuellement pendante et je ne m'étendrai donc pas. Mais nous aurions souhaité une amélioration dans la présentation, notamment par le biais d'un tableau des flux de trésorerie. Cela aurait pu être fait dans le cadre légal actuel – je le précise – et cela nous aurait permis de comprendre l'évolution de la trésorerie de la Ville, en montrant comment celle-ci gère ses investissements, sa dette et comment cette dernière a diminué. En effet, la diminution de la dette d'environ 200 millions nous est expliquée dans les documents budgétaires, mais cela aurait été beaucoup plus pratique pour nous qu'on nous l'explique de manière synthétique dans un tableau de flux de trésorerie.

Je ferai également un commentaire par rapport aux investissements. Tout le monde regrette, nous y compris, la faiblesse des investissements en 2008 par rapport à ce qui était prévu au budget. Il est vrai que la Ville ne tient pas ses engagements en matière d'investissements, en tout cas vis-à-vis du Conseil municipal. Mais nous, les radicaux, nous aimerions bien savoir une fois pour toutes si la faiblesse des investissements de la Ville est due à un problème structurel de l'économie genevoise, qui n'arrive pas à assumer ces investissements, ou si c'est un problème imputable au Conseil municipal, qui travaillerait trop lentement, voire à l'administration qui, elle-même, travaillerait trop lentement. Il y a probablement un peu des trois... Nous aimerions bien avoir une réponse précise sur ce sujet pour que nous puissions prendre les mesures qui s'imposent et, pourquoi pas, faire un audit, une fois ou l'autre, sur cette question.

Le groupe radical a encore un autre regret, c'est que la partie «missions et prestations», notamment les objectifs qui sont décrits dans ce document, soit toujours, selon nous, extrêmement lacunaire. Nous regrettons qu'il n'y ait eu aucun progrès dans la présentation de cette partie depuis que ce Conseil administratif est entré en fonction, en 2007. Nous attendons toujours que la Ville se dote d'une véritable gestion par objectifs, des objectifs mesurables, vérifiables et sur lesquels nous pourrions avoir des prises de position politiques. Bien entendu, nous discuterons d'une manière plus approfondie en commission de ces missions et prestations et, notamment, de la manière dont la Ville s'engage sur des objectifs, parce que ce volet nous paraît encore trop lacunaire.

Pour conclure, le groupe radical, contrairement à ce qui a été dit par les autres groupes, est opposé au renvoi dans les commissions spécialisées. En effet, nous pensons que l'examen des comptes est la mission de la commission des finances. Les autres commissions en ont d'autres et, surtout, nous ne voyons pas l'intérêt de déranger à plusieurs reprises les fonctionnaires pour leur faire répondre deux ou trois fois aux mêmes questions. Nous trouvons cela totalement inutile. Les commissaires aux finances n'ont qu'à consulter leur groupe ou les membres des autres commissions spécialisées, pour préparer leurs auditions convenablement.

Le président. Je ferai donc voter en deux temps le renvoi à la commission des finances et dans les commissions spécialisées. Mais je rappelle qu'une procédure a été adoptée avec les présidents des commissions spécialisées, pour que les rapports soient rendus plus rapidement à la commission des finances et qu'on évite ainsi d'auditionner deux fois les mêmes personnes...

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le Parti socialiste ne peut évidemment que se réjouir des comptes 2008 et souligner particulièrement les efforts de l'administration municipale dans la maîtrise de ses charges. Là, nous répondrons au préopinant, M. Fiumelli, que, si les recettes fiscales jouent un rôle, il est indéniable aussi que des efforts sont consentis par l'administration municipale. Je citerai notamment la réduction marquée des frais d'impression, en lien avec la rationalisation qui a eu lieu à la Centrale municipale d'achats et d'impression. C'est là une action au sein de l'administration qui a été mise en œuvre par M^{me} Salerno et qui montre qu'une efficacité dans le travail mène à une réduction des charges. Je pourrais aussi citer les économies réalisées sur les charges d'eau, d'électricité et de téléphone.

D'autre part, il faut également relever la bonne gestion et le remboursement de la dette tout en garantissant le maintien des prestations. Nous ne pouvons ici

que saluer l'ensemble du Conseil administratif, son engagement, et plus particulièrement celui de la magistrature en charge des finances. Toutefois, cette situation est également due à l'excellente conjoncture qui a prévalu jusqu'ici et aux rentrées fiscales. Il n'est pas besoin de rappeler que les mois à venir seront difficiles, compte tenu de la situation économique mondiale.

Le Parti socialiste aimerait dès lors formuler deux propositions qu'il soumet à votre réflexion. Premièrement, compte tenu des économies de plus de 8,9 millions de francs réalisées sur les charges de personnel, le Parti socialiste souhaiterait affecter une partie du boni au versement de la demi-annuité restante au personnel, conformément au vote du budget 2009. Cette solution aurait l'avantage de s'inscrire aux comptes 2009 et nous laisserait libre de tout engagement pour la préparation du budget 2010, et donc plus à l'aise pour financer les prestations à la population, compte tenu du fait que tout le monde nous annonce que la préparation du budget 2010 sera difficile au vu de la crise économique.

Nous soumettons une deuxième proposition à votre réflexion. L'examen du budget 2009 révèle que 25 millions de francs qui ont été prévus pour les investissements ne sont pas autofinancés. Or il est inutile de rappeler ici combien il est important d'investir, et cela encore plus en temps de crise et en vertu de la politique anticyclique que nous devons mener, dans la rénovation du patrimoine bâti, du patrimoine financier notamment. Nous proposons donc d'affecter 25 millions de ces bonis pour compléter le montant dévolu aux investissements, afin que la totalité de ceux-ci soit autofinancée et que nous n'ayons pas à contracter d'emprunts et, donc, pas à augmenter la dette. Une action efficace en matière de rénovation et de construction de logements relève de notre responsabilité et nous avons là les moyens d'assurer des logements de qualité à des loyers abordables pour la population, tant pour les plus démunis que pour la classe moyenne.

En fait, l'argent est là, nous l'avons, puisque nous votons chaque année 20 millions, et les entreprises du bâtiment sont prêtes à relever le défi. D'ailleurs, même si l'administration ne devait pas avoir les moyens humains suffisants, nous pourrions proposer des solutions innovantes en mandatant, en ces temps de crise, des jeunes bureaux d'architecture, qui pourraient contribuer à relever les défis de cette politique anticyclique et à utiliser complètement ces 20 millions que nous votons chaque année et qui ne sont pas utilisés. Si vraiment nous voulons mener une politique anticyclique, nous pouvons le faire essentiellement à travers les investissements et la construction. À cet égard, la priorité devra être accordée aux 16 bâtiments qui sont considérés dans un très mauvais état selon la méthode Stratus, c'est-à-dire en dessous d'un seuil minimal acceptable, sans compter les autres immeubles où nous pourrions anticiper des travaux de rénovation, qui seraient ainsi plus légers et qui permettraient d'éviter que ces bâtiments ne tombent dans un état de dégradation plus important.

Nous sommes convaincus que le Conseil administratif, plus particulièrement M. Pagani, saura nous suivre sur cette question, puisqu'il a manifesté, lui aussi, une volonté affirmée dans le domaine. Nous pensons que cela correspond également aux investissements en faveur des concepts énergétiques que nous avons déjà votés et qui seront mis en œuvre sur certains de ces bâtiments.

Avec ces deux propositions, le Parti socialiste propose donc d'affecter 30 millions sur les 155 millions de boni... Je vois M. Fiumelli secouer la tête: je sais bien qu'il y a des réserves au niveau comptable, mais nous sommes convaincus qu'en cette période de crise, où le gouvernement cantonal prend lui-même des mesures sérieuses de politique anticyclique, il est tout à fait possible de négocier avec le Conseil d'Etat. En effet, il ne s'agit pas de nouvelles dépenses. Il s'agit, d'une part, de faire ce à quoi le Conseil municipal s'est engagé lors du vote du budget 2009 et, d'autre part, de préparer des projets de rénovation ambitieux et de qualité au niveau architectural, grâce à un travail conjoint avec les architectes et entreprises du bâtiment. Nous sommes sûrs que le Conseil d'Etat saura entendre les arguments qui seront développés par le Conseil administratif et nous nous réjouissons de discuter de ces propositions en commission des finances et en commissions spécialisées.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral se réjouit que les chiffres soient bons. Mais il faut quand même dire un mot du contexte entourant les comptes 2008 et les rentrées fiscales correspondantes. Nous avons entendu dans cette enceinte que ces résultats étaient dus à l'excellente gestion du Conseil administratif, une gestion de crise déjà en place. Non, les comptes de la crise seront pour plus tard, notamment lorsque nous examinerons ceux du budget irresponsable 2009 que la majorité du Conseil municipal a voté en décembre 2008. Là, nous reparlerons de la bonne et saine gestion des gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite! Car des comptes positifs ne dépendent pas tant de la bonne gestion administrative que de la conjoncture et des apports de l'économie privée en termes de rentrées fiscales pour les collectivités publiques.

Faut-il rappeler que 2007, notamment, fut une année importante pour l'économie privée et pour les banques, avec des records qui n'avaient pas été atteints jusque-là? Pour les libéraux, des rentrées fiscales meilleures que prévues, un excédut qui modère les charges pour se retrouver avec un boni, c'est une excellente nouvelle, notamment en termes de réduction de la dette. Mais ce n'est sûrement pas à la gloire du Conseil administratif d'avoir bénéficié jusque-là d'une bonne conjoncture. Les défis pour le Conseil administratif de gauche et la majorité du Conseil municipal sont pour demain. Nous ne ferons donc pas ici l'apologie de l'un ou de l'autre, comme nous ne ferons pas le débat technique sur les propositions du groupe socialiste, ni le débat sur le budget 2010, puisque nous aurons largement le temps de le faire en temps voulu.

Pour ce qui est des comptes 2008, nous rappellerons simplement que nous attendons des comptes qu'ils soient corrects; c'est le minimum qu'on puisse attendre d'une collectivité publique. Là, je rejoins mon collègue radical sur le fait qu'il est particulier d'étudier des comptes qui n'ont même pas été audités, mais soit! Nous les examinerons dans les différentes commissions, en soulignant que nous aimerions un peu plus de rigueur quant à la méthode et à la forme.

Nous renverrons donc ces comptes aux différentes commissions spécialisées et à la commission des finances. Nous examinerons avec vigilance la manière dont l'argent a été dépensé dans le cadre du budget, que nous n'avions d'ailleurs pas voté. Puis, à la suite de cet examen, nous nous ferons une opinion sur ces comptes 2008. Mais, ce soir, il nous semble qu'il n'est pas l'heure de faire le débat budgétaire 2010 ni de discuter de propositions concrètes concernant ces comptes 2008.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne m'attarderai pas sur le fond, puisque M. Pattaroni a donné notre position avec toute la pertinence qu'on lui connaît. Mesdames et Messieurs, j'aimerais en revanche insister sur la forme et sur la méthode que nous sommes en train d'adopter. Pour la plupart, vous préconisez un renvoi des comptes aux commissions spécialisées. Or j'aimerais vous rappeler que nous allons devoir étudier le budget 2010 dans ces mêmes commissions spécialisées. Vu le temps que nous prend l'analyse des comptes, je l'ai dit et je l'affirme une nouvelle fois, à mon sens, c'est un exercice répétitif et inutile, dans la mesure où nous savons nous organiser, où nous sommes capables de déléguer les compétences et les mots d'ordre à nos commissaires à la commission des finances. Voilà pourquoi nous devrions renvoyer les comptes à la seule commission des finances, ce qui nous ferait gagner du temps et nous permettrait d'aborder les sujets d'importance dans la conjoncture économique actuelle.

Monsieur le président, je vous demande donc de mettre au vote tout à l'heure cette proposition, c'est-à-dire de distinguer le renvoi aux commissions spécialisées et le renvoi à la commission des finances. J'en appelle à la sagesse de mes collègues, en prévision des travaux à mener sur le budget, qui nous prendront beaucoup de temps compte tenu de la conjoncture économique actuelle difficile.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je serai assez brève, puisque je ne m'exprimerai que sur la dette. Durant les vingt dernières années, la lutte contre les fluctuations conjoncturelles a été occultée par la théorie dominante selon laquelle l'Etat et les collectivités publiques devaient assurer l'équilibre des recettes et des dépenses. Nous sommes en train de vivre les conséquences de cette posture.

Nous pouvons refuser le chantage à la dette qui a été pendant si longtemps l'épée de Damoclès brandie par les tenants de l'orthodoxie comptable libérale, et qui avait comme unique but de remettre en cause les véritables missions de l'Etat et des entités qui le constituent, à savoir redistribuer de manière égalitaire les richesses produites. Cette redistribution se fait au travers, notamment, des subventions aux hôpitaux, aux écoles, à la recherche, au soutien des populations les plus fragiles, à la construction de logements sociaux, etc. Aujourd'hui, ceux qui voulaient remplacer l'égalité par l'équité vont devoir revoir leur jugement.

Mesdames et Messieurs, le dogme libéral ne fonctionne pas et on ne gère pas une collectivité publique comme le carnet du lait, contrairement à ce que vous avez pensé pendant si longtemps. Si les dépenses courantes doivent être couvertes par les recettes courantes – là, personne n'en disconvient – il est normal de financer les nouveaux investissements en ayant recours à l'emprunt. La dette est donc inéluctable, voire nécessaire.

Lorsque les comptes présentent un déficit lié à un excédent de dépenses courantes sur les recettes, ou plus précisément – Monsieur le président, là, je m'adresse à M. Fiumelli – lorsque le solde primaire présente un déficit, se pose alors la question de l'endettement. Mais c'est loin d'être le cas en ce qui nous concerne aujourd'hui. Non seulement nous n'avons pas de dette de fonctionnement, mais nous bénéficions d'un boni qui est le fruit de non-dépensé et de la conjoncture relativement bonne durant la première partie de l'année 2008. Tout cela a déjà été dit.

La doxa voudrait qu'il faille préserver les générations futures des conséquences d'une dette trop importante. Mais ne serait-il pas plus permanent, à l'orée d'une des crises les plus violentes que le monde ait jamais connue, de se demander s'il est bien dans l'intérêt de ces générations futures de bloquer des investissements dont elles tireraient profit à long terme? Il revient alors aux politiques de refuser le chantage à la dette et de prendre leurs responsabilités devant une population qui attend de celles et ceux qu'elle a élus qu'ils remplissent la tâche qui est la leur. Je la rappelle: redistribuer les richesses produites plutôt que de les gérer au profit d'une dette qui n'en est pas une!

Je ne doute pas que la droite sursaute à l'énoncé de ces propos, mais dois-je rappeler que leur méthode infaillible n'a été rentable que pour un petit nombre? Pour le reste, cela nous a conduits et cela a conduit le monde entier dans le mur!

Quant au contribuable, le contribuable suisse et genevois, notamment, s'il est une chose qui pèsera lourd dans son futur, ce sont probablement les 60 milliards de francs que l'on vient de donner à l'UBS pour sauver soi-disant cette banque! Le Conseil fédéral, je ne sais pas comment cela a été possible, comme une bande de baladins baladeurs, nous a sorti de son chapeau 60 milliards qui n'existaient pas pour le social, parce que le social coûtait trop cher!

Aujourd'hui, j'exhorte notre modeste Conseil administratif à ne pas commettre la même erreur et à créer un bouclier social en faveur de ceux qui sont les perdants de cette politique libérale, en affectant une partie du boni. Et peu m'importe que ce soit le boni de cette année ou celui de l'année prochaine, qu'on le fasse comme ceci ou comme cela! L'important, c'est que nous ayons un bouclier social qui prenne en compte les difficultés à venir, et que notre Ville ne se retrouve pas être le théâtre d'une misère qui serait indigne pour son image et qu'on ne peut pas justifier!

M. Olivier Fiumelli (R). Je répondrai d'abord à M^{me} Valiquer Grecuccio et au groupe socialiste que les radicaux sont en faveur des plans de relance. D'ailleurs, nous avons discuté d'une motion émanant de notre groupe sur ce sujet. Le groupe radical a aussi abordé cette question au Grand Conseil et même au Conseil national; nous n'avons donc pas de leçons à recevoir de la part des socialistes. Nous sommes, je le répète, en faveur de mesures de relance intelligentes par le biais des investissements et nous les soutiendrons. D'ailleurs, notre magistrat cantonal a pris des positions qui ont été soutenues par le Conseil d'Etat en la matière. Nous n'avons donc aucun problème à cet égard.

Nous avons un seul bémol par rapport à la proposition de M^{me} Valiquer Grecuccio: pourquoi discuter de mesures que nous allons prendre en 2009 et 2010 sur la base des comptes 2008? Cela n'a strictement rien à voir. Les comptes 2008 sont bouclés, ils sont clos, l'exercice comptable est terminé, il n'y a plus à en parler. Toutes les mesures que nous déciderons en 2009 et 2010 seront comptabilisées en 2009 et 2010. Il est inutile d'y revenir en commission des finances lors du débat sur les comptes 2008.

Maintenant, par rapport aux propos de M^{me} Wenger, nous sommes un peu surpris quand elle dit que notre système social redistribuerait mal les richesses. Je n'ai pas le souvenir qu'un pays comme la Corée du Nord produise beaucoup de richesse pour sa population, à part des armes nucléaires... (*Protestations.*) Vous dites sans cesse que notre système économique nous conduit dans le mur, mais je vous rappelle que nous avons un système social relativement complet et stable, qui assure le bien-être de la population. En 2008, personne n'a dormi dehors contre son gré à Genève et ce ne sera pas le cas en 2009 ni en 2010, grâce notamment à notre magistrat cantonal qui s'occupe bien de la politique sociale dans ce canton!

Ensuite, M^{me} Wenger évoque le chantage à la dette. Je suis tout à fait d'accord avec l'ensemble de vos propos, Madame Wenger: effectivement, il n'y a aucun problème à avoir une dette. Le seul bémol à votre raisonnement, c'est que vous donnez l'impression que cette dette est gratuite. Si la dette était gratuite, on s'endetterait encore plus et cela ne poserait strictement aucun problème...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Ai-je dit que la dette était gratuite?

M. Olivier Fiumelli. Oui, Madame, vous avez considéré, dans votre raisonnement, qu'elle était gratuite. Or la dette de la Ville coûte 60 millions de francs d'intérêts par année! 60 millions, c'est le coût de la politique de la Ville en matière de petite enfance. Sans la dette, nous pourrions doubler le nombre de places de crèche, par exemple.

Par ailleurs, si 60 millions est un montant qui ne vous paraît pas très élevé, le fait est qu'aujourd'hui les taux d'intérêts sont particulièrement bas, heureusement, et qu'ils continueront sans doute à baisser en 2009 et 2010. Mais ils pourraient aussi rapidement augmenter si la conjoncture économique repart et, à ce moment-là, la dette deviendrait vraiment dangereuse. Nous pourrions facilement passer de 60 millions à 120 millions d'intérêts si nous n'y prenons pas garde. C'est pourquoi il s'agit d'être vigilants et de rembourser la dette lors des années de bonne conjoncture, pour pouvoir faire face au service de la dette lorsque cela va moins bien.

J'aimerais enfin rappeler que le modèle économique dont le groupe A gauche toute! fait systématiquement la promotion n'existe pas ou plus, après une triste histoire qui s'est heureusement achevée dans la plupart des pays d'Europe en 1989, avec la chute du Mur de Berlin!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, dans mon intervention liminaire au nom du Conseil administratif, je rappellerai quelques chiffres et les expliciterai. D'abord, le boni aux comptes 2008 se monte à 155 millions de francs, mais ce résultat n'est pas issu de la fatalité. Il s'explique et je m'étonne que vous n'ayez pas été plus nombreux à revenir sur cet élément. Lorsque vous avez voté le budget 2008, vous l'avez voté avec un excédent du compte de financement qui, à l'époque, se montait à 32 millions de francs. Dans son acte le plus politique, en décembre 2007, la majorité du Conseil municipal – les Verts, les socialistes, A gauche toute! – a fait le choix de voter un budget qui avait un compte de financement excédentaire de 32 millions. En plus – et c'était rare, je me souviens que cela avait été souligné à l'époque – ce budget était équilibré au niveau de l'autofinancement des investissements.

Aujourd'hui, nous avons un résultat exceptionnel qui est dû, vous l'avez dit, à la croissance économique, à des recettes exceptionnelles qui ont marqué notamment les années 2006, 2007 et 2008, avec un résultat de 155 millions. Mais une partie de ce bon résultat, on vous le doit, à vous, Mesdames et Messieurs, car c'est vous qui l'avez voulu quand vous avez voté un budget qui, dès le départ, était excédentaire de 32 millions. Vous avez fait le choix politique d'avoir un budget

excédentaire. Celles et ceux qui siègent à la commission des finances le savent pertinemment, comme celles et ceux qui travaillent à l'Etat: les communes n'ont pas la possibilité de faire des provisions et ne peuvent pas affecter une partie du boni. Ce n'est pas qu'elles ne le veulent pas, c'est qu'elles ne le peuvent pas, parce que le Conseil d'Etat ne le veut pas, parce que la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ne le permettent pas.

L'année passée, la question s'est posée au sein du Conseil administratif. Nous savions qu'en 2009 la décontamination des parcelles d'Artamis allait commencer – soit 25 millions à la charge de la Ville – et nous nous sommes dit que, puisque les comptes 2007 allaient être excédentaires, nous allions prendre une partie de l'excédent pour faire une provision en vue de la décontamination d'Artamis. Nous avons écrit au Conseil d'Etat et nous avons reçu une réponse écrite qui nous disait: «Vous ne pouvez pas le faire, vous n'en avez pas le droit. Artamis est un projet commun, nous comprenons la pertinence politique de votre demande, mais ce n'est pas possible!»

Donc, pour en revenir à la volonté du Conseil municipal en décembre 2007, vous avez voulu un budget excédentaire à hauteur de 32 millions avec, forcément, un remboursement de la dette à hauteur de 32 millions, puisque les communes sont contraintes à ce mécanisme-là, que cela leur plaise ou pas.

Cela dit, s'agissant du résultat comptable 2008, des éléments majeurs valent la peine d'être soulignés, et notamment la maîtrise des charges. La maîtrise des charges est un acte volontaire de la part du Conseil administratif et des services. Je pense qu'à droite comme à gauche on peut souligner le fait qu'il y a une réelle prise en compte des volontés des uns et des autres de maîtriser les charges. Celles-ci le sont à hauteur de 14 millions! Je souligne ici un fait important que personne n'a mentionné, c'est que le budget 2008 absorbe aussi un report de charges du Canton vers les communes, qui se monte, pour la Ville de Genève, à 24 millions! C'est là un effort considérable.

Par ailleurs, s'agissant de la croissance économique exceptionnelle des années 2006, 2007 et 2008, on nous fait un procès d'intention en disant que nous présentons des chiffres trafiqués, mal évalués, voire des chiffres que nous saurions pertinemment faux. Mesdames et Messieurs, quand vous regardez dans le détail les estimations de la Ville concernant les recettes 2008, vous constatez qu'elles sont correctes! Là, je pense qu'on pourrait saluer le travail de la Ville et du Canton, ainsi que du groupe d'experts qui nous accompagne, pour ce qui est des prévisions et des perspectives économiques, car la réalité, mouvante, rend ce travail très difficile. Il s'agit d'estimations et il est compliqué d'être dans la cible, mais nous faisons au mieux, parce que nous n'avons aucun intérêt à ne pas être dans la cible. Certaines années, cela se passe très bien, comme aux comptes 2008 où le boni est de 155 millions, mais aux comptes 2003, c'était 30 millions qui manquaient à la facture totale.

La Ville n'a pas intérêt à falsifier les chiffres, à part peut-être pour certains esprits qui pourraient imaginer qu'en année électorale on veuille avoir un meilleur bilan... Reste que, bon an mal an, les collectivités publiques n'y ont pas intérêt. Les chiffres ne sont donc pas falsifiés et nous avons de la chance, puisque les prévisions 2008 étaient correctes. Maintenant, il est vrai que nous avons un grand correctif – 46 millions, j'aimerais qu'on s'en souvienne – qui est le correctif d'impôts des années antérieures. Or cela, la Ville ne peut pas le prévoir, car elle n'est pas l'Administration fiscale cantonale. Et si on peut, à droite comme à gauche, souligner le bon travail fait par l'actuel responsable du Département des finances, M. Hiler, car l'argent rentre vite et bien, il n'en demeure pas moins que nous avons un problème dans notre rapport avec l'Etat, mais j'y reviendrai plus tard.

S'agissant du travail fait par le Conseil administratif avec les départements et les services, de manière générale, nous avons appliqué la politique que vous, Conseil municipal, avez majoritairement voulue. Ce n'est pas juste une politique de réduction et de maîtrise des charges, c'est aussi une politique de solidarité active. Ainsi, la Ville de Genève continue de faire énormément pour l'augmentation des places de crèche; la Ville de Genève a une réelle politique en matière de logement social; la Ville de Genève a une incroyable, extraordinaire, fabuleuse offre culturelle! Je pourrais aussi ajouter la politique sportive, parce que la Ville assume quand même une bonne partie de l'offre sportive du canton et de la région. Vous voyez donc que sur le fond, sur les intentions politiques, le Conseil administratif n'a pas failli à la tâche et n'a laissé personne sur le bas-côté.

D'ailleurs, à la commission sociale et de la jeunesse, lorsque vous étudiez le budget de M. Tornare, puisque c'est évidemment le magistrat qui fait le plus en matière de politique sociale, vous verrez comment il a dépensé l'argent que vous lui avez alloué. Certes, vous verrez qu'il n'a pas dépensé 100% des aides sociales complémentaires, non pas parce que le magistrat ne l'a pas voulu, mais parce que, visiblement, les demandes n'étaient pas au rendez-vous, ou alors le règlement n'est pas en adéquation avec les demandes. Toujours est-il que la politique de solidarité active que vous voulez a été mise en œuvre par le Conseil administratif durant l'année 2008.

Maintenant, le problème que nous avons en matière sociale – et nous l'aurons, Madame Wenger, en 2009, 2010, 2011... – c'est le partenaire avec lequel nous travaillons. Vous dites que la Ville doit mettre en place un réel bouclier social et je vous réponds que, oui, nous le faisons, nous le Conseil administratif de gauche, mais qu'il y a des limites. Quand, au niveau cantonal, des législations défavorisent certains publics – je donne l'exemple de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires (LARPA) et du service du même nom qui aide les familles monoparentales en cas de divorce – la Ville ne peut pas se substituer

au Canton. La Ville agit dans le cadre de ses prérogatives et je pense qu'elle le fait bien. Vraisemblablement, cette année et les suivantes, nous devons faire un effort supplémentaire, mais cela toujours dans le cadre de nos compétences, c'est-à-dire sans nous substituer au Canton, où le parlement de droite vote des lois qui lui ressemblent. Je ne l'en blâme pas, parce qu'il est en cohérence, mais il est clair que ce qui se passe au Canton n'est pas ce qui se passe à la Ville.

Donc, vouloir un bouclier social, oui, mais il y a des limites qui sont celles de l'autonomie communale, pour la Ville comme pour toutes les autres communes. On ne peut pas imaginer une sorte de superville qui pallierait toutes les carences des autres instances cantonales ou fédérales, ou d'autres communes qui n'arriveraient pas à en faire autant. C'est là une difficulté, mais nous faisons le travail pour lequel vous nous avez mandatés, dans la limite des crédits que vous nous allouez. Vous aurez l'occasion de le vérifier de manière spécifique, quand vous étudierez les comptes du département de M. Tornare.

J'en viens maintenant au remboursement de la dette, qui a fait l'objet d'une partie des discussions ce soir. Le Conseil administratif est convaincu qu'en période de croissance économique exceptionnelle il faut rembourser la dette. Il ne s'agit pas de la rembourser pour la rembourser, parce que le remboursement serait un dogme. Ainsi, la dette d'investissements, il faut la rembourser avec les échéances qui ont été celles de l'amortissement de l'infrastructure. En revanche, le problème, c'est que la dette, quand elle atteint le montant que nous connaissons en Ville de Genève, a un poids sur le fonctionnement. Le poids de la dette sur le budget de fonctionnement 2008 que vous aviez voté était quand même de 65 millions, ce qui n'est pas rien.

Là, j'ouvre une parenthèse pour dire qu'à droite on se veut très rigoureux sur les chiffres et qu'on aurait pu noter – M. Fiumelli en premier – que, si le service de la dette était à 65 millions au budget 2008, il est de 58 millions aux comptes 2008. Ce qui veut dire que la stratégie de la Ville de Genève en matière d'emprunts et de variabilisation d'une partie de la dette est bonne. C'est au moment des comptes qu'on doit analyser de manière critique la stratégie de la Ville. Là, on peut dire que le travail accompli – qui n'est pas seulement le mien, mais celui de l'administration, avec une volonté qui était déjà celle de mon prédécesseur – est bon.

Je pense donc qu'au moment des comptes nous devrions être d'accord de dire qu'à une année exceptionnelle correspond un remboursement de la dette. En effet, il vaut mieux que le poids de la dette ne soit plus que de 58 millions, car les 10 millions économisés peuvent être alloués à autre chose. Moi, pour 10 millions, je préfère faire du logement social, des places de crèche, des aménagements pour la mobilité douce, des réaménagements de places, plutôt que de donner cet argent aux banques.

C'est là une politique cohérente et c'est la politique que l'Alternative – la gauche et les Verts – mène en Ville de Genève. Parfois, dans certains débats, j'entends dire que la gauche gaspille les deniers publics, qu'elle ne sait pas ce qu'est la gestion publique, que l'argent sort mais ne rentre jamais... Eh bien, c'est faux, Mesdames et Messieurs! Dans cette législature, à mi-législature, la majorité de gauche au Conseil administratif et la majorité de gauche au Conseil municipal ont remboursé la dette à hauteur de 200 millions. C'est beaucoup et nous devrions en être fiers.

Cela nous permettra, pour les prochains exercices budgétaires, d'imaginer que le budget présenté par la Ville puisse être déficitaire, afin de mener une politique de solidarité active renforcée, d'essayer, dans la mesure de nos moyens et de nos compétences, d'avoir un bouclier social plus fort. Le fait d'avoir pu, dans les années où tout allait bien, où les entreprises étaient prospères – grâce aussi aux consommateurs, à Monsieur et Madame Tout-le-Monde, à vous et moi – le fait d'avoir pu rembourser une partie de la dette, d'avoir été rigoureux sur la gestion, nous permettra, peut-être pour les deux prochains exercices budgétaires, de dire de manière plus sereine, et dans un dialogue attentif avec le Canton, que la Ville peut faire du déficit au compte de fonctionnement et ne doit pas rogner sur les prestations sociales qui nous semblent indispensables. J'imagine que nous serons entendus par le Canton.

De la même façon, j'espère que nous serons entendus par le ministre en charge des finances, David Hiler. Je lui ai écrit que j'aimerais, pour le projet de budget 2010 et vraisemblablement pour celui de 2011, connaître les hypothèses de travail du Canton pour son budget. A ce jour, nous savons ce qui s'échange dans les séances que nous avons avec les autorités cantonales, mais nous ne connaissons pas leurs hypothèses. Il est donc compliqué, faute d'avoir accès aux données sensibles de l'Administration fiscale cantonale, d'arriver à des estimations fiscales qui nous satisfassent – je ne dirai pas qui satisfassent tout le monde, car dans la salle certains ne seront jamais satisfaits... Voilà le souhait de notre commune.

De même, notre commune souhaite pouvoir trouver une issue heureuse au litige qui nous oppose au Canton s'agissant de la loi sur les routes. Je vous rappelle que la facture estimée que nous réclamons au Canton se monte à plus de 100 millions. Ce n'est pas non plus une petite somme.

Enfin, je dirai un dernier mot sur les investissements. Nous avons entendu les doléances des différents groupes, selon lesquelles nous n'investissons pas assez, pas assez vite. Là, Mesdames et Messieurs, il faudrait peut-être faire un mea culpa général. Nous, au Conseil administratif, nous pouvons certainement venir avec de meilleures propositions, qui soient encore plus détaillées et qui répondent à l'avance à toutes vos questions. Et vous, dans les commissions, il vous faudrait

peut-être apprendre à aller à l'essentiel, à travailler un peu plus vite, si vous voulez voir le niveau des investissements augmenter. Aujourd'hui, le trajet ordinaire d'un objet en commission prend, grosso modo, une année. Or, s'agissant de politique anticyclique, si notre commune met près d'une année pour voter un objet, elle va avoir de la peine à mener une politique anticyclique.

Voilà ce que le Conseil administratif souhaitait vous dire. Nous répondrons évidemment dans le détail aux différentes questions qui seront posées en commission des finances et dans les commissions spécialisées. Nous viendrons prochainement, de manière privilégiée, en commission des finances pour commencer les discussions politiques en lien avec le projet 2010, puisque ce résultat comptable exceptionnel ne doit s'apprécier que sur un moyen terme et donc aussi à l'aune des difficultés budgétaires qui nous attendent dans les années 2010, 2011 et vraisemblablement 2012.

Le président. Je vais d'abord faire voter la prise en considération du rapport de gestion et son renvoi uniquement à la commission des finances. Puis, dans un deuxième temps, nous voterons le renvoi aux commissions spécialisées.

Mis aux voix, la prise en considération du rapport de gestion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 60 oui contre 1 non (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi du rapport de gestion aux commissions spécialisées est accepté par 36 oui contre 27 non.

Le président. Les présidents et présidentes des commissions spécialisées ont reçu la procédure d'examen des comptes. Je leur demanderai de respecter les délais pour que la commission des finances puisse procéder aux auditions complémentaires.

M^{me} Wenger suggère de renvoyer à la commission des finances la motion M-846: «2009-2012: sombres perspectives sociales», sans débat de préconsultation. Cette motion, qui figure au point 29 de l'ordre du jour, suivrait le rapport de gestion. Je passe la parole à M^{me} Wenger.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je demande en effet le renvoi sans discussion à la commission des finances pour faire le lien avec les comptes. Je ne pense pas qu'il y ait besoin d'ouvrir la discussion là-dessus, puisque nous l'avons déjà eue le 17 février, au moment où nous avons déposé cette motion urgente...

M. Olivier Fiumelli (R). Monsieur le président, nous sommes opposés à cette motion et donc opposés à son renvoi à la commission des finances.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral est surpris par cette proposition de lier tout à coup un objet aux comptes, sans que cela ait été annoncé lors de la réunion du bureau et des chefs de groupe. L'urgence pour cette motion avait déjà été demandée et refusée par le Conseil municipal. Il n'y a pas de procédure de rattrapage pour renvoyer rapidement cette motion en commission. Sur le fond, nous refuserons cette motion et, sur la forme, je le répète, on ne peut pas dire que cet objet est lié aux comptes sans avoir consulté préalablement le bureau et les chefs de groupe. Je suis désolé, Monsieur le président, vous ne pouvez pas faire voter cela en l'état.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Monsieur le président, je retire ma proposition de renvoyer cette motion à la commission des finances sans débat de préconsultation!

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 septembre 2007 en vue de:

- la constitution d'une servitude de passage à usage des pompiers sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex de la commune de Genève, propriété de la Ville de Genève, sises rue du Grand-Pré 17, en faveur des parcelles N^{os} 5252 et 5251, section Petit-Saconnex de la commune de Genève, sises rue du Grand-Pré 19-21;
- la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex de la commune de Genève, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N^o 5252, section Petit-Saconnex de la commune de Genève.

Ces deux servitudes sont consenties moyennant la cession gratuite à la Ville de Genève d'une partie de la parcelle N^o 5252, section Petit-Saconnex de la commune de Genève, d'une surface de 70 m² environ, l'aménagement de la parcelle cédée aux frais du bénéficiaire et le paiement d'une indemnité unique de 358 500 francs (PR-575 A)¹.

Rapport de M. Christian Zaugg.

La commission des finances, sous les présidences successives de MM. Jean-Marc Froidevaux et Christian Zaugg, s'est réunie à six reprises afin d'examiner cette proposition. Pour ce faire, elle a auditionné M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'unité Opérations foncières, accompagnée de sa collaboratrice, M^{me} Catherine Chappot, ainsi que M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département.

Séance du 22 janvier 2008

Audition de M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'unité Opérations foncières, accompagnée de M^{me} Catherine Chappot, collaboratrice dans le même service

M^{me} Fauconnet Falotti explique d'entrée que la Ville est propriétaire de la zone de verdure que constitue le parc des Grottes et que le projet a été déve-

¹ «Mémorial 165^e année»: Proposition, 2228.

loppé par des privés sur deux parcelles attenantes à cet espace vert. Il s'agit, en l'occurrence, des parcelles N^{os} 5251 et 5252, sises à la rue du Grand-Pré 19-21, sur lesquelles l'atelier de dessin ADAS SA a obtenu, pour le compte des copropriétaires, une autorisation de construire deux immeubles de 38 logements dont 14 habitations mixtes (HM), des arcades commerciales et un garage souterrain. Il a fallu mettre en place une servitude de passage à l'usage du Service d'incendie et de secours, et une servitude de distance et vue droite. La nécessité de créer ces obligations découle de l'exiguïté du terrain à bâtir, compte tenu de l'emprise des constructions en cours de réalisation. En effet, l'implantation des constructions ne suit pas l'alignement prévu par le plan localisé de quartier mais se trouve très proche des limites de parcelles de la Ville de Genève. Cette implantation nécessite, d'une part, le report d'une partie de l'accès pompiers sur les parcelles de la Ville et, d'autre part, l'inscription de la servitude de distance et vue droite sur ces mêmes parcelles. Sur proposition du Département des constructions et des technologies de l'information, un expert-arbitre a été mandaté afin d'établir la valeur d'une contrepartie équitable de ces servitudes. Cette expertise a établi que, en compensation de la cession gratuite d'une portion de la parcelle (70 m²), de l'aménagement du chemin pour le Service d'incendie et de secours et la végétalisation du mur, il convenait de la part des propriétaires de verser à la Ville de Genève une indemnité de 358 500 francs. Le prix qui a été retenu est un prix moyen pour l'ensemble de l'opération, eu égard aux plans financiers déposés, à savoir un montant de 3984 francs par m², ce qui donne, en le multipliant par 90 m², la hauteur de l'indemnité retenue par les différentes parties.

Un commissaire ne comprend pas très bien la façon dont a été calculée la valeur de l'indemnité par rapport aux 70 m² échangés. Il relève que l'on ne se poserait pas la question de la valeur de la parcelle si les servitudes de vue droite n'avaient pas été cédées et s'il avait fallu construire ledit immeuble à l'intérieur de ces limites et avec les contraintes qui pesaient sur ce périmètre. Il aimerait connaître la plus-value de la parcelle N^o 5252 du fait qu'elle a empiété sur le domaine municipal et s'étonne que la Ville ne se soit pas opposée à ces travaux le moment venu.

M^{me} Fauconnet Falotti considère que la Ville a souhaité améliorer l'habitabilité de ces logements, même si cela empiétait sur le domaine de la Ville de Genève.

Ce même commissaire estime qu'il y a eu là un enrichissement du propriétaire au détriment de la Ville et demande, par conséquent, de connaître le montant de la plus-value opérée sur la parcelle N^o 5252.

M^{me} Fauconnet Falotti répondra à cette question par écrit. Elle ajoute, pour répliquer à la remarque d'un commissaire, que la question des servitudes n'était pas entièrement réglée au moment de l'autorisation de construire et elle reconnaît

que ce n'est que lorsque les travaux ont été terminés que le Service d'incendie et de secours a pu se déterminer sur l'accessibilité du chemin.

Un conseiller municipal aimerait savoir comment et par qui l'expert mandaté a été payé.

M^{me} Fauconnet Falotti lui rétorque que, selon les pratiques en usage, chaque partie a versé une quote-part de 50% et elle précise que cela apparaîtra dans les comptes 2007 dans la rubrique «Expertises» à l'unité Opérations foncières.

Une commissaire demande s'il est habituel que la Ville prenne en charge la végétalisation de murs en propriété privée.

M^{me} Chappot lui rétorque qu'il s'agit là d'une pratique fréquente dans le cadre d'un aménagement payé par des propriétaires en bordure d'un espace public.

Séance du 26 février 2008

Le président lit une lettre, datée du 30 janvier 2008 (voir annexe), en réponse à la commission des finances, de M^{me} Marie Fauconnet Falotti, relative à la surface de terrain dont le propriétaire privé aurait pu disposer pour réaliser son projet.

La commission, dans son ensemble, réagit mal au contenu de ce message qui n'apporte aucune réponse chiffrée à la demande de la commission des finances.

Le président écrira une lettre afin d'obtenir le renseignement demandé.

Séance du 15 avril 2008

Le président rappelle que la commission a reçu une deuxième lettre, datée du 7 avril, de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, relative au «sacrifice» consenti par la Ville de Genève et qui ne donne pas d'information chiffrée (voir annexe). Il demande donc aux membres de la commission quelle attitude ils entendent adopter.

La commission mandate son président afin d'obtenir la réponse demandée.

Séance du 26 août 2008

Le nouveau président lit un courrier que M. Pagani, conseiller administratif, lui a adressé en réponse à la question posée par la commission des finances. Il en ressort que son département est incapable d'établir un chiffrage des avantages

économiques qu'aurait tirés le promoteur de la construction d'un immeuble à la rue du Grand-Pré grâce à l'usage accru du domaine public.

De nombreuses réactions se manifestent au sein de la commission. D'aucuns s'étonnent que la Ville de Genève ait consenti à disposer de ses droits à bâtir en faveur d'un particulier sur une base relativement abstraite et, par conséquent, peu claire. D'autres commissaires relèvent que cette opération a été réalisée sous le contrôle d'un expert mandaté par les parties et qu'elle a permis la réalisation d'un certain nombre de logements sociaux.

Après ces quelques échanges, la commission décide de demander une estimation en se fondant sur le cubage des logements réalisés.

Séance du 24 septembre 2008

Le président lit une lettre du Conseil administratif, datée du 22 septembre 2008, sur le même objet (voir annexe).

La commission, remontée contre son contenu, décide de remettre le vote à une date ultérieure.

Séance du 9 décembre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

Le président fait remarquer à M. Pagani que la commission n'a pas apprécié le contenu de la lettre qui lui a été adressée.

M. Pagani relit sa lettre, relève que son contenu n'avait rien de polémique et ne voit pas comment il lui serait possible de calculer un avantage perçu par le promoteur par rapport à une construction qui n'a pas été réalisée.

M^{me} Charollais relève que la Ville a travaillé à partir d'un dessin imprécis et non coté, sur lequel il était impossible d'avoir des éléments aussi détaillés que ceux figurant sur le projet qui a été réalisé. Chiffrer la plus-value suppose que l'on puisse la réduire à une simple augmentation de surface, or rien ne démontre que, tel qu'il est configuré aujourd'hui, le projet permettait de réaliser plus de mètres carrés que ceux qui étaient prévus dans le plan localisé de quartier. Il est donc impossible de chiffrer cette différence.

La commission semble satisfaite de cette réponse.

Vote

Mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 UDC, 1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexe: la plupart des lettres adressées à la commission par M. Pagani ou par ses services

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



COMMISSION DES FINANCES
Monsieur Christian Zaugg, Président
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 22 septembre 2008

PR-575 « Grand-pré 19-21, Servitude de distance et vue droite et accès pompiers »

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre récente demande concernant l'objet mentionné en titre.

La question d'un éventuel avantage qu'aurait pu retirer le promoteur dans le cadre de cette opération a déjà fait l'objet d'une note circonstanciée de ma part, adressée le 7 avril 2008 à Monsieur Jean-Marc Froidevaux, alors président de la commission des finances. Dès lors, je peine à comprendre la requête à nouveau formulée par votre commission.

Ce courrier nous permettait de préciser que l'avantage retiré par le promoteur dans ce dossier est principalement d'avoir pu réaliser un projet de plus grande qualité. Il mettait également en évidence que cette amélioration qualitative s'est probablement assortie d'une plus-value quantitative, dont la valeur nous semble tout à fait proportionnelle au montant de l'indemnité demandée, à savoir une somme de 358'500 francs.

Au risque de répéter les termes de mon précédent courrier, je confirme une nouvelle fois que l'accord négocié par mes services avec les promoteurs de ce projet a permis la réalisation d'un projet de qualité, qui sert à la fois l'intérêt public et privé et dans lequel aucune des deux parties ne saurait se prévaloir d'un quelconque avantage.

Espérant ainsi avoir répondu à votre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.


Rémy Pagan

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)
Proposition: servitudes à la rue du Grand-Pré

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION

☒ dossier adm
☐ copies lettres
☒ copies notes
☐
☐



Monsieur Jean-Marc Froidevaux
Président de la Commission des finances
du Conseil Municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 GENEVE

Genève, le 30 janvier 2008
MF/lh

Objet

PR 575 du 26 septembre 2007

Unité opérations
foncières

Marie Fauconnet Falotti
Responsable
Tél. +41 22 418 21 74
Fax +41 22 418 20 61
marie.fauconnet-falotti@ville-ge.ch

Monsieur le Président,

Suite à notre présentation du 22 janvier 2008, je suis en mesure de vous transmettre les informations complémentaires suivantes :

Madame Charollais qui a suivi le dossier en 2007 m'a indiqué que la volonté de la Ville avait été justement de travailler sur la valeur ajoutée au projet des privés et non sur une indemnisation d'un dommage relativement théorique subi par la Ville.

C'est la raison pour laquelle l'expert mandaté a travaillé sur la surface du terrain dont le propriétaire privé aurait dû disposer pour réaliser son projet.

Le calcul de "l'indemnité" correspond en quelque sorte à "l'acquisition" du terrain supplémentaire, au prix moyen du terrain admis par la Direction du logement dans les plans financiers. Il aurait été difficile de faire un calcul sur les prix de vente et de location supplémentaires obtenus grâce aux servitudes, raison pour laquelle l'option du "terrain supplémentaire" a été retenue.

En espérant que ces éléments répondent à la question qui nous avait été posée, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie Fauconnet Falotti

Copie : Mme Charollais, codirectrice du département

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)
Proposition: servitudes à la rue du Grand-Pré

6437

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

- ☒ dossier adm
- ☒ copies lettres
- ☐ copies notes
- ☒ Mme Charollais
- ☐
- ☐

VILLE DE
GENÈVE



Monsieur
Jean-Marc Froidevaux
Président de la commission des finances

Genève, le 7 avril 2008

Objet

PR-575, Servitude de distances et vues droite et accès pompiers

Monsieur le Président,

En réponse à votre demande du 5 mars 2008, je vous fournis ci-après les compléments d'information souhaités, à savoir :

- La part exacte du sacrifice consenti par la Ville dans cette affaire ;
- L'avantage retiré par le promoteur

1. « Sacrifice » consenti par la Ville de Genève

Considérant :

- Que le projet se situe en zone primaire;
- Que le promoteur a réalisé des logements de catégorie HM répondant aux besoins de la population (immeuble sur la rue du Grand-Pré) ;
- Que l'inscription de la servitude ne diminue en rien les droits à bâtir du fonds servant, compte tenu de la zone à bâtir (zone primaire) ;
- Que le projet, tel que réalisé, correspond une adaptation du PLQ en force ;
- Que cette adaptation consiste essentiellement à rétablir une géométrie orthogonale plus propice à la réalisation de typologies de logement de qualité, mais aussi plus favorable à une implantation urbaine de qualité ;
- Que cette adaptation a été soumise pour accord à la Ville de Genève et acceptée par cette dernière dans son principe, préalablement au dépôt de l'autorisation de construire ;
- Que les services de la Ville de Genève ont salué l'amélioration qualitative du projet par rapport la proposition conforme au PLQ ;
- Que, lors de cet examen, la Ville de Genève a relevé que « l'octroi de la servitude n'est pas une condition indispensable à la faisabilité de l'opération, mais est liée aux particularités du projet architectural proposé » ;

Nous estimons que la Ville de Genève n'a pas consenti de sacrifice en accordant cette servitude mais qu'au contraire, elle a ainsi permis de favoriser une approche du projet d'un meilleur niveau qualitatif et, en cela, encouragé une démarche bénéfique à l'intérêt général.

SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 (après-midi)
Proposition: servitudes à la rue du Grand-Pré

2

2. Avantage retiré par le promoteur

Considérant :

- Qu'il n'est pas possible de comparer les droits à bâtir effectivement réalisés avec ceux qui auraient été issus d'une implantation strictement conforme au PLQ, compte tenu du caractère très approximatif de ce dernier (plan non cotés, échelle 1:500 et dessin schématique);
- Qu'à défaut de l'octroi d'une servitude par la Ville de Genève, rien ne démontre donc que le promoteur n'aurait pas pu développer un projet comprenant autant de droits à bâtir;
- Qu'à l'inverse, rien non plus ne démontre le contraire;
- Que, compte tenu de l'argument précédent, il est en revanche admis que l'adaptation du PLQ correspond en tout cas à une amélioration qualitative;
- Qu'il n'est toutefois pas démontré que le promoteur ne tire pas également un avantage quantitatif de cette nouvelle implantation;
- Que cette implantation a effectivement pour conséquence le « manque de surface de terrain » relevé par l'expert;
- Que ce terrain « manquant » peut être valorisé au prix du terrain retenu dans les plans financiers déposés et acceptés par la DLO;

Nous estimons que l'avantage retiré par le promoteur est avant tout d'avoir pu réaliser un projet de plus grande qualité, mais que cette amélioration qualitative s'est toutefois probablement assortie d'une amélioration quantitative, dont la mesure nous semble tout à fait proportionnelle au montant de l'indemnité demandée, soit un peu moins de 2% du montant total de l'opération.

En conclusion, nous estimons que, dans cette affaire, il n'y a eu ni partie lésée, ni partie avantagée. L'accord négocié par mes services avec les promoteurs de ce projet s'apparente à une opération gagnant-gagnant, dont les deux parties tirent un égal bénéfice, servant ainsi à la fois l'intérêt public et les intérêts privés.

Espérant avoir par ces lignes contribué de manière aussi claire et transparente que possible à vous fournir tous les éléments complémentaires permettant à votre commission de se prononcer.

Restant toutefois à votre disposition pour d'autres explications si vous le jugez utile, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Rémy Pagani

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, dans ce dossier, il y a quand même des choses qui doivent être soulignées. Il y aura tantôt quatre ans, lors du discours de Saint-Pierre, le Conseil d'Etat a dit que sa priorité était la construction de logements, mais, à vrai dire, nous n'en avons pas vu beaucoup jusqu'à maintenant. Dans cette proposition, il ne nous a pas échappé, à la page 4, que le rapporteur a rapporté ce qui a été dit en commission, c'est-à-dire que l'octroi de cette servitude a permis la construction de logements sociaux. Cela devait quand même être souligné, même si certains trouvent qu'il n'est pas important de construire du logement social!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. En effet, Monsieur Hämmerli, il y a quand même des choses à souligner! Contrairement à ce que vous dites, nous avons lancé la construction de tous les terrains de Sécheron, où un nombre considérable de logements seront édifiés, avec une crèche, des aménagements extérieurs, plus un espace intergénérationnel. Dernièrement, nous avons aussi lancé la construction à la rue de Carouge. Dans quelques mois aura lieu le lancement de la construction à la rue du Cendrier. Tout cela dans l'objectif bien compris, et que vous avez validé dans le plan directeur cantonal, de faire en sorte que 300 logements voient le jour dans notre ville, dont 100 construits par la municipalité. Je vous rappelle également que, sur le terrain d'Artamis, c'est plus de 300 logements qui seront construits, après la décontamination.

Il faut donc faire un distinguo, Monsieur Hämmerli, entre le Conseil d'Etat et la municipalité. J'espère que vous avez bien compris que l'action de la municipalité est autrement plus importante que celle du Conseil d'Etat.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et ADAS SA atelier de dessin et d'architecture, mandataire des copropriétaires des parcelles N^{os} 5251 et 5252, section Petit-Saconnex, aux termes duquel il est constitué:

- une servitude de passage à usage des pompiers sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, au profit des parcelles N^{os} 5252 et 5251, section Petit-Saconnex;
- une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N^o 5252, section Petit-Saconnex;

ces servitudes sont consenties moyennant la cession gratuite à la Ville de Genève d'une partie de la parcelle N^o 5252, section Petit-Saconnex, d'environ 70 m², la réalisation des aménagements végétaux du mur et de la parcelle cédée à charge des bénéficiaires des servitudes et le versement à la Ville de Genève d'une indemnité unique de 358 500 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer une servitude de passage à usage des pompiers sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, au profit des parcelles N^{os} 5252 et 5251, section Petit-Saconnex, et une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N^o 5252, section Petit-Saconnex, selon les plans joints à la proposition PR-575. Ces servitudes sont consenties moyennant la cession gratuite à la Ville de Genève d'une partie de la parcelle N^o 5252, section Petit-Saconnex, d'environ 70 m², la réalisation des aménagements végétaux du mur et de la parcelle cédée à charge des bénéficiaires des servitudes et le versement à la Ville de Genève d'une indemnité unique de 358 500 francs.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Question: rampe sans nom à la rue Saint-Léger

Question: zone artisanale de l'ancienne usine Hispano-Suiza

5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 novembre 2005 de M. Roman Juon, intitulée: «Rampe inconnue?» (QE-200)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La rampe qui relie la rue Saint-Léger à l'entrée de la rue Colladon, rampe perpendiculaire à la rue de la Croix-Rouge, en face du Palais Eynard, n'est pas signalée par un nom.

Est-ce qu'il serait envisageable de lui attribuer un nom?

Dans quelle mesure ce nom pourrait-il être un rappel d'un lieu historique plutôt que celui d'une personne?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, conscient que cette rampe ne pouvait rester sans nom, a décidé de lui trouver une dénomination selon la procédure habituelle.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Rémy Pagani

6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 septembre 2008 de M^{me} Claudia Heberlein Simonett, intitulée: «Rue de Lyon 110: disparition d'une zone artisanale de plus?» (QE-293)².

TEXTE DE LA QUESTION

Quelle est la position officielle du Conseil administratif concernant la demande d'autorisation préalable pour un complexe multiactivités avec un parking de 604 places à la rue de Lyon 110, terrain de l'ancienne usine Hispano-Suiza, qui abrite aujourd'hui un microcosme de plus de 150 petites entreprises et établissements avec une fonction sociale importante pour le quartier?

¹ «Mémorial 163^e année»: Annoncée, 3108.

² Annoncée, 1376.

Il s'agit d'un des derniers bouts de zone industrielle en ville, un tissu multifonctionnel qui mérite d'être conservé.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre du traitement de la demande préalable DP 18110, M. Rémy Pagani, au nom du Conseil administratif, a signé un préavis défavorable en date du 8 septembre 2008. Cette requête est toujours en instruction auprès des services cantonaux.

La teneur de ce préavis est la suivante: *«La Ville de Genève déplore que ce très important projet n'ait fait l'objet d'aucun contact préalable de la part de la société requérante ou de son mandataire.»*

Elle estime que:

- (...) *«le projet est incompatible avec les dispositions légales relatives aux zones industrielles»;*
- *le projet est «contraire à une politique de diversification des activités économiques à Genève»;*
- *l'importance des surfaces commerciales du rez-de-chaussée va au-delà des besoins;*
- (...) *«l'organisation du bâtiment et son coût élevé de construction indiquent que seules une ou plusieurs très grandes entreprises mondialisées seraient susceptibles de s'y intéresser (surfaces type «high-tech») ou, à défaut, que les locaux seront occupés par des activités du secteur tertiaire»;*

«La Ville de Genève entend que des entreprises dont les activités répondent à des besoins du marché local puissent trouver place en ville.» (...) Il n'est «pas acceptable que les entreprises déjà installées et compatibles avec la zone industrielle soient délocalisées au profit d'entreprises dont le caractère industriel resterait à démontrer.» (...)

«Au vu des problèmes posés, qui dépassent le cadre de cette demande préalable, la Ville de Genève suggère aux autorités cantonales un recadrage des affectations acceptables dans la zone industrielle qui soit en cohérence avec les décisions à prendre pour l'aménagement du secteur Praille-Acacias-Vernets.» (...)

Dans l'hypothèse d'une évolution du dossier, outre les problèmes d'affectation, la Ville de Genève demande qu'un nouveau projet intègre les éléments suivants:

Question: zone artisanale de l'ancienne usine Hispano-Suiza

- prise en compte des *«effets sur les besoins supplémentaires en logements d'une augmentation importante des emplois sur le site d'Hispano (environ 1500 emplois potentiels)»*;
- (...) *«conservation et intégration au projet du bâtiment construit par Hans Schmocker, en 1941, et considéré selon certaines sources comme une «référence majeure de l'architecture moderne» (L'architecture à Genève 1919-1975, DAEL 1999) doit être une contrainte impérative pour tout projet futur»*;
- aménagement de ce vaste terrain incorporant *«des relations de qualité avec les quartiers voisins»*;
- étude de circulation tenant compte *«des contraintes d'accès depuis les rues de Châtelaine et Franchises d'une part et depuis la rue de Bourgogne à caractère résidentiel d'autre part»*;
- capacité de parcage sur le site fondé sur des *«surfaces de travail à raison de 0,6 place au maximum pour les employés et de 0,4 au maximum pour les visiteurs sans autres ajouts»*;
- solutions de relogement des activités présentes à la charge de la société requérante, sans l'aide des collectivités publiques.

De manière plus générale, le Conseil administratif, dans le cadre du plan directeur communal, a validé l'intention de *«préserver une offre de locaux bon marché pour l'installation d'activités économiquement fragiles mais socialement utiles, notamment par le maintien du statut légal des zones industrielles existantes sur le territoire de la Ville (notamment ZI Châtelaine) et le maintien de surfaces d'activités dans les constructions sur cour existantes»*; ainsi que celle *«de réserver les locaux d'activités dont la Ville est propriétaire à des petites et moyennes entreprises locales (par exemple ZI Châtelaine ou zone industrielle au Lignon, sur la commune de Vernier)»*.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

7. Réponse du Conseil administratif:

- à la motion du 5 novembre 2003 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Catherine Gaillard-lungmann, Alexandra Rys, Hélène Ecuyer, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet, acceptée par le Conseil municipal le 10 février 2004, intitulée: «Pour la sauvegarde de l'immeuble Clarté» (M-414)¹;
- à la motion du 9 juin 2004 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard-lungmann, Alexandra Rys, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet, acceptée par le Conseil municipal le 3 novembre 2004, intitulée: «Pour la création d'une fondation Clarté» (M-474)².

TEXTE DE LA MOTION M-414

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à appuyer dans les plus brefs délais toutes les mesures nécessaires permettant des travaux d'entretien urgents;
- à étudier, en lien avec le Conseil d'Etat et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, toutes les possibilités de garantir la pérennité de ce bâtiment, dans sa substance bâtie et sa typologie, comme témoin de l'histoire de l'architecture moderne, y compris celle de l'achat d'un appartement témoin.

TEXTE DE LA MOTION M-474

Considérant:

- l'engagement du Conseil municipal qui s'est manifesté en faveur de la sauvegarde de l'immeuble Clarté en février 2004;
- l'importance historique de cet édifice que l'Unesco se propose d'inscrire au patrimoine mondial;
- la nécessité de restaurer l'immeuble Clarté en bénéficiant d'un cadre juridique favorable;
- le blocage momentané de la vente de différents lots de ce même immeuble à la suite du dépôt de bilan de la société propriétaire SI Clarté,

¹ «Mémorial 161^e année»: Développée, 4227.

² «Mémorial 162^e année»: Développée, 2581.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre contact avec le Conseil d'Etat et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève pour discuter de la création d'une fondation ouverte à l'ensemble des partenaires publics et privés;
- à intégrer dans cette même fondation les copropriétaires actuels;
- à donner mission à cette même fondation de mettre en application le cahier des charges déjà existant, selon un calendrier qui tienne compte des travaux d'urgence à effectuer en toiture, notamment.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Considérant que la motion M-414, acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 février 2004, et la motion M-474, acceptée le 3 novembre 2004, concernent le même objet, le Conseil administratif donne une réponse commune aux deux textes.

Rappelons que, suite à une motion acceptée par le Conseil municipal le 27 mai 1985, le Conseil administratif a adressé, en date du 30 juillet de la même année, une lettre au Conseil d'Etat lui demandant d'ouvrir une procédure de classement de la maison Clarté. C'est suite à cette démarche, hardie pour l'époque, que le Conseil d'Etat a classé l'immeuble par un arrêté du 12 novembre 1986. Ainsi, notre municipalité a été à l'origine du premier classement concernant un immeuble du XX^e siècle dans le canton.

L'immeuble Clarté a été construit en 1931-1932 par Le Corbusier (Charles-Edouard Jeanneret) et son cousin Pierre Jeanneret, sur l'initiative de l'industriel genevois Edmond Wanner. Parmi les projets que Le Corbusier conçut pour Genève (Palais des Nations, Mundaneum, plan d'aménagement du quartier de Saint-Gervais), c'est le seul qui fut réalisé. L'accueil mitigé que réserva Genève aux propositions de cet architecte entraîna alors une série de regrets dans le cercle restreint des professionnels défendant l'architecture moderne. Par la suite, ces regrets furent formulés par des milieux de plus en plus larges, au fur et à mesure que les réalisations de Le Corbusier s'affirmaient comme capitales pour l'architecture du XX^e siècle.

Vers 1970, l'immeuble appartenait à une soixantaine d'actionnaires. En 1975, deux architectes de la place rachetèrent 56% des parts et créèrent la Société anonyme Clarté (SI Clarté SA). Des travaux sommaires de remise en état furent exécutés entre 1975 et 1977. C'est notamment suite à ces événements que le bâtiment fut classé en 1986. L'un des deux actionnaires de la SI Clarté SA, débiteur auprès de la Banque cantonale de Genève, avait gagé ses parts. Mis aux poursuites, il a dû céder ses gages à la banque, les créances hypothécaires détenues par

cette dernière ayant été cédées, en l'an 2000, à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.

La suite de l'évolution du dossier relatif à cet immeuble, du moins pour ce qui concerne plus particulièrement la Ville de Genève, est marquée par les faits suivants.

Le 21 octobre 2003, la Commission fédérale des monuments historiques visite le bâtiment. Le 16 décembre 2003, elle produit une prise de position relevant son importance dans l'œuvre de Le Corbusier et recommandant au Canton de Genève d'étudier la possibilité de se porter acquéreur de tout ou partie des parts de la SI Clarté SA.

Le 10 février 2004, le Conseil municipal, par la voie de la motion M-414, invite le Conseil administratif à étudier toutes les possibilités de garantir la pérennité du bâtiment, y compris celle de l'achat d'un appartement témoin. Le 11 février 2004, le Conseil administratif décide d'informer la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève de son intention de faire usage du droit de préemption et envisage la création d'une fondation municipale (Fondation Clarté), ayant pour mission l'achat et l'entretien de l'immeuble, du moins pour partie. Le même jour, le Conseil administratif adresse un courrier à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, lui proposant 10 millions de francs pour l'éventuelle acquisition des lots de la PPE, correspondant à la SI Clarté SA. Considérant l'insuffisance du montant offert, cette proposition est refusée. Le 3 novembre 2004, le Conseil municipal adopte une nouvelle motion (M-474) invitant le Conseil administratif à prendre contact avec le Conseil d'Etat et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève pour discuter de la création d'une fondation ouverte, cette fois, à l'ensemble des partenaires intéressés. Le 1^{er} mars 2004, l'Office des poursuites indique qu'une vente aux enchères est prévue le 25 du même mois et que la Ville peut exercer son droit de préemption, pour le montant de l'offre la plus élevée à l'adjudication. Dans l'intervalle, le 22 mars 2004, le Tribunal de première instance prononce la faillite de la SI Clarté SA, en liquidation. Le dossier passe à l'Office des faillites et la vente aux enchères est annulée.

Le 10 décembre 2004, le Département fédéral de l'intérieur indique que la Confédération propose d'inscrire l'immeuble Clarté sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Le 22 décembre 2004, le bureau Sartorio-de Chambrier-Dutheil-architectes dépose une demande d'autorisation de construire pour la restauration de l'enveloppe et des parties communes de l'immeuble Clarté. Le coût des travaux est alors estimé à environ 10 millions de francs (ce montant estimé sera porté à 14 millions). Une demande de subvention est adressée à l'Etat et à la Ville de Genève. Les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voi-

rie (actuellement département des constructions et de l'aménagement) travaillant sur la rédaction d'un projet de statuts pour la création d'une Fondation Clarté, la demande de subvention est mise en attente, considérant que l'effort financier à consentir pour doter ladite fondation doit être mis en balance avec les fonds à engager pour une subvention. Le 22 juin 2005, le Conseil d'Etat, compétent pour ce qui a trait aux autorisations de construire relatives aux objets classés, approuve les plans visés *ne varietur* pour ces travaux.

Durant l'année 2005, diverses ventes d'appartements ont lieu dans l'immeuble Clarté. Les prix pratiqués pour ces transactions apparaissent particulièrement élevés.

Le 27 mai 2005, le bureau Sartorio-de Chambrier-Dutheil-architectes s'adresse à nouveau à la Ville pour connaître sa position sur une éventuelle subvention. Le 9 juin 2005, les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie lui répondent que c'est un montant de 250 000 francs qui pourrait être éventuellement attribué, dans la mesure où le Canton confirmerait une subvention équivalente du Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites, sous réserve de l'engagement d'un crédit d'investissement approuvé par le Conseil municipal. Dans le même courrier, il est rappelé que les subventions habituellement allouées par la Ville concernent la restauration des édifices culturels. L'attention est également attirée sur le fait que la question d'une subvention doit être envisagée en lien avec les démarches visant à la création d'une Fondation Clarté.

Le 16 septembre 2005, dans le cadre des contacts établis avec la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, cette dernière articule un ordre de prix par millième de PPE, à titre indicatif. Ce chiffre laisse entrevoir que c'est un montant d'environ 18 millions de francs qui devrait être proposé pour que la fondation cède les parts de copropriété qu'elle détient.

Le 14 mars 2006, la Société d'art public (actuellement Patrimoine suisse Genève) envoie un courrier à M. Manuel Tornare, maire de Genève, réaffirmant son intérêt au projet de création d'une Fondation Clarté. Elle rappelle que cet objet est placé sur la liste rouge des bâtiments en péril dressée par l'association au niveau national. Au surplus, elle annonce son intention d'apporter son soutien à l'échelle nationale au projet de fondation.

En date du 15 mai 2006, M. Mark Muller, conseiller d'Etat chargé du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), adresse un courrier sollicitant le Conseil administratif afin qu'il prenne position pour l'octroi d'une subvention pour la restauration de l'immeuble Clarté. Ce courrier indique que l'Etat de Genève s'est engagé à hauteur de 1 200 000 francs, par le biais de la subvention cantonale d'investissement pour encourager la restauration de bâtiments à vocation d'habitation. En outre, il indique que plus de 60 000 francs ont

été engagés sur le budget du Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites pour les études, analyses et expertises préalables. Par ailleurs, il mentionne également que l'Office fédéral de la culture a formulé une promesse d'octroi d'une subvention d'un montant de 1 million de francs.

Le 5 juillet 2006, le Conseil administratif décide de ne pas entrer en matière sur l'ouverture d'un crédit de 1 million de francs destiné à subventionner les travaux de restauration de l'immeuble Clarté et en informe le DCTI. Dans un échange de correspondances ultérieur, les motivations du refus du Conseil administratif sont précisées; la situation financière de la Ville et l'obligation qui lui est faite, en vertu des règles fixées par le Canton, de réduire drastiquement ses investissements, ainsi que les reports de charge décidés par les autorités cantonales, constituent de toute évidence des obstacles majeurs à une procédure de demande de crédit adressée au Conseil municipal. En outre, le Conseil administratif considère qu'il serait délicat de verser une subvention qui profiterait en fait à des propriétaires privés dont certains sont fortunés. Par ailleurs, il est rappelé que la pratique usuelle consiste en une participation de la Ville au financement de travaux de restauration d'édifices de culte, lorsque le Fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites est mis à contribution. Avec l'immeuble Clarté, la situation est tout à fait différente, puisqu'il ne s'agit pas d'un édifice de culte et que la subvention cantonale envisagée n'émarge que partiellement au fonds précité.

Par ailleurs, le Conseil administratif souligne que ce bâtiment a fait l'objet d'un processus spéculatif, depuis 1975, et que la valeur vénale des logements atteint alors des montants surfaits que la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, propriétaire de la majorité des parts au moment de la demande de subvention, n'est pas disposée à réduire en faveur des collectivités publiques ou d'une éventuelle fondation susceptibles de contribuer à la restauration de l'ouvrage et de garantir que celui-ci reste accessible aux nombreuses personnes du monde entier qui souhaitent le visiter.

En raison des éléments rappelés plus haut, le projet de création d'une Fondation Clarté, destinée à assurer la sauvegarde de l'immeuble et à promouvoir sa mise en valeur aux plans culturel et éducatif, s'est heurté à des obstacles financiers insurmontables. Cependant, l'étude financée par la Ville et menée par les services du département des constructions et de l'aménagement, en étroite collaboration avec le conservateur cantonal des monuments, a débouché notamment sur la rédaction d'un projet de statuts pour la Fondation Clarté, lequel s'avérerait conforme aux dispositions légales et suffisamment abouti pour être adopté le cas échéant.

Actuellement, la campagne de restauration de l'enveloppe et des parties communes du bâtiment est bien avancée. Des travaux ont également lieu à l'intérieur de divers logements acquis par de nouveaux propriétaires. Relevons que les ventes d'appartements se succèdent sans que le Conseil administratif puisse envisa-

ger de faire usage du droit de préemption que lui confère le statut de monument classé de l'immeuble Clarté. En effet, les montants des transactions se révèlent sans commune mesure avec le coût des opérations usuellement menées par la Ville dans le domaine de la promotion du logement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'aimerais souligner la qualité de cette réponse, au nom du groupe socialiste, qui s'était fortement engagé pour la préservation de l'immeuble Clarté. Effectivement, nous avons là un historique du bâtiment qui montre bien sa qualité architecturale. Je n'ai pas besoin de rappeler qu'il s'agit là d'un immeuble de Le Corbusier.

La réponse du Conseil administratif explique pourquoi il n'a pas été possible d'acheter un appartement témoin, comme nous l'avions demandé à l'époque. Nous continuons à le regretter. Les appartements ont été conservés dans l'esprit de Le Corbusier et il aurait été intéressant de montrer la qualité d'un appartement de Le Corbusier dans le seul immeuble qu'il ait construit dans notre ville. Cela dit, nous sommes très contents de la réponse qui a été apportée, ainsi que de la qualité des précisions.

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 octobre 2004 de MM. Roman Juon, Jean-Louis Fazio, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio et Sandrine Salerno, acceptée par le Conseil municipal le 16 février 2005, intitulée: «Terminons le site de l'Alhambra» (M-504)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que, le 12 mars 1995, le souverain du canton a sauvé l'Alhambra par un vote clair;
- que le Conseil municipal vient de voter un crédit d'étude pour la rénovation de l'Alhambra;

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 4767.

- que le site de l'Alhambra est en friche, alors que la crise du logement est à son comble et que l'on pourrait loger une centaine d'habitants dans 35 appartements;
- que le contreprojet voté prévoyait également une salle de spectacle enterrée, couverte avec une place publique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter rapidement une étude du site concerné qui prévoie la construction de logements répondant aux besoins prépondérant de la population, et de salles de spectacle, conformément au contreprojet voté par le souverain du canton.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors du vote cantonal du 12 mars 1995, le peuple a approuvé le contreprojet à l'initiative IN-4 prévoyant la création d'une minizone protégée avec maintien de l'Alhambra.

Le résultat du référendum populaire lancé pour la conservation de cette salle s'est ensuite concrétisé par une convention d'échange de terrains entre la Ville et l'Etat: l'édifice (classé monument historique le 29 avril 1996) de même que la parcelle en friche à l'arrière du théâtre délimitée par les rues de la Pélisserie et de Calvin, cadastrée sous le numéro 6966, sont ainsi devenus propriété de la Ville de Genève le 1^{er} janvier 2000.

Dès lors, les services du département des constructions et de l'aménagement ont engagé plusieurs études touchant au périmètre, dans un souci de revalorisation de tout le secteur incluant l'aménagement des espaces publics, tout en gardant à l'esprit les principes d'aménagement contenus dans l'initiative populaire municipale «Pour la sauvegarde de l'Alhambra et la construction de logements bon marché». (Pour mémoire, le règlement relatif au plan d'utilisation des sols du secteur Calvin-Rôtisserie, approuvé par le Conseil municipal le 15 février 1994 et toujours pas adopté par le Conseil d'Etat, prévoit deux sous-périmètres: l'un correspondant à la place de la Rôtisserie affecté à un espace vert et de détente avec possibilité d'accueillir une extension limitée du théâtre de l'Alhambra, ainsi qu'un garage collectif souterrain réservé exclusivement aux habitants du quartier. L'autre, réservé en prépondérance à des activités culturelles (salle de l'Alhambra et ses abords) et à un secteur d'habitations et de travail. Il n'est pas question de salle de spectacle enterrée.)

Actuellement, le secteur est régi par les articles 93A et 93B de la loi sur les constructions et les installations diverses, issus du contreprojet à l'initiative IN-4 et qui stipulent:

1. dans le secteur Rôtisserie-Pêlisserie, il ne peut être édifié qu'un ensemble de bâtiments comprenant des habitations, ainsi que des locaux à usage administratif et un garage collectif souterrain, dont les modalités d'exploitation sont fixées par le Conseil d'Etat;
2. les constructions doivent s'harmoniser avec celles de la zone protégée de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications selon l'article 83, ainsi qu'avec la salle de spectacle existante de l'Alhambra. Des liaisons entre la basse et la haute ville doivent être aménagées.

Le Service d'architecture a démarré, dès 2002, les études pour la rénovation de l'Alhambra et son aménagement en salle de musique qui ont abouti au dépôt d'une demande d'autorisation de construire en octobre 2008 (DD 102 468). La proposition de crédit de construction, actuellement suspendue suite à la motion M-788 du 12 mars 2008 demandant d'assurer la pérennité de l'Alhambra dans son mode d'exploitation actuel, sera normalement déposée en 2009.

Le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, s'appuyant sur un groupe de concertation rassemblant représentants des habitants, usagers et commerçants, a conduit, entre 2000 et 2005, un projet d'aménagement du périmètre de la Rôtisserie, classé zone de rencontre par arrêté de circulation du Département de justice, de police et des transports le 24 juin 1998. L'autorisation de construire, frappée de recours, n'est pas entrée en force à ce jour.

En 2001, une étude intitulée «Esquisses de faisabilité constructible du site Rôtisserie-Pêlisserie» a été réalisée à compte d'auteurs par les architectes Anzevui & Deville (mandataires du projet d'aménagement du périmètre de la Rôtisserie), proposant plusieurs hypothèses de morphologies urbaines et de typologies de logements.

Le potentiel constructible du secteur Pêlisserie-Calvin et la faisabilité d'immeubles de logements ont été confirmés par le Service d'urbanisme, qui en a vérifié l'impact en maquette.

En juin 2007, dans la continuité du processus engagé, le Service d'architecture a élaboré une étude de faisabilité pour la construction d'immeubles de logements et l'aménagement de la parcelle N° 6966 sur la base d'un programme comprenant: la construction d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée inférieur et d'un rez-de-chaussée supérieur à destination d'équipements d'intérêt public (crèche, voirie, etc.) partiellement excavés dans un terrain en pente, aménagés en surface en place publique et servant de soubassement à deux immeubles de quatre étages de logements donnant sur la rue Calvin. Une estimation sommaire des coûts a chiffré l'opération à environ 18 500 000 francs. Deux variantes de financement ont été calculées, l'une envisageant la possibilité de remettre une partie du terrain en droit de superficie à un opérateur tel que la Fondation de la Ville de Genève

pour le logement social, afin de réduire les coûts à la charge de la Ville de Genève en les ramenant à 7 600 000 francs. Toutefois, la construction de logements subventionnés sur ce site semble financièrement compromise (qualité du terrain).

Sur la base de la variante avec une partie du terrain en droit de superficie, un crédit de 710 000 francs a été inscrit au plan financier d'investissement 2009-2020, sous Calvin 3-5 (011.056.01, logements nouveaux). Soit 380 000 francs pour l'organisation d'un concours d'architecture et 330 000 francs de crédit d'étude pour les équipements publics à la charge de la Ville de Genève. Cette opération, prévue actuellement sous la rubrique «projet non planifié», va être réactivée.

L'élaboration d'une demande de crédit d'étude permettra de préciser le programme, d'affiner l'estimation des coûts et de confirmer la possibilité de remettre le terrain en droit de superficie.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 juin 2008 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez et Jean-Marc Froidevaux, acceptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2008, intitulée: «Des vins et des produits genevois pendant les manifestations organisées et/ou subventionnées par la Ville» (M-813)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

(...)

- que, en 2007, lors de la fête du 1^{er} Août en ville de Genève, aucun vin genevois n'était proposé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que des produits genevois soient proposés lors des manifestations organisées ou subventionnées par la Ville de Genève.

¹ Développée, 3858.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis une vingtaine d'années, des vins genevois sont systématiquement servis pendant les réceptions organisées par la Ville de Genève. Cela est également le cas à l'occasion de la réception officielle des fêtes du 1^{er} Août; en revanche, les vins servis par les différents stands présents à cette occasion ne sont pas du ressort de la Ville de Genève. Les hôtes du Conseil administratif, qu'ils viennent de Genève ou de l'étranger, sont donc sensibilisés à la qualité des vins genevois.

De la même façon, le jus de pommes du domaine de Saint-Loup, qui est proposé à chaque réception du Conseil administratif, ou encore le Baccarat, sont régulièrement mis en avant. Le Service des relations extérieures demande également à ses fournisseurs de présenter, dans la mesure du possible, des produits préparés avec des aliments genevois.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, sur la pétition intitulée: «Contre la fermeture de la poste des Acacias» (P-151)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-151 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis dix ans maintenant, le Conseil administratif est extrêmement attentif aux décisions que prend la Poste suisse à propos du réseau des offices de poste en ville de Genève. Il a obtenu le maintien d'un guichet postal à Saint-Jean (1200 Genève 18 Saint-Jean) et certainement évité que des mesures de rationalisation encore plus sévères soient appliquées.

¹ Rapport, 2126.

Contrairement à ce que pourrait laisser entendre le texte de la pétition, le bureau de poste des Acacias (1200 Genève 24 Les Acacias) n'a jamais été complètement fermé. Il est resté un office de poste ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

Le 22 janvier 2009, la Poste suisse a diffusé un communiqué de presse faisant état des investissements prévus en ville de Genève et ailleurs dans le canton. Deux représentants de la Poste ont annoncé ces projets en primeur à M. Manuel Tornare, maire de Genève. Aucun changement n'est à attendre dans l'immédiat en ce qui concerne l'office de poste des Acacias, à la différence, par exemple, de l'office de poste de Plainpalais qui sera prochainement restauré et agrandi.

Il est clair que la Poste suisse va poursuivre la réorganisation de son réseau et que cela ne sera pas sans conséquence sur des offices ou bureaux qu'elle juge peu rentables. Le Conseil administratif reste très soucieux face à cette évolution et attend de la Poste qu'elle l'informe prioritairement de ses projets.

Le Conseil administratif est fermement déterminé à entreprendre tous les efforts possibles pour refuser la fermeture de bureaux de poste qui offrent un service de proximité à la population de la ville.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2001 de MM. Daniel Künzi, Alain Marquet, Jacques Mino, Olivier Coste, M^{mes} Marie-France Spielmann, Marie Vanek, Ruth Lanz et Virginie Keller Lopez, acceptée par le Conseil municipal le 12 mai 2004, intitulée: «Armée XXI: quelles conséquences pour la Ville de Genève?» (M-202)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales et fédérales afin de récupérer les terrains occupés par l'arsenal et la caserne, pour les affecter à un usage civil et public.

¹ «Mémorial 161^e année»: Rapport, 6502.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre de la consultation publique relative aux adaptations et à la mise à jour du plan sectoriel militaire de la Confédération, le Conseil administratif a adressé un courrier, le 18 juillet 2007, au conseiller d'Etat chargé du Département du territoire, M. Robert Cramer. Le Conseil administratif a demandé:

- que l'échéance à laquelle les terrains seront entièrement libérés de toute affectation militaire soit définie clairement et communiquée à l'autorité cantonale;
- qu'à cette échéance toute affectation à des fins militaires de ces terrains au cœur de l'agglomération soit complètement abandonnée au profit de programmes civils définis par la planification cantonale et municipale;
- que les terrains et le bâtiment de l'Arsenal soient inclus dans le cadre de cette réflexion.

Depuis lors, la parcelle occupée par la caserne a été incluse dans les études d'aménagement du secteur Praille-Acacias-Vernets et fait partie du projet de modification des limites de zones N° 29712 dont le Conseil municipal a été saisi le 23 février 2009 (proposition PR-674).

Il faut toutefois noter que le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports ne s'est toujours pas engagé sur une date précise de libération du site, qui n'est pour l'instant envisagée que dans les années 2016-2018. Par ailleurs, les projets cantonaux n'ont pas encore abordé la question d'une réaffectation de l'Arsenal à la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

12. Réponse du Conseil administratif au postulat du 12 octobre 1993 de MM. Christian Zaugg et Marco Ziegler, accepté par le Conseil municipal le 18 novembre 1993, intitulé: «Vers un concept de communauté urbaine» (PO-3007)¹.

TEXTE DU POSTULAT

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de dresser un inventaire des actions entreprises entre la Ville de Genève et sa périphérie et d'étudier un concept de communauté urbaine genevoise, fondé sur une meilleure coordination, d'entente avec les communes intéressées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Des avancées importantes ont été réalisées en matière de collaboration des collectivités publiques depuis la prise en considération de ce postulat en 1993.

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois en est l'illustration la plus éclatante. Lancé à la fin de l'année 2004, il a déjà abouti à des engagements sur des objectifs communs pour l'aménagement d'un territoire de 800 000 habitants répartis dans les départements de l'Ain et de la Haute Savoie, le district de Nyon et le canton de Genève. La Ville de Genève ainsi que l'Association de communes genevoises sont représentées à son comité de pilotage qui comprend 18 membres issus des exécutifs des diverses collectivités. Des efforts importants sont faits pour associer des élus d'assemblées délibérantes et de législatifs, ainsi que des représentants de la société civile, aux orientations qui sont prises sous forme de séminaires, tables rondes et comités ad hoc de suivi d'études thématiques ou localisées.

L'élaboration du plan directeur communal Genève 2020 illustre également l'évolution des esprits, au moins dans les grandes communes urbaines du canton. Des intérêts communs ont notamment été identifiés avec Vernier (par exemple aménagement du secteur Concorde) et Carouge (par exemple aménagement du secteur Praille-Acacias-Vernets).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

¹ «Mémorial 151^e année»: Développé, 1770.

Le président. Je remercie le Conseil administratif pour toutes ses réponses. J'espère que nous en aurons encore davantage lors de la dernière session de la législature. Je passe au point suivant de notre ordre du jour, soit le projet d'arrêté PA-89. Madame Klopmann, je vous passe la parole.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, chez les Verts nous sommes un peu perplexes. Nous avons reçu un ordre du jour dans lequel vous piochez au hasard, ici ou là, des objets. Pourquoi ne pas traiter les rapports de commission qui sont en souffrance depuis je ne sais combien de mois?

Le président. Madame, les rapports ont deux étoiles et les réponses en ont six. Je vous rappelle que le bureau et les chefs de groupe ont décidé de traiter les objets les plus anciens en premier. C'est une décision que vous avez prise, Madame Klopmann, il faudrait vous souvenir des décisions que vous prenez!

M^{me} Sarah Klopmann. Monsieur le président, il ne faut pas vous énerver. En principe, il faut suivre l'ordre du jour et ce n'est pas ce que nous faisons...

13. Projet d'arrêté du 5 novembre 2008 de M. Mathias Buschbeck, M^{mes} Sarah Klopmann, Catherine Buchet-Harder, MM. Jacques Hämmerli et Pierre Rumo: «Halte à l'abus de procédure!» (PA-89)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- les abus de procédure manifestes de part et d'autre dans l'application actuelle du troisième débat tel qu'il est défini par le règlement;
- que ce mode de faire est une particularité obsolète du Conseil municipal de la Ville de Genève,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ Annoncé, 2520.

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;
sur proposition de cinq de ses membres,

arrête:

Article unique. – L'article 80 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

«Art. 80 Troisième débat

»¹ Les deux premiers débats peuvent avoir lieu dans la même séance. Le troisième débat doit, en principe, être remis à une séance ultérieure. Cette règle ne s'applique pas au vote du budget.

»² Toutefois, à la demande du Conseil administratif et du bureau unanime, il est passé immédiatement au troisième débat, sauf décision contraire de l'assemblée.

»³ Dans le troisième débat, on peut reprendre toutes les questions traitées dans le deuxième. La discussion est ouverte sur chaque article, tel qu'il a été voté en deuxième débat.»

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je remercie vivement M^{me} Klopmann d'avoir pris la parole: cela m'a permis de retrouver la feuille parmi les documents de l'ordre du jour...

Le texte de ce projet d'arrêté a été rédigé en partant du constat que la procédure actuelle concernant le troisième débat n'était pas satisfaisante. En effet, le troisième débat devrait permettre d'accéder à de nouveaux éléments pour avoir un regard neuf, pour pouvoir changer d'avis entre le deuxième et le troisième débat.

Or je trouve un peu ridicule la façon dont nous procédons actuellement. Ce n'est un secret pour personne que, souvent, le troisième débat est demandé après une discussion enflammée et que les conseillers prient pour qu'il soit refusé... Ensuite, si le troisième débat est accepté, on demande une suspension de séance pour pouvoir le faire le soir même. Bref, on se trouve devant un abus de procédure de part et d'autre, car je mets tout le monde dans le même panier: ceux qui demandent abusivement un troisième débat et ceux qui demandent abusivement d'ouvrir une nouvelle séance pour faire le troisième débat.

Avec ce projet d'arrêté, nous vous proposons d'adopter le mode de faire du Grand Conseil, qui est repris tel quel. Je ne pense pas qu'au Grand Conseil on puisse parler de minorité brimée ou autre... Le système fonctionne. Je vous pro-

pose donc qu'à la demande du Conseil administratif ou du bureau unanime on passe au troisième débat. Cette manière de faire avait notamment été utilisée par M. Pagani lors du débat sur la patinoire des Vernets, à bon escient. M. Pagani avait demandé le troisième débat en juin et, durant l'été, il avait pu travailler sur les améliorations à apporter au projet. En septembre, nous avons ainsi pu avoir toutes les garanties pour voter la rénovation de la patinoire.

Dans un tel cas, le troisième débat a un sens. C'est pourquoi des conseillers et conseillères municipaux de tous bords vous demandent de renvoyer ce projet d'arrêté en commission du règlement, où une large réflexion est déjà en cours sur le règlement de notre Conseil.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AGT). Nous proposons également le renvoi de ce projet d'arrêté à la commission du règlement.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral ne souhaite même pas étudier ce projet d'arrêté en commission du règlement. Nous n'entrerons donc pas en matière, parce que la fameuse nouvelle majorité que M. Buschbeck a trouvée est composée des Verts, de l'Union démocratique du centre et d'A gauche toute! Je suis un peu surpris de cette majorité-là, mais on fait les alliances qu'on peut sur les sujets qu'on veut...

Cela étant dit, ce projet d'arrêté n'apporte rien. Le troisième débat comme il est conçu aujourd'hui est un outil nécessaire en démocratie, quelles que soient les majorités. Car vous direz à M. Buschbeck, Monsieur le président, que l'alternance finira bien par arriver aussi en Ville de Genève! Nous refuserons donc ce projet d'arrêté.

M. Pascal Rubeli (UDC). On fait les alliances qu'on peut mais quand on les veut! Dans le cas d'espèce, c'est une alliance que nous avons souhaitée et nous renverrons également ce projet d'arrêté à la commission du règlement.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je voudrais répondre à M. Chevalier qu'il ne s'agit pas de supprimer le troisième débat. Je suis un peu surpris de son intervention vu le nombre de motions présentées par le Parti libéral visant à modifier le règlement, à dire comment il faut s'habiller, combien de temps il faut parler, dans ce Conseil municipal...

Là, dans notre projet, il s'agit d'une vraie avancée qui permettrait de mieux traiter les objets en troisième débat. Nous savons bien que la population s'étonne du temps que nous passons à parler de procédure. Entre la demande de troisième débat, la suspension de séance pour savoir s'il faut ou non le faire tout de suite, les discussions pour savoir si la minorité a été brimée ou pas, nous passons des heures à parler de procédure. N'est-ce pas ridicule? En l'occurrence, la majorité qui s'est faite autour de ce projet d'arrêté voulait nous éviter d'être ridicules!

Le président. Et cela sans compter le nombre de motions d'ordre qui remettent en cause les décisions du bureau...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien pense que cette alliance un peu bizarre aujourd'hui entre l'Union démocratique du centre et les Verts – c'est une première – part d'un bon sentiment et vise à améliorer les choses. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables au renvoi du projet d'arrêté à la commission du règlement.

Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés par 41 oui contre 9 non.

14. Motion du 5 novembre 2008 de MM. Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Annina Pfund, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Mary Pallante, Diana Duarte Rizzolio, Véronique Paris, Nicole Valiquer Greccuccio et Christiane Olivier: «Non à une zone VIP au milieu du pont du Mont-Blanc pendant le feu d'artifice des Fêtes de Genève» (M-831)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, depuis plusieurs années, le pont du Mont-Blanc est coupé en deux par une zone VIP au moment du feu d'artifice des Fêtes de Genève;
- que cette zone VIP se situe du côté rade du pont;
- que cette zone VIP gâche la vue des Genevoises et des Genevois sur leur feu d'artifice;

¹ Annoncée, 2520.

- que cette zone VIP empêche une circulation normale des piétons, provoquant des mouvements de foule dangereux contre les barrières et empêche la circulation des équipes de secours à pied;
- que la perte de jouissance du domaine public n'est nullement compensée par la redevance versée à la Ville de Genève pour l'utilisation du domaine public en cette occasion spéciale,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de ne plus louer le domaine public aux exploitants de la zone VIP sur le pont du Mont-Blanc, au nom de l'intérêt public;
- de conserver un accès réservé aux personnes handicapées, notamment les personnes en fauteuil roulant.

Préconsultation

M^{me} Alexandra Rys (DC). Monsieur le président, je serai très brève dans l'espoir de pouvoir traiter encore un point après celui-ci...

Au sein du groupe démocrate-chrétien, nous avons été un peu surpris tant par les considérants que par les invites de cette motion, qui ne sont pas pertinents dans le sens qu'ils énoncent des faits incorrects. Je prends au hasard quelques exemples. Il est dit dans les considérants que la zone avec places assises au pont du Mont-Blanc crée des problèmes de sécurité et peut générer des mouvements de foule, alors que c'est précisément le contraire qui se passe. La zone assise permet d'avoir un couloir sécuritaire avec des accès planifiés pour les secours, accès qui existent donc. La zone assise permet d'avoir aussi une zone réservée aux personnes à mobilité réduite; c'est donc bien qu'elle existe. Par ailleurs, nous ne voyons pas très bien quels sont les problèmes de vue qui seraient engendrés par cette zone.

Pour toutes ces raisons, les démocrates-chrétiens refuseront d'entrer en matière sur cette motion.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous, l'Union démocratique du centre, nous refuserons également cette motion. En réalité, comme l'a déjà dit M^{me} Rys, les considérants sont, pour une grande partie, inexacts. Il n'y a pas de zone VIP au milieu du pont du Mont-Blanc; il y en a une, effectivement, très restreinte, qui est située au Jardin anglais. La zone qui se trouve sur le pont du Mont-Blanc est destinée à tous: les places sont vendues et ne sont réservées à personne. De plus, il existe des accès pour les personnes à mobilité réduite et des accès pour les secours.

C'est une partie très bien gérée et, dans le cas d'espèce, je suis à l'aise pour en parler, car je fais partie des commissaires qui s'occupent de l'organisation des Fêtes de Genève. Cela dit, je parle sans aucun parti pris et ce sont des réalités que j'énonce là.

Partant, il n'y a aucune raison de renvoyer cette motion en commission pour parler d'un sujet qui est complètement réglé dans les faits et sur le site.

M. Rémy Burri (R). De toute évidence, les auteurs de la motion n'ont pas mis les pieds aux Fêtes de Genève... Comme l'a dit ma préopinante démocrate-chrétienne, M^{me} Rys, certains considérants sont archifaux. La zone VIP, comme l'a relevé M. Rubeli, n'est pas du tout sur le pont du Mont-Blanc: elle se trouve sur les quais, devant de grands arbres qui, de toute façon, masquent la visibilité pour les gens qui voudraient voir le feu d'artifice depuis cet endroit.

En l'occurrence, cette zone VIP contribue largement au maintien de la fête gratuite pour des centaines de milliers de touristes et de Genevois. Notre ancien collègue, René Winet, conseiller municipal radical qui fait partie des fers de lance des Fêtes de Genève, vous le dirait de façon encore plus véhémement et virulente. Les places vendues dans cette zone VIP contribuent au financement du feu d'artifice, à concurrence de 30% environ. C'est quand même une recette non négligeable. Ces places sont par ailleurs mises à disposition de gens qui sponsorisent les fêtes et qui permettent chaque année de donner rendez-vous aux Genevois et aux non-Genevois autour de notre magnifique rade. De toute évidence, cette motion est inacceptable et le groupe radical la refusera évidemment.

M. Gérard Deshusses (S). Certes, le groupe socialiste a entendu les préopinants et il comprend bien que cette motion ne semble pas avoir été rédigée de la meilleure plume. Reste que, Mesdames et Messieurs, il y a quand même un problème par rapport au point de vue qui est laissé aux autres spectatrices et spectateurs dans ce secteur. S'il n'est pas question d'empêcher le financement des feux d'artifice et des Fêtes de Genève par le biais de cette motion, il n'en reste pas moins un point qui n'apparaît pas dans le texte, mais qui, à notre avis, est d'importance. En effet, il semblerait que cette zone VIP pose des problèmes par rapport à la sécurité et, notamment, aux interventions du Service d'incendie et de secours (SIS).

Alors, même si cette motion n'est pas bonne, même si le problème est mal posé, nous vous demandons de la renvoyer en commission, pour que nous puissions auditionner le SIS et voir de quoi il est question. Il serait regrettable que des événements désagréables surviennent alors que nous n'aurions pas répondu correctement au problème qui aurait été exposé dans ce plénum.

M. Alexis Barbey (L). Je suis sidéré d'entendre la prise de position de l'interlocuteur précédent, M. Deshusses – vous transmettez, Monsieur le président. C'est à croire que les personnes qui ont rédigé cette motion ainsi que ceux qui la défendent n'ont jamais été aux Fêtes de Genève! J'espère quand même que les conseillers municipaux dans cette salle vont aux Fêtes de Genève! Cette zone dont on nous parle est minimale, M. Rubeli l'a très bien dit, elle n'est pas destinée à un commerce ou à rentabiliser l'espace public; les places sont à la disposition des gens qui viennent plus tôt que les autres. D'ailleurs, c'est peut-être une erreur que de ne pas louer plus de places VIP, qui permettraient de réduire le prix de revient des Fêtes de Genève.

Je rappelle qu'il y a quelques années l'accès à une grande partie, voire à la totalité des quais était payant pour l'ensemble de la population. Seuls les résidents autour du lac recevaient des laissez-passer gratuits et, lorsqu'ils invitaient des gens chez eux pour les Fêtes de Genève, ceux-ci devaient arriver avant l'heure de la fermeture des grilles, soit 15 h, sinon il fallait payer.

Je crois que beaucoup d'efforts ont été faits dans le sens de la démocratisation des Fêtes de Genève, et les libéraux le saluent. Avec cette motion, on essaie de chercher des poux dans la dernière fête qui soit encore organisée par des privés et par l'Office du tourisme. Sans vouloir y chercher malice, j'ai l'impression qu'on essaie de supprimer la dernière exception à la règle qui prévaut dorénavant, à savoir que toutes les fêtes doivent être organisées par des institutions publiques plutôt que par des institutions privées. Les libéraux vous invitent donc à refuser cette motion.

M. Pascal Rubeli (UDC). Monsieur le président, vous transmettez à M. Deshusses que, sur le principe, il s'inquiète à juste titre, mais pas dans les faits. M. Deshusses sait bien qu'aucune autorisation ne serait délivrée si l'accessibilité pour les secours et les personnes à mobilité réduite n'était pas garantie, si la sécurité n'était pas garantie. Il n'est pas possible qu'une manifestation aussi immense ne réponde pas aux exigences de sécurité, exigences non pas minimales, mais maximales, je tiens à le préciser.

M. Vincent Maitre (DC). Mon collègue de l'Union démocratique du centre m'ôte les mots de la bouche. Je ne peux pas imaginer une seconde que le comité d'organisation des Fêtes de Genève ne prenne pas en compte les questions de sécurité liées à ces places. De nouveau, je ne sais pas pour qui nous nous prenons, dans ce Conseil, à vouloir mettre notre grain de sel partout! Monsieur Deshusses, à ma connaissance, vous n'êtes pas professionnel en la matière, je ne le suis pas non plus ni personne dans cette salle. Un département est chargé d'accorder les autorisations et la sécurité fait évidemment partie des conditions de délivrance

des autorisations. Il n'est pas nécessaire de surcharger une commission en lui demandant d'étudier un sujet qu'elle n'a pas la compétence de traiter.

M. Gérard Deshusses (S). Je répondrai au préopinant libéral que ce n'est pas le groupe socialiste qui a parlé finances, mais M. Burri, du groupe radical, qui a même assuré que ces sièges rapportaient environ 30% à la manifestation. Nous, nous n'en savons rien et, finalement, peu nous chaut, car ce n'est pas le sujet de la motion.

En revanche, nous avons posé une question, car nous avons entendu en commission des sports et de la sécurité qu'il y avait un problème. Certes, nous sommes heureux d'entendre que vous avez tous une confiance absolue sur ce point. Nous l'enregistrons et la motion sera sûrement refusée. Quant à nous, nous allons faire le point au mois d'août ou à la fin juillet, je ne sais plus... (*Remarque.*) Oui, puisqu'il est prévu d'anticiper quelque peu les Fêtes de Genève cette année, je vous le rappelle! Par conséquent, cet été, à la fin juillet ou au début d'août, lors des feux d'artifice, nous serons sur place et nous verrons de quoi il en retourne très précisément. Le cas échéant, nous reviendrons avec un autre texte.

Mesdames et Messieurs, nous ne partageons pas votre confiance absolue, parce que des propos tenus en commission nous ont laissé entendre que tout n'était pas aussi simple que ce que vous dites. Mais soit! Nous avons posé la question et nous sommes déjà soulagés de l'avoir fait.

M. Rémy Burri (R). Je suis content d'entendre M. Deshusses revenir à des propos un peu plus sages. Cette motion était claire: elle demandait de ne plus louer le domaine public et de conserver un accès réservé aux personnes handicapées, ce qui était de la pure fantaisie. Alors, faire maintenant une pirouette – vous transmettez, Monsieur le président – pour mettre en avant des défauts de sécurité, je trouve cela un peu léger. Je doute fort, comme cela a déjà été dit, que les organisateurs d'un événement qui attire près d'un demi-million de spectateurs autour de la rade n'aient pas pris toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité.

Il est vrai qu'on pourrait aussi s'interroger sur d'autres événements populaires, où il y a certainement des choses à faire en termes de sécurité, par exemple la Fête des voisins, où des blocages de rue se font de façon très naturelle et très conviviale... C'est une fête que j'apprécie beaucoup et à laquelle je participe régulièrement, néanmoins il y aurait aussi des choses à dire. En l'occurrence, je ne crois pas que les Fêtes de Genève soient l'événement le moins sérieux en matière de sécurité.

Nous maintenons donc notre refus. Si les motionnaires ont des questions sur la sécurité lors des Fêtes de Genève, ils seraient bien inspirés de retirer cette motion et de revenir avec un texte plus pertinent.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement recueillent 28 oui et 28 non (2 abstentions). Le président départage les voix en votant non.

15. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion et la résolution suivantes:

- M-868, de *MM. Christophe Buemi, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Isabelle Brunier, Silvia Machado, Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund*: «Des places de parc supplémentaires pour les cycles et motocycles à la Jonction, secteur Vélodrome, Carl-Vogt, David-Dufour»;
- R-121, de *M. Christian Zaugg, M^{mes} Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Sarah Klopmann et Sandrine Burger*: «Pas de mégaparkings en ville de Genève!».

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6226
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6229
3. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 (PR-690).	6231
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la propo- sition du Conseil administratif du 26 septembre 2007 en vue de:	
– la constitution d'une servitude de passage à usage des pompiers sur les parcelles N ^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex de la commune de Genève, propriété de la Ville de Genève, sises rue du Grand-Pré 17, en faveur des parcelles N ^{os} 5252 et 5251, section Petit-Saconnex de la commune de Genève, sises rue du Grand- Pré 19-21;	
– la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N ^{os} 6622 et 6417, section Petit-Saconnex de la com- mune de Genève, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N ^o 5252, section Petit-Saconnex de la commune de Genève.	
Ces deux servitudes sont consenties moyennant la cession gratuite à la Ville de Genève d'une partie de la parcelle N ^o 5252, section Petit- Saconnex de la commune de Genève, d'une surface de 70 m ² envi- ron, l'aménagement de la parcelle cédée aux frais du bénéficiaire et le paiement d'une indemnité unique de 358 500 francs (PR-575 A) .	6430
5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 novembre 2005 de M. Roman Juon, intitulée: «Rampe inconnue?» (QE-200). .	6441
6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 septem- bre 2008 de M ^{me} Claudia Heberlein Simonett, intitulée: «Rue de Lyon 110: disparition d'une zone artisanale de plus?» (QE-293). . .	6441
7. Réponse du Conseil administratif:	
– à la motion du 5 novembre 2003 de M ^{mes} Nicole Valiquier Grecuc- cio, Virginie Keller Lopez, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Catherine Gaillard-Jungmann, Alexandra Rys, Hélène Ecuyer, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet,	

- acceptée par le Conseil municipal le 10 février 2004, intitulée: «Pour la sauvegarde de l'immeuble Clarté» (M-414);
- à la motion du 9 juin 2004 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard-Iungmann, Alexandra Rys, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet, acceptée par le Conseil municipal le 3 novembre 2004, intitulée: «Pour la création d'une fondation Clarté» (M-474)..... 6444
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 octobre 2004 de MM. Roman Juon, Jean-Louis Fazio, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio et Sandrine Salerno, acceptée par le Conseil municipal le 16 février 2005, intitulée: «Terminons le site de l'Alhambra» (M-504) 6449
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 juin 2008 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Fabienne Aubry Conne, Danièle Magnin, Florence Kraft-Babel, MM. Alexis Barbey, Jean Sanchez et Jean-Marc Froidevaux, acceptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2008, intitulée: «Des vins et des produits genevois pendant les manifestations organisées et/ou subventionnées par la Ville» (M-813). 6452
10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, sur la pétition intitulée: «Contre la fermeture de la poste des Acacias» (P-151) 6453
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 juin 2001 de MM. Daniel Künzi, Alain Marquet, Jacques Mino, Olivier Coste, M^{mes} Marie-France Spielmann, Marie Vanek, Ruth Lanz et Virginie Keller Lopez, acceptée par le Conseil municipal le 12 mai 2004, intitulée: «Armée XXI: quelles conséquences pour la Ville de Genève?» (M-202)..... 6454
12. Réponse du Conseil administratif au postulat du 12 octobre 1993 de MM. Christian Zaugg et Marco Ziegler, accepté par le Conseil municipal le 18 novembre 1993, intitulé: «Vers un concept de communauté urbaine» (PO-3007). 6456
13. Projet d'arrêté du 5 novembre 2008 de M. Mathias Buschbeck, M^{mes} Sarah Klopmann, Catherine Buchet-Harder, MM. Jacques Hämerli et Pierre Rumo: «Halte à l'abus de procédure!» (PA-89) 6457

14. Motion du 5 novembre 2008 de MM. Patrick Baud-Lavigne, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Annina Pfund, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Mary Pallante, Diana Duarte Rizzolio, Véronique Paris, Nicole Valiquer Grecuccio et Christiane Olivier: «Non à une zone VIP au milieu du pont du Mont-Blanc pendant le feu d’artifice des Fêtes de Genève» (M-831) 6460

15. Propositions des conseillers municipaux 6465

16. Interpellations 6465

17. Questions écrites 6465

La mémorialiste:
Marguerite Conus